

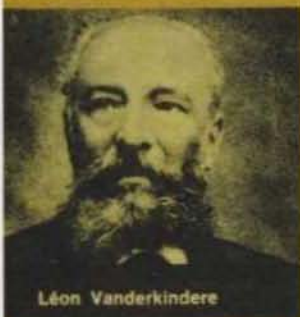
UCCLE

jean francis

29283

et ses bourgmestres

préface de jacques van offelen



Léon Vanderkindere



Xavier De Bue



Jean Vander Elst



Jean Herinckx



Robert De Keyser



Jacques Van Offelen



jean francis

UCCLE
et ses
bourgmestres

9
493
FRA
u
éditeur
bruxelles

Bib. Uccle Le Phare



02541777662

louis musin éditeur
bruxelles



Jean Francis ajoute un ouvrage à notre collection « Nos héritages ». Nous avons choisi Uccle pour marquer l'importance de l'institution communale dans notre vie sociale et politique : Uccle est vraiment un microcosme de la région bruxelloise. Nous sommes heureux de publier ce volume, non seulement pour ses qualités propres, mais parce qu'il peut participer à cette œuvre importante du pouvoir politique d'aujourd'hui : répondre aux aspirations régionalistes.

Nous ne ferons pas l'éloge de l'auteur. Nul mieux que lui n'est enraciné dans notre région bruxelloise. Son œuvre en atteste et les pages qu'il écrivit sur Michel de Ghelderode sont parmi les plus lucides et les plus importantes consacrées à ce sujet. Chacun a souligné le caractère propre de cette étude magistrale : elle donne de Ghelderode une image fidèle parce qu'elle le restitue dans son cadre.

Nous saluons en Jean Francis non seulement un écrivain de race mais encore un personnage inséré dans son époque, attaché à sa petite patrie, à ce pays de Bruxelles dont Uccle est le miroir.

L'éditeur.

Page de couverture

Suzanne Gocq Parvis Saint-Pierre, 1932

Collection de la Commune d'Uccle

Uccle et ses bourgmestres



CET OUVRAGE EST LE QUATRIEME DE LA COLLECTION - NOS HERITAGES.
L'ÉDITEUR Y VOIT UN HOMMAGE RENDU A TOUTES LES COMMUNES DU
PAYS QUI FURENT, SONT ET SERONT LES FOYERS VIVANTS DE NOTRE
DÉMOCRATIE.

**louis musin éditeur
bruxelles**

jean francis

UCCLE

et ses bourgmestres

préface de jacques van offelen

Bibliothèque-Médiathèque Le Phare
Section Adultes 02/374.04.43
Chaussée de Waterloo 935 bts 1
1180 Uccle

**louis musin éditeur
bruxelles**

Du même auteur chez le même éditeur :

- * L'ETERNEL AUJOURD'HUI
DE MICHEL DE GHELDERODE
- * BRUEGHEL CONTRE LES POUVOIRS
- * HUGO VAN DER GOES
DE GAND A AUDERGHEN
- * LES MARIONNETTES DE BRUXELLES

à paraître chez Louis Musin - Vander
(Bruxelles) - (Louvain)

- * MES BELGES ANNEES
- * LA CHANSON DES RUES DE LA REGION DE
BRUXELLES (19 volumes)

En préparation :

- * ROGER AVERMAETE
LE DERNIER CONDOTTIERE

© by louis musin, éditeur, bruxelles, 1973.

LOUIS Musin est un homme curieux. Curieux de tout ce qui se passe, curieux du passé aussi et singulièrement du passé de nos communes bruxelloises. Il m'a demandé de raconter dans ce livre le passé d'Uccle dont Jacques Van Offelen, le bourgmestre, lui avait vanté les charmes et les vertus singulières.

Sachant moi-même l'importance du passé en cette époque où tout concourt à nous décerveler, sachant, comme Ghelderode, que le passé est la seule chose dont nous soyons sûrs, j'ai accepté un peu à l'étourdie.

En faisant le recensement de tout ce qui a été publié ou écrit sur Uccle je me suis rendu compte de ceci : ceux qui, vraiment, veulent connaître l'histoire de cette commune, n'ont qu'à ouvrir les livres existants. Et puis je me suis dit que peu de gens veulent vraiment. Il faut sans cesse redire les mêmes choses. Avec d'autres mots si possible.

Mais je suis gêné de venir après tant d'érudits, de savants, de poètes, d'amateurs éclairés d'histoire et de folklore. J'ai lu ce qu'ils écrivirent sur la commune née de la forêt et ma tâche s'est bornée à réordonner quelque peu les matériaux épars.

Si ce livre donne à quelques-uns le goût de lire ou de relire les ouvrages de ceux auxquels j'ai tout emprunté, je croirai avoir fait œuvre utile. C'est à eux que je dédie ces pages, bien humblement, comme à ceux auxquels on doit bien des joies, le plaisir de la découverte et la connaissance d'une commune qui mérite toute l'attention qu'on lui porte, sans compter l'affection.

- A un groupe d'études sociographiques de l'U.L.B., surtout, qui, en deux volumes, « Une commune de l'agglomération bruxelloise : Uccle » a réuni tout ce que l'on pouvait dire sur Uccle. Aux membres de ce groupe : S. Bartier-Drapier, J. Gillissen, S. Gillissen-Valschaerts, S. Petit, L. Martin et E. Hanotiau-Venken ;
- à Henri Crokaert, auteur d'une « Esquisse historique, folklorique et archéologique » publiée en 1958 par l'administration communale d'Uccle ;
- à Charles Viaene et au groupe Uccle Centre d'Art, auteurs de « Uccle au temps jadis » ;
- à Em. Braeckman, J. Deconinck, H. de Pinchari, Y. Lados van der Mersch, auteurs de deux recueils « Quelques jalons de l'histoire d'Uccle » publiés en 1969 par les administrateurs du Cercle archéologique et historique d'Uccle et environs ;
- à Louis Quiévreux qui réunit en un charmant volume « Notre belle commune d'Uccle » publié en 1962 par l'administration communale, les articles parus dans différentes publications ;
- à tous, pour leur rendre ce que je leur dois.

J. F.



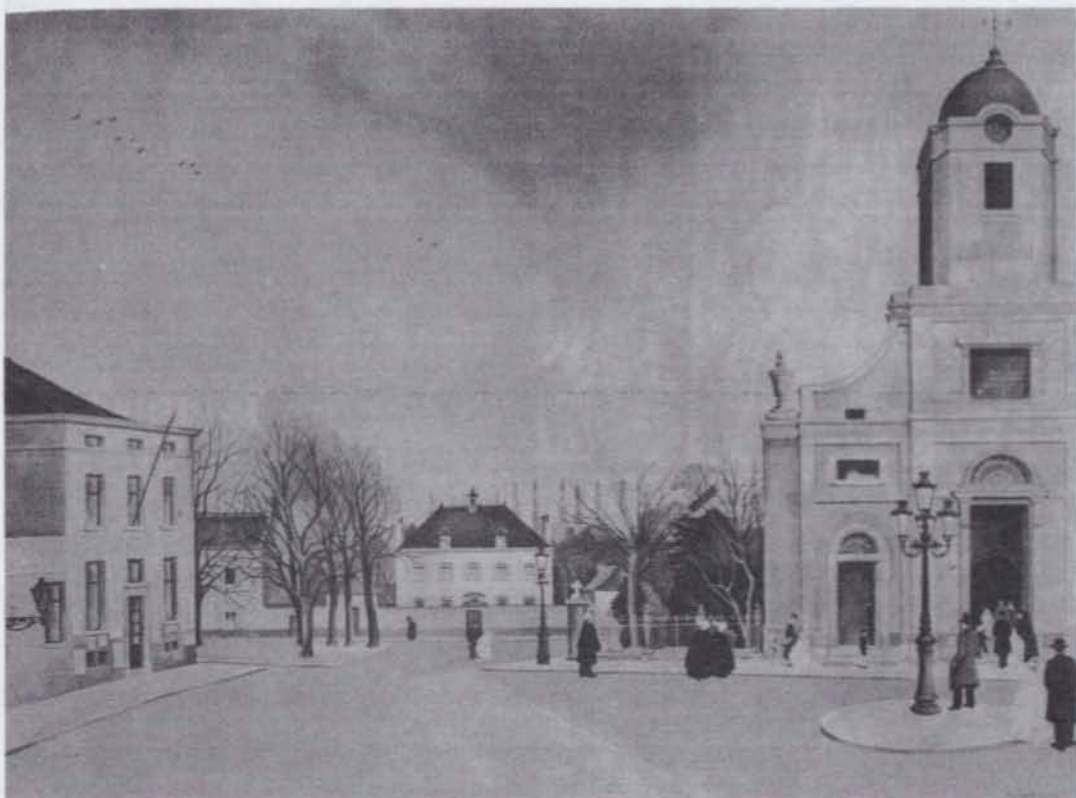
Heureuses les villes
qu'une forêt protège
L'avant-garde de
Bruxelles est une forêt

Emile Verhaeren.

L'histoire de César (fragment).

Tapiserie de Tournai.

(1465-1470)



Parvis Saint-Pierre — Suzanne Cocq.
Collection de la Commune d'Uccle.

PRÉFACE

par Jacques Van Offelen
député - bourgmestre d'Uccle
ancien ministre

Jean Francis est trop modeste lorsque, dans son introduction, il place son livre *Uccle et ses bourgmestres* après ceux des historiens et des érudits dont il a utilisé les matériaux.

Il a fait, lui aussi, œuvre originale, en mettant à la disposition du grand public autant que du lecteur cultivé, un ouvrage vivant, magnifiquement illustré, riche en anecdotes, où l'histoire d'une commune se déroule dans un ordre chronologique par-

fait. Il lui a fallu consulter non seulement les travaux existants, mais faire de nouvelles recherches dans les archives, interroger beaucoup de monde, retrouver les gravures anciennes et les photographies indispensables à l'éclairage du texte.

A ce livre de 350 pages, Jean Francis, pourtant très absorbé par le théâtre, le journalisme, l'histoire littéraire, la télévision, a consacré le meilleur de lui-même pendant une année entière. Au nom des 80.000 Ucclois dont j'ai l'honneur d'être le bourgmestre, je lui adresse mes félicitations et mes remerciements.

Quant à la matière du livre, je laisse au lecteur le soin et la joie de la découvrir. Puis-je seulement souligner qu'une fois de plus le témoignage de l'histoire place certains événements sous un jour qui les réduit cruellement à leur juste importance. Qui se souvient encore de « l'affaire des lanternes » qui passionna l'opinion publique uccloise au siècle dernier (page 166) ? Qui se rappelle la question des cimetières qui déclencha la presse belge et le Parlement (page 178) ?

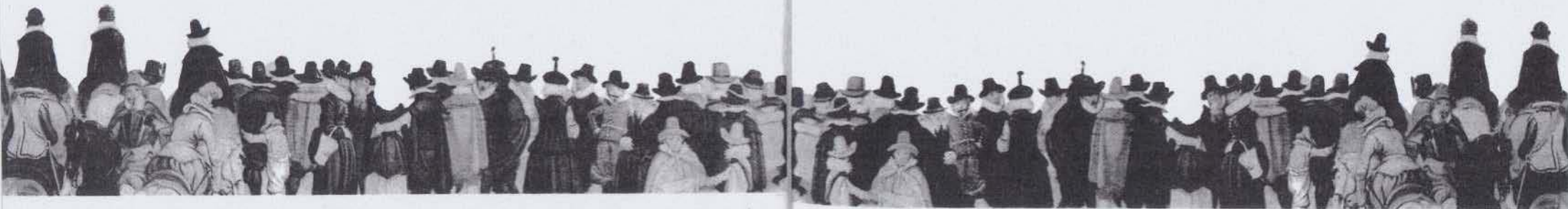
La foule à la fête du Vivier d'Oie.
Fragment du tableau de Denys Van
Alsloot.

Enfin, qui sait encore la violence avec laquelle se déclencha la guerre scolaire au XIX^e siècle (page 215) ?

Faut-il en conclure que nos querelles d'aujourd'hui : linguistiques, régionales, communautaires, connaîtront le même sort ; qu'un Jean Francis du XXI^e siècle les traitera avec humour et que ses lecteurs, la mémoire rafraîchie, considèreront avec étonnement ces disputes du passé ? La réponse n'est pas douteuse.

J'aimerais dire enfin que cette histoire passionnante d'Uccle débouche sur quelque chose d'entièrement nouveau, qui apparaît dans ses dernières pages : l'organisation de la démocratie vivante, c'est-à-dire de la concertation avec les habitants. Pendant de nombreuses générations, le pouvoir était certes discuté, combattu, parfois bousculé par une opinion publique qui prenait conscience de sa force, mais en définitive les élections tranchaient et après elles chacun se soumettait, de bon ou de mauvais gré, à la majorité, et jusqu'au scrutin suivant.

De nos jours au contraire, le citoyen d'un



Etat ou d'une commune veut qu'on le consulte à tous moments lorsqu'il est directement concerné par un projet de décision. Le phénomène n'est pas propre à la Belgique. Il s'observe partout, en Europe, en Amérique. Il finira par secouer la torpeur politique des démocraties populaires.

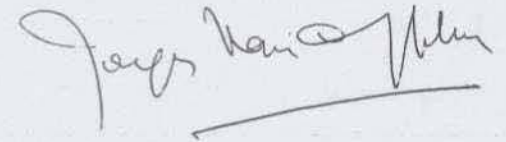
A Uccle, la concertation a pris la forme d'un dialogue qui va en s'amplifiant. Parti de l'examen sporadique de cas particuliers, il débouche sur des commissions permanentes qui se réunissent à dates fixes. L'une concerne la sécurité routière, une autre le commerce et l'industrie, une troisième les Ucclois de nationalité étrangère, et une autre encore les activités sportives.

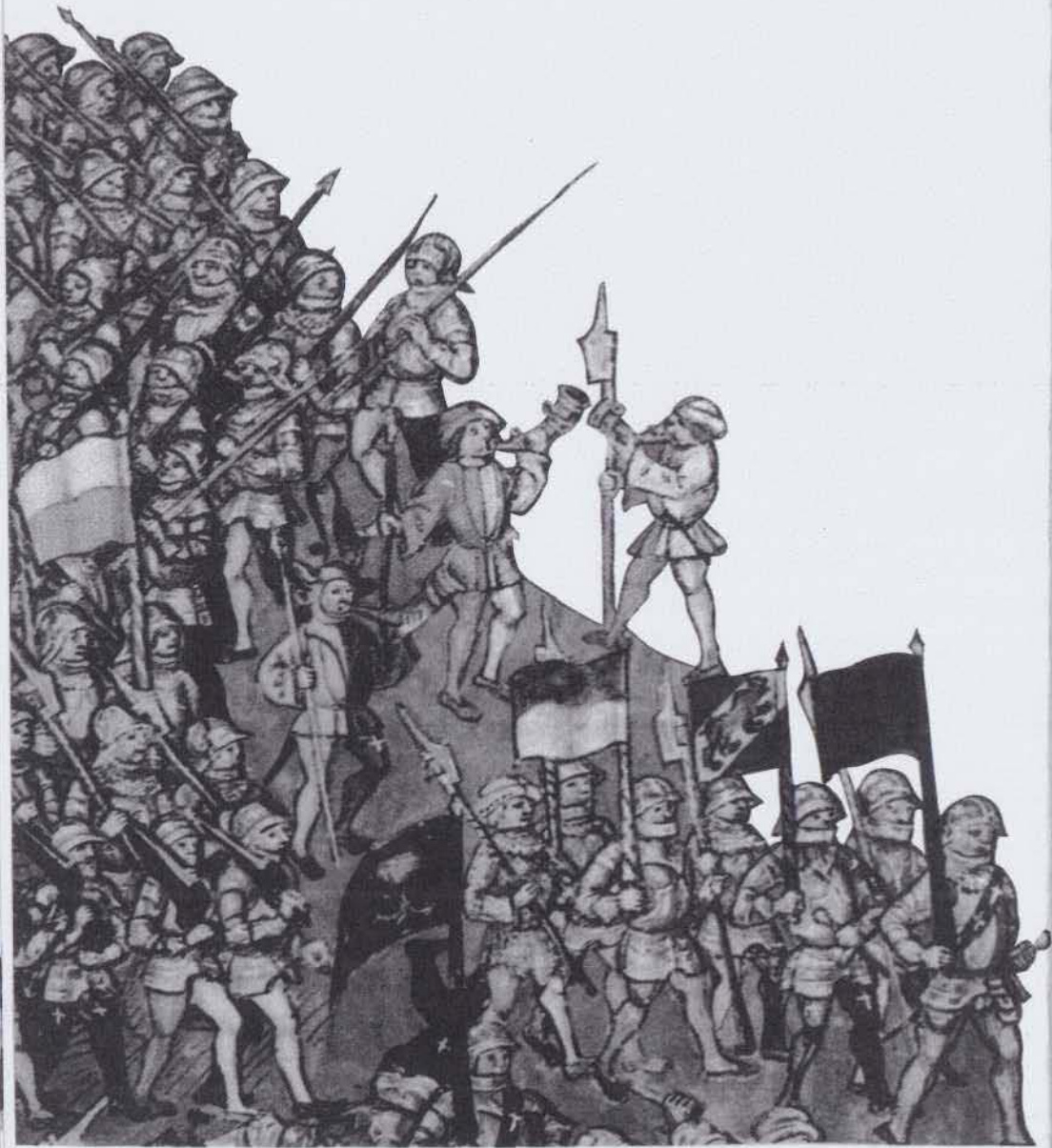
Mais la plus importante est la commission consultative de l'urbanisme et de l'environnement. Constituée par des groupes de défense d'abord préoccupés de leurs seuls problèmes locaux, elle est devenue un grand organe de concertation où finalement prévaut le souci de l'intérêt général.

Ainsi les pouvoirs publics sont éclairés avant toute décision. Cela ne leur épargne pas les responsabilités car en définitive c'est à eux de trancher et parfois ils doivent le faire contre la volonté de certains et pour le bien commun. Mais ces cas sont rares. Plus souvent, l'intérêt général est bien compris par une population que l'on a l'habitude de

consulter et qui est suffisamment documentée.

Uccle fait en ce moment l'expérience de cette démocratie vivante. Elle est ainsi, comme à toutes les époques, bien de son temps.





C'EST beau l'histoire d'une commune.

C'est celle d'un être vivant dont on peut suivre pas à pas les balbutiements, les culbutes, les facéties, les drames et les gloires. Beau comme la vie elle-même. Quand cette commune s'appelle Uccle, les choses deviennent plus belles encore. Non pas tant parce qu'il s'agit d'Uccle mais parce qu'Uccle est apparue, au long de son histoire, comme le microcosme du pays tout entier, plus particulièrement, de la région bruxelloise.

Qui veut connaître Bruxelles ne peut ignorer Uccle.

Elle lui apporte, avec les fleurs du printemps, le calme de ses sites, les arbres de la forêt tutélaire où la liberté a toujours trouvé refuge et aussi cette ardeur au travail, caractéristique essentielle d'une population qui a le tort, cependant, de considérer les mots artiste et architecte comme une insulte. Car c'est à Uccle que l'on a commencé de traiter d'architecte les gens peu recommandables, les farfelus, les gêneurs pour tout dire.

Cela se passait aux temps où Poelaert, construisant le monstre qui abrite la justice, on se mit à exproprier les habitations de tout un petit peuple près du quartier des Marolles. Ces petites gens en conçurent un vif ressentiment contre Poelaert et, transplantés au quartier du Chat, à Uccle, ils firent du mot architecte l'insulte suprême.

On me dira que ce n'était pas des Ucclois. J'en conviens mais ils le devinrent et l'étant devenus continuèrent de vouer aux architectes une animosité féroce. Le mot fit fortune et, depuis, à Bruxelles, on n'a que trop tendance à accabler de mépris souverain tous ceux qui exercent une profession intellectuelle ou artistique et n'ont ni la rondeur pansue, ni la pelote rebondie de M. Beulemans, le brasseur au grand cœur qui mariait sa fille « contre un fransquillon ».

Pourtant, sans Uccle, Bruxelles n'aurait pu se targuer de quelques grands noms des arts et des lettres qui apportèrent à la région

un peu de leur prestige, une bribe de leur gloire. Uccle fut, à plus d'une reprise, le séjour de savants, d'écrivains, de peintres, de poètes.

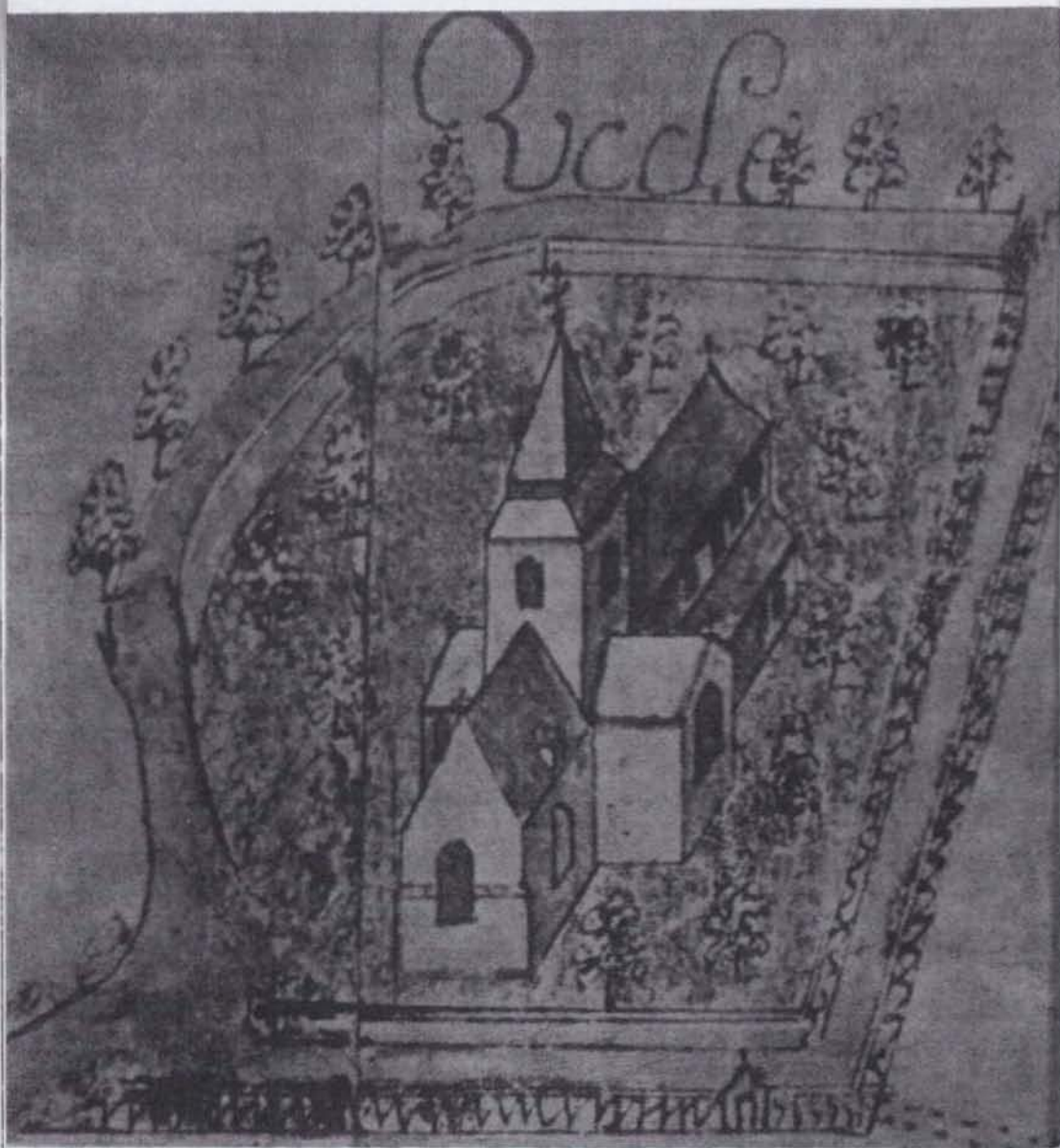
Ce n'est pas tout. A parcourir l'histoire politique d'Uccle, on se rend compte que, dans ce domaine aussi, la commune née de la forêt apparaît comme un exemple. C'est à Uccle que l'art de gouverner la cité a trouvé sa plus belle expression.

Liberté, travail, art, politique, ce sont les quatre mots sous lesquels s'inscrivent les siècles qui ont fait Uccle.

Et c'est pourquoi il ne peut être indifférent à personne de savoir comment a vécu la commune d'Uccle au long de son histoire.



Le Carrosse. Denys Van Alsloot.
Fête au Vivier d'Oie (fragment)



Uccle : Eglise St-Pierre-aux-liens.
Minute de l'Atlas terrier de l'hôpital
Saint-Jean. Carte de J. De Deken
(1711).

1. Uccle qui se prononce liberté

Il ne m'est jamais arrivé, depuis des années, d'écrire ou de prononcer le mot liberté sans évoquer la commune d'Uccle. D'abord, à cause des moines augustins d'Anvers. Qu'ont-ils à voir avec Uccle ? Vous verrez ! Les liens entre la métropole anversoise et la commune la plus verte de la région bruxelloise ne sont pas fortuits. Jacques Van Offelen, actuel bourgmestre, ne me contredira pas. Revenons aux Augustins. Ils avaient entrepris, dans la métropole, la construction d'un monastère planté au cœur même du quartier populaire de Saint-André, aux flancs de Notre-Dame. Malgré les remontrances et les obstacles qu'élevait sans cesse le Chapitre de la cathédrale, les



Mains d'Erasmus Holbein.

moines poursuivirent leurs travaux et édifièrent une église qu'ils placèrent sous l'invocation de la Sainte Trinité. Ils ouvrirent le temple à la population du quartier et bientôt s'établit entre elle et eux une véritable communion d'esprit. Ces moines, dans leurs travaux, avaient bénéficié de l'aide financière de deux marchands fort riches.

Appartenant au même ordre que Luther, leur prier, originaire d'Ypres, Jacques Probst, dit Proepositus, avait partagé, à Erfurt, la cellule du Réformateur. Celui-ci l'appelait affectueusement « mon gros petit Flamand » et Probst mettait son éloquence — éblouissante, dit-on — au service des doctrines luthériennes. Du haut de la chaire de vérité de son église, il laissait tomber des paroles qui enflammaient le peuple accouru à ses prêches. Erasme a jugé l'action de ces prosélytes dans une lettre datée du 30 mai 1519 et adressée à Martin Luther : « Je ne saurais te dépeindre quelles tragédies ont fomenté ici tes écrits. A Anvers, il y a le prier du monastère qui t'aime passionnément, ton disciple, ainsi qu'il s'en fait gloire ; il est presque le seul qui professe le Christ ; les autres ne professent à peu près que des superstitions ou leurs intérêts ».

Les Augustins d'Anvers en revenaient sans cesse à l'évangélisme, à la pureté de la doctrine. Il leur arrivait même de semer le trouble directement et d'extérioriser leur colère lorsqu'ils rencontraient, sur les places publiques, un marchand d'indulgences à côté d'un bateleur ou d'un charlatan. Le trafic des indulgences blessait leur foi intransigeante quand l'Eglise, alliée à la monarchie espagnole, consentait et encourageait ces pratiques. En 1592, par exemple, deux vaisseaux espagnols saisis par les Anglais contenaient deux millions de bulles accordant des indulgences. Hume, dit Eugène Baie, assure que Philippe II les avait acquises au prix de 300.000 florins et qu'il se proposait d'en tirer plus de cinq millions, dans les Indes.

Les prédications des Augustins, trouvant un terrain d'autant plus favorable que la population à laquelle

ils s'adressaient était misérable, provoquèrent des troubles à Anvers. Le bruit en parvint au Conseil de Brabant et des enquêteurs, venus de Bruxelles, se saisirent de tous les Augustins qu'ils emmenèrent à Vilvorde où ils furent incarcérés. Les malheureux y subirent ce que l'on appelait la « serpe examinatie » ou littéralement « interrogatoire aigu ». Atrociement mutilé, le prier, Jacques Probst renia sa foi.

Le procès avait eu lieu à Bruxelles, afin d'éviter des manifestations. Le prier résista longtemps aux inquisiteurs, Jacques Latomus et Nicolas Egmond, deux maîtres en théologie. Mais, effrayé, meurtri, diminué dans sa chair, il abjura du haut du jubé de Sainte-Gudule à Bruxelles.

Jacques Probst fut enfermé dans un monastère de son ordre, à Ypres. Bientôt cependant, il se remit à prêcher, fut à nouveau arrêté et condamné. Cette fois, il réussit à s'évader et à se réfugier en pays protestant.

A Anvers, Henri van Zutphen lui avait succédé dans la charge de prier du couvent des Augustins. Il reprit les prédications évangéliques portant la parole dans les impasses du quartier, bravant la répression jusque devant l'Hôtel des Monnaies. On l'arrêta. Le peuple, dans un grand mouvement de colère, se porta vers l'abbaye Saint Michel où Van Zutphen avait été écroué. Il fit tant de bruit, le peuple, que les chanoines prirent peur et rendirent la liberté au prisonnier. Escorté par la population, acclamé, ovationné, Van Zutphen réintégra son monastère mais, comprenant que, tôt ou tard, il payerait son attachement à la liberté, il céda la place.

Ce fut Lambert Thoren qui lui succéda. Il demeura fidèle à la vocation que s'était imposée le couvent qu'il dirigeait et, à son tour, se mit à prêcher la foi luthérienne. Marguerite d'Autriche, la gouvernante, décidée à extirper l'hérésie, condamna, le 6 octobre 1522, l'église des Augustins d'Anvers. La torture, les mauvais traitements, les mutilations eurent raison de la conviction de tous les condamnés. Trois, seulement, de-



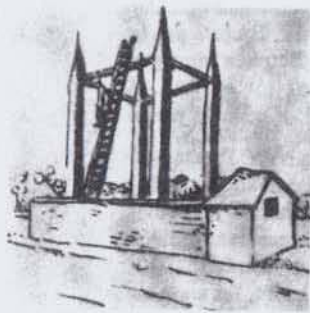
Brueghel : La Justice. Fragment.

meurèrent fidèles à leur foi : Henri Vaes, Jean Van Essen et Lambert Thoren.

Les deux premiers furent brûlés sur la Grand-Place de Bruxelles, le 1er juillet 1523, devant une foule immense. « L'événement, dit Léon-E. Halkin, remua le monde. Luther célébra dans un cantique la mémoire des deux augustins d'Anvers morts pour son nom ; tandis que de petits livres distribués sous le manteau répandaient au loin les détails de leur supplice ». C'était les deux premiers martyrs de la foi luthérienne et Erasme écrivait à leur sujet que « leur mort a fait beaucoup de luthériens ».

Restait Lambert Thoren. L'ancien prieur était toujours emprisonné. De Vilvorde, il avait été conduit à la Steenpoorte. Certains affirment qu'il dut ce traitement de faveur au fait qu'il avait abjuré sa foi, sa peine étant commuée en prison à vie, au pain sec et à l'eau. Mais l'abjuration n'avait été qu'un simulacre car, dans sa prison, Lambert Thoren continuait de prêcher la foi de Luther et de nombreux marchands venus d'Anvers puisaient, dans ses conversations, la force de demeurer fidèles. C'est à la Steenpoorte que Lambert Thoren mourut en septembre 1528.

Le 15 de ce mois on l'enterra à Flotsenberg à Uccle lieu d'exécution qui se trouvait près de l'altitude 100 et qu'on désignait aussi sous le nom de Drij Torrekens. Charles Viane décrit ce lieu ucclois : « Là se trouvait une enceinte triangulaire entourée autrefois d'un mur percé d'embrasures, de créneaux et probablement garni de tourelles aux trois angles, d'où lui reste sa dénomination. Dans cette enceinte s'élevaient des potences, des roues et autres engins auxquels, aujourd'hui, on donne par euphémisme le nom de bois de justice. Ces roues servaient en dernier lieu à exposer dans cet endroit, les corps des criminels exécutés à Bruxelles. On y éleva une petite chapelle connue sous le nom de Flotsenberg, elle fut garnie d'une voûte et l'on construisit à côté de ce sanctuaire une maisonnette destinée au confesseur chargé de préparer les condamnés à la mort ».



Gibat du Groelst.



Denys Van Alstoot. Fête au Vivier d'Oye. Fragments.

Pour Lambert Thoren, il y avait exactement six ans qu'il se préparait à mourir et lorsqu'on le conduisit à Uccle, pour y trouver enfin le repos de l'âme et du corps, ce n'était plus qu'un cadavre qu'on jetait sous terre. Comme ce cochon qui ayant dévoré un enfant ucclois fut décapité à Flotsenberg et dont la tête demeura longtemps exposée à la vindicte publique !



Uccle allait alors donner asile aux réunions des luthériens et des calvinistes.

Il était impossible, pour ces citoyens, de se réunir dans les villes où l'autorité sourcilleuse de l'Inquisition, empêchait toute activité qui ne fût conforme aux placards. Dès lors, ils vont se fixer rendez-vous dans les faubourgs ruraux, à Uccle surtout.

Plusieurs lieux de rencontre ucclois ont été recensés. Il s'agit d'abord d'un lieu-dit Heegde, massif forestier, qui s'étendait à l'ouest de la chaussée de Waterloo jusqu'aux portes de l'abbaye de Forest. Ensuite de la Petite Espinette qui porta, tout un temps, le nom de Ketershutte (Hutte des hérétiques), enfin du hameau de Saint-Job. Les habitants de ce dernier lieu portaient naguère le sobriquet de preekheren (seigneurs ou messieurs du prêche). On appelait d'ailleurs les prédicateurs calvinistes « preekers in t' groen » (prêcheurs dans le vert).

Le tableau de Brueghel intitulé « La Prédication de Saint-Jean Baptiste » se réfère très certainement à ces prêches subversifs. Qui pourrait soutenir que le grand peintre bruxellois n'assista pas à l'un d'eux et, pourquoi pas ?, à Uccle. Le site dépeint par Brueghel dans sa toile célèbre pourrait parfaitement se situer dans cette forêt de Soignes qui, pendant longtemps, cerna la commune et s'étendit sur son territoire.

Ils venaient de partout, les réformés, écouter les « bouches d'or » qui prêchaient la parole du Christ.



Prédication de St Jean Baptiste.

P. Brueghel

Les assemblées se multipliaient dans Uccle, provoquant à mesure la colère du pouvoir. A telle enseigne que l'amman de Bruxelles, Jean de Locquenghien publia une série d'ordonnances les interdisant. Le 17 janvier 1565, parut la dernière de ces ordonnances.

Henri Crokaert (1) en donne une traduction : « Il a été porté à notre connaissance que, récemment encore, dans quelques bois et autres endroits secrets, situés dans les environs de notre ville, certaines congrégations et réunions de personnes sectaires et hérétiques ont été tenues, spécialement dans le bois dénommé de Heegde, le troisième jour de Noël écoulé. Manifestement, en contradiction avec les placards et autres ordonnances de S.M. le Roi, publiés à différents moments, sectaires, gens résolus, personnes athées y étaient présents sous couvert et apparences d'une nouvelle religion. De ce

(1) Evolution territoriale d'Uccle. Esquisse historique, folklorique et archéologique. (Avril 1938. Edité par l'Administration communale d'Uccle).

fait, les bonnes gens, enfants et personnes simplettes, sans le consentement, dans l'ignorance des parents, ont été fourvoyés dans le but de conduire par le temps les pays et les villes à la révolte de faire de mauvais citoyens à la grande désolation, tristesse et perte de veuves, orphelins de l'humanité bien pensante.

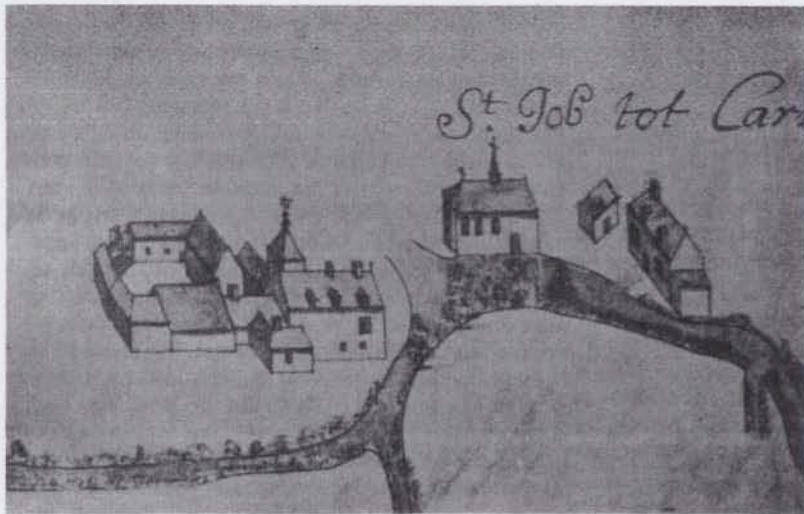
A l'exemple de ce qui s'est passé dans les pays voisins, nous courrons grands risques de destruction, de crimes, incendies, corruptions. C'est pour cette raison que nous voulons prévenir les bons citoyens et habitants de cette ville pour qu'à l'avenir ils surveillent diligemment leurs enfants, amis et jeunes filles pour les sauver de pareils errements.

Jean de Locquenghien, chevalier, seigneur de Koekeberg, Berchem et amman de Bruxelles, bourgmestre, échevins, trésoriers et conseils de cette ville ou une autre transmettent, ordonnent et arrêtent que toute personne habitant cette ville ou une autre, qui aurait pris part à ces conventicules ou réunions, ou qui, par simplicité d'esprit, ignorance ou de toute autre façon a été corrompue et induite en erreur, est tenue d'en aviser endéans les 14 jours l'amman précité ou de l'avertir par déclaration certifiée exacte, en signalant la ou les personnes qui l'ont amenée à ces réunions. Elle est tenue, en outre, de déclarer qu'elle se conduira à l'avenir en bon enfant de la Sainte Eglise. En ce cas, elle continuera à profiter de la grâce, de la faveur et du pardon de Sa Majesté sans encourir le risque d'une saisie de corps et de biens. Ceux qui, endéans les 14 jours, ne se seront pas soumis à la présente ordonnance seront considérés comme aidant aux insupportables et abominables séditions et crimes qui sévissent dans les pays voisins. Chacun d'eux, suivant les placards en vigueur, se verra saisir corps et biens sans transaction possible». (Archives communales de Bruxelles. Geel Correctieboek. Fol. 555).

Ce texte est éclairant à plus d'un point de vue. On sent manifestement que l'amman de Bruxelles ne veut pas prendre position sur le fond. Ce qu'il demande aux habitants de sa ville c'est d'éviter aux pays « destruct-

tions, incendies, crimes et corruptions ». Ses soucis sont d'ordre matériel ; le spirituel, c'est affaire d'Inquisition. Et, à chaque fois, avec cette même prudence qui commandait les actes de l'autorité nationale, sous les diverses occupations que connurent nos provinces, il s'en réfère, pour ce qui est des peines encourues, soit au Roi, soit à l'Inquisition, invoquant les placards promulgués par une autorité autre que la sienne propre. On y découvre même, sous la rigueur des termes, non pas une complicité mais une sorte de détachement qui dénonce la contrainte où se trouvent l'ammann et les bourgmestres d'avoir à ordonner peines et sanctions à l'encontre de leurs compatriotes.

Il est vrai que le souffle de liberté avait touché tout le monde. Il est vrai que le nombre de contestataires augmentait sans cesse. Le phénomène d'ailleurs dépassait considérablement les questions religieuses et de nombreux catholiques, fidèles à la foi de Rome, déplo-



Château de Carloo et Chapelle St-Job.

raient et dénonçaient la répression espagnole. C'est que, dans ces pays d'entre-deux, la liberté est une religion et la tolérance une vocation.

On comprend que Locquenghien se soit ému. L'ampleur prise par la propagation de la foi luthérienne menaçait sérieusement la paix et la tranquillité des provinces à cause de l'intolérance érigée en dogme et de la cruauté des occupants envers tout qui ne pensait pas comme eux ; à cause aussi du fanatisme de certains compatriotes qui, sous prétexte de religion, se mettaient au service de l'étranger et voulaient lui prouver, par leur cruauté redoublée combien leur zèle était fidèle. Les prêches se multipliaient dans le pays tout entier et Uccle se distinguait, comme Anvers d'ailleurs. (Encore cette similitude !) Quand on sait l'importance des conventicules et que toutes les classes sociales s'y rencontraient en un coude-à-coude fraternel, la rigueur de la répression se comprend.

En 1566, le 3 juillet, la gouvernante, cette fois-ci, représentante directe du pouvoir royal d'Espagne publie un nouveau placard.

« Les assemblées tenues par les calvinistes ressemblent maintenant à des camps. Les hommes y arrivent par centaines, armés de piques ou de pistolets, ils font cercle autour des femmes qui entourent le pasteur juché sur un tas de manteaux ou montés sur l'échelle d'un moulin à vent, pendant que, dans les prairies voisines, sous des tentes élevées à la hâte, on vend des livres de propagande, on met en perce des tonneaux de bière et l'on prépare un repas pour l'assistance. Le soir tout le monde rentre en ville en chantant des psaumes et en criant « Vive le Gueux ! » »

Uccle est visée, comme le bois de Linthout près de Bruxelles, comme d'autres endroits de la région. Mais c'est Uccle surtout qui se trouve être le centre de ralliement des contestataires. On imagine mal aujourd'hui l'atmosphère de ces réunions secrètes. Encore que le placard de Marguerite de Parme en donne une descrip-

tion sommaire, c'est Eugène Baie qui a restitué le mieux du monde le climat de l'époque :

« A la pointe du jour, à trois heures en été, se glissent furtivement des ombres ; un huis s'ouvre, puis un autre, des rues entières vont se vider. Bientôt c'est un piétinement innombrable et décidé, un martèlement de troupe en marche ; chaque homme y est muni de ses armes ainsi qu'aux champs de mai, jadis. Des femmes ont passé dans la cohue (...) Chaque homme porte en soi ce degré de résolution froide qu'implique un sacrifice entier. Dans maintes villes où le prêche a lieu extra-muros, après s'être hissé sur la crête du rempart, on franchit le fossé à la nage, au risque d'essuyer un coup de mousquet. Force patrouilles à cheval contrôlent les routes où le torrent humain ne cesse d'affluer (...). Alors, de la foule en rumeur, un long cri d'amour parti des entrailles, monte vers ces têtes vénérées, mises à prix, à présent qu'elles se modèlent dans l'aube pâle, au sommet du tertre, là-bas : face illuminée, barbe rousse de Pierre Daten, tribun de la grâce ; masques fins, aristocratiques, mâles en leur sérénité de ces maîtres accomplis formés à Genève, un François du Jon, un Guy de Bray, un Pérégrin de la Grange. Un coup de pistolet faisait taire aussitôt les houles d'écluse du fleuve humain. Mille visages énergiques, anxieux se tendaient religieusement vers la tribune où l'orateur s'adossait à une traverse immobilisées par deux lances fichées en terre. Dans le silence une voix s'élevait, celle d'une bouche éloquente, raisons hautes, annonciatrices d'une rénovation morale. Leur parole harmonieuse opérait un peu sur la foule fascinée comme une musique sacrée : les propos étincelants de foi restaient en suspens sur les fronts comme les symboles ignés de l'esprit sain. Souvent se détachaient alors de la masse compacte d'infimes artisans, teinturiers, couvreurs, tisserands, cardeurs de laine... La foule instantanément redoublait de ferveur, d'intérêt passionné, émue de voir, d'entendre un de ses pareils, pétri de sa substance, à l'unisson de sa misère. Et, tout de suite, en sa langue, en accents directs, avec le réalisme dru de l'espèce,

l'idylle évangélique était mise à sa portée et fournissait des réponses aux questions obstinées de son cœur. La plus cruelle expérience de la douleur évoquée par la voix rude, habile à débrider ses blessures embuait tous les yeux. Une même angoisse contractait les âmes accordées entre elles, à la pointe extrême de l'espérance, comme attendent, au boût du môle, les fiancées ».

Car, bien sûr, c'est le peuple, d'abord qui est touché par ce souffle de liberté. Il souffre, à l'écart de la société des grands. On ne lui a appris qu'une chose et que la résignation est son lot, la justice devenant son bien dans l'autre vie. Pendant des années, le peuple, seul, va incarner l'aspiration à la liberté. Tant qu'on ne touche pas à leurs privilèges, les grands ne s'inquiètent guère. Ils vivent insoucieux dans leurs châteaux, leurs demeures patriciennes. Ils jouent à la guerre, recherchent les faveurs du roi d'Espagne.

**

Dans sa demeure de Carloo, à Uccle, Gaspard van der Noot se reposait des fatigues des campagnes menées en compagnie de son frère Walter, seigneur de Risoir, sous le commandement de Lamoral d'Egmont. Leur père avait été colonel d'un régiment d'infanterie de Charles Quint et tout naturellement ses fils se mettent au service de Philippe II.

Lamoral d'Egmont est leur idole. Ils le servent avec cette sorte de vénération qui entourait le personnage. Ils vont le suivre lorsque la noblesse, enfin, prend conscience de la nécessaire solidarité avec le peuple dans la lutte pour la liberté.

L'événement se passe aux environs de 1562. Ce qui heurtera d'abord la noblesse, c'est la présence de Granvelle, cardinal aux ordres, « qui n'est même pas d'ici », ricane Egmont. Granvelle a trop de pouvoirs, trop d'influence à la Cour et le tort de le faire sentir. Il blesse les nobles du pays, leur porte préjudice dans leurs intérêts. C'est lui qui fait échouer le mariage d'Orange avec



Lamoral Comte d'Egmont.

la princesse de Lorraine, par exemple ; lui qui touchera Egmont au vif en obtenant l'abbaye de Triolle et ses revenus pour lui-même contre la candidature d'un parent d'Egmont.

En 1565, Egmont, mandaté par la noblesse des pays, se rend à Madrid pour représenter au roi la situation alarmante des provinces. En 1564, le départ de Granvelle avait été obtenu et les nobles ont acquis la haute-main sur le Conseil d'Etat.

Mais quand Egmont se met en route pour Madrid, la situation n'est guère brillante ; les décrets du Concile de Trente aggravent le mécontentement ; la situation économique est inquiétante et le mouvement d'émigration est accéléré par le maintien de l'Inquisition. En prime, une disette de blé provoque émeutes et troubles. A Val-Duchesne on a incendié et pillé le couvent des Dominicaines...

A Madrid, Philippe II accable la délégation conduite par Egmont de toutes les attentions. C'est une fête continuelle à la glu de laquelle les ambassadeurs se laissent prendre. On oublie les provinces et Egmont n'aborde le sujet de son ambassade qu'avec prudence, n'ayant, visiblement, qu'un seul souci : éviter que le roi ne prenne ombrage de tout cela et ne lui retire ses faveurs. Le comte revient à Bruxelles en avril 1566, se disant « l'homme le plus satisfait du monde ». Mais au Conseil, il fallut bien dresser le procès-verbal de carence de l'ambassade et l'échec de la mission.

C'est alors la grande conspiration. Gaspar van der Noot seigneur de Carloo, son frère, d'autres jeunes gentilshommes parcourent le pays, allant de château en château, préparant on ne savait trop quel soulèvement. Le Prince d'Orange, était inquiet ; d'autres, Jean de Marnix et l'avocat Gilles Le Clercq, secrétaire de Louis de Nassau, rédigèrent une formule d'union, de « compromis » de nature à être accepté tant par les catholiques que par les luthériens et les calvinistes. Le texte en fut soumis à tous les notables du pays et, en quel-



Carloo à la fin du XVI^e S.
(Hans Collaert)

ques semaines, des centaines de signatures sont réunies au bas du document.

En avril 1566, une brillante cavalcade de 200 seigneurs de moyenne et petite noblesse, Brederode en tête, arrive au palais de la Régente, après que le peuple les eût acclamés.

La gouvernante est émue. « Quoi, dit l'un de ses conseillers, Quoi, madame, vous auriez peur de ces gueux ? » Le mot fit fortune et les signataires du compromis des nobles avaient trouvé un nom. Parmi eux, Gaspar et Walter van der Noot, barons de Carloo, à Uccle. Ils furent de ce banquet fameux que, le soir même, Brederode organisa en sa maison du Culembourg, dans la rue des Petits-Carmes, à Bruxelles. Ils furent parmi les premiers « Gueux »...

Carloo... sa baronnie, sa seigneurie. C'est un des hauts-lieux d'Uccle. Avec Stalle, Overhem, Groelst, Perko, Gletbeke, Steen, de Neckersgat, toutes grandes familles dont les noms remontent jusqu'au XIII^e siècle.

Ce sont les chevaliers d'Uccle qui dépendent du duc de Brabant. Carloo était la seigneurie la plus importante. On trouve la première notation d'un Carloo dans un document de 1209 qui cite un Bernoi de Karilo comme témoin d'un acte. Mais pourquoi Carloo ? Encore que la légende soit controuvée par plusieurs historiens, elle est trop jolie pour l'ignorer. La légende est la poésie de l'histoire et cette légende-ci donne à Uccle de trop belles lettres de noblesse pour l'écarter d'un revers de scepticisme.

Or donc, en l'an du Seigneur 804, comme on disait alors, le pape Léon III vint trouver l'empereur Charlemagne. Cela se passait à Quiercy dans le diocèse de Soissons. Les fêtes de Noël furent célébrées en cet endroit et le Pontife et l'empereur les passèrent ensemble. Voulant mener le pape à Aix-la-Chapelle, Charlemagne organisa le voyage.

Et l'on vit le fabuleux cortège prendre la route vers le nord. L'une des étapes fut fixée dans la région de Bruxelles, à Uccle plus précisément, et le pape y de-



D. Van Alsloot. Fête au vivier d'Oie. Fragments.

meura quelques jours, dans une résidence impériale, le temps de consacrer, en compagnie de l'évêque de Liège, Gorbald, l'église Saint-Pierre de la commune.

Ainsi donc un pape et un empereur résidèrent à Uccle et le souvenir en demeura qui veut que Carloo signifie « demeure de Charles ».

Le domaine de Carloo — ou Cariloe — va progressivement s'agrandir. Les seigneurs du lieu vont s'appeler successivement Meerte, van den Heetvelde dont Thierry van den Heetvelde, mort sans enfants. Le bien passe à sa nièce Catherine Hinckaert qui épouse en 1527 Wauthier van der Noot. C'est de ce mariage que naissent Gaspar van der Noot et son frère Charles.

Ce sont, eux, Gaspar, seigneur de Carloo, et Walter, seigneur de Risoir, qui servent dans les armées de Lamoral d'Egmont.



Quand le duc d'Albe arrive à Bruxelles, c'est la chape de plomb de la répression brutale et sanguinaire qui s'abat sur les provinces. Egmont et Hornes sont arrêtés, Gaspar et Walter van der Noot sont cités à comparaître devant le Conseil des Troubles.

L'événement le plus marquant de leur résistance, de leur lutte pour la liberté se situe au moment où, le comte d'Egmont arrêté, quelques nobles décident d'assassiner le duc d'Albe et de libérer le prisonnier.

Gaspar van der Noot est l'un des conjurés et le plus intrépide, sans doute, car c'est lui qui s'introduira, sous un déguisement, dans le prieuré de Groenendael où le duc rouge devait venir passer les fêtes de Pâques.

La mission de Gaspar van der Noot était, au cas où l'attaque échouait, d'attendre Albe au couvent et de l'y tuer.

Les conjurés — ils étaient quelque cinq cents — se réunirent sur la place d'Ohain, dont la famille de Catherine Hinckaert, leur mère, était propriétaire. Mais un soldat trahit la conspiration ; les conjurés furent taillés en pièces dans la forêt de Soignes à Uccle et Gaspar van der Noot n'eût que le temps de s'enfuir.

Jean de Beusart — c'est l'un de ses soldats qui trahit la conspiration et l'on est sûr que ce traître n'était pas Ucclóis ! — Jean de Beusart, donc, n'eût pas la chance des van der Noot. Il sera le seul conjuré à être pris. Son supplice frappa de stupéfaction et de terreur le populaire. Condamné à être roué il fut amené au Marché aux bœufs, à Bruxelles, sur l'emplacement de l'actuelle place de Louvain. Deux bourreaux s'employèrent à lui ôter la vie à coups de barre de fer. Cela dura trois heures interminables et ce n'est qu'au bout de ces trois heures d'agonie qu'un officier, pris de pitié, dit-on, d'impatience, sans doute, ordonna qu'on lui appliquât un coup mortel. C'était la trente-septième fois que les bourreaux frappaient.

Mais voici les deux frères van der Noot bannis, condamnés à l'exil, leurs biens confisqués. Et ces deux catholiques convaincus vont se jeter dans la lutte aux côtés du Prince d'Orange. Par fidélité à leur chef, sans doute, à ce comte d'Égmont qui mit tant de bonne volonté à faire rouler sa tête sur le billot. Mais surtout par attachement à la liberté, par refus de l'intolérance, par respect pour le droit de l'homme à penser librement. Et Gaspar van der Noot, Ucclóis, va combattre pendant sept ans dans les rangs d'Orange. Jusqu'en cette année 1575 devant Harlem, où commandant une troupe envoyée au secours de la ville assiégée, il mourut, martyr parmi des milliers d'autres.

L'épisode de l'attentat manqué contre le duc d'Albe fait l'objet de la pièce « Patrie » de Victorien Sardou. Le cardinal Bentivoglio a consacré quelques lignes à cette conspiration dans son ouvrage *Histoire des guerres de Flandre*. Il écrit : « Il courut dans le même temps (1568) le bruit d'une conjuration tramée contre la vie du duc d'Albe. Elle avait manqué parce que découverte. On disait que, comme il traversait souvent la forêt de Soignes, près de Bruxelles, pour aller à l'abbaye de Groenendael, quelques gentilshommes, bien accompagnés, avaient résolu de l'attaquer au milieu du bois et qu'ils se proposaient après l'avoir tué, de courir à Bruxelles et d'y soulever le peuple. Mais soit que ce bruit

fût faux, comme le plus grand nombre le crut, soit qu'en effet on ne put exécuter ce projet, on n'en parla plus et il ne parut rien dans la suite qui pût en faire présumer la vérité. Mais il y eut effectivement une conjuration contre la vie du duc d'Albe que les sieurs de Risoire et de Carloo, frères, de la Maison van der Noot, s'étaient chargés d'exécuter. Risoire devait le prendre dans la forêt où il l'attendait avec 500 hommes ; et s'il manquait son coup son frère qui s'était caché dans l'abbaye, déguisé en moine, sous prétexte de fuir la tyrannie du duc, devait l'y tuer ».



Seau du Couvent de Boetendael

En 1579, les iconoclastes avaient incendié le couvent de Boetendael, à Uccle, ce couvent où l'on dit que Philippe II aurait lavé les pieds de douze vieillards. La ruine de ce couvent affecta l'archiduchesse Isabelle. Aussi, décide-t-elle, en 1604, de le restaurer et d'y ramener les Franciscains.

Le couvent avait été érigé vers 1467 en l'honneur de saint François et de saint Antoine de Padoue. On répondait ainsi à un vœu d'Isabelle de Portugal, veuve de Philippe le Bon. Les terres sur lesquelles on éleva le monastère primitif étaient des biens appartenant au chevalier Philippe Hinckaert. Charles le Téméraire ap-

prouva et confirma les dispositions prises par sa mère, Isabelle de Portugal, qui avait donné mission au père Henri de Lille d'y établir une communauté issue de son propre couvent, celui des Cordeliers de l'Observance, établi à Malines.

C'est l'évêque de Cambrai, Jean de Bourgogne, qui y installa les moines. Les faveurs les plus diverses vinrent les combler : en 1497 Philippe le Beau, père de Charles Quint, autorisa les moines à prélever dans la forêt 300 charges d'âne de bois à brûler. Il alla plus loin et fit établir un système qui captait l'eau à plusieurs kilomètres du cloître dans le parc du palais de Bruxelles et l'amenait, par des conduites en bois spécialement construites à cet effet, jusqu'à Boetendael. Composée d'une vingtaine de moines seulement, la communauté ucloise allait exercer une grande influence sur la vie



Baptême en 1630

religieuse dans nos provinces. On assure que c'est Thierry de Munster, gardien du couvent de Boetendael qui fut à l'origine de la réforme du règlement de l'ordre au début du XVI^e siècle.

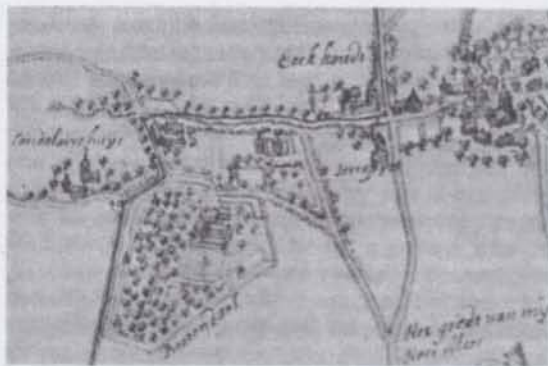
L'année après la restauration du couvent, sur l'ordre de l'archiduchesse Isabelle, on y éleva une nouvelle chapelle qui fut consacrée par l'archevêque de Malines, Mgr. van Hove. Cinq ans plus tard le Père Neyen élève des bâtiments servant d'infirmerie et de logis pour les hôtes du couvent.

Mais peut-être faut-il accorder une place à part au supérieur qui dirigeait le couvent en 1666 ? Mathias van Cronenberg n'était pas n'importe qui, en effet. Il prend rang parmi les écrivains mystiques flamands et exerça une grande influence, par ses écrits, sur la chrétienté de son temps dans les pays de par-deçà. C'est à Boetendael qu'Isabelle prit l'habit des Clarisses de St François.

En 1783 Joseph II ordonne de fermer les couvents « inutiles ». Boetendael n'est pas rangé dans cette catégorie. Il est vrai qu'il ne compte qu'une vingtaine de moines et quelques novices et que leurs activités proprement monacales se doublent d'une œuvre d'assistance importante au bénéfice du curé d'Uccle. La paroisse, en effet, est trop étendue pour un seul desservant et ce sont les moines de Boetendael qui se chargent de certains devoirs et des prédications dans les nombreuses chapelles des environs.

Mais leurs activités ne se limitaient pas à cela. Hal n'est pas loin, avec son église où pèlerinent les fidèles et où se rend souvent l'archiduchesse.

Aux jours de manifestations la ville connaît une affluence énorme et le curé de Hal, débordé, fait toujours appel aux moines de Boetendael, à tel point que l'on fait construire, dans la petite cité brabançonne, une vaste maison qui sert de relais aux ecclésiastiques de Boetendael. Au XVIII^e siècle, on note ainsi que plusieurs moines de la communauté ucloise sont originaires de Hal conséquence sans doute de l'existence, dans cette ville, d'une maison de l'Ordre.



Fragment d'une carte anonyme. Uccle vers 1650.

A cette époque, et depuis longtemps déjà, les fidèles d'Uccle avaient pris l'habitude de suivre les offices dans l'église du couvent. Cela ne plaisait qu'à demi au curé de la paroisse qui, à plus d'une reprise, fit des remontrances à cet égard. Sans pour autant que les rapports entre lui et le couvent s'en ressentissent.

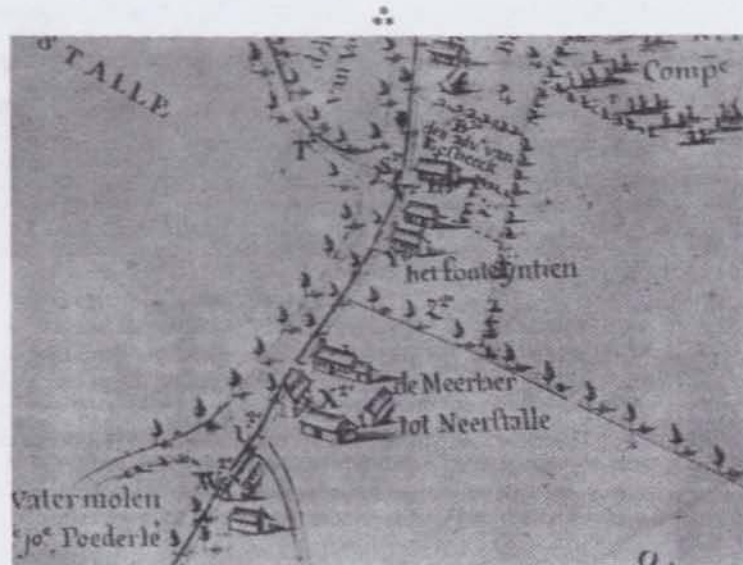
C'est alors la conquête française.

Le 20 septembre 1797, on heurte à la porte du couvent de Boetendael. Le père gardien se trouve face à un groupe entourant un commissaire de la République française. Le commissaire se présente. Il porte un nom qui, en d'autres circonstances, arracherait un sourire mais qui, dans le contexte historique, prend des allures de défi. L'homme, en effet, se nomme Paradis. Il vient pour appliquer les lois des 15 et 17 fructidor, an IV, entraînant la suppression des couvents. Paradis commence par dresser la liste des occupants de Boetendael : 17 pères, 11 frères, 7 novices, puis se retire. Il revient le surlendemain. Cette fois-ci, il dresse l'inventaire de la chapelle et de la bibliothèque. Il trouve une grande quantité de livres de petit format qu'il néglige d'inventorier et six-cent trente volumes in-folio reliés en par-

chemin et en veau. Quelle valeur avaient ces livres ? Paradis ne balance pas et ne s'embarrasse guère de subtilités. Pour lui — et il le note — « tout cela n'a d'autre valeur que celle qu'en pourrait donner un bouquier pour son usage ».

On s'occupe également des comptes du couvent et l'on constate que les moines ont différentes dettes : 500 florins à Van Ophem pour livraison de « wintergest » destiné à la brasserie ; 400 florins à Van Hoorde pour livraison de vin de messe ; d'autres sommes dues pour du poisson, de la viande, du beurre, des médicaments, du charbon, des draps, des vitres...

Le couvent est déclaré bien national. Il est évalué 52.000 livres et on tient la première séance d'adjudication le 19 novembre 1798. Personne ne se porte acquéreur. On recommence le 29 novembre, dix jours plus tard et l'on adjuge le bien au citoyen Vauthier, acheteur pour le compte du citoyen Pierre-François Tiberghien, négociant à Bruxelles.



Neerstalle. Carte de J. Everaert (1790).

Vers les débuts du XVII^e siècle le bon peintre Denys van Alsloot de Bruxelles emprisonnait sur toile, qui se trouve aux Musées Royaux des Beaux-Arts, les couleurs et les formes d'une fête donnée au Vivier d'Oie (Diesdelle) en l'honneur des archiducs Albert et Isabelle.

Le Vivier d'Oie était, alors, un immense étang situé le long du Waelsche Weg (Route des Wallons, actuellement chaussée de Waterloo). Le spectacle peint par van Alsloot est caractéristique des fêtes de l'époque, des costumes et des mœurs. Bourgeois, cavaliers, mules sommées de panaches, soldats marchant à la suite d'un carrosse tiré par un quadrigé de chevaux blancs.



Mais le personnage le plus significatif est peut-être celui du premier plan. C'est un homme pauvre qui conduit une brouette pleine de bois, tirée à l'aide d'une corde, par un jeune garçon. Le peintre a-t-il voulu marquer la différence de condition entre le peuple et tous ceux qui gravitent autour de la cour ? A-t-il voulu signifier à quel point les jeux et les divertissements des grands n'intéressaient pas le populaire toujours requis par le labeur quotidien ? Car, à cette époque, dans nos



Denys van Alsloot.
Fête au Vivier d'Oie. Fragments

provinces, il ne reste qu'une population amoindrie. Elle sort du XVI^e siècle et de l'Inquisition : des centaines, des milliers de citoyens des Pays-Bas ont fui nos cieux inclements à la liberté pour porter ailleurs leur volonté de vivre. Marchands, peintres, commerçants, artistes, littérateurs, toute l'élite d'un peuple s'est expatriée ne laissant plus sur ce sol dépouillé que les plus misérables.

Et, à peine fermée la parenthèse des archiducs, la guerre va reprendre. Le flux et le reflux des armées espagnoles, autrichiennes, françaises, hollandaises ne vont laisser, dans le Brabant, que ruines et désolation.

Le 24 juin 1635 — les troupes franco-hollandaises ont fait leur apparition dans la commune au début du mois — le curé de la paroisse d'Uccle, Henri van Lismond note dans son registre paroissial : « Ce jour de la Saint-Jean-Baptiste, septante Hollandais se dirigeaient vers Uccle et, au Vivier d'Oie, un homme fut tué par des soldats de passage. De là, ils poussèrent leur avance jusqu'à Uccle et ils y procédèrent au pillage de l'église, enlevèrent les reliques de l'autel et tuèrent cinq ou six soldats de la municipalité de Philippeville, qui furent enterrés à l'Hofveld (NDLA : entre le Wolvenberg et Stalle). En ce même jour de la Saint Jean, je suis parti vers Bruxelles avec plusieurs réfugiés de la commune... ».

On imagine le bon pasteur, suivi de ses ouailles apeurées, trimbalant quelques misérables hardes et longeant la forêt en direction de Bruxelles. Arrivèrent-ils seulement à destination ?

Et les misères vont se poursuivre, des années, des dizaines d'années durant.

Lorsque les chefs d'armées ne peuvent payer la solde des militaires, des mercenaires et des enrôlés de force, ceux-ci, sans autre forme de procès se payent sur l'habitant. Les impositions pleuvent comme les réquisitions et s'y ajoutent les violences et les pillages.

Uccle a payé un lourd tribut à cette époque de mort et de misère. Car si les impositions ne sont pas acquittées, et comment pourraient-elles l'être quand la popu-

lation parvient à grand'peine à se nourrir et à se couvrir de quelques guenilles, on passe à des exercices bien plus cruels encore : la prise d'otages.

Parmi ceux-ci, Roger van der Noot, seigneur de Carloo, s'offrit spontanément pour répondre de ses concitoyens. Il fut aussitôt arrêté, incarcéré et conduit, sous bonne garde, à Lille.

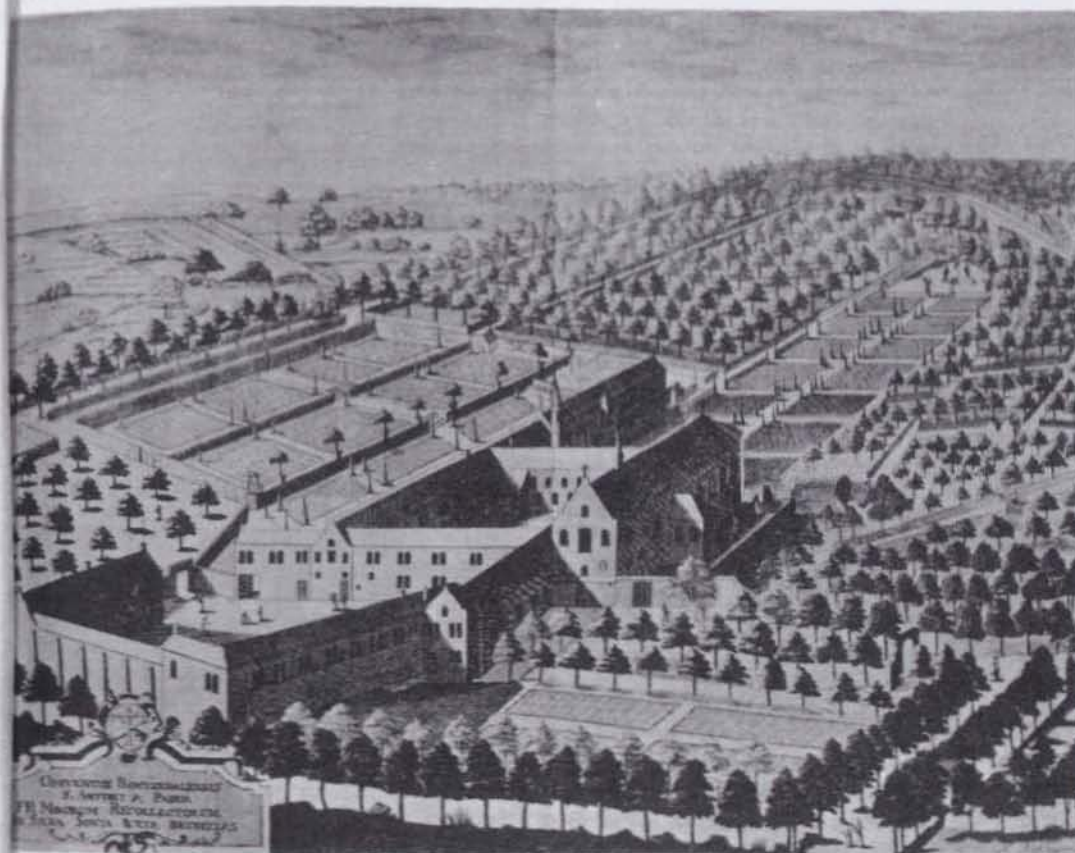
Personnage étonnant que ce Roger van der Noot ! Descendant des combattants de la liberté qui avaient projeté de tuer le duc d'Albe, sa famille avait fait la paix avec l'Espagne. A tel point que Roger van der Noot fut créé baron par lettres patentes de Madrid en 1678. Capitaine du régiment du comte de Créhanges, il s'était couvert de gloire à la guerre. Baron, il faisait partie de droit des Etats de Brabant et fut élu comme député ordinaire de la noblesse. C'est en 1684 que les troupes françaises s'emparèrent de lui, en même temps que des abbés de Sainte Gertrude, de Parcq et du comte d'Erps, et lui imposèrent « un rigoureux emprisonnement dans la citadelle de Lille ».

Rentrant de captivité, il fut reçu par toute la population bruxelloise et, surtout, par la population uccloise avec force acclamations et des transports d'affection. L'Electeur Maximilien Emmanuel le proposa comme bourgmestre de Bruxelles. « Ce fut avec un applaudissement général de la cour et du peuple qu'il devint premier bourgmestre le 9 juillet 1700 nonobstant toutes les remontrances et instances qu'il fit pour estre excusé de cet emploi ».

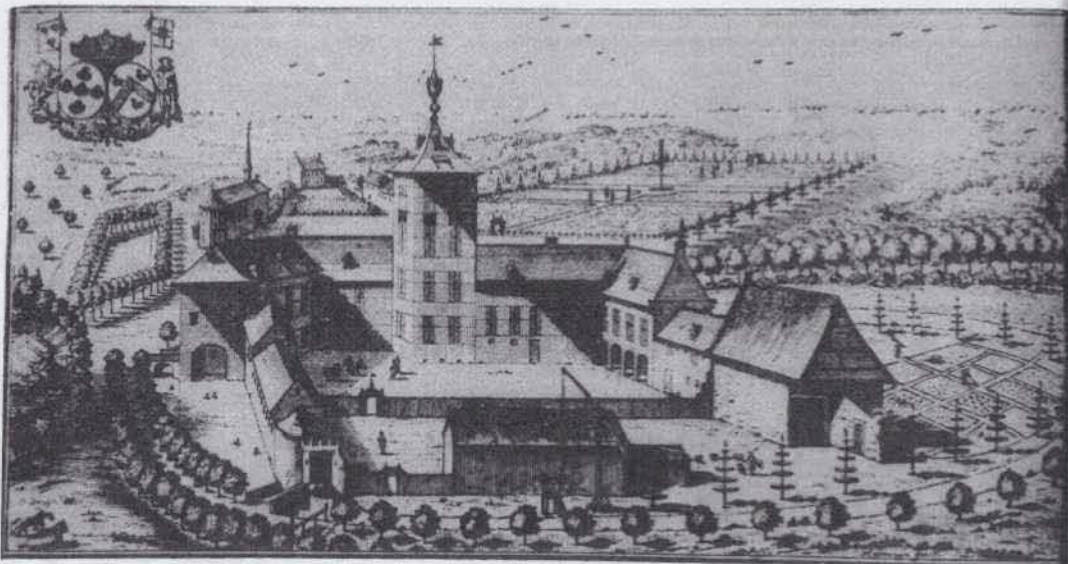
Le baron de Carloo occupa cette charge jusqu'en 1702 et mourut en 1710.

Le mai de 1689 avait été particulièrement pénible et dramatique pour Uccle. Les armées françaises ravageaient le Brabant wallon, pillant les villages, tuant le bétail, s'emparant du fourrage, violant les femmes, assassinant les hommes.

Il y eût alors un véritable exode de populations wallonnes vers des lieux plus paisibles. Des centaines de paysans du Brabant roman quittant leurs terres, s'en-



Le Couvent de Boetendaal début XVII^e.
Gravure de R. Blokhuizen
(Groot Kerkeljk Toneel).



Le troisième château de Carloo, construit entre 1685 et 1688
par Gilles van der Noot.

Dessin de De Bruyn.
Gravure de Harrewyn (1730)

foncèrent dans la forêt de Soignes dans l'espoir de gagner Bruxelles considérée comme un havre de paix où de vivre en liberté ils auraient encore le loisir.

Ils traînaient derrière eux 1400 têtes de bétail et cette troupe famélique, ralentie dans sa course par les femmes et les enfants, harcelée par la soldatesque, crut, pendant quelques jours, pouvoir subsister dans la forêt. Mais la faim les poussa plus loin et c'est sur Uccle qu'ils s'abattirent. Sans demander leur reste ils s'établirent dans les prairies uccloises, prirent possession des fermes, des maisons, chassant les habitants par la violence, réquisitionnant tout le fourrage que les pacifiques Ucclois avaient réussi à cacher aux troupes françaises. On ne discutait pas avec ces paysans venus d'au-delà de la forêt. Armés, ils résistaient même aux troupes régulières qui parfois s'aventuraient jusqu'à Uccle.

Cela dura des jours et des jours mais au bout d'un mois d'exactions et de misères, les Ucclois en eurent assez. Les rixes devenaient de plus en plus nombreuses entre eux et leurs « visiteurs ». Finalement les paysans du Brabant roman furent refoulés. Trainant après eux leur impendimenta, ils se dirigèrent vers la région de Vilvorde pour finalement réintégrer leurs foyers.

Jamais, sans doute, la sécurité des citoyens ne fut plus précaire qu'en ces périodes déchirées de guerres et de rapines. La fin de ce siècle dix-septième et les débuts du siècle suivant sont un enchaînement de calamités comme peu de régions en ont connu. Uccle en eût plus que sa part. Jusqu'au maréchal de Villeroi, bourreau de la Grand-Place de Bruxelles qui passa par la commune à la tête de ses troupes et de ses canons. Le village fut plus d'une fois mis à sac, la misère s'installait, la mendicité devenait monnaie courante. Tandis que plusieurs seigneurs — dont celui de Stalle — avançaient des sommes considérables pour faire face à la situation, les impôts continuaient de pleuvoir, les réquisitions de sévir et les troupes étrangères de se payer sur le dos des habitants pour faire ripaille et s'adonner aux beuveries.

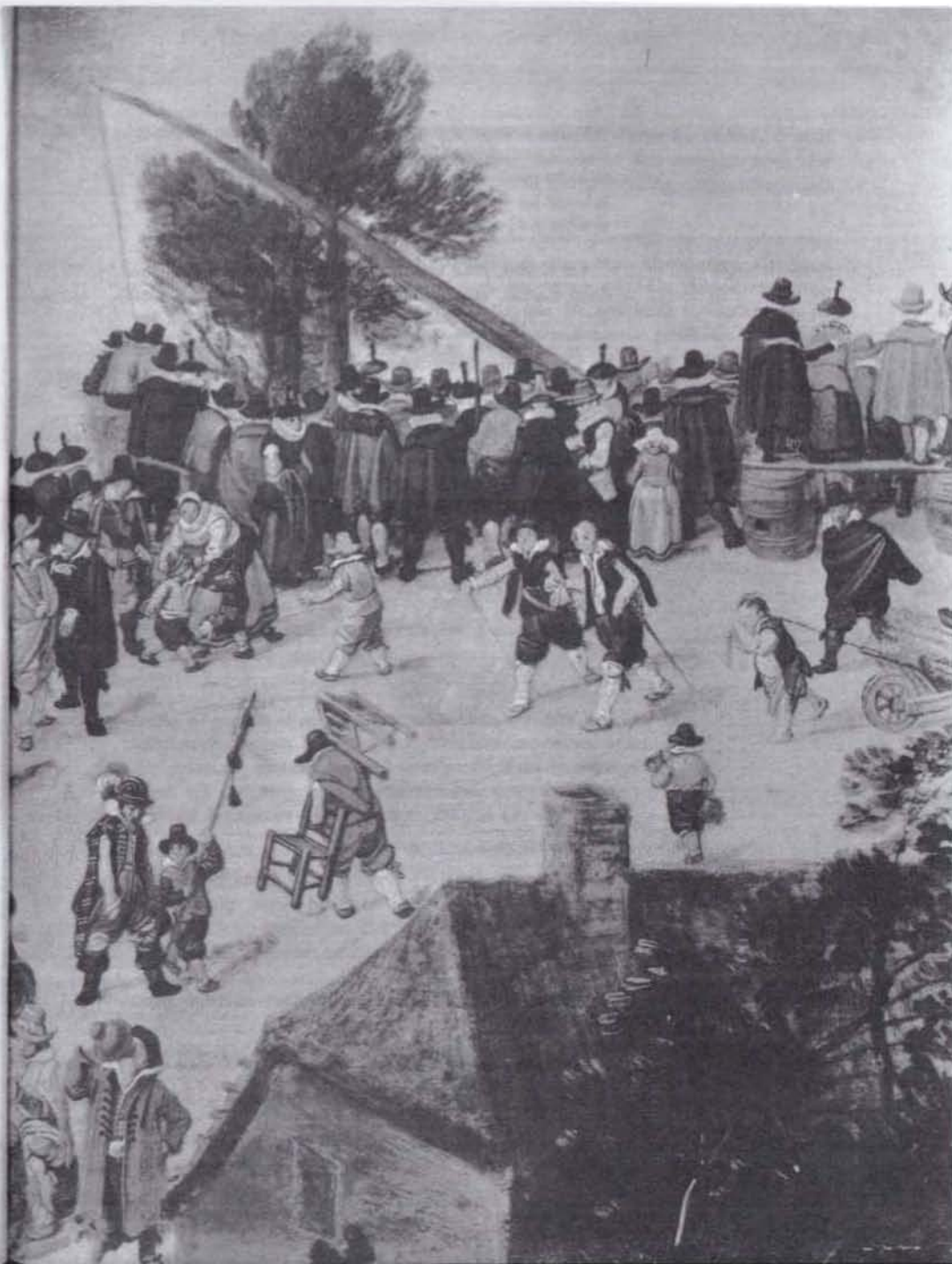
En novembre 1695 l'occupant prit pour otage le baron van Hamme, seigneur de Stalle et l'emprisonna, à la suite d'une imposition importante qui n'avait pas été payée. Peu de temps après, un maire d'Uccle subit le même sort.

Il faut parler de ce maire ucclois. Non seulement pour les vertus dont il témoigna mais parce que ces vertus vont se retrouver à chaque fois, chez tous les premiers magistrats de la commune. Uccle a ce privilège de se donner des dirigeants qui seront l'illustration du dévouement à la chose publique. Et sans doute faut-il y voir un signe : Uccle ne serait-elle pas la commune démocratique par excellence, celle où il n'y a pas moyen d'être autre chose que partisan de la liberté, de toutes les libertés.

En 1695 donc, le baron Guillaume van Hamme, seigneur de Stalle, est arrêté par les troupes françaises et emmené en captivité à Mons. A cette époque, le village ducal est administré par Jean van der Elst. Maire du village, il estime de son devoir de faire libérer le seigneur de Stalle. Il se met en rapport avec les autorités françaises pour leur remontrer combien l'emprisonnement, en qualité d'otage, du baron van Hamme est contraire à l'ordre et à la justice. Il est patent, en effet, que la population d'Uccle est dans l'impossibilité totale de faire face aux lourdes contributions de guerre et que, d'autre part, le baron de Stalle a déjà avancé de fortes sommes pour se substituer à la population nécessairement défaillante. Les Français écoutent ces remontrances avec agacement et la conclusion de l'entretien est inattendue : le maire Jean van der Elst ira rejoindre le baron Guillaume van Hamme en prison. Avec un motif supplémentaire de détention : il n'avait pas livré aux troupes d'occupation les habitants d'Uccle qu'il était chargé de réquisitionner pour effectuer les travaux de défense militaire jugés indispensables.

« En 1697, Uccle se trouvait dans une situation désespérée. Jean van der Elst se montra d'un zèle infatigable dans l'administration du village, toujours préoccupé des intérêts de ses concitoyens, faisant force dé-

Fête au Vivier d'Oie
Denys Van Aelsloot (1820)
Musées Royaux d'Art et d'Histoire (Fragment)



marches pour trouver de l'argent en prêt, afin de payer les incessantes contributions de guerre et épargner ainsi à la population les plus graves vexations, et pour acheter les faveurs des officiers et des soldats des deux armées » (1).

On le voit, Jean van der Elst, cheminant par les chemins ucclois, allant de gauche à droite, siégeant à Uccle, à Carloo, à Stalle — car il a pris en charge les intérêts de toute la paroisse d'Uccle — discutant avec les uns, donnant des ordres aux autres, palabrant avec les officiers de toutes les armées, essayant de provoquer leur pitié et, sinon leur pitié, du moins leur compréhension. Il va, le bon maire, de cabaret en cabaret car Uccle est une pépinière de cabarets et c'est là que les autorités rencontrent leurs administrés. On le voit ainsi au Sirooppot, qui se trouvait face à la grille d'entrée du Wolvendael sur l'avenue Defré actuelle. On le rencontre au « Kroon » près de la chapelle de Stalle, « in de Diesdalle in den Hert »... Il est partout, partout où l'on a besoin de lui, partout où il peut espérer faire quelque bien à ses administrés. Brave Jean van der Elst... Il mériterait assurément que, de temps à autre un Ucclais se souvienne de lui...

Car Uccle avait bien besoin qu'on la prenne en pitié. Rien ne lui avait été épargné. Nos régions connurent une épidémie de peste. D'innombrables cadavres en décomposition jonchaient routes et chemins. En deux ans, de 1633 à 1635, la peste fit 79 victimes à Uccle ; 174 en 1636.

Y. Lados van der Mersch note « Dans le registre aux décès de la paroisse de Saint-Pierre, nous avons relevé l'acte suivant que nous traduisons : « Le 28 octobre 1635 est décédé le révérend curé d'Uccle, le sieur Henri de Lismond, mort de la dysenterie de la peste après avoir été malade au lit pendant environ deux



Carloo au XVIII^e s. avec le deuxième Château de Carloo.
Carte anonyme.

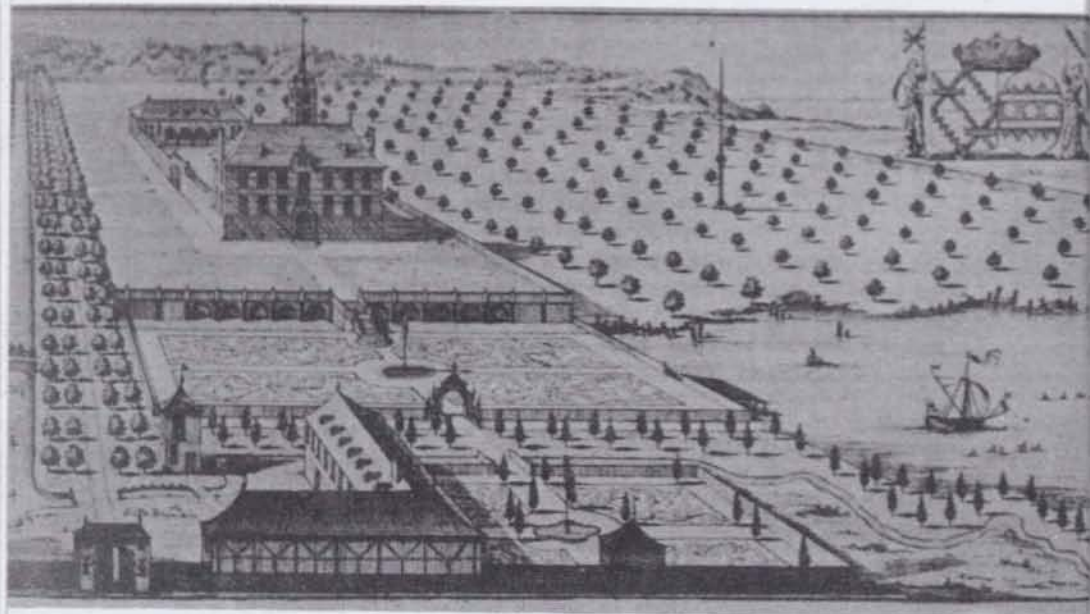
(1) Une commune de l'agglomération bruxelloise : Uccle. Ed. Institut de sociologie Solvay. — S. Bartier-Drapier, J. Gilissen, S. Gilissen-Valschaerts, S. Petit.

mois ; il fut enterré dans le chœur de l'église. C'était un homme affable, hospitalier qui assistait avec zèle les malades âgés en leur procurant des médicaments pour leur corps ».

A cette époque, Uccle comptait un peu plus d'un millier d'habitants et deux cents chaumières. Crockaert donne les détails suivants : « ... Un chroniqueur contemporain raconte que les pestiférés mouraient en tel nombre qu'on les enterrait dans le jardin de la chapelle de Stalle, contre le mur du sanctuaire et que bien d'autres trouvèrent une sépulture dans la forêt de Soignes. L'épidémie fit surtout des ravages parmi les enfants. Beaucoup de gens moururent à Bruxelles où on les avait isolés dans les hôpitaux et les maisonnettes spéciales appelées pesthuyzekens, aménagées aux confins de la ville, entre les portes de Cologne et de Louvain ». Le même auteur précise encore : « D'une liste insérée dans un registre paroissial, mentionnant les noms des victimes à Uccle, nous savons que les premiers cas s'étaient déclarés le jour de la Saint-Jacques, c'est-à-dire le 25 juillet et que les derniers pestiférés moururent le jour de la Toussaint. En l'espace de trois mois 141 personnes furent enlevées par la maladie alors que la population, bien réduite depuis l'épidémie de 1635, ne dépassait pas au total plus de 1000 âmes. La liste comporte vingt noms de personnes décédées à Uccle-centre, 53 à Carloo, 68 dans le quartier de Stalle. Par contre les hameaux de Calevoet et Verrewinkel, peu peuplés, échappèrent par miracle au fléau ».

Est-il étonnant, dès lors, d'apprendre, par les vieilles chroniques, que le banditisme sévissait dans nos provinces ? La précarité de la vie était telle, l'incertitude du lendemain si perceptible, la détention de biens si aléatoire que nombreux furent ceux qui, misant tout sur le jour qui passe, volaient, assassinaient, s'assurant « un instant de bonheur ».

Uccle ne pouvait échapper à ce phénomène et le pouvait d'autant moins que la forêt était asile, refuge, abri, maquis. Au long de la chaussée de Waterloo, la



Château de Guillaume Van Hamme.
(dit aujourd'hui Papenkasteel)

Des comptes communaux, retrouvés par le docteur Vanderlinden, donnent une idée de ce qu'on ne pouvait pas faire autrefois : en juillet 1712, François Vander Elst paya une amende de 3 florins pour avoir été trouvé dans un cabaret pendant la grand'messe. Le même mois de la même année, Jan Hublo s'acquitta de 3 florins 10 pour avoir charrié du blé pendant les vêpres. En 1750, Guillaume Hermans, berger de son état, s'était endormi auprès de son troupeau. Surpris par un supérieur, il fut condamné à 1 florin d'amende.

forêt n'était que lieux de rencontre des voleurs. Deux endroits, surtout, étaient célèbres : ceux que l'on appelle, aujourd'hui, la Grande et la Petite Espinette.

Il y avait, par exemple, à la Grande Espinette que l'on désignait alors sous le nom de Saint-Hubert une auberge mal famée tenue par Josse van Calemborg qui, lui-même, n'avait guère bonne réputation.

En 1700, trois de ses fils sont arrêtés sur ordre du drossard de Brabant et, sans beaucoup de formes, pendus non loin de l'auberge de leur père. Les arbres, parfois, donnent de vilains fruits que sont pendus picorés par les corbeaux. Le quatrième des fils van Calemborg fut proscrit.

Mais quand on est Ucclois, le cœur vous tire vers la commune et même un édit de proscription ne parvient pas à vous en tenir éloigné. Le 4 janvier 1703 — trois ans plus tard — deux capitaines, le père et le fils Clairambaux, deux capitaines courant la faridondaine, sans doute, car que faisaient-ils là sans leur régiment appartenant au marquis de Deynze ? , deux capitaines, donc, sont accostés par six chenapans à l'orée de la forêt de Soignes, sur le territoire d'Uccle. Les capitaines sont fort penauds, prêts à composer mais un de leur valet — c'est fou ce que les humbles ont plus d'esprit d'à-propos — parvient à fausser compagnie à ces messieurs. Il court la forêt, rencontre un fort parti de cavaliers, raconte la mésaventure et les cavaliers piquent des deux vers l'endroit que leur a désigné le valet. Devant ce déploiement de force, les voleurs prennent la fuite.

On arrête van Calemborg — le père — mais, faute de preuves on doit le relâcher. Toutefois, sous prétexte de mettre fin aux actes de brigandage, on ordonne de détruire l'auberge. Ce qui fut fait au début de l'année 1703.

Qu'est devenu le fils van Calemborg ? L'histoire se garde de le dire. Peut-être s'est-il enrôlé, un jour, dans les bandes de Jaco ?

Jaco ? Parfaitement ; l'occupant du Fort qui porte son nom, le Fort-Jaco, ce lieu-dit, en haut de la grimette qui commence au Vivier d'Oie.

En 1705, l'Electeur Maximilien avait chargé le général Verboom d'y construire une redoute, sorte de fortin fait de retranchements de terre et qui avait pour mission de défendre cet important point stratégique. La redoute en question servait de retraite à Jacques Pastur dont J. Cayron a raconté « la véritable histoire ».

Curieux homme que ce Jacques Pastur dont le sobriquet va devenir le nom d'un lieu-dit ucclais. Ses parents étaient gardes forestiers et habitaient la forêt au-delà de Waterloo. Mais c'est à Uccle que leur fils se rendra célèbre.

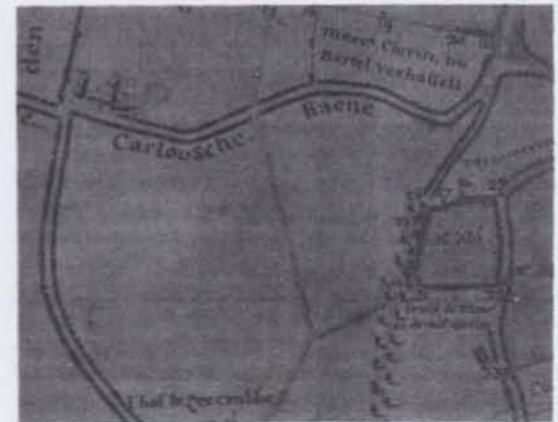
Il s'enrôle dans les rangs des Autrichiens et on lui assigne pour mission de défendre la forêt de Soignes contre les incursions des Français. Pour Alphonse Wauters (1) Jacques Pastur est un aventurier. Sans doute... Mais l'histoire est belle.

Il naquit vers le milieu du siècle (1650, précise Wauters) et, très jeune, montra son goût pour la violence et les chevauchées. Ses convictions n'étaient guère assurées car il servit successivement les Autrichiens, les Espagnols et les Français. Ce qui comptait, pour lui, c'était la bataille. Ses exploits, dans l'armée autrichienne, lui valurent rapidement de monter en grade. Sa première promotion le porta à la tête d'un corps de fusilliers chargés de défendre le bois ; il connaissait à merveille les coins et recoins de la forêt et cette familiarité l'aidera énormément. De plus, étant de la région, nul mieux que lui ne savait où les paysans cachaient leurs fourrages, leurs vivres, leurs biens. En 1695, par exemple, on le trouve discutant avec le maire d'Uccle, le bon Jean van der Elst, pour réquisitionner, chez les habitants du village, les fourragements dont il a besoin.

Car quoi qu'il luttât à l'époque contre les Français, les villageois des environs de Bruxelles le craignaient autant que les troupes du maréchal de Villeroy. Celles-

(1) Histoire des environs de Bruxelles.

ci vouaient d'ailleurs au capitaine Jacquot une haine profonde. Nul, plus que lui, n'infligea davantage de pertes aux armées françaises.



Hof te Zeerabbe au XVIII^e siècle
Carloosche baan : rue Edith Cavell
Hoogstrate : rue Groeselenberg
le sentier bordé d'arbres : avenue De Fré.

Il était célèbre, étonnant de bravoure et d'audace. Nommé major en 1692, il va s'illustrer, à la tête de 60 hommes, contre un détachement de 120 Suisses soutenus par une troupe de cavalerie. Cela se passait entre La Hulpe et Waterloo. Dès le premier engagement, le major Jaco tue six hommes à l'ennemi et fait donner la charge. Les 120 — moins six ! — se rendent aussitôt. Les exploits de Jaco vont s'enchaîner : le 6 août 1694 il met en déroute, dans le bois de Villers, un régiment de la Reine ; le 20 juin 1695, il repousse, à la tête de sa compagnie de dragons, un fort contingent venu de Mons et qui avait envahi Ixelles. Le 27 novembre de la même année, il met en déroute le partisan français Beuregard.

Mais l'histoire n'est pas finie. Deux officiers supérieurs des troupes alliées avaient été faits prisonniers par les Français. Jacques Pastur se mit à leur poursuite et les rattrapa près du moulin de Tombeck, à Overijse. La première décharge ennemie fut pour lui : il eût le bras cassé. Mais à Dieu vat ! son cornette, Thibaud prend sa place, rallie les troupes et, finalement, rejoint par Pastur, s'empare de l'officier français et libère les deux officiers alliés. On voulut récompenser cet exploit : le cornette de Pastur fut nommé capitaine et Jaco devint mestre-de-camp.

Vint-il se soigner au Fort Jaco ? On ne le sait. Toujours est-il que la convalescence ne dura guère. Dès que guéri, il lève un régiment de dragons. Et pour bien montrer l'estime dans laquelle on tient le Jaco uclois, l'Electeur de Bavière passe la troupe en revue, le 23 octobre 1696, hors la porte de Hal à Bruxelles.

Et défilent les trois escadrons de Jacques Pastur : le premier avec, à sa tête, le chef auréolé de ses victoires, le deuxième commandé par le major La Torre et le troisième par Thibaud.

Dès le printemps 1697, le nouveau mestre-de-camp, reprend le chemin des champs de bataille. Le 18 avril, pour se faire la main, sans doute, il taille en pièces un détachement de la garnison de Binche. Mais il revient bien vite dans sa forêt ucloise et met en déroute un régiment de 150 hommes qui s'étaient aventurés sous les futaies. C'est que cela le connaît les combats des bois !

A propos de bois, il aurait pu, s'il l'avait voulu, devenir un véritable Robin des bois d'Uccle. Mais les circonstances, sans doute ?, ne le voulurent pas. Jacques Pastur laissait la bride sur le cou à ses soldats et, dès qu'un coin de paix apparaissait dans nos cieux, ses hommes se livraient à toutes les exactions, les malheureux paysans uclois étant, à chaque fois, leurs victimes de prédilection. Qui aime bien châtie bien, dit-on. Et Pastur s'y entendait pour faire rendre gorge aux paysans d'Uccle ! Et ses hommes étaient gourmands, assoiffés, paillardes et violents !



Puis, 1702, c'est la paix. Plus de chevauchées, plus de coups de main, plus de rapines ! Jacques Pastur licencie ses hommes. A contre-cœur assurément. Lui qui est fait pour la vie des champs de bataille, pour les longues courses dans la forêt, entrecoupées de haltes au Fort-Jaco, il se mord les poings, se ronge d'impatience. Mais il ne va pas devoir attendre longtemps. En ces temps-là, le moindre prétexte était bon pour faire parler la poudre. Ainsi s'ouvre la guerre de succession d'Espagne. Tour à tour, Pastur va servir Français ou Espagnols. Au gré de ses intérêts, l'essentiel, pour lui, étant de se battre.

Pour compte du roi d'Espagne, il avait levé un contingent de 800 hommes, les uns dragons, les autres fusiliers. Mais il s'était déjà signalé à l'attention par de nombreux exploits. Un jour, aux environs de Gheel, à la tête d'une petite troupe, il avait rencontré six ou sept escadrons ennemis. L'engagement fut affreux, racontent les chroniqueurs et Pastur y fut blessé et contraint à la fuite. On lui coupa la retraite mais il n'allait pas se laisser prendre aussi stupidement. Il se cacha, attendit et ne put regagner l'armée qu'avec peine.

L'année suivante, en 1705, on le retrouve chargé de la défense de Waterloo. 12'000 hommes commandés par le général anglais Churchill prennent position. Pastur se retire en bon ordre mais, le lendemain, il réoccupe l'endroit avec l'aide du marquis de Grimaldi.

Le plus bel exploit — pour autant qu'un fait d'armes puisse être beau ! — à mettre au crédit de Pastur c'est celui de 1712. Au mois d'août, au moment même où les troupes alliées pénètrent en France, il envahit le Brabant hollandais à la tête de 1500 cavaliers. Il passe dans l'île de Thelen, s'empare de tout le pays situé entre Berg-op-Zoom, Heusden et Bois-le-Duc. Poursuivi par trente escadrons, il abandonne la place et parvient à rejoindre Namur sans avoir subi la moindre perte. Mieux : il ramène soixante otages, cent chevaux de carosse et un butin immense. C'est donc au service de la France, dont il a tant combattu les armées naguère, qu'il réalise sa plus belle performance. La France,

d'ailleurs, le récompensera : elle en fait un chevalier de l'ordre de Saint Lazare et un maréchal de camp.

La guerre, madame... Ces guerres, toutes ces guerres ont enrichi le fils des modestes gardes forestiers de jadis. En 1718, on sait qu'il prêta, sur hypothèque, la somme énorme de 46.654 florins... Il mourut tranquillement, contrairement à la façon dont il avait vécu et c'est à Braine-l'Alleud que repose celle qui fut sa première épouse, Anne Marie de Tomboir.

Uccle allait garder indéfiniment le souvenir de Jacques Pastur. Et qu'il soit passé dans les mémoires sous le sobriquet de Jaco que lui donnaient familièrement ses soldats et, peureusement, les Ucclois ajoute, peut-être à sa légende.

Mais de guerre en guerre, Uccle, comme toutes les communes, villes et villages de nos provinces, n'allait pas connaître longtemps la paix et ses délices. A partir de 1744, c'est la guerre de succession d'Autriche. Et la ronde recommence : chaque fois que les grands de ce monde doivent se partager leurs héritages, ce sont les pauvres gens qui trinquent, paient, souffrent et meurent. En 1746, quatre bataillons de gardes français cantonnent à Uccle et l'on sait que cantonnement veut dire : contributions, réquisitions et toute la lyre. Les choses vont continuer à ce rythme infernal car, à consulter les archives et les vieux grimoires qui sentent le moisi et le pipi de rat « on constate qu'à partir de septembre 1781 une grande partie des « devoirs » de Jacques de Pauw, officier de Stalle et Uccle, consiste à porter à ses concitoyens des ordres de réquisition de chariots et de chevaux à conduire à Hal, à Malines, à Genappe ou à Asse. Le 13 avril 1782, il distribue dix de ces « beschrijfbiljetten » qui se répartissent de la façon suivante : deux pour réquisitionner une charrette et un cheval et huit pour un cheval et un harnais, le tout à conduire à Genappe. Le lendemain, il a mission de convoquer 14 caporaux pour faire une double patrouille sur la route de Namur (chaussée de Waterloo). Le 22 avril, nouvelles réquisitions pour Genappe ; le lendemain, nouvelles patrouilles. En décembre 1782,



il convoque 61 caporaux avec leurs hommes pour faire des patrouilles à tour de rôle » (1).

Liberté !

C'est ce mot que les manuels d'histoire inscrivent au fronton de l'épisode connu sous le nom de révolution brabançonne.

Qu'il ait été question de libertés dans l'esprit de nos compatriotes et principalement des Ucclois qui vont prendre une part sérieuse à la Révolution brabançonne, on n'en peut douter. Pour eux, il était question de bouter dehors les Autrichiens. C'était l'essentiel. Ils ne se préoccupaient guère de la réalité profonde du mouvement subversif qui se déclencha contre Joseph II. Que l'empereur d'Autriche ait commis des maladrotes, c'est incontestable. Mais ce qui ne l'est pas moins c'est que cette révolution « pour la liberté » était surtout un combat pour le maintien des privilèges de quelques-uns. Dans nos pays on aime tant la liberté, on redoute tellement les occupations étrangères que l'on est prêt à tout passer à ceux qui agitent le mot liberté, à ceux qui s'opposent aux occupants même si leurs motivations sont troubles. Certes, la révolution brabançonne, aux yeux du peuple, était, essentiellement, volonté de se gouverner seul, de n'avoir plus à tenir compte d'une présence étrangère. Mais il est tout aussi incontestable que les chefs de la révolution donnaient au mot liberté un autre contenu que le peuple. Jamais, sans doute, révolution partie du tréfonds d'une population, ne fut à ce point détournée de ses objectifs pour servir les privilèges de quelques-uns.

Henri van der Noot, avocat bruxellois, chef des statistes, n'avait d'autre doctrine que le retour à l'ancien régime. Autour de lui, certains vont le pousser davantage encore vers le passéisme. Et, dans ces provinces si

(1) S. Gillissen, op. cit.



François VONCK
(Gravure anonyme)
(Cabinet des Estampes, Bruxelles)



VAN DER NOOT
(Buste par Leroy)
(Bruxelles, Musée Communal)

pétrées d'amour de la liberté, on va assister aux pires exactions. Certes, les Autrichiens avaient été chassés du pays et cela s'était fait autant par les troupes de van der Noot que par celles d'un autre avocat bruxellois, Vonck. Mais très rapidement les deux tendances révolutionnaires vont s'affronter : alors que Van der Noot a mené une révolution essentiellement conservatrice et réactionnaire, lançant le peuple dans la bataille pour consolider des privilèges qui, précisément, entravent la vraie liberté populaire, Vonck, tout imprégné des principes de la révolution française, assisté de Verlooy, un autre avocat, veut la véritable libération populaire. Il comprend les grands principes : liberté, égalité, fraternité. Il combat les privilèges de classe et rêve d'une société libérale. Le combat entre Van der Noot et les Vonckistes prend rapidement mauvaise tournure pour ces derniers : ils sont obligés de se réfugier à Lille, laissant la place, toute la place, à Heintje Van der Noot. Alors, pendant quelques mois, Bruxelles et le Brabant vont être livrés à tous les abus. Régulièrement des hordes d'agriculteurs des communes de la couronne bruxelloise descendent sur la ville, processionnent dans les rues, brisant sur leur passage les boutiques de ceux qu'on leur dénonce comme vonckistes, accrochant à un réverbère de la Grand-Place quelque malheureux qui a eu l'audace de dire qu'il n'appréciait pas ces excès. On marque les maisons des Vonckistes, on les fraque, on les tue.

Y eût-il des Ucclois parmi ces énergumènes qui firent la révolution brabançonne ? J'ai peine à le croire. Tout donne à penser, au contraire, que nos Ucclois n'avaient d'autre souci que de chasser les Autrichiens. Eux, ce qui les intéressait, c'était d'être débarrassés des réquisitions, cantonnements et autres joyeusetés guerrières. Alors, ils vont combattre les Autrichiens. Ce sont eux, les ennemis, non ? Jusqu'en décembre 1789, ils avaient été priés de fournir les hommes pour des patrouilles et des gardes au bénéfice de l'Autrichien. Se place ici, un petit fait qui montre à quel point les Ucclois étaient chatouilleux sur le chapitre de leur indépendance.



L'église d'Uccle - Carte de Everaerts.

Comme toutes les communes, Uccle est donc contrainte de fournir des patrouilles. Les hommes de ces patrouilles ne portent pas d'uniforme. Seulement une plaque au bras. Mais une plaque aux armes de l'Empire autrichien. Alors, c'est à Uccle que les citoyens se rebiffent. Ils veulent bien patrouiller, donner de leur temps, de leur énergie à l'occupant. Puisqu'il n'y a pas moyen de faire autrement mais, ô mânes de Gaspar van der Noot et de Lambert Thoren, ils ne veulent à aucun prix porter la plaque frappée aux écussons autrichiens. Cela fit mille et une discussions, cela provoqua des ordonnances écrites, des pourparlers, des ordres jusqu'au moment où les Autrichiens eurent évacué les environs de Bruxelles.

Pendant tout le temps que dura la campagne contre les Autrichiens, les Ucclois ne cessèrent de ravitailler les patriotes, enfournant fourrages et vivres dans les

charrettes se rendant vers Namur que les impériaux venaient d'évacuer.

Mais le 25 novembre - Antoine De Pauw étant officier de Stalle et Uccle, Gillaerd, le chef-maire - les Autrichiens reprennent Namur et marchent sur Bruxelles. Par où vont-ils passer, Par Uccle, bien sûr. Par Uccle où les soldats vont, à nouveau se livrer aux déprédations. Par Uccle où le château de Carloo va être détruit.

Certains prétendent que les Autrichiens ont bouté le feu au château parce qu'ils avaient cru que Van der Noot, seigneur de Carloo, était le Van der Noot qui avait mené la révolution et qui, entre temps, s'était réfugié en Hollande.

C'est peu probable. Encore que... Ce qui est certain, toutefois, c'est que l'incendie et la destruction du château de Carloo fut l'œuvre des Autrichiens. (1)

Ce qui est certain aussi, c'est qu'un échevin de Carloo, Joannes van Kerm, ayant vu son auberge pillée par la soldatesque, en même temps que le château, introduisit une demande en dédommagement auprès des autorités. Jean-Joseph van der Noot, qui passait l'hiver dans sa résidence bruxelloise, au moment des faits, ne semble pas avoir suivi son concitoyen dans son action en dédommagement. Sans doute se doutait-il que van Kerm allait être débouté. C'est ce qui arriva et ni l'auberge, ni le château ne furent reconstruits.

On a déjà vu les révolutionnaires venus de France mettant fin aux activités des moines de Boetendael. Parallèlement, ils vont bouleverser toute l'organisation administrative du pays, remplacer les institutions vieilles,

(1) « Le célèbre tribun Henri van der Noot n'était qu'un cousin très éloigné de Jean-Joseph Van der Noot, seigneur de Carloo ; il descendait de Geldolphe, fils de second lit de Wauthier III van der Noot, tandis que Jean-Joseph était descendant de Wauthier VII, sous deux arrière-petits-fils de l'ancêtre commun Guillaume Uten Sorenweghe, dit van der Noot, représentant de l'un des sept lignages de Bruxelles au XIII^e siècle » (Une commune de l'agglomération bruxelloise (Op. cit.). Signalons encore que la famille van der Noot, qui donna de nombreux échevins à la ville de Bruxelles, comporte de nombreuses branches qui existèrent jusqu'en Suède et aux Etats-Unis et dont les armoiries sont très variées. « Cette antique famille, nous dit H.C. van Parys, qui fut aux lignages jusqu'au XVIII^e siècle est peut-être la seule des familles représentées aux lignages en 1376 qui subsiste encore aujourd'hui. (Quelques jalons de l'histoire d'Uccle. Tome I. Y. Lados van der Meersch, E.M. Braeckman, J. Deconinck, M. de Prichant).

inadéquates par une administration de type tout nouveau. C'est la fin des deux grandes seigneuries de Carloo et de Stalle. On crée la commune définitive, balayant les droits féodaux, les coutumes désuètes, les particularismes.

Mais ce qui fut plus important, dans l'épisode de la révolution française, c'est que les armées des généraux Jourdan et Pichegru, qui avaient fait leur jonction à Bruxelles, apportaient aux Belges la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, en fait la liberté individuelle. Les Belges passèrent à côté de cet événement capital et s'enfoncèrent dans la morosité.

••

Cependant, la Révolution française va faire de la commune le chef-lieu d'un canton regroupant nombre de villages dont Saint-Gilles, Forest, Ruysbroeck, Tournepe, Huizingen, Beersel, Drogenbos, Alseberg, Rhode St Genèse, Linkebeek, Watermael et Boitsfort.

Les Ucclois ne vont guère apprécier : les séances cantonales qui doivent régulièrement réunir les agents municipaux sont désertées et le président de l'Assemblée, Fébus, s'arrache les cheveux devant cet absentéisme. De plus, la population ne « mord » pas aux Immortels principes. Elle reproche les tentatives de déchristianisation des autorités, s'enfonce dans une résistance passive, freine tant qu'elle peut la mise en place des institutions.

Cette résistance à l'occupant étranger - une fois encore ! - va se retrouver jusque chez les agents municipaux nommés par l'autorité elle-même. Elle va, cette résistance, se renforcer au fur et à mesure des décisions prises par les Français. Un homme émerge de cette période. Visiblement, il comprend l'immense progrès humain représenté par les principes révolutionnaires. Mais, tout aussi visiblement, il semble être le seul à avoir fait le partage entre l'excellence des principes et le fait qu'ils soient imposés par une autorité étrangère.

Charles-Louis Delcor était notaire. Il avait été maire

de Stalle de 1773 à 1791 et fut élu, en mai 1797, agent municipal d'Uccle. Il était propriétaire d'une maison au centre du village et habitait la commune depuis trente ans. Né le 17 juillet 1743, il avait donc 54 ans lorsqu'il accéda à la charge municipale uccloise.

Delcor va se considérer d'emblée comme le porte-parole de la population. Dans tous les domaines où les exigences des troupes d'occupation gênent les citoyens ucclois, on va le retrouver, ferme dans ses principes, finaud, usant de tous les moyens dilatoires à sa disposition.

Et, une fois encore, à trois siècles de distance, c'est pour la liberté de pensée qu'on va se battre à Uccle. Les réformés voulaient le droit de croire à leur doctrine; en 1792, les catholiques vont mener la même lutte et c'est, une fois de plus, au Gueuzenkastel d'Uccle que vont se tenir les réunions secrètes.

Plus loin, c'est la bataille de Waterloo. L'Empire de Napoléon s'écroule et le lundi 19 juin, les Ucclois peuvent voir Guillaume, prince d'Orange, fils du roi des Pays-Bas, portant son bras en écharpe : blessé à Waterloo, il regagnait Bruxelles par la Waelsche weg. Mais bientôt les réquisitions vont à nouveau fondre sur Uccle. Tous ceux qui ont une charrette et un cheval sont obligés de se rendre au champ de bataille afin d'y recueillir les blessés. Beaucoup de ces soldats, ne trouvant place dans les hôpitaux, furent soignés chez l'habitant.

Il n'y a pas grand-chose à dire de la période hollandaise. Uccle, comme toutes les communes de l'agglomération bruxelloise, souffrait l'occupation comme elle en avait souffert d'autres.

Mais quand, à nouveau, le souffle de liberté va balayer les provinces, Uccle, une fois encore se trouvera au premier rang pour prendre part à l'action.

Le soir du 21 septembre 1831, Pletinckx vint de Bruxelles à Uccle pour y rencontrer un de ses parents, le curé de la paroisse, Philippe Corten. Avec l'aide de l'ecclésiastique, il recrute trente Ucclois qui, le lende-

main, vinrent le rejoindre à Bruxelles. Ce sont ces Ucclois qui défendirent la porte de Namur sous le commandement de Pierre Gillain. Ils avaient trouvé six canons dans une caserne et les disposèrent face aux troupes hollandaises. Les Ucclois vont se battre pendant toute la durée de l'insurrection et, bientôt, l'un d'eux, Charles Dandoy, maréchal-ferrant au Langeveld, prendra le commandement de la petite troupe.

Dans le *Moniteur* du 16 avril 1835, 1031 patriotes sont proposés pour la Croix de fer. Charles Dandoy figure parmi eux. On précise même qu'il participa aux quatre journées de septembre avec des volontaires d'Uccle réunis par ses soins.

Uccle, d'ailleurs, paya également son tribut de victimes. Trois Ucclois dorment de leur dernier sommeil à la Place des Martyrs : Frédéric Pass, Jacques Vanderelst et Henri Vanderrest.

Mais la liberté n'est pas que politique ; elle n'est pas qu'indépendance vis-à-vis de l'étranger. Elle est aussi dignité humaine. D'autres Ucclois vont l'apprendre à l'opinion.

Vers la fin-1833 - trois ans après la révolution de l'indépendance - deux ouvriers teinturiers d'Uccle sont arrêtés et écroués à la prison des Petits-Carmes. Là même où Louis de Potter, héros méconnu de la Révolution, avait été enfermé sur ordre des Hollandais.

Qu'avaient-ils fait, ces deux humbles Ucclois pour mériter ce sort ? Prévenus d'avoir formé une coalition dans le but de faire cesser le travail à la fabrique d'un sieur Obert industriel Ucclois, on les inculpait pour le crime de s'être groupés (à deux !) afin d'obtenir, par la cessation du travail, une augmentation de salaire. On apprend cependant que l'arrestation des deux Ucclois n'arrange rien : d'autres ouvriers, teinturiers, tonneliers d'Uccle, d'Ixelles et de communes environnantes sont également arrêtés sous la même inculpation. Le 7 novembre on les traîne devant les tribunaux. Les débats judiciaires jettent un peu de lumière sur les conditions dans lesquelles ces ouvriers exerçaient leur métier.

Le moyen de défense employé est, dans le cas des tonneliers, par exemple, que les tonneaux qu'ils fabriquaient étaient de dimensions plus grandes que ceux qu'ils fabriquaient autrefois et qu'il leur avait paru juste de demander une augmentation de salaire proportionnelle à l'augmentation de travail qui leur était imposée. Les malheureux gagnaient 55 centimes par jour et ils en demandaient 80. Louis Quiévreux commente : « 55 centimes, c'était la misère, car un pain de 1 kilo en coûtait 40. C'est comme si l'ouvrier d'aujourd'hui, gagnant 160 frs par jour déboursait, pour un pain de 1 kg 120 francs ! ».

A l'audience, les maîtres tonneliers annoncèrent qu'ils consentaient à payer 75 centimes ! Malgré tout cela, le tribunal condamna le « meneur », un nommé Stevens, à un mois de prison et 14 de ses « complices » à 10 jours. Tous furent condamnés aux dépens.

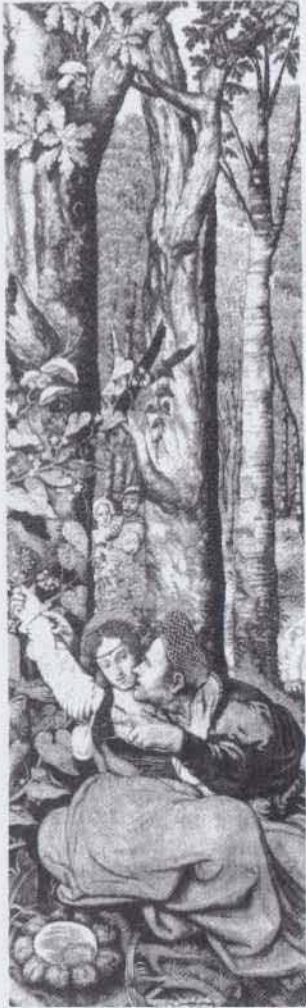
Quelques jours plus tard, ce fut le tour des deux teinturiers ucclois. Ils furent acquittés... Le tribunal regrettait-il la condamnation qu'il avait prononcée à l'encontre des premiers ?

Reste que c'est à Uccle que des hommes du peuple luttèrent, parmi les premiers de la Belgique indépendante, pour faire respecter leurs droits. Cela valait bien d'être souligné et entre le grand seigneur qu'était van der Noot qui mourut pour la liberté, et les ouvriers teinturiers refusant de mourir de faim, la chaîne existe : elle est celle qui lie entre eux tous les hommes de bonne volonté qui entendent que soient respectés leurs droits les plus élémentaires. Et que le grand seigneur du château de Carloo puisse être mis sur le même pied que les ouvriers de l'usine Obert, cela, du moins, signifie quelque chose !

Il y a là une constante qui ne pouvait échapper à qui parcourt le passé de cette commune née de la forêt. Car Uccle est née à l'ombre des arbres centenaires qui composent la couronne de la région bruxelloise. Et d'être née de la forêt devait nécessairement lui donner un caractère particulier. Et moi aussi, comme mon bon



Denys Van Alsloot. Fête au Vivier d'Oie. Fragment.



Fragment de la tapisserie de Van Orley, l'homme et la femme.

maître Michel de Ghelderode, j'ai, plus d'une fois rencontré en Uccle le fol et toujours jeune Ulenspiegel qui m'a conté de poétiques sottises : « La fleur fait sourire ; l'arbre rend pensif car l'arbre et l'homme sont des proches. Où sont les hommes qui donnent des fruits ? L'arbre étend les bras et gesticule ; il hoche au vent sa tête ébouriffée et il bavarde, les oiselets étant ses mille pensées. Mais il faut se méfier des arbres qu'on plante au nom de la Liberté : c'est qu'on finit par y pendre les vrais hommes libres ». Ayant dit, conclut Ghelderode, Ulenspiegel grimpa à l'arbre et s'y balança mieux qu'un singe.

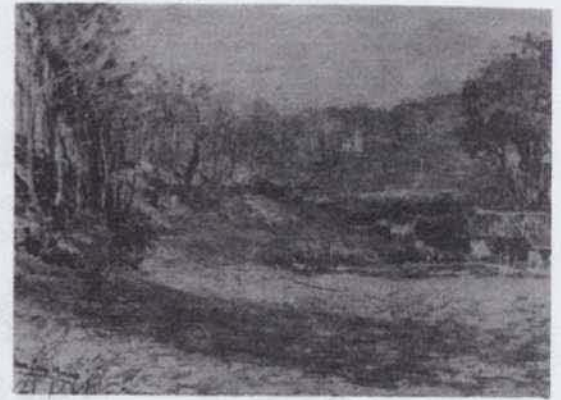
Uccle serait-elle autre chose que le paradis perdu et retrouvé ?

Combien d'arbres d'Uccle - qui sont comme des symboles de liberté - ne portent pas les cicatrices des initiales entrelacées d'amants aujourd'hui disparus ?

Et je rêve à tous ces arbres d'Uccle qui furent, quelque jour, violons pour les âmes baignées de tendresse, béquilles pour les claudicants ; gourdins pour la jeunesse et les combattants de la liberté ; flèches dans les ciels d'Uccle grimpant vers le papegay de la perche ; tonneaux pansus remplis de bière froide, enseignes pour les cabarets ucclóis ; potence pour les malheureux ; banquettes pour les diligences qui couraient le grand trot sur la chaussée de Waterloo ; écuelles frustes, tables sommées de victuailles... Cercueils enfin qui emportèrent des générations et des générations d'Ucclois vers l'ultime demeure...

C'est sans doute à cause des arbres qu'Uccle est tant aimée ; à cause d'eux qu'elle fut et demeura la terre élue des hommes épris de liberté.

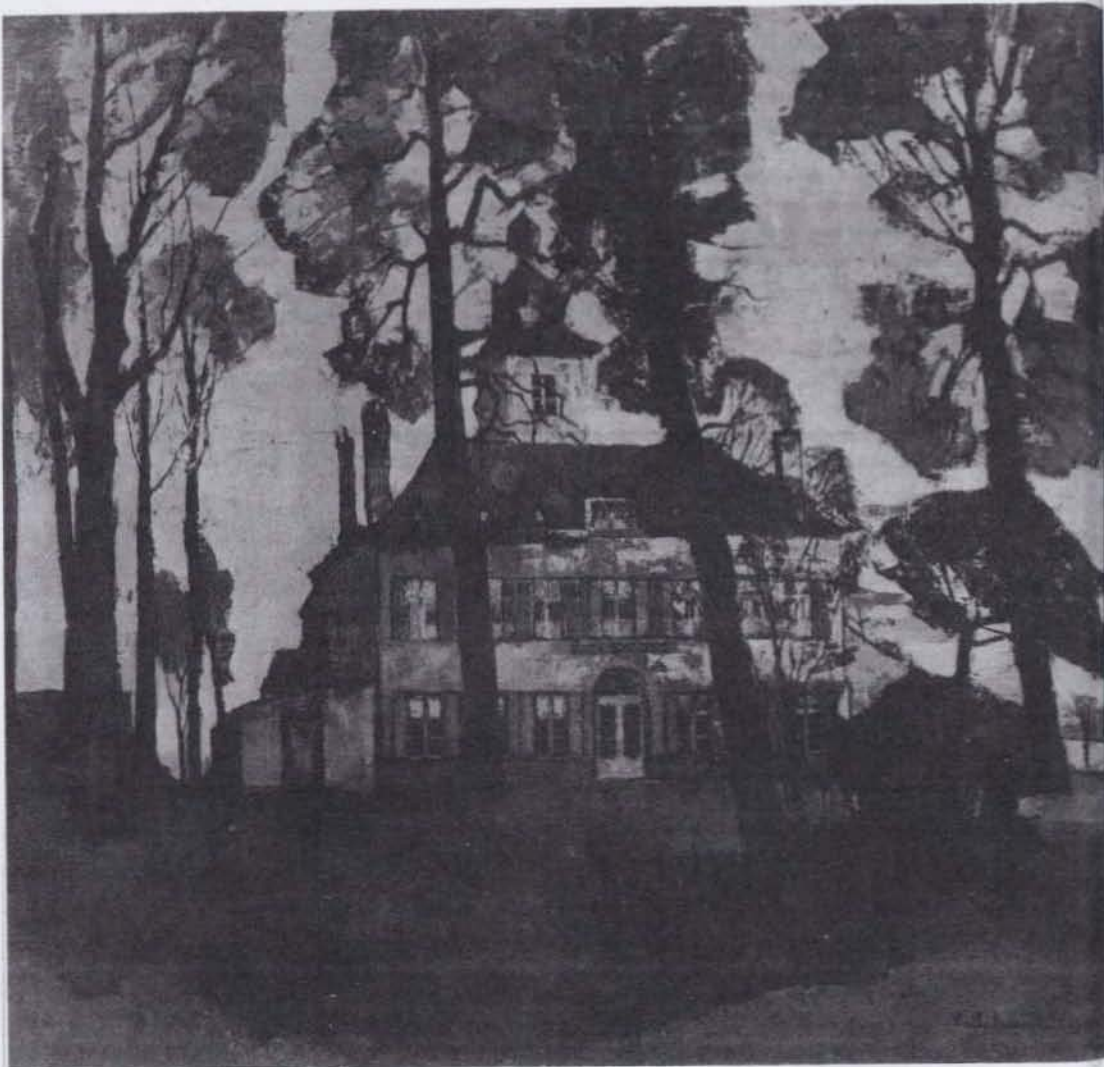
Voilà pourquoi j'aime Uccle. Pourquoi aussi, il était bon de raconter la lutte des Ucclois au long de nos siècles dits modernes. Et rien n'est sans doute plus important pour les hommes d'aujourd'hui que de savoir comment naquit et vécut leur village. A l'heure des grands ensembles internationaux ; au moment où la télévision abolit les distances et vous rend contemporain, dans



Le Kamerdelle. Minne.

le temps et l'espace, d'un événement qui se déroule aux antipodes, le danger est grand de voir l'homme du XX^e siècle se déshumaniser à mesure. Il lui reste son enracinement régional ; il lui reste son clocher, ce petit village où il vit. C'est par la connaissance du passé, de la réalité de ce village que commence l'humanisation du citoyen de cette nouvelle Renaissance qu'est le XX^e siècle.

Les Ucclois ont de la chance. Les années envolées qui tissent l'histoire de leur commune chantent toutes l'amour de la liberté et du travail, la douceur de vivre et la fureur de survivre. C'est pourquoi j'ai pris tant de plaisir à feuilleter l'histoire d'Uccle et de ses bourgmestres.



Le Papenkasteel par E. Lecomte.

Collection de la Commune d'Uccle.

2. Sous le régime français

L'une des premières conséquences de l'entrée des troupes françaises en Belgique fut la disparition des gildes uccloises. On n'ira pas jusqu'à dire que les archers et escrimeurs ucclois menaçaient la jeune république française. Tout simplement, comme dans tout le pays, ces institutions liées à des coutumes religieuses mirent fin à leurs activités.

Dans le cas d'Uccle, c'est regrettable et plus regrettable encore que, les choses s'étant normalisées, il n'y ait eu aucun Ucclais pour rendre vie à ces associations. Elles le méritaient cependant. Et, avant de raconter les avatars d'Uccle sous le régime français, il n'est peut-être pas inutile, pour

qui veut comprendre et aimer cette commune du bout des bois, de s'arrêter un instant pour évoquer le souvenir des escrimeurs et des archers d'Uccle. Et des archères !

Lorsque l'historien parle de la Gilde des escrimeurs de Carloo-Saint-Job, il vise, sans doute, à flatter les Ucclois. Il n'y eut jamais à Uccle-Saint-Job qu'une maison de campagne appartenant à la Gilde des Escrimeurs de Bruxelles, cinquième et dernier serment de la capitale, sous l'invocation de Saint-Michel.

La maison de Saint-Job avait été acquise par la gilde bruxelloise et, à la belle saison, elle y tenait ses réunions. Cette maison tout naturellement se nommait 's Gildenhuyts et disparut en 1662 sous les coups d'un ouragan demeuré célèbre. Tous les ans, vers le 10 mai, les escrimeurs de Bruxelles arrivaient à Saint-Job pour honorer le saint patron du lieu. C'était alors un rassemblement bigarré où l'on retrouvait les membres d'autres gildes, les milices, le populaire. Chaque année, on faisait assaut d'habileté en un grand tournoi. Le 22 mai 1632, le magistrat de Bruxelles fut reçu au Gildenhuyts. Ce fut une belle fête, racontent les chroniqueurs du temps, aussi belle, la fête, que celle que donnèrent en leur maison de plaisance, près du Vivier d'Oye, les archiducs Albert et Isabelle, lorsqu'ils reçurent les escrimeurs bruxellois.

La gilde des archers était, assure-t-on, l'une des plus anciennes du pays. Hélas ! Nul ne pourra dire s'il en est bien ainsi puisque les textes, documents ou archives font cruellement défaut. Tout ce que l'on possède c'est une notation du curé d'Uccle, E.H. Putzeys, qui parle de deux gildes - la grande et la petite - existant à Uccle de 1703 à 1771. Ces deux gildes étaient sans aucun doute chargées de la défense de la commune et devaient dépendre du seigneur du lieu.

En 1779, le 25 mai, le vicomte Jérôme Balthazar de Roest d'Alkemade et son épouse Marie-Anne Jacqueline Sirejacobs, derniers seigneurs de Stalle, font leur joyeuse entrée dans la commune. Le curé de l'époque,

C.J. Leyniers a fait une relation complète de l'événement et ce texte en vers, imprimé et rédigé en l'honneur des nouveaux maîtres, parle des gildes uccloises. Chacune avait sa bannière et son alfier, manieur de drapeau, dont l'adresse était remarquable, à l'estime du curé Leyniers.

Chaque année les gildes organisaient un grand concours de tir à l'arc réservé strictement aux membres. On tirait le roi et c'est à l'église, agenouillé devant l'autel, que le vainqueur recevait, des mains du curé, le collier témoin de sa nouvelle dignité. La gilde-chef des archers d'Uccle était celle du Serment de l'Arc de Bruxelles.



La première église de Carloo d'après une eau-forte de M. Mareels.

La perche du tir à l'arc uclois était dressée dans une prairie qui se trouvait à l'emplacement du Globe.

Mais ce dont Uccle peut se glorifier, par surcroît, c'est qu'elle est assurément la seule commune ayant possédé une gilde de femmes archères. Charles de Coster a raconté cette histoire jolie dans « Les Frères de la Bonne Trogne ». C'était une association de tous les hommes uclois, bourgeois et manants, qui n'avaient d'autre objectif que de boire abondamment. Or en cette époque sévissait en Brabant un farouche capitaine appelé Dent de Fer qui, régulièrement, rançonnait les villages, « égorgeant sans merci les bourgeois ensommeillés emportant vaisselle, bijoux, femmes et filles, mais les jeunes seulement ». Une nuit, un bourgeois de Bruxelles, s'en venant vers Uccle, surprit une troupe en marche et entendit qu'elle se préparait à s'en aller porter misère dans la bonne commune d'Uccle. Il ne douta pas un instant de l'identité du capitaine : c'était la Dent de Fer !

Le bourgeois affolé courut le grand trot jusqu'à Uccle et voulut faire sonner la cloche d'alarme mais le bedaud, étant frère de la Bonne Trogne, dormait sans qu'il fût possible de le réveiller. Alors le bourgeois s'en fut par les rues et ruelles, criant « au feu » tant et si fort que les femmes, les enfants et les vieillards descendirent sur la place. Mais pas un homme vaillant : tous dormaient, assommés par la bière. Il fallait bien se rendre à l'évidence : les femmes d'Uccle devaient prendre les armes de leurs maris et défendre le village. Ce fut un beau massacre lorsqu'arrivèrent les soldats de la Dent de Fer. Ceux-ci ne s'attendaient pas à l'assaut et furent proprement décimés par les flèches habilement tirées par les femmes ucloises. Les survivants se retirèrent mais parmi les morts gisait la Dent de Fer.

Le duc de Brabant, apprenant la chose, s'en vint à Uccle et, tant pour faire honte aux hommes de la commune que pour récompenser les vaillantes commères du village, institua la confrérie des femmes-archers d'Uccle, « lesquelles, conclut Charles de Coster, tirent

de l'arc comme hommes à chaque dimanche sous la protection de Madame la Vierge ».



Dès qu'arrivèrent les Français ils mirent sur pied une nouvelle organisation administrative de la région qui ne compensa en rien la disparition des gildes. Uccle y gagna le titre de chef-lieu d'un canton lui-même inclus dans le département de la Dyle.

Chacune des communes du canton avait un « agent municipal » élu ainsi qu'un adjoint. La réunion des agents municipaux était présidée par un citoyen élu par l'ensemble des électeurs du canton. Chaque administration cantonale se trouvait sous l'autorité d'un commissaire exécutif nommé et révoqué par le Directoire exécutif. C'est lui qui surveillait les travaux des administrations locales et en faisait rapport à ses supérieurs hiérarchiques.

C'est dans ce cadre que la commune d'Uccle va vivre pendant cinq ans.

En décembre 1795, l'autorité centrale, en attendant les élections prévues pour mai 1797, procède aux premières désignations pour le canton d'Uccle.

Le premier « agent municipal » d'Uccle - choisi par l'autorité - est Jacques van Ophem. Membre d'une vieille famille ucloise, il était brasseur et propriétaire du Gulden Kasteel. Plusieurs de ses ancêtres avaient joué un rôle important dans l'histoire de la commune ; Jan van Ophem avait été échevin en 1490-1501, Machiel van Ophem, maire d'Uccle et échevin de Carloo en 1641-1673 et Jacques van Ophem échevin d'Uccle en 1618-1648.

En même temps que Jacques van Ophem furent désignés les « agents municipaux » des communes du canton : Nicolas-Ferdinand Fébus pour Ixelles, par exemple, qui aura de sérieux démêlés avec le commissaire exécutif du canton d'Uccle, François Leunckens. Nommé à ce poste par arrêté du 19 décembre 1795,

1795-1797

Agent municipal :

Jacques Van Ophem

Président du Conseil municipal du canton d'Uccle :

J. G. Mertens

Secrétaire :

Giblet

Commissaire exécutif du canton d'Uccle :

François Leunckens

Leunckens dépendait directement de Lambrechts, commissaire exécutif de la Dyle.

Un mois après sa nomination, Leunckens se met en quête d'un local pour y tenir les séances du conseil municipal, y installer le greffe et les archives. Il supporte mal - et on le comprend - de présider ces assises dans un cabaret. Des Ucclois, mal intentionnés, certifient Leunckens, y viennent boire dans l'unique but de surprendre le secret des délibérations et, accessoirement, de se moquer des « municipaux ». Alors Leunckens, devant la mauvaise volonté des Ucclois qui décidément, ne trouvent pas de maison pour y loger l'administration de l'occupant, va tenter de convaincre ses supérieurs de la nécessité urgente d'un local. En vain. Ce n'est qu'en août 1796, que la municipalité du canton se décide à réquisitionner un local - pour tenir en dépôt les archives - chez le notaire Jean-Joseph Cattoir qui avait été maire d'Uccle de 1772 à 1790.

Finalement, de guerre lasse, Leunckens propose de prendre à bail une maison à Uccle, de s'y installer, réservant une partie des locaux pour y loger le greffe, le secrétariat et y tenir les séances municipales. Les choses en vont ainsi.

Mais ce ne sont pas les seules difficultés que va rencontrer Leunckens. En fait, la population fait montre d'une sourde opposition au régime français. Toutes les traditions sont bouleversées : depuis l'administration jusqu'au calendrier. La vie de tous les jours est changée : alors que la population uccloise est d'expression flamande, on lui impose le français ; alors qu'elle est catholique on baillonne son église en la privant de curé et de cloches.

Uccle va se raidir contre toutes ces mesures édictées par l'occupant.

Celui-ci, il est vrai, va s'en prendre d'abord aux biens terrestres de nos compatriotes. C'était maladroit. Deux mesures sont édictées immédiatement : l'emprunt forcé et les impôts. Pour que ces mesures soient possibles il importe évidemment d'établir un relevé des for-

tunes. Ce sont les agents municipaux qui sont chargés de cette tâche. On imagine aisément leur peu d'enthousiasme et leur peu d'empressement à se mettre à mal avec leurs concitoyens.

Leunckens semble avoir compris leurs réticences parce qu'au début des opérations, il se fait leur défenseur auprès du commissaire Lambrechts. Il existe toute une correspondance entre Leunckens et Lambrechts. Au début des opérations, Leunckens explique le retard apporté à l'établissement du cadastre des fortunes et revenus par le manque d'instructions et non, dit-il, par la mauvaise volonté. Lambrechts, quant à lui, menace d'envoyer des commissaires spéciaux aux frais de la commune. Il ne met pas sa menace à exécution car Leunckens, début janvier 1796, annonce que le travail est sur le point d'être terminé. Il précise même que la mauvaise volonté des municipaux doit être attribuée à la crainte de déplaire à leurs concitoyens. On apprend également que les agents municipaux, pour se soustraire à leurs pénibles obligations, arguent du fait qu'ils ne sont pas en possession de la traduction flamande de la loi qu'ils doivent appliquer.

Leunckens va réclamer sans désespérer les tableaux des fortunes et des revenus ucclois. Cela ne va pas sans mal. Le 22 mars 1796, visiblement découragé, il écrit à Lambrechts : « L'insouciance qui tient de la mauvaise volonté se manifeste partout : les agents municipaux du chef-lieu, au lieu de donner l'exemple, ne cherchent qu'à l'éluider sous différents prétextes » et plus loin : « Cette insouciance ne peut être attribuée qu'à l'impunité car ils n'ont pas jusqu'ici, conformément à la loi sur l'emprunt forcé, produit les tableaux des contribuables ainsi que celui de la population ». En janvier 1797, les « états » de population d'Uccle sont enfin prêts... mais ils ne peuvent être envoyés à l'administration départementale. Pourquoi ? Pour la bonne, simple et péremptoire raison que la municipalité d'Uccle n'a pas de papier !

C'est le couronnement d'un conflit parallèle qui,

depuis le début, oppose Leunckens au secrétaire-greffier du canton le citoyen Giblet, domicilié à Drogenbos. Ce brave homme qui semble n'avoir d'autre idée que de mettre à profit les circonstances pour se faire un peu d'argent de poche, monte la tête des municipaux pour qu'ils s'opposent à ce que les séances continuent de se tenir au domicile de Leunckens, celui-ci percevant de la municipalité une somme déterminée pour la location et le chauffage de la partie de sa maison consacrée aux affaires municipales.

Giblet, d'ailleurs, ne faisait pas le détail : il avait enlevé de la maison de Leunckens le registre aux résolutions, le registre aux passeports et le cachet de la municipalité, de telle manière que toute l'administration était paralysée. Leunckens prétendit que Giblet voulait que la municipalité s'installât dans sa maison à Drogenbos, de manière à percevoir, pour son compte, l'indemnité de bureau. Finalement, ce ne fut ni chez Leunckens, ni chez Giblet que se tinrent les séances mais, à nouveau, dans un cabaret. Mais pas dans n'importe quel cabaret ; au Vieux Spytigen Duivel, chauscée d'Alseberg qui reprenait ainsi du service dans l'histoire ucquoise.

Entretemps, un nouveau commissaire exécutif avait été nommé à la place de Leunckens - en septembre 1797 - et ce nouveau commissaire, un nommé Stiellemans, écrit à son chef, Mallarmé, qui remplaçait Lambrechts comme commissaire départemental, que le Vieux Spytigen Duivel n'était vraiment pas l'endroit rêvé pour y loger l'administration du canton. D'abord à côté de la salle où se tenaient les séances, se trouvaient deux chambres où il y avait toujours du monde. L'on entendait ce qui se disait de part et d'autre de la paroi et toutes les décisions étaient aussitôt connues de tous. Ensuite les agents peu fortunés étaient obligés d'y boire « parce que dans un cabaret, on ne saurait rester sans rien y dépenser », tandis que d'autres qui étaient plus fortunés, pouvaient facilement s'oublier par la boisson, ce qui ne pouvait qu'entraver les délibérations. En troisième lieu il n'y avait pas de greffe sur place. Quand



Escalier du Vieux Spijtigen Duivel
par P. Craps.

on avait besoin d'une pièce, on devait prendre recours chez le président Fêbus qui demeurait à Ixelles, à une demi-lieue de l'endroit de la séance (1).

Stiellemans mesure tous les inconvénients. Il insiste pour qu'on lui procure un local « propre à délibérer avec décence et dignité ». Il va même plus loin : il propose de prendre en location la maison de l'horloger Pass. « J'y (sic) ai entré, écrit-il, et la trouve assez commode. Mais la question serait de savoir si le prix qu'il demanderait ne serait pas trop exorbitant. On pourrait y établir le greffe où le greffier serait obligé de prendre son logement. De cette façon, nous aurions tous les documents à la main, ce qui donnerait une grande facilité pour l'expédition des affaires ».

Le prix était-il trop exorbitant ? L'horloger Pass ne tenait-il pas à céder sa maison ? On ne sait. L'affaire, en tous cas, ne se conclut pas, car en décembre 1797, la municipalité demande l'autorisation d'occuper la cure d'Uccle pour y tenir ses réunions et y établir un dépôt d'archives, autorisation qui lui est donnée « provisoirement ».

Provisoirement parce que les autorités projettent d'y installer l'école publique. Le 1 mai 1798 c'est chose faite et on nomme le premier instituteur d'Uccle, Joseph van Leeuw. Les municipaux sont priés de vider les lieux et de les abandonner au maître d'école. Le 14 mai, rien n'est fait, encore que la signification ait été transmise aux municipaux le 29 mars. Ce n'est cependant que vers la fin du mois de mai que Joseph van Leeuw put prendre possession des locaux et s'installer dans le presbytère.

Mais, entre 1795 (décembre) et mai 1797, date des premières élections, bien des choses se sont passées à Uccle.

On l'a vu : Leunckens, premier commissaire exécutif du canton d'Uccle, n'eut pas la vie facile. Il la compliqua encore par ses démêlés avec l'agent d'Ixelles, Ni-

(1) S. Gillissen-Valchaert, op. cit.

colas Fébus. Entre les deux hommes c'est de véritable haine qu'il faudrait parler. Un an après sa nomination — en décembre 1796 — François Leunckens accuse Nicolas Fébus d'avoir enlevé la brasserie et de nombreux objets de l'abbaye de la Cambre tout en y apposant de faux scellés. Répondant à une dénonciation par une autre dénonciation, Fébus accuse Leunckens d'avoir pillé l'abbaye de Forest et d'y avoir volé des meubles, de l'argent et « trois voitures chargées de plomb et d'autres objets ».

François Leunckens ayant autorité sur Fébus passe aussitôt à l'offensive et fait arrêter l'agent d'Ixelles par le juge de paix du canton d'Uccle, un nommé Cans. Nicolas Fébus est enfermé à l'Amigo à Bruxelles. Mais il n'allait pas se laisser faire ainsi : il fait appel à un jury d'accusation et le président de celui-ci le fait relâcher, estimant que l'arrestation avait été illégale.

L'affaire est portée devant le ministre de l'Intérieur à Paris, et, le 5 mars 1797, celui-ci demande pourquoi on n'a pas pris de mesures contre Fébus ni prescrit d'enquête au sujet des faits reprochés à Leunckens. Le commissaire exécutif du département de la Dyle fournit des explications dont on tire la conclusion qu'il vaut mieux attendre le résultat des élections de mai 1797 pour prendre les décisions qui s'imposent. Car tout cela se passe en période électorale et l'on se doute un peu que Fébus et Leunckens, étant adversaires, se servirent de toutes les armes en leur possession pour déconsidérer l'autre aux yeux des électeurs.

François Leunckens, cependant, voit une opportunité de se dégager de toute cette agitation ; il démissionne de ses fonctions de Commissaire le 5 avril 1797 — un mois avant les élections — et se fait nommer juge de paix d'Uccle. Faut-il voir, dans cette décision, le résultat d'un vote qui avait eu lieu le 4 avril et qui portait Fébus à la présidence de l'assemblée municipale du canton d'Uccle ? Sans doute François Leunckens sentait-il le danger et il avait raison puisque le 10 avril la même assemblée demande à l'administration centra-

le de remplacer Leunckens par Fébus, en tant que commissaire du pouvoir exécutif.

Pourtant les postes dans l'administration n'étaient pas de tout repos. L'occupant français exigeait beaucoup et ce qu'il exigeait n'était guère de nature à rendre populaires ceux qui étaient chargés d'appliquer ses lois. Faut-il en conclure que s'il trouva des citoyens ucclois pour l'aider dans cette tâche, cette collaboration-là ne pouvait être attribuée qu'à l'une des deux raisons qui finalement expliquent toute collaboration : l'occasion donnée d'arrondir son pécule ou la volonté d'essayer de rendre moins dure l'occupation à ses compatriotes. Assurément, sous le régime français, il y eut à Uccle des « collaborateurs » justifiant leur attitude par l'un et l'autre de ces motifs.

Par exemple, doit-on attribuer l'impossibilité des collecteurs de l'impôt à faire rendre gorge aux Ucclois à la mauvaise volonté des collecteurs autant qu'aux réticences de la population ? On est fort porté à le croire. En tous cas, les Ucclois refusèrent carrément de payer. Ils exigeaient, avant de passer à exécution, d'être indemnisés par le gouvernement pour toutes les réquisitions que leur avaient imposées les armées françaises. Et pour faire bonne mesure, ils affirmaient qu'ils attendraient, pour payer, qu'on leur eût versé le prix des corvées, logements, prestations diverses et la charge des enfants trouvés qui leur avaient été confiés, n'oubliant même pas les dettes du gouvernement autrichien.

Il en alla de même pour ce qui est des réquisitions de chevaux et charrettes. « L'administration municipale d'Uccle manifesta son mécontentement en déclarant que proportionnellement le canton devait fournir plus de voitures attelées de leurs chevaux pour le service des armées que d'autres cantons, alors que les habitants qui les fournissaient étaient des charretiers assurant le transport vers Libre-sur-Sambre (nom donné à Charleroi) ou des marchands de bois et non des propriétaires de terres labourées. C'étaient probablement des habitants des hameaux de Vleurgat, Langeveld, Vert Chas-

seur et Vivier d'Oye, situés sur la grand'route de Bruxelles à Charleroi. Non seulement on leur enlevait leur gagne-pain mais sur cinquante d'entre eux qui s'étaient rendus à Bruxelles, il n'y en avait pas trois qui avaient été payés. Au contraire, une fois leur service terminé, ils devaient encore donner de l'argent aux conducteurs en chef et aux employés » (1).

Dans cette controverse, François Leunckens se trouvait aux côtés de ses administrés et il semble bien qu'il ait eu à cœur de les défendre. Le commissaire départemental, Lambrechts, reconnaît le bien-fondé des récriminations uccloises mais il ne peut que répondre à son commissaire cantonal qu'il se trouve à la tête de nombreuses réclamations du même genre. Les preuves font toujours défaut, conclut-il, et le mieux serait que les victimes prennent les prévaricateurs en flagrant délit afin que l'autorité militaire puisse prescrire des poursuites.

Mêmes difficultés en ce qui concerne les patrouilles. La sécurité dans le voisinage de la forêt de Soignes était rien moins qu'assurée. Pour faire face à la situation ainsi créée et combattre le banditisme, les autorités d'occupation décident que les communes du canton d'Uccle devront mettre en activité des patrouilles de citoyens chargées de circuler la nuit.

« Nous n'avons pas de fusils » répondirent les Ucclois. C'était vrai : toutes les armes avaient été réquisitionnées par les autorités militaires. François Leunckens admet cette objection. Mais il y trouve parade ; il ordonne de composer des patrouilles avec des Ucclois armés de fourches. « Le brigandage dans les bois est à son comble », écrit Leunckens à son chef et il lui demande d'approuver la mesure qu'il vient de prendre. Elle était indispensable car les vols et rapines se multipliaient : on attaquait des transports de grains sur les routes forestières et de nombreux déserteurs étrangers rôdaient dans la forêt, se livrant au brigandage pour subsister.

(1) S. Gillissen-Vafchaert. op. cit.

Devant cette situation déplorable, le général Tilly, commandant la place de Bruxelles, marque son accord pour l'octroi de douze fusils à l'administration uccloise, à condition qu'ils soient confiés à des citoyens bien connus qui ne s'en serviraient que pour la sûreté des personnes et des propriétés.

Bon ! Le tout n'est pas d'avoir l'autorisation de détenir des fusils, encore faut-il se les procurer. François Leunckens signale aux autorités que la municipalité n'a pas les fonds pour acquérir les douze fusils. Qu'à cela ne tienne, lui répondit-on, les citoyens les plus aisés de la commune n'ont qu'à payer.

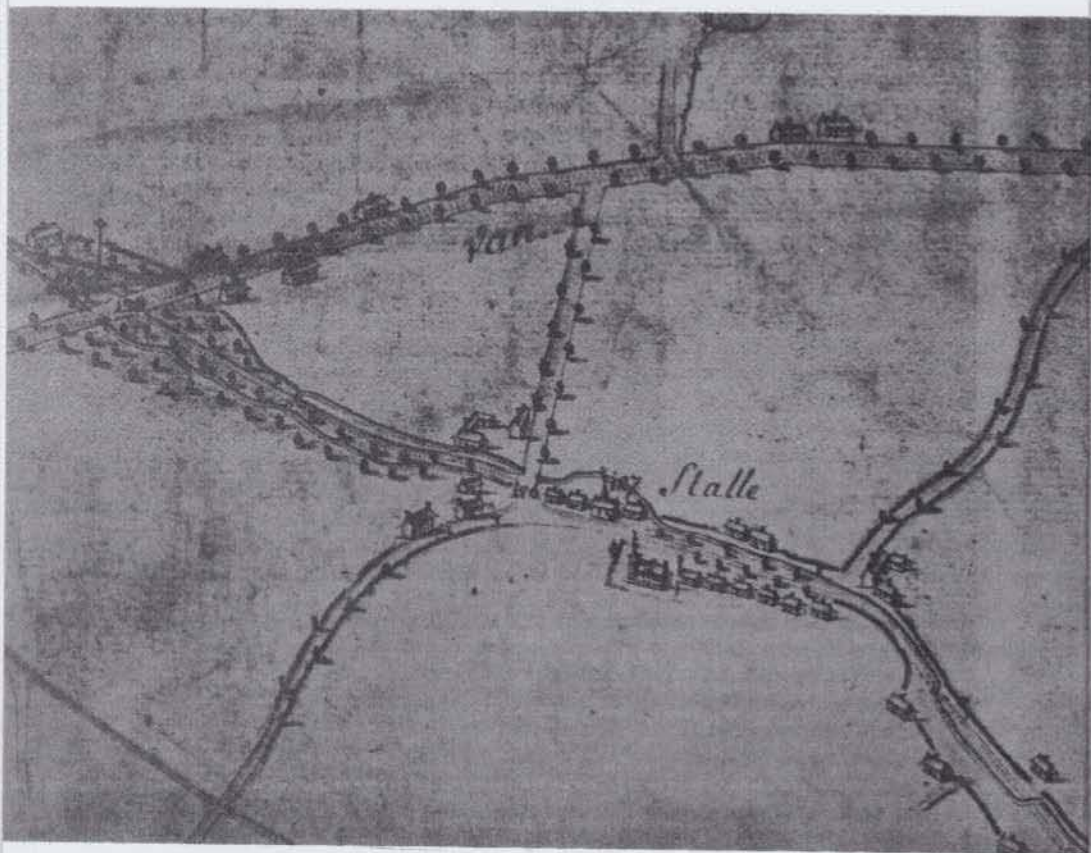
C'est plus vite dit que fait. Surtout lorsqu'il s'agit des Ucclois : aucun mécène n'ouvre sa bourse. « Dites-leur donc, conseille l'autorité centrale à Leunckens, dites-leur donc que c'est de leur personne et de leurs biens qu'il est question. Faites-leur comprendre qu'ils ont tout intérêt à payer ces fusils ». Ah ! oui ! Les Ucclois demeurèrent insensibles à ces raisonnements car, en avril 1796, on installa chez eux une brigade de gendarmerie — à leurs frais, bien entendu.

Leunckens devait loger les pandores. En compagnie de plusieurs membres de l'administration il visite une maison d'Uccle, appartenant à un homme de loi de Bruxelles, le citoyen 't Sas. L'affaire fut conclue pour un loyer de 150 florins par an, les chevaux des gendarmes étant logés dans les écuries de la citoyenne Plasschaert à Stalle, au bas de l'actuelle rue Gambier.

..

Mais il n'y a pas que l'argent. L'occupant français s'en prenait également aux « choses qui touchent à la conscience », comme disait Jules Destrée. En premier lieu à la langue. Uccle, à cette époque, parlait flamand, les francophones y étaient peu nombreux.

En janvier 1796, François Leunckens obtient du commissaire départemental Lambrechts la promesse de l'envoi d'une traduction flamande du texte des lois appelées à être mises en application dans le canton. Lam-



Stalle au XVIII^e siècle
(Carte d'Eversert, 1741).

brechts écrit même à Leunckens à ce sujet : « Comme les dépêches de l'administration de la Dyle arrivent en français, le commissaire exécutif et le greffier ne doivent jamais manquer d'en faire l'explication en flamand pour la facilité de ceux auxquels la langue française n'est pas familière ».

Quand Fébus et Leunckens se trouvent en bagarre ouverte, tous les agents du canton signent une pétition en faveur du premier et demandent qu'il soit nommé commissaire. La raison invoquée est significative : il est, disent-ils, « le seul agent qui puisse suivre la marche de l'administration par ses connaissances de la langue française ».

Giblet, le secrétaire-greffier qui eût des démêlés avec Leunckens, étant nommé notaire à Hal, on songe à le remplacer. Alors l'administration départementale de la Dyle recommande aux municipaux chargés de choisir un remplaçant de le prendre « sachant le français et le flamand, attendu que tous les actes des administrations doivent être écrits en français ».

Stiellemans devenu commissaire du canton d'Uccle, en 1797, vient prêter serment devant l'assemblée, dans la commune. Il prononce son discours en français. Gros émoi : les membres de l'assemblée demandent tous d'être mis en possession d'une traduction flamande du document.

Vint se greffer sur tous ces griefs ceux provoqués par la persécution religieuse. Il n'est pas inutile de rappeler les mesures édictées par les autorités ; fermeture des couvents non destinés à l'éducation publique ou aux soins aux malades (Boetendael tombait sous l'application de cette loi. Le monastère fut déclaré bien national et les moines priés de quitter les lieux avec l'autorisation d'emporter leurs biens personnels et la remise d'un bon de retraite variant de 15.000 frs à l'abbé à 5.000 frs aux frères lais. Ces bons devaient être échangés par Leunckens, commissaire exécutif, receveur des domaines nationaux) ; interdiction au clergé de se montrer en public revêtu des ornements sacerdotaux ; obligation

faite aux membres du clergé de souscrire une déclaration de soumission à la république ; proscription des signes extérieurs du culte ; fermeture et mise sous séquestre des églises desservies par des prêtres n'ayant pas fait acte de soumission au régime. Le curé d'Uccle, Michel van den Berghe avait refusé de prêter le serment et avait, de ce fait, été expulsé de son presbytère.

C'est dans cette atmosphère troublée que se déroulèrent les élections du 8 mai 1797. 103 Ucclois — 80 s'étaient inscrits en mars aux registres civiques, ce qui donne à penser que 23 revinrent sur leur première décision de ne pas participer aux élections — 103 Ucclois donc se réunissent dans les locaux de l'ancien couvent de Boetendael.

C'est Jean Pass qui préside le bureau de vote. Visiblement, les autorités françaises tiennent à garantir une certaine continuité de l'autorité, du moins dans le choix des personnes. Après tant d'autres, issus de vieilles familles uccloises, c'est à Jean Pass qu'appartient le rôle, disons d'essayer de dédouaner le régime aux yeux de la population. Pass, en effet, est issu d'une famille qui donna plusieurs échevins au Stalle de l'ancien régime : Philippe Pass fut, en effet, échevin en 1731-1754 et un Jean Pass en 1782.

L'élection provoqua un retournement de situation : alors que Jacques Van Ophem, le brasseur du Gulden Kasteel, avait rempli les fonctions d'agent municipal d'Uccle de 1795 à 1797, sans faire parler de lui et sans encombrer, semble-t-il, laissant tous les ennuis accumulés sur la tête du commissaire exécutif Leunckens, il n'obtient pas l'investiture de ses concitoyens. C'est Jean-Charles Louis Delcor qui enlève la timbale, son adjoint étant Corneille Verhassel.

C'est la première élection uccloise.

Elle est significative. Les électeurs n'ont pas apprécié la discrétion de Van Ophem. Ils en attendaient vraisemblablement une résistance plus efficace aux exigences de l'occupant. Van Ophem, quant à lui, avait sans doute estimé que puisque Uccle était le chef-lieu du

Elections de mai 1797

Agent municipal :

Jean-Charles-Louis Delcor

Adjoint municipal :

Corneille Verhassel

Président du conseil municipal du canton d'Uccle :

Nicolas Fébus

Secrétaire :

Wittouck

Commissaire exécutif du canton d'Uccle :

Henri Lelong

canton, le siège de l'assemblée municipale et la commune où résidait le commissaire exécutif Leunckens, il n'avait pas à prendre de responsabilités. Le corps électoral ne semblait pas avoir apprécié cette attitude toute de prudence.

En portant à la tête de leur municipalité Jean Charles Louis Delcor, les Ucclois, par le biais du passé, entendaient démontrer qu'ils demeuraient fidèles à tout ce que les Français avaient bouleversé. Delcor, en effet, avait été maire de Stalle de 1773 à 1791. Il résidait à Uccle depuis trente ans et exerçait la profession de notaire.

Son adjoint, Corneille Verhassel, était Ucclois de naissance. Marchand de bois, il était âgé de quarante ans et installé au hameau du Langeveld. Lui aussi avait du répondant, aux yeux des électeurs, en ce sens que sa famille comptait parmi ses ancêtres plusieurs échevins de Carloo, ne fût-ce que ce Bertel Verhassel qui exploitait une auberge au Langeveld et fut échevin de Carloo de 1734 à 1763. En 1741, ce Bertel Verhassel était propriétaire de la maison du Dikkenek, chaussée de Waterloo. Corneille semble être le fils de ce Bertel puisqu'au début du XIX^e siècle, on le trouve à son tour propriétaire du Dikkenek.

On convoqua à Uccle l'assemblée chargée d'élire le président de l'ensemble des agents municipaux du canton. Ce fut Nicolas-Ferdinand Fébus qui l'emporta. Le 20 juillet 1797, Delcor fut désigné comme commissaire provisoire du Directoire exécutif.

Le 27 juillet 1797, nous retrouvons François Leunckens prêtant serment de juge de paix devant l'administration du canton d'Uccle. Dans la foulée, cette administration pourvoit au remplacement du secrétaire Giblet, nommé notaire à Hal, et jette son dévolu sur Wittouck, nommé secrétaire en chef. Le 30 septembre, enfin, le mandat provisoire de Delcor, agent municipal d'Uccle faisant les fonctions de commissaire exécutif prend fin. C'est Stiellemans qui est nommé. Mais son mandat ne dure guère car, en janvier 1798, il est remplacé par Henri Lelong.

Jean Charles Louis Delcor va, dès lors, se consacrer à son mandat d'agent municipal de la commune d'Uccle. Il a une conception toute personnelle de l'exercice de ce mandat. Il prend à cœur les intérêts de ses concitoyens et se considère comme chargé de faire connaître et de défendre leurs conceptions auprès des autorités. Comportement strictement démocratique et, finalement, davantage dans la ligne de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen que les agissements des autres détenteurs d'autorité.

Le commissaire Henri Lelong — celui qui a été nommé à la place que Delcor avait occupée provisoirement — se fait de ses fonctions une tout autre idée. Il est vrai que l'homme est fonctionnaire et lié davantage au pouvoir occupant. Entre Delcor et lui les choses ne vont pas tarder à se gâter. Fin 1797, Charles Delcor intervient pour obtenir la réouverture de l'église d'Uccle. Avait-il été pris de panique parce que ses concitoyens le rendaient responsable de la fermeture ?

Fin 1797, déjà, Stiellemans étant encore commissaire exécutif, Delcor était intervenu pour obtenir la remise en service de l'église d'Uccle. Il suppliait les autorités du département de permettre la réouverture disant par exemple que l'église avait été choisie par les Ucclois comme lieu de prière et qu'elle avait été construite avec leurs deniers. Stiellemans refusa d'entrer dans ces vues et les Ucclois, très mal informés ou, plus simplement malveillants, accusèrent Delcor d'être responsable de la mesure. Ils allèrent même plus loin et le traitèrent d'ennemi public. On voit d'ici le pauvre Delcor, mis en quarantaine par ses concitoyens, boudé par eux, entouré de leur méfiance, cerné par leur hostilité, promenant son amertume dans les ruelles d'Uccle.

Là-dessus, les élections de mars 1798.

C'est la deuxième expérience. Elle est moins heureuse que la première, à moins qu'en un an les Ucclois n'aient compris le maniement du système et ses failles. Ce qui est certain, en tous cas, c'est que le commissaire exécutif, Henri Lelong, appuyé par plusieurs agents et

adjoints municipaux, parmi lesquels Corneille Verhassel d'Uccle-centre et J.B. Vanderelst du Langeveld, demande l'annulation des élections, à cause, disait-il, d'irrégularités qui avaient été commises. Si ce qu'il prétend est vrai, il faut admettre qu'il y avait de quoi recommencer la consultation. En effet, il affirme que, non seulement on avait négligé d'afficher les noms des citoyens votants et éligibles mais que, de plus, il n'y eût ni contrôle des cartes civiques, ni d'appel nominal. Mieux encore : à Rhode et Alseberg, plusieurs électeurs se présentèrent au bureau de vote muni d'une liste de noms, toutes listes écrites de la même main. Ces listes furent même déposées telles quelles dans les urnes. Suzanne Gilissen-Valschaerts remarque : « Nous ignorons s'il y eût de nouvelles élections, les résultats n'ayant pas été retrouvés jusqu'à présent. A Uccle même, Delcor et Verhassel furent maintenus en fonction ou réélus, respectivement en qualité d'agent et d'adjoint. La nouvelle administration du canton d'Uccle fut présidée d'abord par J.B. Van Rillaert (mai 1798) puis jusqu'en 1799, par F. Berckmans, 32 ans, cabaretier, résidant à Beersel ».

Avant ces élections du 21 mars, le 1 du même mois, le juge Leunckens fut traduit en justice pour avoir fait mettre en liberté deux prisonniers et « avoir agi avec forfaiture ».

Les charges retenues contre lui étaient triples : d'abord, il avait laissé ses papiers de procédure dans un désordre incroyable, ensuite il avait mis en liberté un nommé Marschalk accusé d'être un voleur de bois et, enfin, charge plus grave, il avait fait libérer l'ancien curé de Watermael pris en contravention de la loi sur l'exercice et la police extérieure des cultes. « Leunckens, au lieu de faire subir au prisonnier un interrogatoire, se contenta d'acter la déclaration qui prit l'allure d'une protestation et de le mettre en liberté sous caution d'un homme de loi nommé Lehardy. Comme explication de sa conduite, Leunckens invoqua que le texte de la loi n'avait pas été publié. Les pièces concernant cette affaire n'avaient pas été envoyées au jury et

Elections de mars 1798

Agent municipal :
J.-Ch.-L. Delcor
Adjoint municipal :
Corneille Verhassel
Président du conseil municipal du
canton d'Uccle :
J.-B. Van Rillaert
puis
F. Berckmans
Secrétaire :
Steenhouwers
Commissaire exécutif :
Henri Lelong

il avait refusé d'exécuter divers réquisitoires ». Ce que devint Leunckens, on ne le sait pas mais son attitude vis-à-vis du curé de Watermael jette une lumière curieuse sur ses activités et il est difficile d'inférer de son passage dans l'administration d'Uccle et de ses démêlés de juge de paix quelque jugement que ce soit sur sa personne. Ayant choisi de faire carrière dans les administrations d'Etat — et d'un état occupant — il s'est trouvé, à plus d'une reprise, pris entre le désir réel, semble-t-il, d'arrondir les angles, comme on dit, et la nécessité de prendre des mesures de coercition.

Reste cette sombre histoire de vol à l'abbaye de Forest dont l'accusait Fébus...



Le 5 septembre 1798, la république française prend un décret instaurant la conscription. Tous les jeunes gens de 20 à 25 ans sont susceptibles d'être enrôlés dans l'armée française pour un temps de service de 5 ans.

C'est l'époque des messes aveugles, comme on disait. Le prêtre, en civil, mêlé à la foule, disait l'office. Ces messes clandestines avaient lieu un peu partout dans le pays et on signale que certaines eurent pour cadre le château de Kinsendael, à Uccle. Ce château, aujourd'hui disparu, portait également le nom de Gueuzenkasteel. Et il est remarquable que le même endroit ait servi, à un siècle de distance, de refuge aux citoyens ucclais traqués pour cause de convictions religieuses.

Mais les Ucclais se réunissaient également dans les autres chapelles de la commune. Par exemple, dans « une chapelle du bois nommé Verrewinkel ». Henri Lelong, qui était encore commissaire exécutif à l'époque, fut mis au courant de ces pratiques et il décida d'y mettre fin. Le 2 octobre 1798, il vint, flanqué de deux aides, démolir une partie de la chapelle, provoquant la colère des habitants d'Uccle. Rien n'y fit. Mieux : con-

vaincu que Charles Delcor couvrait ces activités subversives, Lelong le fait arrêter le 25 octobre 1798. Très certainement l'attitude de Delcor en 1797, lorsqu'il intervint pour obtenir la réouverture de l'église d'Uccle fut-elle mise en rapport avec les événements de 1798 et payait-il autant cette intervention que les « messes aveugles ».

Pendant ce temps, la conscription était mise en application. Jointe aux griefs religieux, elle allait provoquer, dans nos provinces, et en Campine surtout, ce que l'on a appelé la guerre des paysans. A Uccle et dans les communes environnantes, les jeunes gens, pour esquiver les obligations nées de la loi sur la conscription, se réfugièrent dans la forêt de Soignes. Ils s'y organisaient en bandes. En 1799, des paysans réfractaires, originaires de Pepinghen et de Leeuw Saint Pierre, arrivèrent à Uccle, arrêtaient une malle-poste sur la chaussée de Waterloo, près de Saint-Job, pour s'enquérir s'il n'y avait pas de gendarmes dans les environs, et s'enfoncèrent dans la forêt.

Un peu plus tard, au mois de juillet 1799, Woluwe Saint Pierre et Saint Lambert avaient été le théâtre d'un coup de main hardi. Cinquante à soixante révoltés s'étaient emparés de trois dragons français et de l'agent municipal. Arrivés dans le canton d'Uccle, ils mirent à sac les maisons de plusieurs « patriotes » et, pour couronner leur exploit, abattirent sans plus leurs quatre prisonniers.

Il y eût plusieurs bandes de réfractaires dans le canton d'Uccle. La plus connue est celle de François Jacquemain, dit Charles de Loupoigne, qui s'était établie dans la forêt de Soignes. Jacquemin lutta pendant près de cinq ans contre les armées françaises. Il avait été successivement chirurgien, hussard de la garde impériale autrichienne, marchand de vin banqueroutier en 1787.

C'est à Loupoigne, après la bataille de Fleurus, qu'il organisa une armée contre-révolutionnaire. Les troupes françaises le traquèrent en vain pendant des an-



Un coin du vieil Uccle.
Charles Viaene.

nées : l'homme connaissait trop bien la forêt. Il fut condamné à mort par contumace et pendu en effigie à Bruxelles le 27 décembre 1795. Il participa, avec sa troupe, à la guerre des paysans en Campine mais revint finalement à la forêt. Il se manifestait régulièrement dans les villages environnants, Waterloo, Tervueren, Uccle. Chaque fois, il s'en allait ayant enrôlé dans sa troupe de nombreux paysans. Finalement, il trouva la mort aux environs de Neerysche, le 30 juillet 1799, dans un combat contre les armées françaises.

Le 18 brumaire an VIII, Bonaparte s'empare du pouvoir. Le petit général devient premier consul.

Il était impossible qu'un tel événement n'ait pas de répercussions à Uccle. Il en eut. Le 17 février 1800, la loi accorde aux communes de moins de cinq mille habitants le droit à une administration propre. Uccle devient une municipalité à part entière. Les anciens commissaires départementaux deviennent préfets et tiennent leurs pouvoirs d'une nomination par le Premier Consul. Le département de la Dyle — qui coïncide avec la province de Brabant — est divisé en trois arrondissements, celui de Bruxelles, celui de Louvain et le troisième de Nivelles. Ce sont les divisions administratives et territoriales actuelles. L'arrondissement de Bruxelles comprenait quatorze cantons dont celui d'Uccle, à la fois canton administratif, canton de justice de paix, de milice et doyenné.

Le premier juge de paix ucclois du nouveau régime est l'ancien secrétaire du canton municipal d'Uccle, Charles Steenhouwers. Curieuse nomination si l'on sait que l'intéressé avait fait l'objet de poursuites judiciaires, en juillet 1799. Et pourquoi, s'il-vous-plaît ? Pour avoir commis un faux dans les registres d'état-civil d'Uccle. Sans doute, le célèbre prince du braconnier devenant garde-chasse...

En 1801 Napoléon conclut un concordat avec le Pape Pie VII. Une fois de plus, cet événement se répercute sur nos provinces. On ne doute pas qu'il y fut

bien reçu. La paix, en effet, se rétablissait sur le terrain religieux et la réouverture des églises fut autorisée. Parallèlement, l'Eglise fut réorganisée administrativement dans les départements belges et Uccle devint le centre d'un doyenné qui avait sous sa juridiction les communes d'Alsemberg, Beersel, Drogenbos, Forest, Linkebeek, Rhode-St-Genèse et Uccle.

En 1801, Uccle compte 1.931 habitants (1). Elle a droit à un maire, un adjoint et un conseil municipal de dix membres.



Après les balbutiements démocratiques de 1794-1799, la vie politique d'Uccle va s'organiser plus rationnellement.

Le premier maire d'Uccle fut Corneille Verhassel qui fut adjoint municipal de Delcor tandis que le premier adjoint de la commune fut Jacques van Ophem qui, quelques années auparavant, avait, le premier à Uccle, exercé les fonctions d'agent municipal mais n'avait pas été réélu en 1797.

L'administration communale d'Uccle n'était guère importante en ces débuts : le maire était aidé par un secrétaire, un garde-champêtre et un messenger. Il y avait progrès sur le régime précédent où les convocations de l'assemblée devaient être portées à pied soit par le secrétaire-greffier, soit par l'agent municipal, soit, comme s'en plaignait Leunckens, par le commissaire exécutif !

Les dépenses communales atteignirent, en 1801, première année de fonctionnement, la somme de 1.627,25 frs. Dans ce budget, on peut noter :

Traitements fonctionnaires :

Secrétaire : 600 frs (y compris les frais de bureau)

(1) Soulignons qu'en 1786 Uccle comptait 3560 habitants. En quinze ans la commune avait perdu près de 50 % de sa population. Bruxelles, dans le même laps de temps, perd 8030 habitants, soit près de 10 %, tandis que Watermael perd, elle aussi, 50 %. Les causes de cette dépopulation doivent sans doute être cherchées dans les conditions de vie précaire, les perturbations politiques entraînant des difficultés économiques et le paupérisme.

1801
Maire : Corneille Verhassel
Adjoint : Jacques Van Ophem

Garde-champêtre : 360 frs
Messager : 84 frs
1044 frs

Autres dépenses :

Voirie : 263 frs (réparation des chemins vicinaux et des ponts)
139 frs pour l'impression des registres d'état-civil
8 frs pour la réparation de l'horloge
60 frs pour l'acquisition de douze boîtes de scrutin
470 frs

On note encore les frais d'impression de cinquante affiches portant à la connaissance des Ucclois un arrêté du maire concernant la « retraite » des cabarets.

Mais les recettes ?

Eh ! bien, on n'a rien inventé aujourd'hui : elles sont constituées par des centimes additionnels à certains impôts : 5 centimes aux contributions foncières et personnelles, et aux impôts sur portes et fenêtres, plus une partie du droit de patente. Grâce aux arriérés, les recettes d'Uccle, en 1801, se montent à 1.516,35 frs. Cette quote-part communale était incluse dans un impôt total de 17.628 francs payé par les Ucclois, soit une charge par habitant de 9,13 frs.

Le 1 janvier 1808, renouvellement des maires. A Uccle cela se traduit par le remplacement de Verhassel par Jacques Van Ophem. L'adjoint est Jean-Louis Goens. Ils vont demeurer en fonctions jusqu'en 1812. Il est vrai qu'en 1804, Napoléon est devenu empereur !

Jacques Van Ophem est un habitué des mandats politiques. C'est un Ucclois d'importance. Propriétaire de la brasserie du Gulden Kasteel, ce n'est pas lui qui s'en irait porter des entraves à l'exploitation des cabarets ucclois. Il est aussi l'un des plus importants propriétaires fonciers d'Uccle : 40 arpents de terre dans les quartiers d'Engeland et de Carloo.

Quant à Jean-Louis Goens — plusieurs de ses ancêtres avaient été échevins à Carloo et lui-même semble avoir été revêtu de cette dignité en 1765-1777 ; par ailleurs un Jean-Baptiste Goens fut aubergiste du Gildenhuis en 1739-1750 — quant à l'adjoint, donc, il était, en 1801, propriétaire d'une maison et de terrains au centre du village d'Uccle.

Le premier conseil municipal d'Uccle, en 1801, an IX de la république, comprenait les citoyens suivants
Goens Pierre, président. Il était propriétaire d'une maison au Langeveld. C'est lui qui, selon Charles Viane transforma l'Hof ten Horen, en ferme, en 1770.

Goens R., non identifié.

Van Ophem Jacques, le brasseur du Gulden Kasteel qui fut maire et adjoint.

Ceuppens, Joseph, propriétaire d'une brasserie et d'une maison de 15 fenêtres au Vleurgat ;

Goens, Philippe-Xavier, boulanger au Vleurgat, propriétaire de deux maisons dans ce hameau et de nombreuses parcelles de terre d'une contenance totale de 13 arpents, 30 perches ;

Trageniers, Henri, propriétaire du Spytigen Duivel, apparenté aux Delcor.

Vandermeulen, François, propriétaire de la Brasserie « De Kroon », à Stalle et de 13 arpents de terre à Uccle ;

Coosemans, François, propriétaire d'une maison à 11 fenêtres au Vivier d'Oye et de deux maisons au Groot Dal.

Outre les activités administratives, de police et d'état-civil, les maires de l'époque avaient le triste privilège d'établir la liste de conscription de la commune. On en a conservé une pour Uccle, celle de 1811, dressée par Jacques Van Ophem. Elle comporte 38 noms d'Ucclois nés en 1791 ; parmi eux, six sont « enfants de la patrie », enfants trouvés et placés en nourrice à Uccle par les Hospices de Bruxelles.

En décembre 1812, le préfet de la Dyle procède au

1812

Maire : François de Thysebaert
 Adjoint : J.-Ch.-L. Delcor

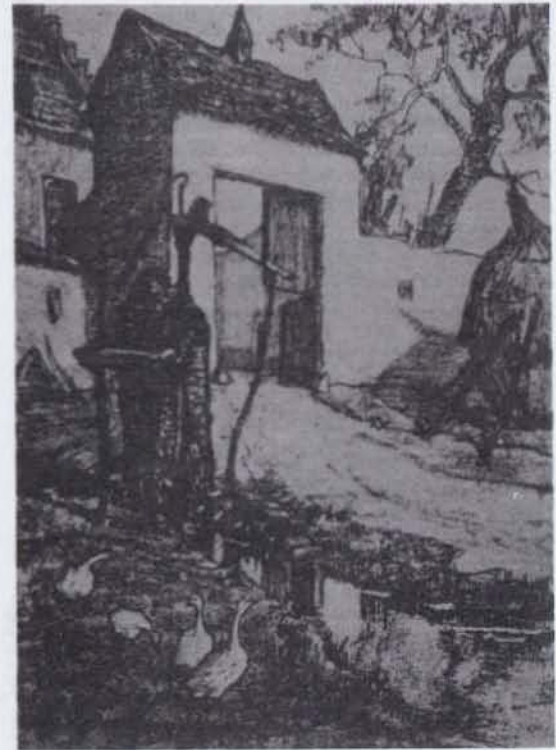
1818

Maire : François de Thysebaert
 Secrétaire : Jacques Pierret
 Echevins :

Ceuppens Joseph, cultivateur
 Grinnaer Michel, boulanger

Conseillers :

Baron Guillaume van der Duyn, propriétaire à Uccle ;
 Mosselmans, Jean-Baptiste, fermier ;
 Vandermeulen, François, brasseur ;
 Van Ophem, Jacques, brasseur ;
 Van Breedwater, Nicolas, cultivateur ;
 De Cuyper, Eglde, papetier ;
 Vandereist, Jean-Philippe, chirurgien ;
 Van der Dussen ;
 Vanhumbek, Jean-Baptiste, meunier.



Le vieil Uccle.
 Charles Viane.

renouvellement quinquennal des maires et adjoints. Il met fin au mandat de Jacques van Ophem et l'attribue à François de Thysebaert. accordant le mandat d'adjoint, détenu par Goens, à un revenant, Jean Charles-Louis Delcor. Mais Delcor ne demeure pas longtemps en fonction : il est remplacé, le 15 février 1813, par un autre Goens, Charles-Joseph.

L'accession de François de Thysebaert à la magistrature uccloise a de quoi surprendre. Il n'y a pas longtemps qu'il est ucclois. Propriétaire d'un château construit à l'emplacement de l'Hof te Zeecrabbe, il possède en outre des terres, prés et vergers d'une superficie totale de plus de 60 arpents. S. Gillissen se pose la question de savoir s'il n'était pas apparenté à Norbert-Benoît de Thysebaert (1727-1794) et qui fut avocat

au Conseil de Brabant et échevin d'Uccle de 1756 à 1794.

Ainsi, petit à petit, sans trop de heurts ni de malheurs, Uccle, comme l'Europe tout entière, s'achemine vers les grands bouleversements provoqués par la chute de l'Empire napoléonien. On ignore le nombre de conscrits ucclois qui furent immolés à l'ambition de l'ogre corse. Ils doivent avoir été nombreux. Mais les défaites des armées de Napoléon en Russie et en Allemagne, en 1813, provoquent dans les pays occupés un fol espoir de libération. Et, sans doute, de retour aux vieilles coutumes...



Sceau de l'Echevinage de Stalle et Overhem.

1815 ! Waterloo. Uccle est proche des lieux du combat. Elle a vu les troupes alliées se porter au devant des armées françaises et pendant des jours et des jours la chaussée de Waterloo a charrié soldats, blessés, prisonniers, fuyards. Finalement, Napoléon est vaincu pour de bon. Et la Belgique, au lieu de retrouver sa liberté, va être incluse dans le Royaume des Pays-Bas.



3. Sous le régime hollandais

C'est le 24 août 1815 qu'entre en vigueur la Loi Fondamentale du Nouveau Royaume des Pays-Bas qui regroupe la Hollande et la Belgique.

A vue de nez cela ne change guère les habitudes des Ucclois. Ils prennent l'événement comme il vient et, blasés sans doute, attendent de voir, comme on dit.

A cette époque, Uccle est toujours un petit village où les bourgeois de Bruxelles aiment posséder une maison de campagne. Pour s'en venir à Uccle, s'ils n'ont pas d'attelage personnel, ils peuvent se rabattre sur les voitures de louage que l'on trouve facilement dans la capitale. Vers 1800, il en coûtait 2,86 frs aller-retour pour le

trajet Bruxelles-Uccle. Quand on pense que le messager de la commune d'Uccle gagne à l'époque 84 frs par an, on comprend que les excursions uccloises n'étaient pas à la portée du premier artisan venu. Pourtant de nombreux Bruxellois viennent, les dimanches d'été, retrouver à Uccle les charmes de la campagne : ils pèlerinent à pied, faisant des haltes pour souffler (et pour boire) aux nombreux cabarets qui jalonnent la route.

Chers cabarets ucclois ! Charles Viane, dans « Uccle au temps jadis », a raconté l'histoire de quelques-uns d'entre eux.

Il y avait La Bascule, à Vleurgat, qui devait son nom à un pont qui existait encore en 1849. Un pont à bascule évidemment, qu'on relevait chaque soir pour ce qu'il était, à l'angle de la chaussée de Waterloo, une barrière pour le péage des véhicules.

Il y avait le Roy d'Espagne, au coin de la rue des Vaches (actuellement rue de Praetere) ; le Hoeve ; l'auberge du Chat qui donna son nom au quartier et devint, vers 1830, la guinguette en vogue auprès des Bruxellois, le Chasseur vert, « de peu de renommée », précise Viane ; la Cour de Rome ; le Pavillon de la Régence ; le Sirooppot ; De Ster ; La Couronne ; La Vigne ; le Merlo...



L'auberge et la brasserie De Croone.
J. De Deken, 1711.

Baron François de Thysebaert

1812-1825

Dans son château du Zeecrabbe, le maire a dû entendre de vieux Ucclois lui raconter, à lui qui n'était Ucclois que de fraîche date, l'histoire de deux cabarets dont Uccle est fière à juste titre : le Cornet et le vieux Spijtigen Duivel de la chaussée d'Alseberg.

Le Cornet, d'abord. La bâtisse existe encore, jouxtant l'église orthodoxe russe de l'avenue Deffré. Bâtiement désormais classé, elle est propriété privée et le



Le Cornet et l'église russe.
Eau-forte de H. Quittelier

cabaret n'y est plus qu'un souvenir. Mais que d'ombres chères y rôdent ! Jusqu'à celle de Charles Quint — ombre très chère qui coûta bien du sang et d'argent aux pays — dont on dit qu'il vint boire sa chope au Cornet. Il est vrai que certains font remonter la construction de la tour carrée du Cornet à une époque antérieure à... Charlemagne. « Une fausse interprétation est cause de cette erreur, explique Gaston-Denis Périer. On aura mal déchiffré l'une des dates inscrites sur la pierre taillée qui sert d'enseigne à l'antique établissement. Sur celle-ci on peut lire « Ansiet de tijd » et, au-dessus de l'image d'un cor de chasse, 570. On n'a pas

toujours remarqué le chiffre 1 surmontant le chiffre 7. Il faut donc lire 1570 ».

Ce n'est déjà pas mal : 1570, en pleine période de délire du duc d'Albe.

On a prétendu que c'est au Cornet que se réunissaient les échevins d'Uccle. C'est important, les échevins d'Uccle, je veux dire les échevins du Banc d'Uccle, ceux qui fixaient le droit pour une région qui dépassait singulièrement les limites de la commune. Arthur Wauters écrit : « Parmi celles de nos anciennes institutions dont l'origine se perd dans la nuit des temps et dont on ne connaît plus le but primitif on doit placer le chefbanc ou Echevinage d'Uccle. Avec sa juridiction étendue, sa coutume particulière, son organisation toute spéciale, elle offre en quelque sorte aux juristes une énigme insoluble et plus d'un, parmi eux, s'est torturé l'esprit sans parvenir à l'expliquer ».

John Gilissen (1) a étudié le droit coutumier d'Uccle sous tous ses aspects et l'on ne peut mieux faire que de renvoyer les lecteurs intéressés par cet aspect particulier et singulièrement important de l'histoire d'Uccle à l'étude de cet auteur. Il dit notamment : « Droit d'Uccle... Coutumes d'Uccle... Uckelsche chijnsgoeden... Le nom d'Uccle est lié, au moins depuis le début du XIII^e siècle, à un système juridique dont l'importance a largement dépassé les limites géographiques de l'ancien village ou de l'actuelle commune du même nom. En effet, le droit coutumier que l'on appelait ucclóis était appliqué durant tout l'Ancien régime dans la majeure partie de la région située entre la Dyle à l'est et au sud-est, la Dendre à l'ouest, l'Escaut et le Rupel au nord. Dans ce vaste territoire les habitants ont vécu pendant des siècles selon des règles juridiques qui furent propres à leur groupe et souvent bien différentes des règles appliquées aux habitants des régions voisines. Règles juridiques relatives surtout au système de posses-

(1) Uccle : une commune dans l'agglomération.

Avant la guerre, le Cornet était une guinguette où avaient lieu d'innombrables réjouissances. Par exemple, les anciens élèves de l'école N° 5 de Saint-Gilles y organisaient régulièrement des « cabarets musico-artistiques » et des « kermesses flamandes », prétextes à boire et à manger. L'entrée coûtait cinquante centimes et on rentrait en musique à Saint-Gilles, au beau milieu de la nuit.

sion du sol, à la transmission des biens par succession, au régime des biens entre époux, à la solidarité familiale et à la procédure ».

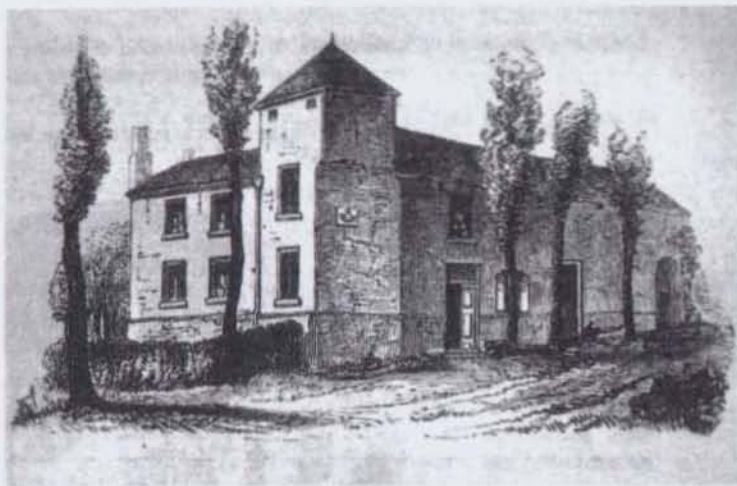
L'échevinage d'Uccle subsista, sans interruption, jusqu'en 1795.



Sceau des échevins d'Uccle.

Il n'est pas vain de penser que les Wautier de Carloo, de Speculo, Cluting, Pipenpoy, Van der Noot qui sont quelques-uns des échevins d'Uccle au long des siècles, vinrent s'asseoir au Cornet pour y délibérer mais également pour y boire de cette bonne bière qu'Uccle brassait aux quatre coins de la commune.

Un peu avant que François de Thysebaert n'accède au mayorat, le Cornet était devenu une habitation de campagne appartenant à Winand Clérin dont les descendants vendirent le bien en 1768. Ce fut Pierre Goens qui l'acheta et sa famille le possédait encore en 1850.



Le Cornet.

Pierre Goens habita donc le Cornet. En son temps, il fut président du conseil municipal d'Uccle et c'est lui qui transforma la bâtisse en ferme en 1770.

Le Cornet a toujours été le point de ralliement de nombreux artistes. Dès le XVII^e le peintre Hans Col-laert se promenait dans Uccle et dessinait la célèbre construction. Mais c'est Paul Vitzhumb que Prosper de Thysebaert voyait flâner dans sa commune.

« Mainteneur des images de Bruxelles et du Brabant ». C'est ainsi que Maurice Deflandre (1) appelle Paul Vitzhumb. Il était né d'un père autrichien et d'une mère bruxelloise, dans le vieux quartier du Coudenberg, le 3 mars 1751. Malgré l'origine autrichienne de la famille, le père et le fils Vitzhumb vont prendre parti pour la révolution brabançonne. On raconte que Paul — en 1791 — ameuta une centaine de jeunes gens et

(1) Folklore brabançon, n° 101.

les emmena à l'assaut d'un petit cabaret situé à Molenbeek, au coin de la rue Montagne-aux-Anges, où se réunissaient des partisans de l'ancien régime. Vitzhumb fut arrêté et purgea une peine de prison à la Porte de Hal.

Tandis que le père Vitzhumb devenait chef d'orchestre de la Monnaie, le fils tâta de la musique et fut timbalier sous les ordres paternels.

Mais c'est le dessin qui l'intéressait et on peut l'imaginer, buvant son verre en quelque cabaret uccllois, en compagnie de François de Thysebaert

Le genre principal auquel s'adonna Vitzhumb était le lavis. Il dessinait surtout des paysages et réalisa plus de 200 dessins consacrés aux environs de la capitale. Tous représentent des vues du Bruxelles de l'époque. Il dessina, tout juste avant leur démolition, les principales portes de la capitale mais se répandit surtout aux alentours, avec une prédilection marquée pour Woluwé et Uccle.

Il ne pouvait manquer le Cornet. Il ne le manqua pas.

Domage qu'il ne nous restitua pas le Vieux Spytigen Duivel de l'époque. Thysebaert y avait présidé des réunions de la municipalité ucclloise sous la Révolution française. Ce n'est pas le seul titre de gloire du vieux cabaret de la chaussée d'Alsemberg. Reste aujourd'hui sa vieille façade. Mais derrière celle-là, que de choses se sont passées...



Sceau d'Uccle sous la domination hollandaise.

Louis Quiévreux a dénombré les légendes qui courent la prétentaine au sujet de l'enseigne de la célèbre auberge. Elles sont au nombre de trois. Comme les Grâces, les rois Mages, les vertus théologiques et, bien sûr les personnes en Dieu.

Pour les uns, Charles Quint — toujours ce bougre d'homme auquel le populaire attribue tant et tant d'aventures ! — l'empereur donc s'arrêta, un jour, au cabaret qui portait alors l'enseigne « A l'Ange ». Ne sachant la qualité de son client de passage, la patronne fut, avec le grand Charles, comme elle était à l'accoutumée : acariâtre, vindicative, pour tout dire insupportable. Alors l'empereur dévoila son identité et ordonna que, désormais, l'auberge s'appellerait « Au Spytigen duivel ».

Pour un second groupe d'amateurs de légendes, l'enseigne est due à une halte que firent un jour, en l'auberge, les escrimeurs de Bruxelles s'en allant vers Carloo. Des Ucclois voulurent baptiser l'endroit du nom de Saint-Michel, patron des escrimeurs. Mieux ! Ils voulurent se saisir de l'emblème sommant le drapeau de la gilde : un Saint-Michel sculpté terrassant, selon une habitude déjà vieille, le diable en personne. Dans la bagarre, la statuette se brisa et le diable fut séparé de son vainqueur, et, par surcroît, brisé en deux morceaux.

Naturellement, les Ucclois étaient navrés, désolés, ils regrettaient, etc. On fit la paix et l'on décida de commun accord que l'auberge serait baptisée du nom du diable.

La troisième hypothèse est plus jolie et c'est à elle que va mon choix. Or donc, en ce temps-là, le duc d'Albe serrant les provinces en son gant de fer, des bateleurs réformés s'en vinrent à Uccle, dans le cabaret de la chaussée, pour y jouer un esbattement intitulé « De Spytigen duivel », dans lequel le duc rouge n'était pas ménagé. Quelqu'un - et ce n'était certainement pas un Ucclois - dénonça les malheureux bateleurs à l'autorité sourcilieuse du duc de Tolède. On leur envoya des soldats et ils se firent proprement massacrer. Pour protes-

ter contre ce massacre, les Ucclois donnèrent au cabaret le nom de la farce que jouaient les victimes du duc...



Dans sa demeure de l'Hof te Zeecrabbe, le maire Philippe de Thysebaert, peut considérer sa commune avec satisfaction. Les tracasseries et persécutions du régime français sont déjà de l'histoire, Napoléon un mauvais souvenir. En 1815, Uccle compte 3.091 habitants, ce qui représente une augmentation de 1.106 unités en dix ans. Elle est, à cette époque, une commune où la seule langue parlée par les habitants est le néerlandais. En 1846, le recensement révèle que 95 % des Ucclois parlent exclusivement le néerlandais, 4,5 % rien que le français et 0,5 % l'anglais. Ce demi pour-cent d'anglophones représente 38 habitants, soit 15 hommes et 23 femmes.

Il y avait, en 1813, 563 maisons à Uccle dont 315 chaumières. 273 de ces chaumières n'ont qu'une seule fenêtre tandis que 12 n'en ont pas du tout, la seule ouverture étant la porte. Par contre, il existe quatre châteaux, neuf maisons de campagne, dix moulins et 4 brasseries. Mais le nombre de cabarets dépasse le chiffre de toutes les autres constructions ; il y en avait 38 en 1801, époque où Uccle ne comptait que 61 cultivateurs mais 215 ouvriers, employés soit comme journaliers dans les entreprises agricoles, soit dans les petites entreprises locales, moulins, meuneries, brasseries.

Parmi les administrés de M. de Thysebaert, on compte de gros propriétaires fonciers comme la princesse de Ligne-Van der Noot qui ne possède pas moins de 114 hectares de bonne terre uccloise, encore qu'elle ne demeure pas en la commune. La plupart de ces propriétaires, d'ailleurs, résident à Bruxelles, comme ce Lambrechts qui possède 55 hectares, ce de Caters qui se trouve à la tête de près de 52 hectares ou de Pipenpoy (près de 35 ha.), de Paepe (21 ha.), Vanderborcht (près de 29 ha. et de surcroît propriétaire du château du Wolvendael).



Le Hof te Zeecrabbe au milieu du XVIII^e siècle.

Parmi les Ucclois propriétaires de terrains on trouve, bien sûr, le maire François de Thysebaert (près de 17 ha.), Joseph Vandereist (7 ha.) mais on a beau chercher d'autres grands propriétaires fonciers habitant la commune, on n'en trouve pas. Encore faut-il souligner que de Thysebaert est un Ucclois récent et que c'est par l'achat de terrains qu'il commença sa carrière uccloise.

En 1818, les Hollandais procèdent à la réforme de l'administration des communes. Celles-ci seront gérées désormais par un Conseil Communal composé d'un maire (c'est le nouveau nom du maire), deux échevins et un certain nombre de conseillers. Uccle, dans le nouveau système a droit, en raison de son chiffre de population, à neuf conseillers, sans compter le secrétaire et le receveur communal.

Il n'y avait pas d'élections au niveau de la commune. Les conseillers étaient nommés par les états députés des provinces tout comme les échevins tandis que le Roi nommait le maire. Pour décerner les échevinats, le Conseil Communal présentait à la province sa liste de candidats.

Ce n'est qu'en 1825 que le maire changera son titre contre celui de bourgmestre, les échevins prenant celui d'assesseur. C'est en 1825 également que les conseillers perdirent le droit de présentation des candidats-échevins. Désormais ceux-ci seront nommés au sein du Conseil Communal par le Commissaire du Roi dans la province.

En 1818, il n'y eut de présentation d'aucune sorte. Le pouvoir procédant d'office à toutes les nominations.

Le baron François de Thysebaert est maintenu dans ses fonctions. Il faut croire que l'homme s'y entendait pour se concilier les bonnes grâces de nos maîtres successifs. D'avoir été maire sous le régime français ne l'empêcha pas de donner à Guillaume de Hollande les garanties voulues. On ignore si ces garanties étaient politiques mais tout porte à le croire.

On installe le baron le 28 février 1819 ; le 19 janvier onze conseillers avaient été nommés.

Neuf d'entre eux prêtent serment le 4 février 1819, Van der Dussen en Vanhumbeek ayant décliné l'honneur de représenter leurs concitoyens, les conseillers ucclois sont appelés à établir une liste de présentation pour deux candidats. Pourquoi ces deux citoyens, distingués par le pouvoir, refusèrent-ils la nomination ? On sait, avec certitude, que Joseph Ceuppens avait refusé sa nomination d'échevin pour des raisons de santé. Ce n'était pas un prétexte puisqu'il meurt en février 1820. Mais Van der Dussen et Vanhumbeek ? Toutes les hypothèses sont permises et il suffit de choisir.

**

Entretiens, Michel Grinnaer avait prêté le serment d'échevin chez le secrétaire communal, le notaire Jacques Pierret, dans la maison duquel se tenaient les séances du Conseil communal. C'est le baron François de Thysebaert, maire, qui reçoit le serment de Grinnaer.

Le Conseil se réunit pour établir la liste des candidats aux places laissées vacantes par Vander Dussen et Vanhumbeek et au poste d'échevin auquel Ceuppens avait renoncé. Cela se passe le dimanche 28 février 1819.

On voit d'ici le tableau. Dans la maison du notaire Pierret, les « notables » ucclois prennent place. Chacun a sa petite liste de candidats et l'on va discuter, ergoter, plaider, voter enfin. Au bout du compte, les conseillers présents proposent quatre noms :

Goens, Philippe-Xavier, boulanger à Vleurgat et qui fut conseiller municipal de 1801 à 1808 ;

Verhassel Corneille, marchand de bois et cabaretier à Langeveld ; il fut adjoint d'Uccle de 1797 à 1800 et maire de la commune de 1801 à 1807 ;

Van Isterdael, Gilles, fermier à Verrewinkel

Pauwels, Michel, maréchal-ferrant à Uccle-centre.

Comme échevin, le Conseil présentait deux candidats :

1819

Meyeur : François de Thysebaert

Secrétaire : Jacques Pierret

Echevins :

Grinnaer, Michel
Van Breedwater, Nicolas

Conseillers :

Baron van der Duyn
Mosselmans, Jean-Baptiste
Vandermeulen, François
Van Ophem, Jacques
De Cuyper, Egide
Vandereist, Jean-Philippe
Van Isterdael, Gilles,
fermier
Pauwels, Michel,
maréchal-ferrant
Ceuppens, Joseph, puis
Egide Van Beneden

Nicolas Van Breedwater et Jacques Van Ophem, qui fut maire de 1808 à 1812.

Les états députés du Brabant ne balancèrent guère et écartèrent, sans plus, tous ceux qui avaient exercé des fonctions sous le régime français, de telle manière que furent nommés conseillers Van Isterdael et Pauwels tandis que Nicolas Van Breedwater se voyait élevé à la dignité d'échevin. Cet ostracisme qui frappe les citoyens ayant collaboré à l'administration française met en relief la nomination de François de Thysebaert. Et la question se répète ; quelles garanties donnait-il au pouvoir ?

Quand Joseph Ceuppens mourut, on le remplaça comme conseiller par Egide Van Beneden. Entretemps, Emmanuel Frederickx avait été nommé receveur communal.

Ainsi constitué le conseil communal d'Uccle - le premier du régime hollandais - pouvait se mettre au travail.

En quoi consiste ce travail ?

Le budget d'abord. Recettes et dépenses. Côté dépenses, Uccle, en 1819, doit payer le sixième du montant des réparations à effectuer au pont dit des Mastelles sur la Senne, entre Drogenbos et Ruysbroeck. Pourtant le budget est en équilibre : les recettes (1578 florins) dépassant le montant des dépenses (1493 florins, 25 cent).

En août 1822, une grave question se pose au Conseil Communal. Les habitants de Saint-Job, du Vivier d'Oye, du Vert Chasseur et de quelques autres quartiers proches ne sont pas contents. Ils sont 1424 qui demandent qu'on élève une nouvelle église à Saint-Job. La chapelle existante, disent-ils, est trop petite et, de plus, le curé ne fait pas ce qu'il doit. Bien sûr, il vient dire la messe les dimanches et jours de fête carillonnée mais « il se contente de dire la messe, sans plus, et ne donne aucune instruction à la jeunesse ».

Et chaque jeudi de chaque semaine, les administra-

On voit à Uccle les maisons de campagne de MM. Vanderborcht, Poillaert, Thysebaert, De Pape, le Gueuze Kasteel, le Gulden Kasteel qui est maintenant une grande brasserie et genièverie.

(Remarques curieuses et peu connues sur la ville de Bruxelles et ses environs. G. De Wauthier. 1810).

teurs communaux se réunissaient. Mais la séance dont on parla le plus à Uccle, en ce temps-là, fut celle où les édiles eurent à connaître du cas du garde-champêtre de la commune. Il s'appelait Meltsnyder et, en compagnie de Pierre De Coster, brigadier des champêtres du canton, avait mis au point un petit négoce lucratif. Ils fréquentaient assidûment les cabarets, se liaient d'amitié avec les soldats et puis, ayant capté leur confiance, les incitaient à la désertion. Ceci fait, ils reprenaient leur dignité officielle, se coiffaient de leur képi de garde-champêtre et arrêtaient les déserteurs qu'ils livraient aux autorités militaires contre paiement de la prime. Cela dura un temps mais le 31 août 1822 Pierre De Coster fut arrêté, Meltsnyder le suivit en prison et ils furent traduits tous deux devant la Cour d'Assises de Bruxelles qui les condamna aux travaux forcés à perpétuité.

Le Conseil communal apprit ces faits avec stupeur et les commenta abondamment avant de nommer un nouveau champêtre pour Uccle. Il jette son dévolu sur un ouvrier charpentier ayant servi dans les armées françaises : Josse Buygens.

Puis, en mai 1823, le Conseil est confronté à un problème brûlant. Il s'agit, en effet, des incendies. La commune ne possède aucun matériel pour les combattre. Elle ne possède pas davantage les fonds nécessaires à son acquisition.

On peut être sûr que ce jour-là les conseillers ucclois, se souvenant sans doute des largesses des anciens seigneurs et du dévouement de certains maires, se tournèrent vers l'opulent baron François de Thysebaert. Mais l'homme demeura muet et, après la séance, s'en retourna bien sagement en son château du Zeecrabbe. L'amour de la chose publique impliquait-il qu'il faille payer une pompe à bras ?

Jacques Pierret

1825-1828

En 1825, le baron disparaît de la vie politique d'Uccle. Son mandat mayoral n'est pas renouvelé et le notaire Jacques Pierret lui succède.

Depuis 1824, on parlait à Uccle de construire une école sur le territoire de la commune. « Les enfants vont aux écoles de Drogenbos et de Forest », lit-on dans le compte-rendu d'une des séances du Conseil Communal. A cette époque, le roi Guillaume des Pays-Bas luttait à la fois contre l'analphabétisme et le paupérisme qui sévissaient durement dans nos provinces. En 1823, par exemple, les frais d'entretien des mendiants ucclais s'élevaient à 279 florins, soit plus du dixième des recettes communales.

A la séance du Conseil Communal du 8 décembre 1825, le notaire Pierret étant mayor, on évalue la somme nécessaire pour construire une école à 2.000 florins. On fait ses comptes et on constate que l'on possède 1.000 florins, judicieusement économisés au long des années. En juillet 1827, le Conseil achète, pour 771 florins, un terrain d'environ 12 ares au cœur du village, à côté de l'église Saint-Pierre. Mais le bourgmestre Jacques Pierret meurt en décembre 1827 et le Conseil alloue à sa veuve et à ses neuf enfants mineurs une somme de 405 florins. Michel Grinnaer prend la place de bourgmestre et les discussions continuent pour la construction de l'école.

Parmi les professions qui donnèrent de nombreux édiles à Uccle, il faut donner une place à part aux notaires.

Le premier à faire parler de lui est ce Jean-Charles-Louis Delcor élu agent municipal en 1797 et que l'on retrouve à la députation provinciale sous le régime hollandais.

En 1825, un conflit l'oppose au conseil communal et à son bourgmestre, l'autre notaire, Jacques Pierret.

Il était question de gros sous, évidemment. Pour ré-

pondre aux exigences de la loi d'août 1822, le Conseil Communal devait répartir les habitants en classes et fixer, pour chacune d'elles, la taxe à payer avec maximum de 1,40 florin par tête. Il fallut sept séances au conseil communal pour répartir en douze classes (taxe allant de 0,60 à 1,40 florin par tête) les 3.853 habitants d'Uccle. Le total de l'impôt pour Uccle était de 1.415 florins.

On pense bien qu'une telle classification souleva des objections, des réclamations, des pleurs et des grinements de dents. Le notaire Delcor, pour sa part, n'était pas content du tout et le fit savoir sans ménagement au Conseil Communal. Il entendait ne pas être taxé davantage que ne l'était le bourgmestre - notaire lui aussi, - Jacques Pierret. « D'autant plus, ajoutait-il que j'ai exposé d'énormes frais pour être élu au Landelijke Stand (Conseil provincial) ».

Le Conseil communal fit une enquête. Il donna tort à Delcor, arguant du fait que Pierret avait un ménage de douze personnes alors que Delcor n'en comptait que neuf dans sa famille. Il éleva le débat et déclara que Delcor avait tort de s'occuper des autres et qu'il n'y avait là, de sa part, que volonté de domination comme s'il savait mieux que quiconque quel était l'état des fortunes dans la commune. La requête de Delcor fut rejetée à l'unanimité.

Mais les Ucclais sont gens pratiques : éprouvant le besoin, à la fois, d'une école et d'une maison communale, ils décident de joindre les deux exigences et de ne construire qu'un seul bâtiment sur le terrain acheté. Mais sachant que le prix serait plus élevé que les 2.000 florins initialement prévus, ils vont chercher des moyens de financement.

La démolition de la vieille chapelle de Calevoet (1) va permettre de récupérer des matériaux. On ne s'en

(1) De bons auteurs, et parmi eux, Louis Quévieux, ont reproché aux édiles communaux cette démolition d'une chapelle datant de quatre siècles. C'est, au moins, une injustice. La chapelle construite par Jean Offhain tombait en ruine. De plus elle constituait un danger pour les voyageurs car elle servait « d'asile à des voleurs de grand chemin qui s'y cachent la nuit ». Le Conseil Communal avait décidé d'offrir 20 florins au Bureau de bienfaisance d'Uccle, propriétaire du terrain, pour la démolition de la chapelle et la récupération des matériaux.

1825-1828

Bourgmestre :

Jacques Pierret († 1827)

Echevins :

Grinnaer, Michel
T'Sas

Conseillers :

Van der Duyn, Guillaume
J.-B. Mosselmans
Vandermeulen, François
Vanderelst, Jean-Philippe, puis
Verdroncken, Cornelle
Mommaerts, Willem
Stuyck, Jean-Baptiste

prive pas. On demande un subside aux Etats Généraux et l'on reçoit 275 florins en 1827, 600 florins en 1828 et 500 florins en 1830. On vend des biens communaux à Dandoy et Labarre pour 490 florins, à Coghen pour 480 florins afin de lui permettre d'aménager le parc autour de son château du Wolvendael. Finalement la commune obtient, de plus, l'autorisation d'emprunter 2.700 florins à Adam Steinkowitz à 4 % l'an. Le nouveau bâtiment fut construit en 1828 et 1829 et les dépenses totales vont s'élever à plus de 10.000 florins.

Jean-Baptiste Stuyck

1828-1830

Lorsque meurt Pierret, Michel Grinnaer le remplace mais il n'exerce pas longtemps les fonctions de bourgmestre puisque début 1828, le roi Guillaume désigne le nouveau premier magistrat de la commune. Son choix se porte sur le notaire Jean-Baptiste Stuyck, qui eut sa résidence, en 1827 et 1830, au Vert-Chasseur (actuellement 1103, chaussée de Waterloo).

Tout cela donc se faisait par nominations d'autorité. Les seules élections auxquelles les Ucclois - comme les autres Belges, d'ailleurs - pouvaient prendre part étaient les élections provinciales. Les électeurs du district d'Uccle avaient le droit d'élire trois députés, selon un système très compliqué auquel ne pouvaient prendre part que ceux qui justifiaient de revenus assez importants. Plusieurs Ucclois furent ainsi distingués par leurs concitoyens : le baron van der Duyn de Benthorn, Jean-Charles Delcor, le notaire qui avait déjà été élu agent municipal d'Uccle en 1797, sous le régime français ; Philippe Goens, boulanger à Vleurgat et qui occupa les fonctions de conseiller municipal en 1813, Rittweger-Sauvage et, enfin, Jacques Van Ophem, le brasseur que l'on retrouve à chaque fois, depuis des années, dans la politique communale uccloise.

En fait, si l'on fait le recensement « social » des Ucclois qui s'illustrèrent dans la politique, on trouve sur-

tout des propriétaires fonciers comme Thysebaert, ou le baron van der Duyn qui acheta entre 1816 et 1818, un lot important de terres de l'ancien couvent de Boetendael (46 arpents) et un château à 38 fenêtres. En 1816 ce château et ces terres appartenaient encore au financier bruxellois Tiberghien. C'est cette propriété qui deviendra plus tard la propriété Brugmann), des brasseurs (comme Van Ophem, Van der Meulen, Mommaerts) des artisans (comme Herinckx, Verhassel, Grinnaer).

Peu de cultivateurs dans la représentation uccloise alors que la commune, au XIX^e siècle, est essentiellement agricole. Les petites entreprises y étaient les plus nombreuses et seules subsistaient encore, remontant au Moyen Age, quelques fermes importantes.

Ces établissements agricoles étaient, jadis, enclavés dans les domaines seigneuriaux et exploités pour le compte des châtelains. Ils constituaient d'énormes sources de profits. L'un des plus importants comprenait la Ferme rose qui se trouve en bordure de l'avenue Defré, ainsi d'ailleurs que « De Hoeve », au coin de la rue Edith Cavell. Ce domaine seigneurial portait le nom de Hof ten Hove. A. Wauters a fait le recensement de ses différents propriétaires. En 1312, vivait un nommé Jean d'Uccle qui dirigeait l'Hof ten Hove, en 1347, un nommé Jean Vandenhove...

Successivement, on retrouve, dans les noms des propriétaires, ceux qui sont mêlés de près à l'histoire de la commune d'Uccle et, souvent à l'histoire de nos provinces : sire Philippe Hinckaert dont la fille, Jacqueline épouse sire Guillaume T'Serclaes (1473), Jean van Ophem ; Sibert van Berlicum, greffier de la Chambre d'Uccle, Jean-Baptiste Maes, avocat fiscal au Conseil de Brabant, le marquis de Herzelles, chancelier de Brabant. Ce dernier, pour quelle raison ? conclut l'achat du domaine le 3 décembre 1677 mais ne paya pas.

En 1741, c'est le vicomte de Fruges qui acquiert l'Hof ten Hove. C'est un propriétaire terrien important : il possède, sur le territoire d'Uccle, de multiples terrains,

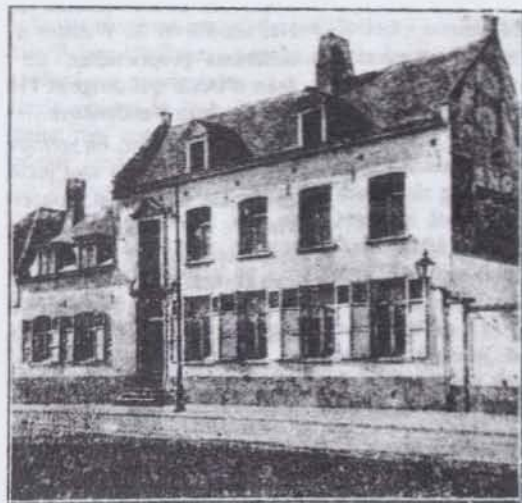
1826-1830

Bourgmestre :
Jean-Baptiste Stuyck
Echevins :
Michel Grinnaer
T'Sas
Conseillers :
Van der Duyn, Guillaume
J.-B. Mosselmans, puis
Van Ophem, Eglise
Vandermeulen F., puis
Wynhuizen, Willem
Verdroncken, Cornelle
Herinckx, Antoon
Mommaerts, Willem

bois, pâtures et champs. Sans compter les étangs, les vergers et sa maison de plaisance.

Les Van Cutsem - une des plus vieilles familles d'Uccle, affirme Charles Viane - occupent la ferme en 1782. Ils avaient acheté cette année-là, un lot de terres appartenant aux Vanderelst et devinrent les petits seigneurs du village. A la fin du siècle dernier, un Van Cutsem exploitait une auberge au Hoeve tandis que son frère avait acquis, en 1865, une autre auberge à l'enseigne de Saint-Pierre près de l'église d'Uccle.

Les autres grands domaines ucclais ont chacun leur histoire. Elle remonte souvent aux origines. Le Hof te Steen, par exemple, qui était situé à l'ouest de la chaussée d'Alseberg, entre la chaussée de Drogenbos et l'ancien Calevoet, fut acheté au XV^e siècle par Jean Offhuys. Famille importante que celle-là puisque le 18 août 1453, Offhuys obtint de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, le droit de nommer dans sa seigneurie un maire et sept tenanciers jurés. Riche négociant bruxellois, Jean Offhuys était apparemment aussi pieux



Maison au Vert Chasseur.

que riche puisqu'en 1425, il fait remplacer une chapelle de bois située à Calevoet par une construction en pierre où les moines de Boetendael venaient dire le saint office le dimanche. Tombée en ruines, c'est elle qui sera démolie en 1828. Elle avait résisté quatre siècles !

Ce même Jean Offhuys fut, un temps, propriétaire d'un autre domaine ucclais, le Hof te Groelst, situé aux confins de Fond'roy entre la Glatbeke et la Linkebeek, sur des propriétés qui, au siècle dernier portaient les noms de Groelst et de Sieckhuys (hôpital). A. Wauters croit que cette dernière dénomination provient d'une léproserie qui aurait été située à cet endroit. Pour ce qui est de Groelst signalons qu'en 1197 - ce n'est pas hier ! - vivait un Alstan de Groelst et qu'un Henri du même nom fut maire d'Uccle en 1242 et 1244, puis maire de Rhode et amman de Bruxelles en 1247 et, enfin, échevin d'Uccle en 1266. C'est après Jean Offhuys que le manoir tombe en ruines et que l'on convertit l'emplacement en vergers.

Il faut croire que le bon marchand Jean Offhuys était réellement très riche et qu'il aimait particulièrement la commune d'Uccle. On le retrouve, en effet, propriétaire d'autres petits manoirs ucclais, l'hof ten Willigem (manoir aux saules) et 't Wouder hof (manoir de la forêt) et, enfin, de l'Hof te Perck.

Mais, à côté de ces grands domaines, parmi lesquels il faut encore citer l'hof te Zeecrabbe, ten Nieuwenhuyze, ten Hecke, ten Hane, ten Horen, te Kinsendael, te Neckersgat, Roetart (1), -ce qui compte davantage, sans doute, c'est le travail de chaque jour du petit peuple.

La majorité des Ucclais a toujours vécu, jusqu'au siècle dernier, de l'agriculture et des travaux forestiers. Au XIX^e siècle, la plupart des fermes et des terres ucclaises appartiennent à des bourgeois de Bruxelles qui

On a parlé du Neckersgat, une drève ucclaise porte encore ce nom. Que signifie ? Tout poétiquement : passage des lutins. Un moulin s'y trouvait, on l'a dit. Mais encore que Neckersgat puisse rappeler les lutins, il faut signaler cependant qu'en 1317, il est fait état d'un Henri de Neckersgat et de son fils Gérard. Outre le moulin et la demeure seigneuriale, on trouvait jadis, au Neckersgat, une petite agglomération de maisons entourées d'eau. Pendant un certain temps les terres de Neckersgat ont appartenu aux Clunting, famille importante du Brabant.

(1) L'histoire de ces différents domaines dans « Une commune de l'agglomération bruxelloise : Uccle » op. cit.

les donnent en location. La « ferme rose » (Hof ten Hove) par exemple était propriété de Lambrechts, un Bruxellois qui se trouvait à la tête de 55 hectares uclois, dont 48 étaient loués, en 1806, à un Uccllois du nom de Michel Jacquemyns. Un autre Bruxellois, A. Huysman-Debelle louait à Jean-Baptiste Jacquemyns, d'Uccle, 40 hectares ainsi que la ferme ten Hecke, près de l'église Saint-Pierre. En 1846, le recensement général de la Belgique révèle que sur 1003 exploitations agricoles, 893 sont occupées par des locataires, 110 seulement par les propriétaires. Vingt ans plus tard, il n'y a plus que 644 exploitations en activité. Cette diminution est due à la disparition progressive des petites entreprises subvenant aux besoins de l'exploitant.

Mais on en était à la construction de la maison communale-école.

Ce fut un des soucis majeurs du bourgmestre Stuyck. Il fallait trouver des fonds et l'on décida de s'occuper sérieusement de la récupération des biens communaux qui avaient été usurpés par des particuliers.

Un long procès oppose la commune d'Uccle au contrôleur en chef du cadastre, Marbais du Graty qui avait acheté, à la baronne de Wal, épouse d'Hoogvorst, une maison de campagne située au Wolvenberg, entre le Dieweg et le Geleytsbeek, près de la chaussée d'Alsemberg. La commune prétendait qu'une partie des terrains était un ancien opstal (bien communal) et, en février 1829, cinq cultivateurs du Wolvenberg vinrent témoigner devant le bourgmestre Stuyck et l'assesseur Grinnaer qu'il en était bien ainsi puisqu'ils y faisaient paître leurs bêtes depuis des dizaines d'années.

On a gardé les noms de ces concitoyens : Jozef Dekoning, 72 ans, Petrus Michiels, 61 ans, Franciscus Dekoning, 52 ans, Antonius Pletinckx, 52 ans, Jacobus Coosemans, 47 ans. Pour eux, il n'y avait pas de doute : ces terres étaient bien communal et ils n'avaient jamais entendu dire autre chose. Mais les choses n'ont pas l'air d'avancer !

Alors, quatre citoyens notoires de la commune déci-

Vous voilà sur le plateau d'Uccle ! Vous conviendrez que vous n'avez jamais vu se déployer à vos yeux un horizon plus varié, plus majestueux. De quelque côté que vous vous tourniez, vous n'apercevez que des merveilles. L'Eglise d'Uccle serait intéressante par sa haute antiquité si, depuis un demi-siècle, elle n'avait pas été rebâtie entièrement. Les maisons de campagne sont assez multipliées dans cette commune ainsi que dans celle de Stalle qui y touche ; partout des ruisseaux limpides, des prés fleuris, des vues agrestes et une riche culture.

(Esquisses de Bruxelles, par un valet de la Place. 1827).

dent de prendre les choses en main. Ils viennent trouver le bourgmestre Stuyck pour lui représenter combien la récupération des biens usurpés est importante : elle permettrait d'éviter de frapper les Uccllois de contributions supplémentaires.

Il y a là, Corneille Verhassel, 73 ans, maire de l'époque française et Corneille Verdroncken, membre du Conseil communal, marchand de bois, dont le nom est à l'origine de l'appellation « Enfants noyés » donnée à l'un des étangs de la forêt de Soignes. L'étang devrait s'appeler normalement « Etang des enfants Verdroncken » mais on traduit le nom propre du propriétaire et cela donna les enfants noyés...



Place Communale sous la neige par Alphonse Asselberghs.

Ces citoyens mettent le bourgmestre en demeure de récupérer tous les biens communaux et citent, outre ceux appartenant au sieur Marbais du Graty, des biens situés à Saint-Job et au Wolvenberg.

En 1829, la Maison Communale est enfin construite (c'est, aujourd'hui le siège de la Justice de Paix) et 30 florins sont prévus au budget pour « feu et lumière ». Mais il ne restait pas un sou. A tel point qu'il fut impossible d'acheter du mobilier. Louis Quiévreux évo-

que cette situation : « Chaque conseiller devait, aux jours de séance, apporter sa chaise. Le bourgmestre, M. Stuyck, avait fait amener, de chez lui, un fauteuil. Un jour, pendant des débats orageux, le mayeur très en colère, donna sa démission et se retira. Après son départ, l'échevin qui devait prendre la place, jugea que le président étant parti, le fauteuil devait le suivre. Il alla lui-même le déposer au milieu de la rue ».

La même année, le Conseil communal affronte un problème capital : l'élaboration du règlement pour les kermesses et les fêtes. Cela se passe le 4 avril 1829. Les dates des kermesses restent fixées comme devant : celles de Saint-Job le premier dimanche après le 10 mai et le premier dimanche après l'élévation de la Croix ; celles de Stalle, le premier lundi après la Pentecôte et le premier dimanche après l'Ascension ; celles d'Uccle-centre le premier dimanche après la Saint-Pierre et le quatrième dimanche de septembre, etc. On trouve, dans ce règlement, interdiction de l'usage du tambour dans les orchestres de danse ; les bals devant prendre fin à onze heures du soir avec obligation, pour les consommateurs, de quitter immédiatement les auberges. L'article VI du règlement stipule ensuite que la police sera chargée, spécialement durant les jours de fêtes et de kermesses, de réprimer les blasphèmes.

Charles Viane, auquel il faut sans cesse revenir lorsqu'il s'agit d'Uccle, signale, en outre, qu'il était interdit, sous peine d'amende, de fréquenter les cabarets pendant le service divin et il rappelle que, dans la plupart des estaminets, comme on dit à Bruxelles, une lithographie en couleurs portait comme texte : « Hier vloekt men niet » (Ici, on ne blasphème pas !).

C'est au cours de l'occupation hollandaise, cependant, que « les fêtes du Vossegat » prirent une importance considérable. Auguste Vincent a retrouvé un « petit ouvrage assez rare » dû à un touriste hollandais, C. Van de Vijver qui, sous le titre « Wandelingen in en om Brussel » fait revivre la région vers les années 1823.

Ce brave Batave a tout vu, tout entendu à Bruxelles.

Il sait visiblement de quoi il parle et doit avoir flâné longuement tout autour de la capitale. Les fêtes du Vossegat étaient traditionnelles, à tel point que Viane prétend qu'elles constituent une survivance des bacchanales païennes. C'est peut-être aller un peu loin. Le fait est cependant que le Vossegat, au début du siècle dernier, était l'endroit favori des Bruxellois et qu'il s'y passait, sous l'invocation de Bacchus, des choses...

Chaque année, raconte le touriste hollandais, environ le 23 juillet, se produit une sorte d'exode des Bruxellois vers le Vossegat, situé à une heure de marche de la ville. Auguste Vincent résume et traduit la relation de Van de Vijver : « A cette occasion, la belle et spacieuse chaussée conduisant au Vossegat se parsème de gens et de véhicules, par quoi les remarquables points de vue sont moins appréciés que pendant les calmes journées de la semaine. On compte jusqu'à dix mille personnes. Depuis la Porte de Hal et des deux côtés de la route, se multiplient les distractions de tout genre. On danse, monté sur des échasses, on tourne à cheval au carrousel, à moins qu'on ne tire à l'arc, sans cesser de grignoter pour un ou deux sous de « couques » ou de « pâtés ». Dans les groupes travestis se distingue la gilde des chapeliers. Une vingtaine d'artisans installés dans trois fiacres agitent un énorme drapeau sur lequel se trouvent représentées toutes les formes de chapeaux, y compris les accessoires employés à leur confection. Chacun de ces gais lurons se singularise par une coiffure différente de celle du voisin.

Il va sans dire que tous les cabarets regorgent et parmi ceux-ci, notamment le « Plesanten Hof » et le « Spytigen duivel ».

Des centaines et des centaines de gens se réjouissent en plein air. Trois musiciens montés sur des tonneaux composent tout l'orchestre autour duquel s'entendent, sans interruption, ces appels à la danse : « Grand rond ! Cavalier en avant ! Dame seule ! » (ces mots se trouvent en français dans le texte de l'auteur hollandais).

Aux environs, des colporteurs ont rangé sur des ta-

bles de petites montres d'argent. Au prix de quelques patards, celui que favorise la loterie emporte l'une ou l'autre.

En quittant l'auberge du Spytigen Duivel l'on atteint, par les campagnes, la vallée où s'ouvre le Vossegat. S'ouvre, c'est beaucoup dire, car telle est l'affluence qu'il est impossible de pénétrer dans cet unique cabaret. La bière se distribue par une fenêtre ; il faut acquitter non seulement le prix de la boisson, mais encore du pot et des verres. Toutefois, celui qui rapporte les récipients rentre en possession de la somme avancée en garantie ».

Mais pourquoi tant de monde s'en venait-il vers Uccle et le Vossegat ?

Auguste Vincent nous éclaire : « Hommes et femmes qui se réunissaient au Vossegat, le mardi de la kermesse de Bruxelles se prenaient à bras-le-corps pour rouler ensemble, tête-bêche parfois, du haut de cette colline gazonnée jusqu'au fond du vallon ».

On imagine aisément ce qui se passait au cours de ces exercices que les vieux Bruxellois aux temps de leur enfance appelaient « rollebolleke ». Arthur Wauters écrit : « A proximité du bois de Kersbeke, vers le nord, se trouvait le cabaret du Vossegat où le peuple de Bruxelles se rendait le mardi de la kermesse et hommes et femmes, se prenant à bras-le-corps, roulaient à qui mieux mieux, sur un terrain communal d'environ deux hectares qui était planté d'arbres et s'inclinait fortement vers le sud-ouest. Il y a trente ans (vers 1825) ces ignobles ébats attiraient encore des milliers de personnes ».

Allons, allons, la pudibonderie d'Arthur Wauters n'est plus de mise et qui ne souhaiterait que les festivités du Vossegat reprennent ?

Mais le régime hollandais touche à sa fin. Début 1830, il procède encore au renouvellement d'un tiers du conseil communal d'Uccle, laisse en place le bourgmestre Stuyck, les assesseurs Grinnaer et T'Sas, les conseillers Van der Duyn et Mommaerts, nommé Herinckx et remplace Mosselmans, démissionnaire, par

Van Ophem et Vandermeulen par Wijnhuizen. Le budget de cette année-là est en équilibre : 2790 florins de recettes et 2776 florins de dépenses.

On va donc pouvoir faire la révolution...



Les Fêtes du Vossegat — J.-B. Madou.



Le Comte Coghen.

4. La Belgique indépendante

Au moment où Bruxelles explose, chante « La Muette de Portici » et se met en mesure de chasser les Hollandais du territoire, à Uccle on se passionne pour des choses bien plus importantes. Du moins à l'estime des édiles. Ceux-ci sont partagés en deux camps — on devrait dire clans — qui se battent avec ardeur autour de la construction de la maison communale et des frais que cela avait entraînés.

Il y a, d'un côté, trois opposants qui mènent la vie dure au bourgmestre Jean-Baptiste Stuyck : le brasseur Egide van Ophem, l'éternel Jean-Charles-Louis Delcor et, enfin, le médecin Jean-Philippe Vanderelst.

Du côté du bourgmestre Stuyck, on trouve tout juste Michel Grinnaer, échevin en fonction.

Les oppositions violentes entre ces deux clans font l'objet de toutes les conversations uccloises. Et, alors que les journées de septembre ont libéré la capitale, le bourgmestre Stuyck s'inquiète surtout de faire paraître dans « Le Courrier des Pays-Bas » — en octobre ! — deux articles pour répondre aux allégations de ses adversaires qui l'accusent d'avoir mal géré les fonds communaux et d'avoir permis la dilapidation des deniers publics à l'occasion de la construction de l'école-maison communale.

On irait croire qu'à Uccle, la révolution de 1830 laisse la population parfaitement indifférente. Ce serait mal connaître les Ucclais. On l'a dit déjà : dès les premières heures de la révolte bruxelloise, un nommé Ple-tinckx s'en vint trouver le curé d'Uccle, son cousin, et recruta sur place une trentaine de citoyens. Charles Dandoy tait parmi eux et ces Ucclais-là s'illustrèrent dans les combats pour la libération du territoire. Dans « Le Courrier des Pays-Bas » du 30 septembre 1830, on trouve cette information : « Un citoyen d'Uccle, Antoine Berckmans, planta le drapeau national dans le Parc de Bruxelles, le samedi 25 septembre, entre onze heures et midi ». A ce moment, précisément, les combats dans le parc atteignaient une intensité rare et il faudrait bien tirer une salve d'honneur pour Antoon Berckmans, Ucclais et patriote.

Mais à Uccle on avait déjà tâté de la révolution bien avant les journées de septembre.

En fait le mécontentement grondait en Belgique depuis des mois. Louis de Potter avait été arrêté et condamné pour des articles de journaux réclamant l'octroi de certaines libertés au peuple belge. On avait joué « La Muette de Portici » au théâtre de la Monnaie et, le soir même, on mit à sac les maisons de différentes personnes liées avec le pouvoir hollandais.

Mais déjà les 24 et 25 août des groupes d'ouvriers avaient manifesté à Bruxelles contre la misère qui était

la leur et qu'ils attribuaient au machinisme. La révolte sociale doublait la révolte nationale.

Ces remous sociaux ne pouvaient épargner la commune d'Uccle.

Elle compte 4.500 habitants dont un grand nombre d'ouvriers. Beaucoup d'entre eux sont employés dans l'usine de cotonnade de Neerstalle. Elle avait été construite sous le régime français et appartint successivement à Koeypoet et compagnie, à Antoine De Genst en 1813 et comptait alors 15 à 20 ouvriers.

En 1830, c'est John Ratcliffe Wilson qui en est le propriétaire. Depuis 1826, une première machine à vapeur avait été installée dans cette usine et lorsque Wilson reprit la direction, il en intensifia le modernisme.

Le 26 août, dans l'après-midi, des groupes d'ouvriers se forment à Bruxelles et se répandent dans les faubourgs. Leur intention est de démolir les entreprises employant les machines à vapeur. Ils s'en prennent successivement aux établissements de Rey à Anderlecht, de Bosdevex et Bal à Forest, de Previnaire et Seny à Molenbeek et, enfin, à celui de Wilson.

Vers huit heures du soir, un groupe de plus de cent ouvriers prend place devant l'usine. John Wilson vient parlementer avec eux et, finalement, obtient qu'ils s'en aillent après qu'il leur eût remis une somme de 300 florins. Mais peu après, une autre bande, qui compte en ses rangs de nombreux ouvriers de l'usine, s'en prend à la maison de campagne de Wilson et y met à sac portes, fenêtres et mobiliers. Sur sa lancée, elle court ensuite à l'usine et y met le feu.

Le 4 septembre, John Wilson écrit au gouverneur de la province et sollicite une intervention financière du pouvoir. Quoique l'usine ne soit pas en mesure de tourner et que, de ce fait, les ouvriers ne pouvaient travailler, Wilson avait continué à payer les salaires. Il insiste donc pour obtenir un secours, « les transactions commerciales se trouvant paralysées dans ce moment et plusieurs dépenses à faire pour la fabrique étant d'une urgente nécessité ». On imagine aisément qu'en

cette période troublée, le pouvoir hollandais ne s'inquiéta guère des difficultés d'un industriel ucclois.

Il avait fort à faire, ce pouvoir, car l'insurrection bruxelloise prenait les allures d'une véritable révolution et, au bout de quelques semaines, les patriotes — parmi lesquels des Ucclais ! — chassèrent les Hollandais.

Un gouvernement provisoire s'installe à Bruxelles. Mais à Uccle, pendant ce temps, on se dispute toujours autour des dépenses faites pour la construction de la maison communale-école. Et le 19 octobre — un arrêté du gouvernement provisoire daté du 8 octobre ordonne l'organisation d'élections communales — le bourgmestre Stuyck réunit son conseil « désireux de montrer aux habitants et d'une façon générale comment l'administration a fait face aux dettes de 1829 pour la construction de l'école-mairie ».

Ce fait, à lui seul, démontre à quel point Uccle était encore un village et combien les édiles accordaient davantage d'importance aux petites querelles locales qu'aux événements se passant à Bruxelles et qui mettaient en question le destin même de la Nation.

Quoi qu'ils en aient, cependant, les administrateurs d'Uccle vont devoir s'occuper des élections. C'est la deuxième fois, que les Ucclais vont voter pour élire leurs administrateurs communaux. Mais c'est la première fois qu'ils vont le faire sous l'autorité d'un gouvernement indépendant de l'étranger.

Les élections ont dû avoir lieu très rapidement puisque le 23 octobre déjà le nouveau conseil communal d'Uccle est connu.

Egide Van Ophem

1830-1836

Dandoy, Pierre-Joseph

1836

Le résultat des élections d'octobre 1830 est catastrophique pour les sortants.

Seul Egide Van Ophem, conseiller, est réélu. Tous les autres, le bourgmestre Stuyck en tête suivis des assesseurs Grinnaer et TSas, des conseillers baron Van der Duyn, Mosselman, Mommaerts, Herinckx et Wijnhuizen, sont désavoués.

Qu'est-ce qui avait déterminé ce vote de méfiance ? Assurément la construction dispendieuse de la mairie-école et l'augmentation d'impôts qui en avait résulté. Mais il n'est pas interdit de penser que d'autres facteurs jouèrent un rôle prépondérant. Si l'on étudie la liste des élus de 1830, on constate en effet qu'elle comporte des noms qui devaient parler aux Ucclais et leur parler en fonction de certains principes.

On y trouve Delcor et Goens, dont les familles avaient joué un rôle important sous le régime français. Est-il interdit de penser que ces Ucclais attachaient quelque importance aux principes de la Révolution ? A ces Droits de l'homme et du citoyen à côté desquels la plupart des Belges étaient passés sans les comprendre ?

Pierre-Joseph Dandoy ne représentait-il pas la tendance révolutionnaire et les souvenirs des combats du Parc de Bruxelles ? Tout comme Labarre, d'ailleurs, dont l'épouse était une Dandoy.

Quoi qu'il en soit, le premier conseil communal élu d'Uccle, dans la Belgique indépendante, se compose comme suit :

Bourgmestre :

Egide Van Ophem, propriétaire de la brasserie du

1830-1836

Bourgmestre : Egide Van Ophem

Echevins :

Vanderelst, Mathieu

Dandoy, Pierre-Joseph

Conseillers :

Delcor, Jean

Goens, Pierre

Moreels

Labarre, Henri

De Werte

Wouters, Pierre

Gulden Kasteel, près du Bourdon. C'est une vieille famille ucquoise et fort populaire dans la commune. Par exemple, aux élections pour la députation provinciale, sous le régime hollandais, Jacques Van Ophem recueille 37 voix en 1820, se classant deuxième dans le canton d'Uccle. Ce Jacques Van Ophem fut, on le sait, à plusieurs reprises, conseiller communal sous le régime hollandais après avoir été en fonction sous le Directoire et agent municipal d'Uccle en 1795. « Plusieurs Van Ophem avaient joué un rôle important à Uccle, sous l'ancien régime, notamment Jan Van Ophem, échevin d'Uccle en 1490-1501, Machiel Van Ophem, maire d'Uccle et échevin de Carloo en 1641-1673 et Jacques Van Ophem en 1618-1648 » (Suzanne Gilissen, op. cit.).

Assesseurs (échevins) :

Mathias Van der Elst, médecin, sans doute parent du Van der Elst, Jacques qui repose place des Martyrs avec deux autres Ucquois, Vanderrest Henri et Pass, Frédéric, tous trois tués dans les combats de la libération. En 1798, un Van der Elst, Jean-Baptiste est agent municipal du Langeveld, en 1813, un Sébastien Van der Elst est brasseur à Uccle et dispose, dans sa brasserie de deux chaudières d'une capacité de 41 Hl. et de deux cuves d'une capacité de 60 Hl. Un autre Van der Elst (Jean-Philippe) exerce à la même époque la profession de médecin-chirurgien et possède une maison à 16 fenêtres tandis qu'un Jean-Baptiste Van der Elst, propriétaire foncier, dispose d'une maison à 14 fenêtres. C'est Jean-Philippe qui fut nommé, en 1819, conseiller communal par les Hollandais et maintenu dans ses fonctions en 1825 jusqu'en 1828. Il possédait 27 arpents de bois à Verrewinkel et Boendael et plus de 12 arpents de terre à Stalle, au Moensberg et au Sieckhuisveld.

Pierre-Joseph Dandoy, parent du Charles Dandoy qui mena les Ucquois au combat lors des événements de septembre. Charles Dandoy était maréchal-ferrant au Langeveld et il existe encore aujourd'hui, à l'angle

de la chaussée de Waterloo et de la rue Langeveld, un lieu-dit Clos ou Ferme Dandoy. Il est possible que ce Charles Dandoy soit déjà arrivé à Bruxelles le 22 septembre, à la tête des trente Ucquois dont Pletinckx obtint l'aide à la suite de sa visite au cré d'Uccle. Dans ses Mémoires, Pletinckx parlant d'un coup de force qu'il avait tenté peu auparavant contre la forteresse de Charleroi, dit qu'il s'était adjoint « le sieur Dandoy, Namurois » ; Buffin, éditeur des Mémoires, n'a pu identifier Dandoy. Ne pourrait-il s'agir du maréchal-ferrant ucquois ? (Suz. Gilissen - op. cit.). En 1825, c'est un Dandoy, Charles, menuisier, qui insiste auprès des autorités de l'époque pour la récupération des biens communaux. Ne s'agit-il pas du même ? Un Pierre Dandoy est membre de la commission électorale, en 1826, pour les élections provinciales du régime hollandais.

Conseillers :

Jean Delcor, descendant du notaire Jean-Charles-Louis Delcor qui joua un rôle important dans l'histoire politique d'Uccle. Le beau-frère de J.C.L. Delcor était Henri Trageniers qui fut scrutateur lors des élections de mai 1797 sous le régime français. Ce Trageniers était propriétaire de l'auberge du Spijigen Duivel et fut membre du Conseil municipal d'Uccle en 1812.

Goens, issu, lui aussi d'une famille ucquoise dont plusieurs membres furent activement mêlés à la politique locale. Un Goens, Johannes, fut échevin de Carloo de 1765 à 1777, un Jean-Louis Goens adjoint au maire de 1808 à 1812, un Goens, Philippe-Xavier, boulanger, exerça les fonctions de conseiller municipal d'Uccle de 1801 à 1818 et un Pierre Goens fut président de la même institution. Un autre Goens (R.), fut également membre du Conseil municipal de 1801.

Moreels, Henri, brasseur, fut présenté, en 1822, par le Conseil communal d'Uccle pour un poste de conseiller. Sa candidature ne fut pas retenue par le pouvoir.

Labarre, Henri, propriétaire, cabaretier-aubergiste. Ce Labarre devait être relativement riche puisqu'en 1813 déjà il possède 4 hectares de terre et 4 maisons.

Apparenté aux Dandoy (son épouse est une Dandoy), il achète, en 1828, avec Dandoy Antoine (lui aussi propriétaire important) des biens communaux pour 490 florins. Cette opération avait été réalisée pour couvrir les frais de la construction de la mairie-école.

Le Conseil était complété par *Wouters*, Pierre et *De Werte*.

..

Tout cela se passe sous l'autorité du gouvernement provisoire. Le premier gouvernement mis en place — le 26 juillet 1831 — sous la présidence de F. de Muelenaere, par le premier roi des Belges compte un Uclois, le libéral Jacques Coghen, financier important qui se voit confier le portefeuille des... Finances.

Jacques-André Coghen avait acquis le château de Wolvendael de son ancien propriétaire, un Bruxellois, nommé Vanderborgh. (En 1826 on maria dans ce château le premier président de la république du Pérou !).

En 1829, Coghen achète — à la commune — une partie du « Diepweg » (rue Basse) pour 480 florins afin d'aménager un parc autour du château. Il s'engage, à ce moment, à remplacer ce chemin par une autre voie plus praticable.

Devenu comte et ministre des Finances, il continue d'habiter le Wolvendael. Il faut croire qu'il n'avait pas que des amis. Charles Viane raconte cette anecdote : « Il était comte... du Pape. C'était le fils d'un ancien marchand de poissons enrichi. Pierre Grinnaer, échevin d'Uccle, tenait une boutique en face de la grille du château, avenue Defré. Il était en guerre avec Coghen. Un jour, après une algarade particulièrement acerbe, Grinnaer fit repeindre son enseigne : celle-ci portait un poisson surmonté d'une couronne et, en dessous, « Au Stockfish couronné ». Le Comte Goghen, conclut Viane, en faillit faire une maladie.

Je n'ai trouvé trace que d'un Michel Grinnaer, boulangier et propriétaire foncier à Uccle. Celui-là fut éche-

vin (assesseur) de 1825 à 1830, jusqu'au moment des premières élections en octobre. Il avait été mayor ad interim en 1827-1828 et réintégra le Conseil Communal, après une éclipse de treize ans, en 1843. A dater de là, il fut échevin jusqu'à sa mort, survenue en 1852. Tout porte à croire qu'il s'agit bien de ce Grinnaer-là dont veut parler Viane. Il était — en 1845 — propriétaire de cinq maisons et de 9 ha de terrains à Uccle. Ancien assesseur du régime hollandais avec le baron Stuyck, comme bourgmestre, on peut penser que l'opposition de Grinnaer à Goghen avait une origine politique. Entrant dans le premier gouvernement de Léopold I^{er}, Coghen devait être un « patriote » dont les idées devaient nécessairement déplaire à Grinnaer, partisan du régime orangiste.

En 1831, le nouveau Conseil Communal se trouva immédiatement confronté avec les dettes contractées par le Conseil précédent pour la construction de l'école-mairie. Ces dettes ne furent apurées qu'en 1832 et il fallut, pour cela, que la commune contractât un emprunt de 13.757 frs belges (6.500 florins) auprès d'un rentier bruxellois, Henri Keymolen. En garantie du remboursement la commune céda à Keymolen non seulement la mairie-école mais encore les terres y attenantes et une parcelle de terre de huit bonniers appartenant à la fabrique d'église d'Uccle et pour laquelle il fallut obtenir des vicaires généraux de Malines l'autorisation d'hypothéquer.

Le bourgmestre Van Ophem et ses collègues du Conseil étaient ainsi débarrassés d'un souci primordial et les créanciers payés. Cela ne signifiait pas cependant que tout allait bien : les finances communales ne sont pas en mesure de faire face aux nécessités. Il était évident, par exemple, que la voirie méritait une particulière attention et que des investissements étaient indispensables. La commune ne pouvait y songer. Elle fit mieux : elle mit à contribution les propriétaires fonciers de la commune. C'est ainsi que Jacques-André Coghen prit à sa charge la remise en état d'une partie de la Waterstraete (rue Rouge).

Uccle, à trois-quarts de lieue de la ville, est, avec ses dépendances, la commune la plus peuplée des environs. 4.127 âmes en forment la population ; ses productions sont de toute espèce mais médiocre en céréales, le sol étant presque partout sablonneux. Le site de cette commune est inégal, les vallées et les gorges sont arrosées par une grande quantité de ruisseaux et rendent son territoire des plus pittoresques. Aussi est-ce dans ce canyon que les dessinateurs et les peintres vont faire des études de paysage. On trouve de la mine de fer au hameau de Stalle ; des hématites noires et solides à celui du Chat et un banc considérable de coquillages pétrifiés.

(Vade-mecum ou Description de Bruxelles et environs. Capitaine D.K. 1830).

Le numérotage des maisons d'Uccle date de 1832. C'est le bourgmestre Van Ophem qui rappelle, au mois d'août, la décision prise de donner à chaque maison un numéro, « tant pour la facilité des habitants des logements que pour éviter les erreurs par les mêmes noms souvent répétés ». On charge un peintre de ce travail délicat : il touchera 15 cents par demeure et par plaque.

Un petit drame marque cette opération. Uccle, vraiment, n'a pas de chance avec ses champêtres. Celui-ci escortant le peintre, s'avise, chez certains citoyens, de demander 25 cents au lieu de 15, empochant la différence. Le Conseil est mis au courant de ces pratiques et, nécessairement, la population. Et les discussions reprennent. Cette fois, le garde-champêtre est mis à pied. A-t-il pensé à son prédécesseur qui écopa des travaux forcés à perpétuité ?

Mais l'état des routes et des chemins continue de préoccuper les édiles ucclois. C'est une constante sous le mayorat d'Egide Van Ophem et celui-ci essaye d'y faire face par tous les moyens. On l'a vu : les particuliers ont collaboré à la réfection des rues. Mais cela ne suffisait pas et, à plus d'une reprise, le Conseil Communal est obligé de faire appel à des souscriptions publiques. C'est ainsi qu'en 1831, une souscription publique permet l'aménagement de la rue de Stalle sur 300 mètres, au départ de la chaussée d'Alseberg. Le même procédé est utilisé en 1833 pour la construction d'une route avec cinq ponts en maçonnerie et la canalisation de l'Ukkelbeek entre la chaussée d'Alseberg et l'usine Wilson.

Lorsque tomba le jugement de l'affaire Marbais Du Graty, la commune étant condamnée, le bourgmestre Egide Van Ophem céda à la circulation un chemin lui appartenant. Cela fut fait sans que le bourgmestre exigeât le moindre dédommagement. Il s'agissait d'un chemin situé en face de sa brasserie, le Gulden Kasteel, près du Bourdon.

Grâce à lui, l'administration communale put perce-

voir, à son profit, les 500 frs d'indemnité pour l'abandon par la commune du chemin contesté. « Cette somme n'était pas à dédaigner si l'on songe que le budget de 1836 était fixé à 6.312 frs soit à peine douze fois la somme perçue » (S. Gilissen, op. cit.).

Alors se pose la question de l'enseignement dans la commune. Le Conseil estime que l'instituteur Lenaerts, nommé sous le régime hollandais, ne convient plus. « Lenaerts dit le Conseil, ne réunit pas les qualités requises pour donner l'enseignement aux élèves. Il ne connaît pas la langue française qui, aujourd'hui est très utile. Le mauvais ordre règne dans son école par l'insoumission des élèves ».

On le remplace par François Vervloet qui occupera ces fonctions, à Uccle, pendant quarante ans. L'instituteur de ce temps-là ne recevait aucun traitement : payé par les parents des élèves non indigents — ils étaient 70 environ — il arrondissait ainsi le pécule que lui concédaient le Bureau de Bienfaisance d'Uccle (230 frs) et l'Etat (212 frs) pour l'instruction donnée aux enfants d'indigents. Ceux-ci, en 1832, étaient environ 50. Pour le surplus c'est la commune qui assure l'entretien de l'école et le logement de l'instituteur.

Le développement industriel d'Uccle se poursuit sous l'administration d'Egide Van Ophem. C'est le quartier de Stalle, surtout, qui bénéficie de ce mouvement. En décembre 1831, un nommé J.J. Eloy sollicite l'autorisation d'établir une imprimerie de coton à Stalle, sur un terrain qu'il a acheté à la famille De Pauw. Des observations furent faites par des meuniers, le brasseur Mommaert et un teinturier de Forest. Le Conseil Communal accorde cependant l'autorisation à la condition qu'Eloy installe un ruisseau cimenté par lequel les eaux usées s'écouleraient dans le « vuylbeek » de l'usine Wilson. Il doit également faire laver tous les jours les cuves afin qu'elles ne risquent pas de polluer les eaux.

1833 voit l'installation, à Uccle, à l'initiative du gouvernement, d'une magnanerie. On consacre un terrain de huit hectares, à l'est du vieux chemin de Stalle,

Louis Quiévreux a retrouvé les comptes de la construction de la maison communale-école. Ils datent de 1830 :

G. Kindermans, maître-maçon, pour démolition de la vieille chapelle de Calevoet et travaux à la nouvelle école : 412,18 florins.

A. Herinckx, briquetier, pour fournitures de briques : 990 florins.

Kindermans, pour maçonnerie : 824,61 florins.

J.B. Vandenbossche, cultivateur, pour pierres de taille : 14,38 florins.

J.B. Dits, cultivateur, pour transports : 11,77 florins.

J.M. Van Puyvelde, pour chaux : 94,5 florins, etc.

à la culture des mûriers destinés à l'élevage des vers à soie. Cet établissement n'est, aux origines, qu'une succursale de la magnanerie installée par le gouvernement hollandais à Meslin-l'Evêque, près de Ath. Vers 1836, le centre de l'entreprise est installé à Forest-Uccle où l'on avait planté 150.000 mûriers.

Treize ans plus tard, l'entreprise occupait 51 personnes (trente-deux enfants de moins de douze ans et dix de 12 à 16 ans). Elle était placée sous la direction d'un agronome, le baron de Mevius qui racheta l'entreprise et continuera de l'exploiter jusqu'à sa mort en 1852. Ce sont quelques usines d'étoffe installées à Anvers et à Lierre qui absorbaient la production de la magnanerie ucquoise.

Il y avait encore des mûriers à Uccle au début de ce siècle mais la magnanerie a disparu et l'on a tracé à travers elle l'avenue des Sept Bonniers et la rue Rosendaël.

A cette époque, Uccle était relié à Bruxelles par la chaussée d'Alseberg qui menait également à Braine-l'Alleud tandis que la chaussée de Waterloo conduisait à Namur, Luxembourg, Trèves et Metz.

Tout le trafic venant du Centre et de la région de Charleroi passait par Uccle et, en 1834, on compte que 290.000 tonneaux avaient transité par Uccle, soit le sixième des marchandises entrant et sortant de Bruxelles. Cette situation entraîne l'éclosion d'une activité économique importante sur le territoire de la commune. C'est ainsi, par exemple, que la pente du Vivier d'Oye où peinent les attelages devient rapidement une concentration d'auberges, de relais et que s'y installent de nombreux artisans, maréchaux-ferrants, voituriers, charrons, bourreliers, loueurs de chevaux d'appoint.

A l'époque, les droits de barrière constituaient une sérieuse entrave à la circulation des biens et des produits, entraînant, par surcroît un renchérissement des matières transportées.

La chaussée de Waterloo était semée de « barrières à péage ». Au début du XIX^e siècle, il y avait à Uccle

les barrières suivantes : Vleurgat, le Vivier d'Oye et la Petite Espinette sur la chaussée de Waterloo ; le Spijgigen Duivel et Calevoet sur la chaussée d'Alseberg.

On payait les droits par « distance ». Le tronçon Vert-Chasseur-Espinette, par exemple, constituait une distance. Le prix du passage d'une distance à l'autre était de 15 centimes pour les voitures suspendues, 10 centimes pour les voitures non suspendues, par cheval attelé et pour les mulets et chevaux montés par un cavalier. On ne payait, par contre, que 5 centimes pour les bœufs attelés et les bêtes de somme.

Le gouvernement — devant la détérioration constante des routes — réglementa à diverses reprises le poids des diligences et des voitures. C'est la raison pour laquelle on installa un pont à bascule à Vleurgat.

Le 17 août 1834, le gouvernement publie un arrêté royal concédant à Dandoy et Zercolle les péages, à charge pour eux d'assurer le pavage des chemins vicinaux reliant Bruxelles au canal de Charleroi et à Leeuw Saint Pierre, par l'enjambement de la Senne par le pont des Mastelles.

Le Conseil Communal eût à connaître de tous ces faits et de bien d'autres encore. Pendant six ans, il avait travaillé à mettre sur pied la première administration ucquoise de la Belgique indépendante.

Les nouvelles élections devaient avoir lieu le 14 juillet 1836.

Mais le 17 février Egide Van Ophem cède l'écharpe de bourgmestre à son premier assesseur P.J. Dandoy. Il avait eu le temps de faire voter un subside de 4.000 frs pour reconstruire l'église Saint-Job, la dépense totale ayant été fixée à 12.000 frs.

Le 16 février, le curé-doyen Corten lui avait communiqué une lettre de Conway, secrétaire du roi, chargé de la liste civile. Nous connaissons le texte de cette lettre grâce à Mlle Y. Lados van der Meersch qui l'a reproduit dans « Quelques jalons de l'histoire d'Uccle ». Cette lettre est assez caractéristique de la mentalité de l'époque :

« Monsieur le Curé,

Il arrive souvent, lorsque le roi dirige sa promenade du côté de votre commune que Sa Majesté soit accostée par des pauvres qui lui demandent l'aumône. Sa Majesté n'ayant pas l'habitude de donner sur les grands chemins et instruit cependant que la population indigente est assez forte à Uccle, m'a chargé de vous transmettre, ainsi que j'ai l'honneur de le faire, une somme de 250 frs pour être distribuée par vous à ceux de vos paroissiens qui sont dans le besoin. Sa Majesté désire, Monsieur le Curé, qu'en faisant cette distribution en Son nom, vous engagiez autant que possible, les pauvres à ne pas mendier sur la grande route.

Je vous prie, Monsieur le Curé, de vouloir bien m'accuser réception de la somme que je vous envoie et d'agréer l'assurance de ma considération très distinguée ».

Dans le même temps, — le 8 février — le comte Jacques-André Coghén, « ancien administrateur des Finances » fait un don de 6.843 frs aux indigents.

Le bourgmestre de Bruxelles, Rouppe, avise le doyen d'Uccle que la quote-part de sa commune, dans cette libéralité, est de 1.500 francs...

Jean-Joseph Baudry

1836-1848

En 1834, Jean-Joseph Baudry, propriétaire foncier et membre du Bureau de Bienfaisance, possède 12,78 hectares de bonnes terres uccloises. Il habite la commune depuis quelques années. On ne le cite guère, dans la chronique, avant ces élections de 1836.

Celles-ci s'étaient déroulées dans un calme relatif. Elles avaient été organisées selon la nouvelle loi électorale qui donna lieu à de vifs débats à la Chambre, opposant partisans de l'autonomie communale et défenseurs du centralisme.

92 séances du Parlement furent consacrées à la discussion de cette loi. Le Roi Léopold I^{er} la voulait contraignante pour les pouvoirs subordonnés et entendait se réserver la nomination des bourgmestres et des échevins. Finalement, on vota une loi de compromis : les communes obtenaient une large autonomie, les échevins seraient nommés par le Conseil Communal et le bourgmestre par le Roi.

Au cours des débats, Barthélemy Dumortier, qui deviendra ministre d'Etat, avait résumé les positions des adversaires du projet royal : « Il y a 2.738 communes en Belgique. Si le roi peut nommer bourgmestres, échevins et secrétaires communaux, le gouvernement disposera de 10.952 électeurs tout dévoués. Notre pays compte environ 47.000 électeurs, dont seule la moitié environ, prend part au vote. Avec ses 10.952 électeurs assurés, le gouvernement pourra obtenir facilement l'unanimité à la Chambre ».

Telle qu'elle fut votée, la loi de 1836 reconnaît à Uccle onze conseillers, la commune se classant dans la catégorie de celles qui ont entre 3 et 10.000 habitants. Les conseillers sont élus pour six ans mais le Conseil est renouvelé par moitié tous les trois ans. Le corps électoral est composé de tous les hommes âgés de plus de 21 ans, domiciliés dans la commune et payant un cens électoral de 20 francs en contributions directes.



Barthélemy Dumortier.

Pour être éligible, il faut avoir 25 ans et réunir les conditions de cens et de domicile imposées aux électeurs.

Le 14 juillet 1836, les Ucclois se rendent aux urnes.

Une fois de plus, ils bouleversent complètement leur représentation communale. Trois conseillers sortants surnagent : Egide Van Ophem, le bourgmestre, et deux conseillers Henri Labarre et Pierre Wouters. A ceux-là s'ajoutent huit nouveaux.

Le seul nom connu de ces huit nouveaux conseillers est celui de Nicolas Van Breetwater qui fut échevin d'Uccle en 1819 et éliminé en 1825. Un arrêté du 8 octobre 1836 le porte à nouveau à l'échevinat en même temps que Pierre Wouters tandis que Jean-Joseph Baudry est désigné comme bourgmestre.

Ernest Dansaert, quoiqu'élus, semble ne jamais avoir siégé au Conseil communal. Lors des élections partielles d'octobre 1839, il est remplacé par Clément Le Bon.

L'une des premières tâches sur laquelle se penche le nouveau conseil communal est la poursuite des travaux entrepris par le Collège précédent.

Le baron Huysmans d'Annecroix, ancien gouverneur du Brabant est propriétaire du domaine Hof ten Hecke. C'est une grande ferme située approximativement au carrefour de la rue du Postillon, de la rue de Nieuwenhove et de la rue des Fidèles. En 1824 déjà, le Conseil communal avait entamé des négociations et l'accord intervenu prévoyait un échange de terrains pour permettre le tracé d'une nouvelle voie à travers les terres du baron. Mais une telle entreprise nécessitait des investissements et la commune d'Uccle n'était guère riche. Alors, comme à l'accoutumée, le Conseil de 1824 va ouvrir une souscription et récolte 236,50 florins.

Mais ces efforts demeurent sans suite et ce n'est qu'en 1836 que la question est remise à l'ordre du jour. Huysmans d'Annecroix est autorisé à créer la rue dans sa propriété et, deux ans plus tard, il obtient

1836-1843

Bourgmestre : Baudry, Jean-Joseph

Echevins :

Van Breetwater, Nicolas
Wouters, Pierre

Conseillers :

Van Ophem, Egide
Labarre, Henri
Op de Grecht, Barthélemy
Van Haelen, Guillaume
Hazard, Pierre-Joseph
Van Bogget, Henri
Van Heymbeek, Jean-Baptiste
Dansaert, Ernest, puis
Lebon, Clément

la cession de l'étang — large de dix mètres — situé devant le portail de l'église. Cette cession lui est consentie à charge, pour lui, de payer les frais de remblai et la construction d'un aqueduc en maçonnerie. De plus, le baron Huysmans offre 300 florins pour l'assiette du vieux chemin.

Alors s'ouvre entre l'ancien gouverneur du Brabant et le Collège une longue série de tractations. Le bourgmestre Baudry et ses collègues estiment, en effet, que 300 florins c'est une somme misérable pour l'assiette du vieux chemin. En effet, disent-ils, avec quelque raison, le long de la nouvelle rue à créer, les terrains à bâtir vont augmenter considérablement de prix. Et le Conseil décide finalement de demander 1.500 florins pour l'assiette. Le baron Huysmans se récrie. Il n'entend pas payer cette somme. Alors on discute, on ergote, on arpente, on suppute et, finalement, on traite à 800 florins.

C'est ainsi que l'actuelle rue Xavier De Bue vint au monde... Elle s'appelait à l'époque rue de l'église.

On continue également le pavage de la chaussée de Stalle. 300 mètres avaient été pavés par l'ancien Collège. Le nouveau, en six ans, va faire paver 2.581 mètres, à telle enseigne que, lors des élections de 1843, il ne reste plus que 350 mètres à aménager.

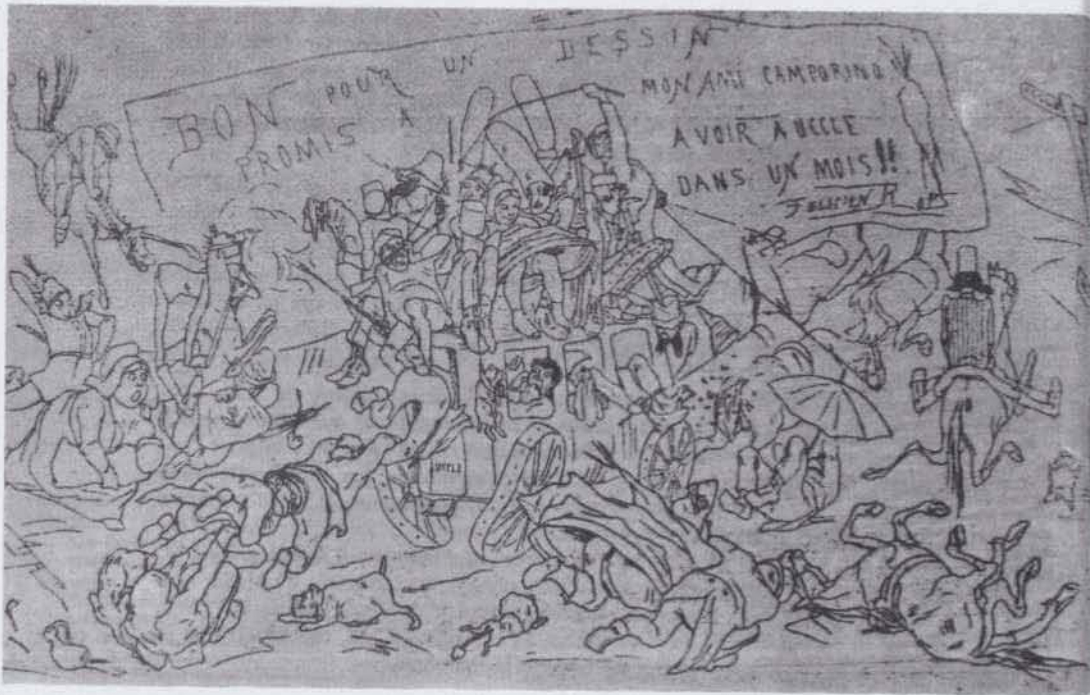
L'importance accordée à la chaussée de Stalle s'explique. Elle était le chemin direct qui reliait Uccle à Forest et, de plus, desservait l'usine Wilson dont l'importance ne faisait que croître. En 1840, cette usine était propriété de Charles Verhulst. Il avait augmenté le rendement de l'entreprise en lui adjoignant un département d'impression d'indienne à la mécanique et, en janvier 1841, obtient l'autorisation d'installer une seconde machine à vapeur dans ses locaux. En 1846, on y dénombre 147 ouvriers. C'est, de loin, l'usine la plus importante de la commune.

Il existe, en outre, quatre grandes brasseries à Uccle et parmi elles, celle de la Couronne et celle du Château d'Or.

Extrait du budget communal d'Uccle en 1839 : 25 francs pour le sonneur de cloche, 157 francs pour l'entretien du pavé, 30 francs pour la reliure des registres d'Etat-civil, 18 francs pour la mise sur toile du plan cadastral. Recettes : 8.950,70 frs. Dépenses : 8.611,58 frs.

En 1840 Uccle compte 17 de ses administrés internés à l'asile d'aliénés de Ghêel. 70 élèves fréquentent l'école sans compter les 47 enfants d'indigents bénéficiant de l'instruction gratuite.

1841 : les « écritures d'état-civil exigeant un grand travail, le Conseil décide d'allouer la somme de 100 frs à la personne qui les tient ».



La diligence d'Uccle
Eau-forte sur zinc
de Félicien Rops.

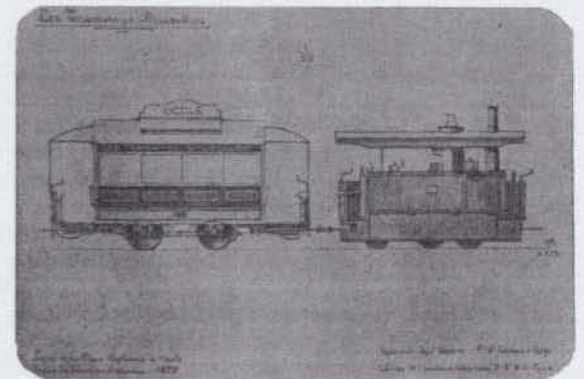
1837 est une grande date dans l'histoire uccloise. C'est l'année de la naissance des Omnibus Claret Uccle-Bruxelles.

A Bruxelles, depuis quelques années, on se préoccupait des moyens de transport en commun et, en 1836, un omnibus circulait entre l'Allée Verte et la Porte de Namur. On envisagea tout normalement d'étendre ces services vers les faubourgs et, la même année 1836, Laeken est relié à Bruxelles par une ligne d'omnibus.

Le 20 mai 1837, la ligne Uccle-Bruxelles est concédée à un sieur Claret.

Aussitôt, elle est mise en service. C'est une voiture tirée par un ou deux chevaux. Elle met de une heure à une heure trente pour cahoter ses voyageurs depuis le cabaret du « Duc Jean » à la Putterie, à Bruxelles, jusqu'au « Bourdon », à Uccle. Le trajet suivi passe rue Haute, emprunte la chaussée de Waterloo jusqu'à la Barrière de Saint-Gilles puis file le grand train sur la chaussée d'Alsemberg et y fait halte au Vieux Spijrtigen Duivel, bien sûr, avant de rallier son terminus ucclois de Calevoet.

Il en coûte 50 centimes pour effectuer ce voyage.



Les premiers trams (1879).

A Uccle il était de pratique constante de voir la commune accepter de supprimer des chemins publics. Les grands propriétaires, en effet, ne tenaient pas à ce que la foule traversât leurs domaines et ces servitudes les gênaient considérablement. Alors, ils s'adressaient aux édiles et ceux-ci, soucieux d'assurer des recettes à leur commune, peu favorisée sur ce chapitre, accordaient les autorisations voulues contre monnaie sonnante et trébuchante. En 1830, déjà, un sieur Bernard, propriétaire du bois de Kersbeek avait payé 100 florins pour la suppression d'un chemin traversant sa propriété et, en 1833, le baron van der Duyn de Benthorn avait payé la même somme pour la désaffectation d'un sentier. Le ministre Coghen, en 1830, avait bénéficié des mêmes avantages et payé, quant à lui, des sommes considérables pour l'époque. Il ne doit donc étonner personne qu'en 1841, le bourgmestre Baudry lui-même va s'autoriser de cette pratique : un chemin public de 60 mètres de long traverse son parc : il obtient qu'on le supprime. En contrepartie il doit construire un autre chemin de 2,50 m. de large sur 73 mètres de long et payer à la commune une indemnité de 100 florins.

Vers les années 1840, la commune d'Uccle est le lieu de résidence de plusieurs personnages importants. On y croise le comte Coghen qui fut ministre du Roi, le baron Huysmans d'Annecroix, ancien gouverneur de province, la princesse de Ligne-van der Noot, le baron van der Duyn de Benthorn, d'autres encore parmi lesquels Léandre Maisières qui habitait le Papenkasteel.

Roger Kervijn de la Marke ten Driessche, le père de Pitje Schramouille et qui écrivit les fables de ce gamin de Bruxelles, a consacré un livre aux noms des rues de la capitale (1). Il attribue le nom de Papenkasteel (qu'il traduit château des moines) « à la présence de communautés religieuses dans la commune ». L'erreur est évidente. C'est sur l'emplacement de cette construction que s'élevait naguère le château de Stalle. Il

(1) Aimé Bernaert et R. Kervyn de Marke ten Driessche. Les noms de rues à Bruxelles Ed. De Visscher.

avait été construit, vers la fin du XVII^e, par le baron Guillaume Van Hamme, seigneur foncier de Stalle, à l'emplacement d'un manoir plus ancien encore, appelé la maison de Franckheim. Cette maison était vraisemblablement propriété de sa femme, Caroline Franckheim, petite-fille de Jacques Bouton, avocat au Conseil de Brabant. Guillaume van Hamme fut un personnage ucclois d'importance. C'est lui qui réunifia la seigneurie foncière de Stalle à la fin du XVII^e siècle. Il fut bourgmestre de Bruxelles en 1682 et 1691. C'est le 27 mars 1686 qu'il accéda à la baronnie. Il vivait soit à Bruxelles, dans sa maison opulente située en face de l'église du Finistère, rue Neuve, soit dans sa maison de campagne à Laeken, soit dans son château de Stalle.

Le Papenkasteel (il s'appelait alors Hof ten Hecke) devint propriété — en 1741 — du seigneur de Clèves. Suzanne Gilissen précise qu'il comportait, à ce moment, un château, une ferme, un pré et deux étangs, le tout s'étendant sur près de quatre hectares et une longue drève correspondant exactement à l'actuelle rue Papenkasteel, partant du vieux Dieweg et aboutissant à un chemin dans la forêt domaniale de Soignes, chemin devenu aujourd'hui la rue Verrewinkel.

C'est en 1789, le 5 septembre, que J.H.M.G. De Pape et sa femme C.A.F. Fonton de la Salle achètent le château. Ils y vécurent jusqu'à leur mort. Les époux De Pape de Wijneghem reposent à Uccle sous une pierre portant cette inscription : « Ci-gist dame Catherine-Cornélie-Antoinette Françoise De Pape de Wijneghem, née Fonton de la Salle, décédée le 17 août 1826 et son époux Messire Joseph-Henri Marie Ghislain de Pape de Wijneghem, décédé le 1 janvier 1830 ». Il n'est donc pas question de moines ou de religieux : simplement le château, appartenant à de Pape, va devenir le Papenkasteel, château des de Pape de Wyneghem.

Les héritiers des De Pape vendirent le château à un M. Morel qui, à son tour, le céda à Léandre Desmairières.

C'est lui qui habite la demeure au moment où Baudry

est bourgmestre d'Uccle. Desmazières est une personnalité, et pas seulement à Uccle. Il est membre de la Chambre des représentants, ministre des Travaux Publics dans le cabinet dirigé par Jean-Baptiste Nothomb où siège également le bourgmestre de Bruxelles. C'est le ministre de la Défense Nationale de cette équipe — le général Buzen — qui défraye la chronique en 1842. Une violente campagne de presse est menée contre lui par les journaux. Le Patriote belge, organe radical et Le Lynx, feuille orangiste, l'avaient accusé, fin janvier 1842, d'avoir déserté en 1807, de s'être attribué des décorations auxquelles il n'avait pas droit et, définitive, de ne pas être Belge, étant né en Hollande. Des brochures furent même propagées dans les rangs de l'armée. Le 5 février 1842, le général Buzen se suicide.

On parlait de tout cela, bien sûr, dans les demeures somptueuses des grands Ucclois de l'époque. Et Léandre Desmazières était le centre des réunions. Il était devenu ministre en 1839 dans des circonstances dramatiques. En 1834, le cabinet de Theux avait pris la place du gouvernement de Goblet d'Alviella-Lebeau-Rogier. Ainsi succédait à un gouvernement à prépondérance libérale, une équipe où les catholiques étaient détenteurs des portefeuilles les plus importants.

Les remous de l'époque tournent toujours autour des difficultés avec la Hollande. Le cabinet Lebeau-Rogier avait dû faire face à diverses manifestations orangistes et des troubles secouèrent Bruxelles en 1834 lorsque le journal Le Lynx ouvrit une liste de souscription destinée à racheter l'écurie du prince d'Orange pour offrir au prince hollandais les chevaux saisis en Belgique. Parmi les souscripteurs, on trouvait les noms de plusieurs membres de la noblesse belge.

En 1831, après bien des débats et des disputes internes, la Belgique avait accepté le traité des XXIV articles qui, cependant, fut rejeté par la Hollande. En 1838, le roi Guillaume I^{er} des Pays-Bas, se rendant compte qu'il ne parviendrait jamais à rétablir son au-

torité sur les provinces du sud, confronté par ailleurs avec des difficultés intérieures dues aux frais entraînés par le maintien de son armée sur pied de guerre, le roi Guillaume, donc, avise la Conférence de Londres qu'il est prêt à négocier et à accepter les XXIV articles.

Ceux-ci enlevaient à la Belgique Maastricht, le Limbourg d'au-delà de la Meuse et le Grand-Duché de Luxembourg.

Aussitôt l'opposition renaît en Belgique. Le roi Léopold et le gouvernement de Theux vont essayer de minimiser l'importance des concessions demandées. Ils vont même jusqu'à proposer le rachat du Luxembourg et prennent contact avec les Rotschild à Paris aux fins d'obtenir un prêt. Mais la Hollande refuse cette solution.

Alors la ligne de partage entre les hommes politiques belges va s'approfondir. Des dissensions graves divisent le ministère lui-même. Deux ministres libéraux, Ernst et d'Huart démissionnent en février. Le premier ministre, de Theux, partisan du vote des XXIV articles, remplace les ministres libéraux en avril 1839 par Léandre Desmazières, aux Finances, et, en juin, par Raikem à la Justice. Les deux nouveaux ministres sont catholiques.



L'Eglise de Stalle à Uccle en 1879, par Emile Puttaert.

La séance du 14 mars 1839, à la Chambre, avait été particulièrement dramatique. Un député, à la tribune, Bekaert-Baeckelandt, exposait avec émotion les drames qu'il vivait : il disait sa tristesse devant la sévérité du diktat des XXIV articles puis, de plus en plus affecté, termina en plaidant pour l'acceptation, seule issue possible. A peine eût-il prononcé le dernier mot de son discours qu'il s'effondra sans vie à la tribune.

Le 19 mars, la Chambre vote. Par 58 voix contre 42, elle accepte les XXIV articles. Ce jour-là, Gendebien, qui habitait une grande maison chaussée d'Alsemberg, quitte la politique définitivement non sans avoir lancé sa phrase célèbre à la tête des députés qui venaient de voter l'abandon : « Non, 380.000 fois non pour les 380.000 Belges que vous sacrifiez à la peur ! »

Le cabinet de Theux tomba devant les Chambres en avril 1840. Il fut battu sur le vote du budget de la Défense Nationale ; et toujours en rapport avec les difficultés avec la Hollande.

En octobre 1831, en effet, le général Van der Smisen avait été dégradé et banni du pays à raison d'attitudes orangistes. Une amnistie prévue dans les XXIV articles était applicable au militaire banni. Il fut donc réintégré dans les cadres de l'armée et on lui paya sa solde de non-activité. C'est ce qui détermina 42 députés à refuser la confiance au gouvernement quand 38 l'avaient votée et que 5 s'étaient abstenus. Le nombre des députés ayant été ramenés en juillet de 102 à 95, le gouvernement était mis en minorité.

Dans son château du Papenkasteel, Léandre Desmazières attendit le temps d'un ministère libéral homogène (le gouvernement Lebeau qui ne dura qu'un an) pour reprendre un portefeuille — celui des Travaux Publics — dans le gouvernement unioniste de Jean-Baptiste Nothomb. Il sera ministre des Travaux Publics pendant deux ans, d'avril 1841 à avril 1843.

A Uccle, le ministre se conduisit en citoyen modèle.

En 1686, le Paape Kasteel était un moulin qui servait à la fabrication du papier. Cette année-là, Uccle comptait douze moulins : ils étaient nés des rivières, Ukkelbeek, Geleytsbeek et Linkebeek, et implantèrent dans la commune la plupart des petites industries dont ils constituaient la force motrice. Ces moulins subsistèrent jusqu'au milieu du XIX^e siècle et, à ce moment, ils sont treize. Huit servaient à moudre le grain, cinq à fabriquer du papier gris. Un quatorzième moulin se situait au Vleurgat. Il s'agissait d'un moulin à vent.

Les moulins d'Uccle ont une histoire. Une belle histoire. La papeterie du Papenkasteel était encore en activité en 1863. Elle était exploitée, à l'époque, par un nommé Dansaert qui quitta la commune — l'ingrat ! — pour aller installer un nouvel établissement à Alost. Il vend sa petite usine à Sirejacobs et Coucke mais, en 1880, le recensement industriel révèle qu'il n'existe plus aucune papeterie dans la commune.

La fabrication de papier a été progressivement abandonnée au cours du XIX^e siècle. Entre 1813 et 1845, les moulins à papier passent de cinq à trois, deux des moulins à papier étant devenus meuneries. L'exploitation des moulins à eau fut à l'origine d'innombrables conflits qui provoquèrent l'intervention des autorités communales.

Les moulins ucclais existaient déjà à l'époque seigneuriale. Les propriétaires des grands domaines contenant un ou plusieurs moulins en tiraient profit en ce sens qu'ils étaient considérés comme établissements où les paysans des alentours venaient porter leur grain à moudre moyennant rétribution.

Au début du XV^e siècle, il y avait à Uccle des moulins à aiguiser (slypmolen) et même vers le début du XVI^e un moulin à plâtre ! Signalons — et la vieille rue du Moulin le rappelle peut-être — qu'il y eût, à Uccle, un moulin à huile. Il était encore en activité en 1660 et on l'appelait le stoutmolen. A cette époque le seul éclairage domestique était la lampe à huile et les ucclais cultivaient leur petit lopin de colza dont ils portaient la récolte au moulin. Ils reprenaient l'huile et ce qui restait des grains dont on fabriquait des pains destinés au bétail.

Il entretient d'excellents rapports avec le comte Coghen, le baron de Broich, les Delcor, les Pierret et également avec le doyen, le curé F. Van der Biest. A l'initiative de ce dernier, les habitants les plus fortunés de la commune offrent un chemin de croix à l'Eglise Saint-Pierre. Quatorze panneaux sont peints par J. Stallaert dont Vincent Van Gogh, qui l'avait connu lors de son passage à l'Académie de Bruxelles, disait : « le père Stallaert est un bel exemple de pur et stérile académisme ».

Ces panneaux portent chacun le nom du donateur et parmi eux l'on retrouve Léandre Desmazières.

N'allons pas conclure que Léandre Desmazières était le seul Ucclais à sacrifier à la générosité. En 1834, par exemple, F. X. Goens, Ucclais dont la famille est célèbre dans l'histoire de la commune, offre à l'église des orgues fabriquées par les facteurs Anneessens et Van Beven frères. Des toiles ont également été offertes à l'église. Entre autres, une Fuite en Egypte et une Annonciation (du peintre Thomas) par le Comte Coghen et le baron de Broich ; deux verrières (La Nativité et l'Adoration des Bergers) dues à Capronnier, « grand artisan de la rénovation du vitrail en Belgique au milieu du XIX^e siècle » et auquel on doit plusieurs des vitraux de Sainte-Gudule. C'est le curé-doyen Van der Biest qui fait don de ces œuvres à la paroisse d'Uccle Saint-Pierre.

Henri Crokaert a fait un inventaire des « généreux donateurs » ucclais. Il s'agit, en l'occurrence, de ceux qui enrichirent le patrimoine de la statue de Notre-Dame-aux-anges dans l'église d'Uccle. En 1833, la comtesse Coghen fait don d'un lustre en cristal, d'une chaîne en or et d'une croix garnie de diamants ; en 1836, Catherine Pasteur y va de nouveaux habits richement brodés ; en 1841, Petrus Van Kildonck, peintre ucclais, remet l'autel de la Vierge à neuf — à ses frais — et peint les boiseries en imitation marbre ; en 1841, Mademoiselle Dits remet une chaîne en or et

une croix garnie de diamants tandis que la baronne Coghen renouvelle la garde-robe. En 1854, Mme Verdroncken offre une robe en soie bleue tandis que Verhulst fait don d'un précieux voile en dentelle de Bruxelles « pour servir de traîne ».

Mais il faut parler de l'émotion que souleva à Uccle et dans tout Bruxelles, en 1842, l'assassinat des sœurs van Isterdael à Alseberg. En juillet et août de cette année-là, la foule ne cessa de déferler sur la chaussée d'Alseberg : à pied, en voiture, à cheval, tout le monde voulait voir la maison du crime, près de l'église d'Alseberg. Les sœurs Van Isterdael — âgées de 79 et 82 ans — avaient été sauvagement massacrées par un Etterbeekois de 35 ans, Jean-Jacques Vandenbosche. L'homme fut condamné à mort par la Cour d'Assises de Bruxelles et guillotiné. Mais l'important, pour les Ucclois, c'est que la curiosité malade des Bruxellois fit marcher comme aux plus beaux jours, tous les cabarets d'Uccle...

Mais ces mêmes Ucclois se passionnèrent pour un autre procès qui intéressait grandement toute la commune. S'il eût moins de retentissement, il concernait en effet la vie de tous les jours.

Le 27 décembre 1843, comparait devant le tribunal correctionnel de Bruxelles, un citoyen de la commune que Léandre Desmazières illustrait au Parlement. Il s'appelait Hertveld et arriva à la salle d'audience entre deux gendarmes.

Il habitait Uccle avant son arrestation et c'est dans la commune qu'il perpétra « les forfaits » qui l'amenaient devant les juges. Louis Quiévreux a reconstitué l'audience au cours de laquelle comparut Hertveld, accusé de sorcellerie. Car c'est bien de cela qu'il s'agissait : le paisible citoyen d'Uccle répondait d'une accusation de sorcellerie.

Les déclarations des témoins sont significatives :

Maria Toeben : « Toutes les nuits, j'apercevais un spectre à côté de mon lit. Il était aurolé de jaune. Le jour, j'étais tourmentée par une boule de feu qui tournait autour de moi. Alors, je me suis rendue chez le curé d'Uccle. Il me dit qu'il devait y avoir quelque chose de sale là-dessous et me conseilla d'aller trouver le « perteman », le sorcier. Je me suis mise en rapport avec Egide Hertveld. C'est lui, le « perteman » d'Uccle. Il m'a dit que j'avais mangé une poire ensorcelée et que j'avais renflé une prise de tabac, elle aussi ensorcelée. La poire est encore dans votre ventre, a-t-il ajouté, mais je peux vous guérir. Alors il me toucha trois fois le ventre et je lui ai donné quinze francs ».

Pauline Van Stalle : « Il y avait tant de sorts jetés sur ma maison que je n'y voyais plus clair. J'ai été chercher le « perteman ». Il a lu un livre de magie pour exorciser la maison ».

Le garde-champêtre d'Uccle : « Il ne travaillait pas. Il vivait de ses manigances de sorcier ».

Jean-Baptiste Moons, cultivateur à Uccle : « Il y a deux ans, il a guéri mes vaches. Elles étaient malades, ensorcelées. Hertveld a fait creuser un trou au milieu de l'étable et il en a retiré une boîte noire qu'il a brûlée, en feuilletant son livre de magie. Ma femme lui a donné de l'argent ».

Les époux Coomans : « Notre enfant était malade. Nous étions au Spijigen Duivel quand Hertveld est entré. Il a regardé notre enfant et a dit qu'il était ensorcelé et qu'il fallait aller quérir le curé. Le curé est venu exorciser notre enfant... ».

Claire Thielemans, épouse Wijns, à Uccle : « Mon enfant était malade, Hertveld est venu, l'a touché et a lu dans un livre. Mon enfant a été guéri. J'ai donné de l'argent au " perteman " ».

J.B. De Witte, de Leeuw-Saint-Pierre : « Ma fille,

** Qui se rappelle avoir entendu ces mots « Château de Cintra » ? Il s'agissait, en 1841, d'une vaste propriété située à la Grande Espinette et servant de pensionnat dirigé par M. L. Ramu dont l'homme d'affaires à Bruxelles était M. Henri Belen, 23, rue de la Violette ». (Louis Quiévreux).*

qui avait dix-huit ans, était malade. J'ai appelé le « perteman ». Dès qu'il est entré dans la maison, il a crié : « Il y a de la sorcellerie ici ! » Il a fait creuser un trou dans le pavement de la chambre. Il en a retiré une pelote plantée de vingt-sept épingles. « S'il y avait eu vingt-huit épingles, a-t-il dit, votre fille était perdue ». Il a jeté la pelote au feu ».

« Le livre de magie » du « perteman » d'Uccle figurait parmi les pièces à conviction. Les témoins le reconnurent formellement. Il s'agissait d'un volume de Mirabeau, « La Monarchie prussienne » dont les marges étaient couvertes de signes informes tracés au crayon. Au juge qui lui demandait ce qu'il faisait de ce livre, Hertveld répondit qu'il s'amusait à le regarder le soir, pour ne pas s'endormir. « Mais vous ne comprenez pas un mot de français, rétorqua le juge, et ce livre est écrit dans cette langue ! » Hertveld répond : « Je ne sais pas lire. Mais rien qu'à regarder ce livre, je demeure éveillé ».

Lorsque le juge l'interrogea sur les pratiques qu'on lui prêtait, Hertveld eût une réponse d'une logique implacable : « Tout ça, c'est des bêtises, dit-il. Si j'avais eu un tel pouvoir, croyez-vous que je me serais laissé battre et arrêter par le garde-champêtre et le gendarme ? »

La défense du « perteman » est assurée par M^e Funck. Il plaide l'ignorance, l'espèce d'approbation tacite donnée par le curé exorciseur et insiste sur le fait que, dans de nombreux cas, Hertveld n'a pas demandé d'argent. Le Tribunal passe outre : Hertveld est condamné à deux ans de prison, deux ans de surveillance et cinquante francs d'amende.

Charlotte Brontë, auteur de « Jane Eyre » a-t-elle entendu parler de ce « perteman » ? On peut l'imaginer car elle résida à plus d'une reprise dans la maison de campagne de Constantin Héger au cours des années 1842 et 1843. Cette maison de campagne était située au coin de la chaussée de Waterloo et de l'avenue Bel-Air. Elle se dressait sur une propriété de plus de deux hectares.



Charge de Constantin Héger parue dans « Le Corsaire », journal bruxellois du 23 février 1854, moins d'un an avant la mort de Charlotte Brontë.

Charlotte Brontë, dans « Villette », décrit cette campagne des Héger, cette campagne qu'on appelait « La Terrasse » : « This is a quiet little chateau... from the chaussée it is not visible ; just beyond the Porte-de-Crécy you turn down a lane which soon becomes an avenue, and that leads you on, through meadow and shade to the door of this house ».

Louis Quiévreux a reconstitué l'itinéraire bruxellois et ucclois de Charlotte Brontë. Il écrit : « La naissance de « Villette » dont l'action se passe à Bruxelles, est le résultat d'un immense chagrin d'amour. Charlotte aime son professeur. Constantin Héger, marié, fidèle à son devoir, ne lui permit aucune illusion. Lorsque Charlotte regagna le Yorkshire en janvier 1843 elle avait le cœur ulcéré. Elle écrivit plusieurs fois à Constantin. Pas une seule fois, dans ses réponses, son professeur n'encouragea son affection si bien qu'au bout de deux ans, lassée, Charlotte cessa d'écrire à Bruxelles. Elle exhala sa tendresse, ses rancœurs et sa peine dans " Villette " ».

C'est en février 1842 que, conduites par leur père, le révérend Patrick Brontë, les sœurs Emily et Charlotte, arrivèrent à Bruxelles. La maison d'éducation pour jeunes filles que dirigeait, rue Isabelle, l'épouse de Constantin Héger, avait une certaine renommée. C'était un pensionnat fréquenté par les jeunes filles de la noblesse et Constantin, professeur à l'athénée de Bruxelles, y donnait cours.

Le pasteur Brontë ne s'attarda guère à Bruxelles : il confia ses deux filles à Mme Héger et regagna son pays dès le lendemain.

Charlotte donne cours d'anglais et perçoit une rétribution annuelle de 400 frs. Très rapidement les rapports entre Constantin Héger, son épouse et Charlotte vont devenir tendus, car visiblement Charlotte est amoureuse de son professeur ; celui-ci l'évite. L'épouse cependant, en garde rigueur à la jeune fille.

Mais le séjour de Charlotte en Belgique se trouva éclairé par les escapades qu'elle fit à Uccle, à « La

Terrasse » et, peut-être, Bruxelles doit-elle un peu de cette tendresse dont Charlotte lui témoigne à cette « campagne » ucquoise au coin de la chaussée de Waterloo.

Le bourgmestre Baudry, pendant ce temps, se débattait toujours avec les problèmes de voirie. Il avait renoncé aux souscriptions publiques, appliquait des additionnels aux contributions foncières et mobilières et taxait les chemins. De plus, il allait sonner à la porte de la province de Brabant et en obtenait des subsides. Des pavages sont entrepris à différents endroits de la commune.

1843 est une année d'élection. Une fois de plus l'électorat ucquois bouleverse la représentation. Cinq seulement des onze conseillers sortants sont réélus. Il s'agit du bourgmestre Baudry, de l'échevin Pierre Wouters et des conseillers Egide Van Ophem, P. J. Hazard et Clément Le Bon. Les nouveaux élus ne sont pas tous des inconnus à Uccle. Si l'on y trouve Jean-Baptiste Cousserand, Joseph-Henri Menu, Jean-François Wouwermans et un nommé Maret, qui sont, en définitive, des novices en politique, on y salue le retour de Michel Grinnaer qui fut échevin de 1825 à 1830, sous le régime hollandais et de Mathieu Van der Elst, lui aussi échevin mais de 1830 à 1836.

D'entrée de jeu, il y eut des difficultés, sans compter que les élections avaient été annulées et que l'on dut recommencer les opérations de vote, sous la surveillance du député permanent Annemans.

Les nouvelles difficultés viennent de l'accession de Clément Le Bon au rôle de conseiller communal. Il siégea aux séances du 27 avril et du 5 mai 1843 mais il fut prétendu qu'il ne réunissait pas les conditions d'éligibilité : il n'était plus domicilié à Uccle.

En fait, c'était vrai : Le Bon était domicilié à Bruxelles depuis 1840 et porté sur les listes électorales de cette ville depuis 1841. Ce ne fut cependant que par cinq voix contre cinq que le Conseil invalida l'élection de Le Bon. On trouvait d'un côté, Baudry, qui avait été confirmé dans ses fonctions maïorales, Grinnaer,

qui avait été nommé échevin, Wouters qui l'était resté ainsi que les conseillers Hazard et Wouwermans. De l'autre côté, cinq conseillers : Van der Elst, Van Ophem, Menu, Cousserand et Maret. C'est peut-être le premier vote « politique » à Uccle et sans doute faut-il en conclure à une égale force entre catholiques et libéraux. Toujours est-il que Le Bon fut remplacé, comme conseiller communal, par Guillaume Van Haelen.

••

La loi sur l'enseignement primaire du 23 septembre 1842 qui était une solution de compromis entre catholiques et libéraux était rédigée en termes suffisamment vagues pour qu'elle puisse subir les interprétations les plus larges. Elle faisait passer la charge du subside de l'Etat à la commune et donnait donc à celle-ci une réelle autorité sur l'enseignement. A Uccle, outre l'école communale où enseignait François Vervloet, une école libre avait été créée à Carloo Saint Job sous la férule de l'instituteur Hannique. La commune adopta cette école. Elle était dirigée à ce moment par Vandervorst, successeur de Hannique.

Le doyen Van der Biest, de son côté, avait pris l'initiative de créer, au centre de la commune, une école pour filles. Il avait été aidé par le baron Huymans d'Annecroix, qui donna à la fabrique d'église un terrain de 25 ares pour y construire une école dont la direction devait être confiée à des religieuses désignées par le curé de la paroisse. On créa un comité chargé de mener à bien l'entreprise et l'on retrouve, dans ce comité, le comte Coghen, le baron van der Duyn, propriétaire du château de Boetendael, le notaire Delcor et le bourgmestre Baudry. Le bâtiment fut terminé en 1843 et les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui avaient été appelées à diriger l'école, demandèrent à plusieurs reprises à la commune l'adoption. La requête fut, à chaque fois, rejetée.

Et, à propos d'enseignement, il faut souligner sans doute qu'en 1844, à Drogenbos, fonctionnait un « pen-

1843-1848

Bourgmestre : Baudry, Jean-Joseph

Echevins :

Grinnaer, Michel

Wouters, Pierre

Conseillers :

Van Ophem, Egide

Vanderelst, Mathieu

Cousserand, Jean-Baptiste

Menu, Joseph

Hazard, Pierre-Joseph, puis

Labarre, Henri

Wouwermans, Jean-François

Maret

Lebon, Clément, puis

Van Haelen, Guillaume

sionnat-collège » situé dans une propriété appartenant au prince d'Arenberg. L'établissement, qui préparait les élèves aux études universitaires, au génie civil et militaire, occupait un terrain de 20 hectares situés sur une hauteur. Il était dirigé par un sieur E. Dufresne.

..

Juillet 1845 : coup de théâtre à Uccle, le bourgmestre Baudry envoie sa démission au gouverneur de la province. Le Conseil communal, réuni d'urgence, sous la présidence de l'échevin Grinnaer, demande que cette démission soit considérée comme nulle et non avenue. Il semble que l'on ait fait droit à cette requête et que l'on ait réussi à convaincre Baudry de demeurer en place puisqu'en fait il restera bourgmestre jusqu'en 1848.

Que dire encore de ce maïorat de 12 ans ? Qu'il fut celui où l'on remplaça le garde-champêtre par un commissaire de police ? C'est fait en 1847. Qu'il fut celui où les relations entre l'administration et l'église se dégradèrent ? Voici comment. La commune avait emprunté, en 1832, auprès d'un sieur Keymolen, une somme de 6.500 florins afin de faire face aux créances laissées en suspens par l'équipe Stuyck qui dirigea l'administration sous l'occupation hollandaise. Pour obtenir cet emprunt, la commune avait dû mettre en gages outre la maison communale et l'école, un terrain appartenant à la fabrique d'église. En 1844, l'heure était venue de rembourser à Keymolen 13.756 francs. La commune n'en possédait pas le premier sou.

On discute avec le créancier et celui-ci accepte de n'être remboursé qu'à concurrence de 5.500 frs. Pour les 8.256 frs restants, Keymolen consent à renouveler l'emprunt pour neuf ans, à 4,5 % d'intérêt mais il exige le maintien des garanties de 1832, c'est-à-dire la maison communale, l'école et le terrain appartenant à la fabrique d'église. Contrairement à ce qui s'était passé en 1832, la fabrique d'église refuse toute aide à la

commune : elle déclare qu'elle ne donnera plus ses biens en garantie.

A ce moment, en effet, l'Eglise est en conflit avec les pouvoirs publics quant à la question des cimetières. Ceux-ci, en général, étaient situés autour de l'église et les autorités religieuses interdisaient l'inhumation d'incroyants en terre bénite. L'administration des cimetières appartenant aux fabriques d'église, il était normal que des conflits éclatassent.

Ce fut le cas à Uccle. En 1847, le docteur Van der Elst avait acheté une concession de 4 m' pour 100 francs et il y avait fait placer une pierre tombale. La fabrique d'église lui demanda une indemnité pour l'autorisation de placement de la dite pierre. Van der Elst porta la chose devant le Conseil Communal qui déclara l'exigence de la fabrique d'église illégale, rappelant que le terrain situé autour de l'église était propriété communale et que la loi autorise le placement de pierres funéraires sans autorisation et, surtout, sans indemnité.

Ce qu'il faut souligner, sans doute, c'est le fait que les autorités communales d'Uccle, sous la direction de Baudry, s'opposent à l'industrialisation de certains quartiers de la commune. C'est ainsi que huit citoyens de la commune obtiennent du Conseil Communal l'interdiction d'installer, au Vivier d'Oye, une fabrique d'huiles pour graissage de machines mécaniques. La demande en avait été introduite par Mullen-dorf, un industriel de Bruxelles.

Cela se passe en 1847. Un an avant était né, à Bruxelles, le premier parti national structuré. Il était issu du Congrès libéral du 14 juin 1846 et réunit à l'Hôtel de Ville 384 délégués des différentes associations du pays. E. Defacqz présidait l'assemblée qui décida de la structuration du parti sous le nom de « Confédération générale du libéralisme en Belgique ». Elle fixa aussi son programme. Les objectifs essentiels de cette formation visaient « une réforme électorale démocratisant le système, l'indépendance réelle du pouvoir public, l'organisation d'un enseignement officiel à tous les

dégrés, « les améliorations que réclame impérieusement la condition des classes ouvrières et indigentes », etc.

Plusieurs Ucclois participèrent à la création du parti libéral. Il va sans dire que cette prise de position influencera, dans les années à venir, la politique et la vie de la commune.

Egide Van Ophem

1848-1854

En 1847, la Belgique comptait 4.338.447 habitants. 46.436 d'entre eux étaient autorisés à voter pour le Parlement. On vote cette année-là et les résultats donnent 54 députés aux catholiques et 54 aux libéraux tandis que le Sénat se partage en 32 sièges catholiques et 22 libéraux.

Après une crise longue de plus de deux mois, Charles Rogier met sur pied le premier ministère « de parti » de notre histoire. Parmi les six ministres du cabinet, aucun n'est catholique.

La crise économique, qui frappe particulièrement les deux provinces de Flandres constituées, pour le gouvernement, un souci lancinant. Elle était due, cette crise, à l'inadéquation de l'industrie textile aux impératifs machinistes. Les pays étrangers — concurrents sur le marché du textile — avaient opéré leur reconversion industrielle et la Flandre n'avait pas suivi.

Cette crise économique se répercute sur Uccle mais il semble que l'usine Wilson, exploitée par Charles Vehulst, ait pu traverser l'événement sans trop de dommages à cause précisément de son équipement technique.

En 1848, c'est cependant vers Paris que se tournent les regards des Ucclois comme de tous les Belges. En février de cette année-là, le roi Louis-Philippe, beau-père de Léopold I^{er}, est banni et la II^e République est installée. Le mouvement révolutionnaire s'inscrit dans

1848-1854

Bourgmestre : Van Ophem, Egide

Echevins :

Grinnaer, Michel, puis, (1852),
Renonckel, Adrien
Cousserand, Jean-Baptiste, puis
Jacquemyns, Charles, puis

Conseillers :

Jacquemyns, Charles
Mosselmans, Ferdinand
Vanderelst, Mathieu, puis
Hazard, Junior
Wouters, Pierre
Moreels, puis Panneels
Labarre, Henri
Herinckx, Guillaume
Van den Perre, Joseph
Vander Linden

la ligne du socialisme et ses répercussions sont nombreuses en Belgique.

On y expulse Karl Marx. Le 20 mars 1848 un groupe d'environ 2000 ouvriers en armes, sous le nom de « Légion Belge », se présente à la frontière, à Risquons-Tout, avec l'intention de renverser la monarchie belge et d'instaurer la république. Après deux heures de combat avec l'infanterie belge, les révolutionnaires sont refoulés.

C'est dans cette atmosphère troublée que le gouvernement Rogier fait voter, par les Chambres, une nouvelle loi électorale qui porte le nombre des électeurs à 79.000, soit une augmentation de 71 %. Cette loi accroît également le nombre des électeurs communaux tandis que le roi ne peut plus nommer le bourgmestre hors le Conseil communal sauf pour des raisons graves et après avis conforme de la Députation permanente.

En fait, c'est la peur provoquée par la contagion possible des idées révolutionnaires qui pousse le gouvernement dans le sens de la démocratisation. Sur cette lancée, il supprime le droit du timbre sur les journaux, droit exorbitant qui atteignait jusqu'à 40 % du prix du journal et réservait la presse à une catégorie privilégiée de citoyens.

C'est l'époque où le seul journal de la masse est la plainte populaire...

Le cabinet Rogier fait alors procéder aux élections générales. Le résultat est significatif : 79.076 électeurs envoient à la Chambre 83 députés libéraux et 25 catholiques, au Sénat 31 libéraux et 23 catholiques, 1 siège allant à un indépendant.

Mais à Uccle, on s'occupe moins de grande politique nationale que des petits événements locaux. Par exemple, en 1848, ce n'est pas autour de la victoire libérale que l'on se dispute et que l'on cancanne. Uccle, en ce temps-là, se passionne pour ou contre le sieur Picquet. L'homme est commissaire de police et « se conduit d'une manière peu digne de ses fonctions », comme



Charles Rogier.

l'affirme la délibération communale qui conclut à sa révocation.

La loi du 1^{er} mai 1848 prescrit alors le renouvellement intégral des conseils communaux. C'est en octobre que les électeurs uclois sont appelés aux urnes. Ils ne renouvellent pas leur confiance au bourgmestre Baudry — qui, en 1849, quittera la commune pour s'installer à Linkebeek — et excluent Menu, Maret, Wouwermans et Van Haelen du Conseil.

Egide Van Ophem est investi de la charge maïorale ; Michel Grinnaer demeure échevin tandis que Cousserand prend la place de deuxième échevin à Pierre Wouters.

Qui sont les nouveaux venus ?

Moreels avait été conseiller communal de 1830 à 1836 et semble s'identifier au boulanger Henri Moreels. Il sera à nouveau conseiller communal jusqu'en 1851, date à laquelle une élection partielle le remplacera par Panneels. Guillaume Hérinckx est le propriétaire de la Brasserie de la Couronne à Stalle tandis que Josse Van der Perre (né en 1814 et décédé en 1878) semble apparenté aux propriétaires de la brasserie du Merlo.

On l'a dit déjà : il y avait, à Uccle, quatre brasseries occupant ensemble environ 70 ouvriers et produisant 72.570 hl de bonne bière. La brasserie de la Couronne appartenant à Guillaume Hérinckx a toujours occupé la deuxième place en ordre d'importance des établissements brassicoles uclois.

Le maïorat d'Egide Van Ophem ne fut guère marqué par des événements importants. Signalons cependant qu'en 1849 s'acheva la construction et le pavement du chemin de Stalle. Ce fut une longue histoire. Elle avait commencé en 1833 et prit seize ans pour se terminer. En 1843, il restait encore 360 mètres à faire depuis l'usine jusqu'à Forest, au Merlo, sans compter les 100 mètres qui séparaient la chapelle de Stalle de la chaussée d'Alseberg. C'est en 1849 que l'on pave enfin ces cent derniers mètres.

En 1852, le baron de Mevius, exploitant de la magnanerie ucloise, meurt et avec lui disparaît l'élevage du ver à soie uclois.

Uccle compte encore à cette époque environ 1 million d'exploitants agricoles. Le froment et le seigle sont les productions les plus importantes tandis que les pommes de terre occupent près d'un quart des terrains cultivés. En 1846, la culture des pommes de terre avait été particulièrement décevante. Il n'y eut, cette année-là, que 10.573 hectolitres de tubercules contre 42.000 les autres années. La chute de la production fut générale en Belgique durant les années 1844-1847 : elle provoqua une profonde misère et engendra la famine parmi les classes laborieuses. Cette crise rendit nécessaire la libre importation des céréales : politique nouvelle dont l'histoire a été décrite par M. Jacques Van Offelen, l'actuel député-bourgmestre d'Uccle. (1)

La moitié des terres cultivées étaient consacrées au fourrage car Uccle comptait environ 2.500 têtes de bétail (bovins, chevaux, moutons, porcs, chèvres).

Le mardi et le samedi de chaque semaine, à partir d'août 1848, un marché agricole se tenait à Uccle. On y organisait également des expositions de produits de la terre et Arthur Wauters signale : « les 21, 22 et 23 septembre 1849, on y a ouvert une exposition de produits horticoles et agricoles du canton ». Mais ce sont surtout les brasseries qui frappent l'observateur. Wauters écrit, par exemple : « Les brasseries y sont encore actives et la boisson qu'elles fabriquent, et qui a un goût s'approchant de celui du faro de Bruxelles, se vend beaucoup au dehors ».

Cette époque, par ailleurs, se caractérise par une stagnation, voire une régression du développement industriel de la commune. Le fait est dû en ordre principal à l'éloignement des voies de communication qui sont, à l'époque, le canal de Charleroi et la ligne de



(1) M. Jacques Van Offelen, publia en 1945 une thèse de doctorat en sciences économiques sur cette période troublée de notre histoire. Cet ouvrage est intitulé : *La lutte d'Anvers pour la liberté du commerce des céréales de 1832 à 1849*. (1 vol. de 290 pp., Liège, Editions Georges Thone, 1945).

chemin de fer Bruxelles-Hainaut. Les nouvelles usines dédaignent Uccle et vont s'installer dans les communes desservies par ces voies, d'autant plus d'ailleurs que le mauvais état de la voirie ucquoise multiplie les difficultés de transport.

Suzanne Gilissen (op. cit., précise : « Il faut aussi tenir compte de la diminution du débit des eaux qui alimentaient les ruisseaux ucquois. Petit à petit l'eau des ruisseaux semble avoir été moins abondante et le cours en est ralenti. Tous les artisans usagers de ces eaux se plaignent d'en manquer périodiquement et soupçonnent le voisin en amont d'en retenir à son profit. Cette carence semble due à un double phénomène : d'une part, à l'écoulement des eaux pluviales entraînant vers la vallée les terres et les sables des crêtes pour encombrer le lit des ruisseaux et diminuer leur pente ; d'autre part à la captation des eaux de la forêt de Soignes par la Ville de Bruxelles, pour les besoins de la population, captation qui a tari certaines sources ».

Albert Vanderkindere

1854-1859

Les élections partielles de 1854 s'inscrivent dans un contexte particulier, tant international que national.

En politique étrangère, le gouvernement, présidé par Henri de Brouckère (gouvernement libéral modéré avec extra-parlementaires) était aux prises avec les pires difficultés, du fait de Napoléon III.

De nombreux exilés français menaient, en Belgique, par la presse et la publication de pamphlets, une violente campagne contre celui que Victor Hugo appelait « Napoléon-le-petit ». Par ailleurs, des journaux bruxellois, comme « La Nation », « Sancho » ou « Méphistophélès » ne cessaient d'égratigner l'empereur des Français. Celui-ci exigeait du gouvernement belge qu'on suppri-

mât le jury en matière de délits de presse (ce qui fut refusé) et saisissait toute occasion pour s'en prendre à la Belgique.

A l'intérieur, l'équipe mise sur pied par Henri de Brouckère s'était donné pour tâche de rechercher l'apaisement dans la querelle née autour de l'enseignement. Le ministre de l'Intérieur, Piercot, bourgmestre de Liège, voulut mettre sur pied un compromis et des négociations eurent lieu entre le gouvernement et Malines. Le cardinal Sterckx témoignait d'autant de bonne volonté que les ministres, mais les pourparlers échouèrent à cause de la position des évêques flamands et singulièrement de Mgr Malou, évêque de Bruges, frère de celui qui allait devenir ministre et marquer les affrontements politico-religieux de son empreinte.

Finalement, comme toujours en Belgique, l'affaire fut réglée provisoirement par un compromis et les problèmes trouvèrent des solutions locales et fragmentaires.

Les élections communales d'Uccle furent sans nul doute influencées par les remous nationaux. La majorité, en effet, passe visiblement de la droite à la gauche, par l'entrée au Conseil Communal du docteur Albert Vanderkindere, ancien bourgmestre de Molenbeek et conseiller provincial. Celui-ci était venu s'installer à Uccle pour y collaborer avec le docteur Kalkaer, propriétaire d'une maison ayant appartenu au baron de Leuze.

Ils y établissent une maison de santé à front de la chaussée d'Alseberg. Une deuxième personnalité libérale d'Uccle entre en même temps au Conseil : il s'agit de l'industriel Charles Verhulst, propriétaire de l'usine d'imprimerie de coton de Stalle.

Le Conseil communal de 1854 est le premier, à Uccle, où l'on puisse déterminer l'appartenance politique des mandataires, ou du moins des plus importants d'entre eux. Ainsi, si Vanderkindere et Verhulst sont catalogués libéraux, Herinckx et Van Ophem se rangent parmi les catholiques.

Très rapidement le bourgmestre Vanderkindere et l'échevin Herinckx s'opposent avec vivacité. L'objet du

1854-1860

Bourgmestre :
Albert Vanderkindere († 1859),
puis Verhulst, Charles

Echevins :
Renonckel, Adrien
Herinckx, Guillaume, puis
Vanden Perre, Joseph

Conseillers :
Mosseimans, Ferdinand
Hazard, Junior
Verhulst, Charles, puis
Defré, Louis
Panneels, puis
Dandoy, Antoine
Labarre, Henri, puis
Dits, Eglide
Van Ophem, Eglide
Herinckx, Guillaume
Vanderlinden

conflit est le règlement de police qu'avait voté le Conseil communal le 4 juillet 1855. Chose curieuse, ce règlement de police avait été voté à l'unanimité : il portait sur l'obligation imposée aux propriétaires de cabarets d'éclairer la façade de leurs établissements à l'aide d'une lanterne.

L'affaire des lanternes va occuper les conversations de tout Uccle pendant longtemps. Et c'est normal : il y a, à Uccle, à ce moment, 102 cabarets, c'est-à-dire, au bas mot, 102 grands électeurs qui peuvent peser d'un grand poids sur les élections.

C'est sans doute une des raisons pour lesquelles Herinckx prend brusquement feu contre ce règlement. Ce n'est pas la seule : brasseur de son état, il devait, plus que quiconque, être sensible aux doléances intéressées des cabaretiers. Aussi, le 30 janvier 1856, à la séance du Conseil Communal, élève-t-il une vive protestation contre l'obligation qui leur est imposée, affirmant qu'elle entraîne des charges financières trop lourdes.

Le bourgmestre — qui n'est pas brasseur, lui — justifie la mesure en fonction de la paix publique : de paisibles Ucclois sont régulièrement dérangés par des inconnus ivres qui s'en prennent à des maisons d'habitation, croyant qu'il s'agit d'auberges et tambourinent, à qui mieux mieux, sur les portes au milieu de la nuit. De plus, précise Vanderkindere, 96 cabaretiers avaient parfaitement compris le problème et s'étaient soumis, sans plus, au règlement. Six seulement refusaient l'obligation qui leur incombait.

La séance au cours de laquelle la proposition Herinckx fut mise aux voix, donne la mesure des soucis des édiles ucclois de l'époque. Le maintien du règlement communal ne fut voté que par un seul conseiller : Charles Verhulst, libéral. Six autres conseillers votèrent contre ce maintien. Il s'agissait des échevins Herinckx et Renonckel (qui avait remplacé Grinnaer, mort en 1852), des conseillers Van Ophem, Vanderlinden, Vanderperre, Panneels et Labarre. Conformément

à l'article 68 de la loi communale, le bourgmestre Vanderkindere s'était retiré, Herinckx refusant de le faire.

Le plus significatif de ce vote réside dans le fait que les adversaires du règlement — qui cependant avaient voté le texte ! — sont presque tous directement intéressés par la mesure. En effet, Herinckx et Van Ophem sont brasseurs, Vanderperre l'est aussi ou, du moins, est-il apparenté à des brasseurs ; Labarre, quant à lui, est aubergiste.

A la suite de ces événements, Guillaume Herinckx démissionne comme échevin. Il est remplacé par Josse Vanderperre.

D'autres conflits surgirent. Depuis plusieurs années, l'école des filles tenue par les sœurs de Saint Vincent de Paul, était installée au centre de la commune. A plus d'une reprise, une demande d'adoption avait été rejetée par le conseil communal. Une nouvelle demande fut rejetée vers la fin de 1854. Trois ans plus tard, en mars 1857, sous l'impulsion du bourgmestre Vanderkindere, le Conseil Communal décide la création d'une école communale pour filles.

Le jour même, Herinckx et Van Ophem, donnent leur démission de conseiller communal. Une élection partielle ayant lieu en octobre de la même année, les deux conseillers furent réélus et deux nouveaux conseillers font leur entrée : Antoine Dandoy et Egide Dits.

En mars 1859, le bourgmestre Vanderkindere meurt. Une élection complémentaire est organisée pour attribuer le siège de conseiller laissé vacant par ce décès. C'est Louis Defré qui l'emporte.



C'est sous le maïorat de Vanderkindere que Raspail arrive à Uccle et s'installe chaussée de Neerstalle. Luc Somerhausen (1) a restitué les événements les plus marquants du séjour de Raspail.

(1) L'exil de Raspail à Bruxelles.

Si la Révolution de 1848, à Paris, provoque, en Belgique, l'expulsion de Karl Marx, elle propulse aux premiers rangs de la politique française Vincent-François Raspail. C'est lui qui prend possession de l'Hôtel de Ville de Paris et y proclame la république. Le 4 avril 1849, il est condamné par la Haute Cour de justice de Bourges à six ans de réclusion. Grâcié par Napoléon III, il est contraint à l'exil en avril 1853. On le conduit à la frontière belge, mais les ordres donnés aux services de la Sûreté belge portaient qu'il fallait éviter d'accueillir les proscrits français.

On oppose une fin de non-recevoir aux demandes des policiers qui escortent Raspail. Mais ceux-ci, usant d'un subterfuge, assurent l'agent de la Sûreté commis à la vérification des passeports à la frontière, que le gouvernement belge consent à recevoir Raspail sur le territoire du Royaume. Le directeur de la Sûreté belge n'est pas content du tout.

En attendant, Vincent Raspail s'est installé à Ixelles, rue Sans-Souci, 53, avec ses trois enfants, son épouse étant morte pendant sa détention en France. Raspail croit que ses ennuis sont terminés et il reprend ses affaires, convoque son notaire et son avocat parisiens à Bruxelles et s'adonne à ses travaux.

Botaniste de renom, chimiste dont tout le monde évoqua le nom lors du célèbre procès de Mme Lafarge, Raspail est un esprit libre et indépendant, démocrate et républicain. Nul n'est moins sensible aux honneurs que ce savant et, après avoir refusé un portefeuille dans le gouvernement provisoire né de la révolution de 1848, il déclina également la Légion d'Honneur. C'est à lui que l'on doit la découverte de la cellule-élément primordial de tout organisme, lui qui groupa dans neuf catégories toutes les causes de maladie ; lui encore qui inventa la médication par le camphre, qui prôna l'hygiène et le retour aux remèdes simples comme traitement thérapeutique. Dans d'autres domaines, il lutta toute sa vie pour la liberté de la presse, celle des cultes à l'exclusion du recours à la religion d'Etat, pour l'instruction laïque, obligatoire et gratuite.



Vincent Raspail.

La présence de Raspail à Bruxelles, où il rejoint d'autres proscrits célèbres comme Victor Hugo, Peltan, Dupret, Deschanel, Bancel, Madier-Montjau, inquiète fortement la Sûreté belge. Son directeur, M. Huot, écrit, le 25 avril 1853, un long rapport à son ministre, Charles Faider : « En présence des fâcheux antécédents politiques de ce réfugié, ex-président du Club des Amis du peuple et l'un des hommes les plus compromis avant et depuis les événements de 1848, en relations avec tout ce qu'ils ont fait surgir d'hommes exaltés, en présence surtout de sa propre exaltation, de ses menées incessantes, j'estime qu'il n'y a pas lieu de tolérer son séjour en Belgique ».

On décide donc d'expulser Raspail mais l'homme est plus fin que les limiers belges et il refuse de désigner la frontière où il entend être conduit. La présence de Raspail est bientôt connue et entre le ministre et son directeur de la Sûreté et le proscrit, de nombreux citoyens belges vont s'interposer.

Des parlementaires éminents interviennent et on décide d'accorder huit jours à l'exilé. C'est alors le coup de théâtre : le vicomte Charles Vilain XIII, député catholique de Maseyck, qui avait été élève de Raspail à Paris, se rend rue Sans-Souci et emmène chez lui Raspail et ses enfants. Le gouvernement rechigne, admoneste le vicomte (il deviendra ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement suivant !) mais rien n'y fait : Raspail est à Bruxelles, il va y rester dix ans.

En 1854, Raspail polémique avec l'éditeur bruxellois Rosez qui n'avait pas son pareil pour contrefaire les livres français : il accuse Rosez d'avoir falsifié son « Manuel annuaire de la santé ».

C'est en 1857 — le 13 mai — que Raspail quitte Boitsfort, où il s'était installé, pour s'établir à Uccle, dans l'immeuble qui portait le numéro 63 de la rue de Stalle. Alexis Sluys a raconté une visite qu'il fit, en compagnie de son père, au proscrit français. Le

père de Sluys voulait consulter Raspail sur une question médicale. La réputation des remèdes de Raspail était grande et des bouteilles d'« élixir Raspail » — liqueur jaune d'or — se trouvaient à l'étalage de nombreuses boutiques d'épiciers, de liquoristes, à la grande colère, d'ailleurs, des pharmaciens. « Raspail, dit Sluys, fut le prophète de la microbiologie et le précurseur de Pasteur ».

Sluys apprend au cours de cette visite, que le mercredi après-midi, Raspail recevait régulièrement les proscrits français qui arrivaient de Bruxelles entassés dans deux voitures. En 1915, un jardinier ucclois, Ryckaert, raconte à Alexis Sluys l'histoire suivante : « J'étais à cette époque lointaine un gamin d'une douzaine d'années et, avec des camarades, nous attendions l'arrivée des deux voitures. Dès qu'elles apparaissaient, nous nous précipitions pour tenir les rênes des quatre ou six chevaux. Les Français entraient chez leur compatriote et ne sortaient que plusieurs heures après. Lorsqu'ils allaient remonter en voiture, il nous jetaient, en riant, des sous et nous nous précipitions pour les ramasser dans la poussière. Un seul ne nous après. Lorsqu'ils allaient remonter en voiture, ils nous serrait la main. C'était Victor Hugo que nous avions irrévérencieusement baptisé « de rat » parce qu'il était avare ». (Rapporté par Jules Payro).

**

En 1857, un journal bruxellois publie le texte suivant (1) : « Voici un bel exemple de respect de la loi. Un jeune homme d'Uccle qui, pendant les derniers désordres, avait été rappelé sous les drapeaux, souffrait de la jambe et se trouvait dans l'impossibilité de marcher. Le père du soldat le met sur une brouette et le conduit de cette manière originale au dépôt. Le Roi, averti de

(1) Rapporté par Louis Quévrenx.



Victor Hugo.

cet acte, a immédiatement fait remettre à cette patriotique famille une somme de 200 francs ».

**

Uccle est toujours un village. L'augmentation de la population est lente : les gens attirés par le centre du pays s'installent de préférence dans les faubourgs moins éloignés, Saint-Gilles, Saint-Josse, Ixelles, Molenbeek, Laeken. Uccle a été tenue à l'écart des voies de chemin de fer jusqu'en 1873 ; à l'époque du bourgmestre Vanderkindere, les gares où devaient se rendre les Ucclais se situaient soit à Forest, soit à Ruysbroeck — à partir de 1842 — pour la ligne Bruxelles-Mons, soit à Boitsfort — à partir de 1854 — pour la ligne Bruxelles-Namur-Luxembourg. On comprendra aisément que ce retard puisse se répercuter sur le commerce, l'industrie et l'artisanat et, par voie de conséquence, sur l'état même de la voirie ucclaise.

Vers 1854, il fut décidé que les communes pouvaient obtenir des subsides de l'Etat et de la province pour la création et l'entretien de routes dites de grande circulation. Uccle ne se fit pas faute de solliciter l'application de cette disposition. Dès 1855, le Conseil communal demande l'intervention étatique et provinciale pour la chaussée de Stalle, pour la voie de Saint-Job qui relie la chaussée de Waterloo à la chaussée d'Alsemberg et pour le Breebunderweg (actuellement rue Vanderkindere).

Cette dernière voie de communication — le Breebunderweg — était un vieux chemin forestier. La partie d'Uccle, entre Vleurgat et le Chat, fut dérodée au début du XVIII^e siècle. En mars 1703, le comte de Bergeyck, membre du Conseil des Finances, écrit à la Chambre des Comptes pour attirer son attention sur le peu de revenus des terres situées à cet endroit et il propose de les déroder ajoutant qu'elles y gagneraient en valeur. Un arpenteur, Joseph Laboureur, est chargé

de dresser une carte et les 28 janvier, 4 février et 5 mai 1704, on procède à une adjudication publique des parcelles au Broodhuys (Maison du Roi) sur la Grand' Place de Bruxelles. En 1728, on procède à l'affermage des terres arables et, en 1776, Charles de Lorraine fait procéder à l'adjudication publique. On comptait, à l'époque, quatre maisons sur les terres dérodées, quatorze au Chat sur le territoire du village ducal, 9 maisons sur la Heeghde et 2 sur Carloo.

La voie qui traversait cette partie d'Uccle demeura longtemps un chemin de terre. On ne commença à la paver que vers 1843 mais le travail n'avança guère. Il fallut attendre Albert Vanderkindere pour que la commune s'intéressât sérieusement à cette voie de communication. Propriétaire de l'asile d'aliénés au coin de la chaussée d'Alseberg et du Breebunderweg, il était partie prenante à l'opération. C'est ainsi qu'il obtint que ce chemin fût classé « chemin de grande communication », ce qui entraînait l'octroi de subsides. Dans la foulée, il obtint les mêmes avantages pour la rue de Foreste (rue Joseph Bens) qui, à hauteur du



La Maison de Santé d'Uccle.

Spijtgen Duivel, relie la chaussée d'Alseberg à la gare de Forest.

La nouvelle rue ainsi créée allait porter le nom du bourgmestre qui la fit construire. On lui donne une largeur de 7 mètres et en trois ans elle est pavée (de 1855 à 1858). Coût total de l'opération : 17.490 frs mais l'Etat accorde un subside de 10.000 frs.

L'agitation politique de la Belgique eut, tout naturellement, des répercussions à Uccle. Comment pouvait-il en être autrement ? L'équipe libérale de la commune comptait en ses rangs des hommes comme Albert Vanderkindere et, surtout, Louis Defré. En 1857, le Parlement belge discutait « la loi sur les institutions de charité » que les libéraux appelaient « la loi sur les couvents ». Le problème de la charité ressurgissait avec acuité. La Belgique, à l'époque — et c'était déjà le cas sous le gouvernement hollandais — souffrait de deux maux sociaux : l'analphabétisme et le paupérisme. Le roi Guillaume des Pays-Bas avait tenté d'y porter remède en encourageant l'instruction publique et les œuvres de bienfaisance.

Le gouvernement Pierre De Decker qui se présentait comme unioniste, voulut légiférer en la matière et mettre sur le même pied l'Etat et les institutions religieuses. De vifs débats eurent lieu à la Chambre. Ils opposèrent catholiques et libéraux, Barthélemy Dumortier et Malou, d'une part, Théodore Verhaegen, Lebeau, Frère-Orban de l'autre.

Au cours de ces débats, Frère-Orban parle :

« Le projet de loi est destiné à rétablir les corporations religieuses et à détruire l'organisation actuelle de l'enseignement primaire. Aux termes des lois qui nous régissent, les fondations en faveur de l'enseignement primaire appartiennent aux communes. Cette législation a été confirmée par la loi de 1842. C'est à défaut de dons et de legs que les communes sont tenues de porter à leur budget les sommes nécessaires pour payer les dépenses de l'instruction primaire. On vous propose d'abolir indirectement cette disposition. On fait passer

l'enseignement primaire exclusivement aux mains du clergé. On pourra fonder des écoles mais bien que publiques par nature, elles ne seront pas soumises au régime de la loi ; elles pourront seulement être inspectées par l'autorité. Les conditions d'aptitude pour les professeurs, on les efface ; vos écoles normales, les précautions prises pour garantir les conditions de science et de moralité, tout est désormais inutile. Nous rentrons dans le Moyen-Age ; nous aurons l'école du curé et le sacristain pour instituteur ». (Annales parlementaires, 12 mai 1857).

Le 13 mai, le leader de la Droite, Barthélemy Du mortier réplique :

« Quand Rome est tombée, les barbares du nord vinrent régénérer la société ; mais aujourd'hui, cette société moderne, si fortement entachée de corruption, d'avidité, de sensualisme, a chez elle le paupérisme. Un seul remède s'offre à cette perspective, c'est la liberté



Frère Orban.

de l'action de l'Eglise dans son action civilisatrice. Le gouvernement de juillet, saisi de fausses craintes et voulant affaiblir, par le rationalisme, l'élément religieux, a amené la catastrophe de 1848. Que cet exemple vous serve de leçon, car l'étude du paupérisme, des misères du peuple nous dit assez les destinées du monde : ou les œuvres de la foi ou la barbarie ». (Annales parlementaires - 13 mai 1857).

Le 27 mai, la Chambre vote une série d'articles de la loi (60 voix contre 41) mais le lendemain, tant à Bruxelles qu'en province, des troubles éclatent. On casse les vitres des couvents des capucines et des jésuites à Bruxelles et les locaux des journaux catholiques « Le Journal de Bruxelles » et « L'Emancipation » sont attaqués par la foule. Le gouvernement capitule et le projet de loi est enterré. Le roi prononce la dissolution des Chambres et les élections de 1857 donnent la majorité absolue (70 sièges sur 108) aux libéraux.

A Uccle, ceux-ci, groupés autour d'Albert Vanderkindere et Louis Defré fêtent la victoire de leur parti et, dans la plupart des cabarets de la commune, la bière coule à flots. Car Uccle commence à s'intéresser à la politique à mesure qu'elle se sent plus proche de Bruxelles, à mesure que les hommes politiques importants viennent s'installer dans la commune.

L'avocat Defré, libéral progressiste, est la cible préférée des polémistes. Il le demeurera jusqu'à la fin de sa carrière. Dans un ouvrage de Guillaume Debrocquy, auteur et éditeur à Bruxelles, chaussée de Wavre, 32, on trouve cette diatribe contre l'homme politique ucclois : « Vos beaux jours sont passés, Maître Boniface ! Vos yeux de hibou ne peuvent supporter la lumière de l'astre rayonnant qui se lève. Rentrez dans l'ombre, oiseaux sinistres, animaux des ténèbres ; réfugiez-vous dans vos antres ténébreux, dans vos conciliabules secrets, dans vos loges capitonnées. Conspirez-y tout à l'aise contre l'ordre social, contre la propriété, la famille, la religion, la morale ; poussez contre le Christ et ses disciples des rugissements empruntés à l'enfer ; aigüisez le poignard ; distillez le poison du mensonge

et le venin de la calomnie ; souillez bien à l'aise toutes les grandeurs et toutes les gloires dont s'honore l'humanité ; désignez aux fureurs stupides de vos sectaires les victimes choisies de vos vengeances. Et profitez largement de l'heure de Satan : après cela viendra l'heure de Dieu, l'heure des réhabilitations vengeresses et des ressources fécondes ; l'heure du droit, de la loi et du devoir ; l'heure des honnêtes gens ; l'heure où les peuples à l'envi réclament tous les héroïsmes et toutes les grandeurs. C'est l'heure où les méchants ont tout à craindre et où les bons se rassurent. C'est l'heure inévitable vers laquelle nous marchons — et elle n'est pas loin — ne l'oubliez pas, M. Defré... » (1).

Charles Verhulst

1860-1861

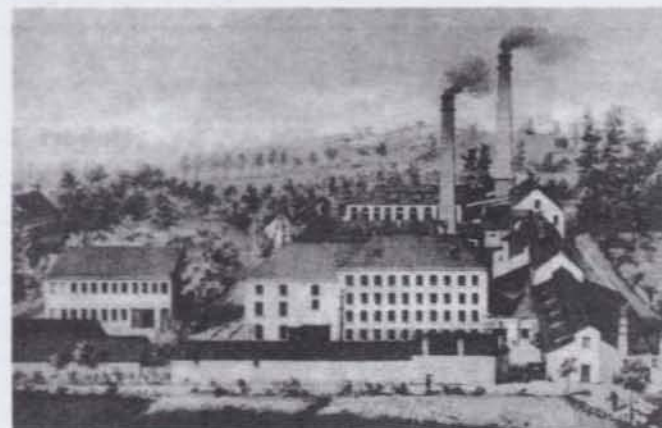
Aux élections partielles de fin 1860 Louis Defré ne fut pas réélu. Entrèrent au Conseil Communal d'Uccle, Hubert Dolez, libéral, Van Tilborgh, catholique, Jean-Baptiste De Knoop et Struelens.

Ce fut Charles Verhulst qui fit l'objet de la nomination de bourgmestre. On le connaît : propriétaire de l'usine Wilson de Stalle c'est l'industriel le plus important de la commune, même si en 1860, Denayer y installe une fabrique de laine artificielle et une usine de broyage de cuir. Ces établissements étaient soumis à une inspection rigoureuse parce qu'ils risquaient de polluer les eaux des affluents de la Senne. Le règlement sur les mesures contre la pollution des eaux de la Senne date du 20 juillet 1860. Il vise non seulement l'établissement de Denayer mais encore celui de Theunissen qui exploite, à la chaussée de Drogenbos, une blanchisserie de toile par le chlore. Theunissen est taxé à 20 ou 25 frs par an pour participation dans les frais d'inspection. En 1880, cette usine sera l'une des trois entreprises les plus importantes de son genre dans

(1) Figures parlementaires. Guillaume Dabucquoy.

l'arrondissement de Bruxelles : elle se classe tout juste derrière celle de Ruisbroeck et celle de Vilvorde, occupe à ce moment 43 ouvriers, dispose de deux moteurs développant 15 CV et sa production annuelle est de 1 million de mètres de tissus pour une valeur de 110.000 francs.

L'artisanat de la blanchisserie va d'ailleurs se développer considérablement à Uccle. Ce sont de petites buanderies employant quelques ouvriers ou surtout des ouvrières (en 1896 : 5 ouvriers et 152 ouvrières). Il y en a partout dans la commune vers la fin du siècle mais c'est sous Charles Verhulst que le mouvement va prendre son essor. On trouvera, plus tard, des blanchisseries à la chaussée d'Alsemberg, rue Verhulst, rue de la Station, à Neerstalle, au Langeveld.



La fabrique d'imprimerie de coton de Stalle.

En 1857, on avait supprimé le pont de la Bascule. La circulation en avait été facilitée d'autant, mais il va falloir attendre 1867 pour que l'on renonce à la perception de droits sur les routes de l'Etat et des provinces. La chaussée de Waterloo étant route d'Etat ne vit disparaître les barrières que dix ans après la mise hors service de la Bascule de Vleurgat.

1860-1868

Bourgmestre :

Charles, Verhulst, puis (1861),
Hubert Dolez, puis (1863),
Louis De Fré

Echevins :

Vanden Perre, Joseph
Van Ophem, Eglide, puis
Van Tilborgh, Jean-Baptiste,
puis, Verhassel, Guillaume

Conseillers :

Van Tilborgh, Jean-Baptiste
Hazard, Junlor, puis
Van Haelen, Guillaume
Verhulst, Charles
Dandoy, Antoine
Dils, Eglide, puis
Verhassel, Guillaume
De Knoop
Henricx, Guillaume
Struelens, puis
Vander Elst, Joseph

Il y avait plusieurs années qu'un mouvement d'urbanisation se développait à Bruxelles. Depuis 1837 existait une « Société immobilière pour l'agrandissement et l'embellissement de Bruxelles ». Elle avait établi les plans du Quartier Léopold. En 1841, Jourdan et De Joncker avaient, d'autre part, obtenu un arrêté royal les autorisant à construire le Quartier Louise sur des terrains leur appartenant et situés à Saint-Gilles: Les faubourgs ne vont pas échapper à ce mouvement et Saint-Gilles, Molenbeek, Ixelles, Laeken, vont, à partir de 1860, voir naître de nouveaux quartiers.

Uccle, faubourg résidentiel et aéré par excellence, n'allait pas être tenu à l'écart de cette fièvre urbanistique, qui n'allait cependant pas la toucher avant 1865.

Mais Charles Verhulst n'exercera le maïorat que pendant une petite année : fin décembre 1861, il est remplacé par Hubert Dolez.

Hubert Dolez

1861-1864

Hubert Dolez n'est pas n'importe qui. Docteur en droit sorti de l'Université Libre de Bruxelles, il a été attaché de cabinet de Charles Rogier. Son père, avocat lui aussi, est originaire de Mons et beau-frère d'Adrien Bruneau qui en 1859, a acheté le domaine de Boetendael. Dolez est libéral doctrinaire et est assisté, à Uccle, par Egide Van Ophem et Van der Perre, comme échevins. Sur les trois personnalités du Collège, deux sont libérales, le bourgmestre et Van der Perre, tandis que Van Ophem, ancien bourgmestre, est catholique. Une fois de plus deux brasseurs sont « aux affaires ».

La question des cimetières va reprendre force et vigueur au cours du maïorat de Dolez. Mieux : c'est Uccle qui, brusquement, devient le centre du débat, Uccle dont on va parler à la Chambre, au Sénat, dans les conseils du gouvernement, dans le pays tout entier.

En 1862 un colonel Demoor était décédé dans la

commune. On l'avait inhumé dans la partie du cimetière, réservée au culte catholique par la fabrique d'église. Ce colonel Demoor avait vécu toute sa vie en libre-penseur et refusé les secours de la religion, voulant être « enterré comme il avait vécu ». La fabrique d'église d'Uccle adressa une demande au commissaire d'arrondissement tendant à obtenir l'autorisation d'exhumer les restes du colonel.



La rue Xavier De Bue (alors rue de l'Eglise) avant 1914.

Louis Defré porte le problème devant la Chambre. Le 22 juillet 1862, il intervient vigoureusement et dit, entre autres : « Depuis quelques jours le pays assiste à un triste et affligeant spectacle. Un débat s'élève entre l'autorité civile et l'autorité religieuse, entre l'église et la loi et, parce que l'autorité civile a fait respecter la loi, nous entendons et la presse catholique et la tribune catholique faire, autour de cette tombe où repose un homme de bien, un scandaleux tapage. Hier, c'était le Conseil provincial, aujourd'hui c'est la Chambre ; demain, peut-être ce sera le Sénat et, tour à tour, on entendra dire que les cendres d'un homme de bien souillent un cimetière. Il y a quinze jours, avant le décès du colonel Demoor, il y eut à Uccle un suicide. Le corps du suicidé a été enterré au milieu du cimetière. Ce n'est pas moi qui viendrai attaquer le clergé parce qu'il n'a pas fait enterrer ce suicidé dans un endroit

auquel l'opinion publique attache une réprobation. Mais je vous cite ce fait pour vous démontrer que c'est à cause des opinions du colonel Demoor que le clergé a été plus difficile pour lui que pour un suicidé ; c'est parce que le colonel Demoor avait vécu en libre-penseur qu'on est venu faire autour de cette fosse tout ce bruit, je dirai tout ce scandale et qu'on s'est adressé aux tribunaux pour exhumer son cadavre et cela en vertu de la liberté des cultes ! Quand un homme meurt, l'autorité civile choisit la place où il doit être enterré. Elle fait l'inhumation. La famille peut prendre tel prêtre qui convient pour dire les prières. Vous voyez donc que ce sont là deux choses distinctes : l'inhumation et la cérémonie religieuse. Si donc dans le cas dont il s'agit, le bourgmestre a appliqué la loi, quoique l'application de la loi soit désagréable au prêtre, il n'y a pas lieu de crier à la violation de la liberté des cultes ! » (Annales parlementaires, 22 juillet 1862).

Le Conseil Communal d'Uccle se réunit à son tour pour examiner la demande d'exhumation formulée par la fabrique d'église. Catholiques et libéraux s'opposent rudement mais la majorité libérale l'emportant rejette la demande.

Guillaume Dubrocquy, polémiste catholique déjà cité, jugeait ainsi l'intervention de Louis Defré : « La parole est à M. Defré pour son interpellation. Il se lève avec circonspection ; son œil inquiet se promène de droite à gauche ; il s'assure que les fidèles sont bien à leur poste. Son ton est lugubre, funèbre même ; sa voix sépulcrale paraît sortir de terre. Il entre en matière avec les précautions du chat qui guette la souris. Jamais son masque ne se déride ; jamais son ton ne cesse d'être pleurard ; jamais son geste ne prend d'ampleur, ni sa voix d'expansion. Il glisse, il rampe. Ses tirades rencontrent peu d'échos. Il faut même l'audace de certaines assertions pour provoquer sur les bancs de la Chambre une certaine attention et, plus souvent, des mouvements d'impatience ou d'indignation. »

C'est l'époque où la majorité libérale forme les gouvernements. L'époque aussi où l'opposition catholique va s'organiser. Les premières manifestations de cette organisation se situent aux congrès successifs de Malines, en 1863, 1864 et 1867. A ce moment, deux tendances se font jour dans les rangs de la Droite. Il y a ceux, comme Ducpétiaux ou Adolphe Deschamps, qui estiment devoir créer un parti catholique dégagé de l'Eglise, jugeant qu'il est dangereux de lier la religion à un parti. Ils rêvent d'un parti du Centre ou conservateur : ils ne veulent pas d'un parti confessionnel. D'autres, au contraire veulent un parti étroitement associé et soumis à l'Eglise. A l'intérieur du Collège épiscopal, d'ailleurs, les mêmes tendances se retrouvent et si Mgr Sterckx, archevêque de Malines, en juge comme Ducpétiaux et Deschamps, les évêques de Bruges et de Liège appellent de leurs vœux un parti lié à l'Eglise. De l'autre côté, dans le monde politique, c'est Gerlache qui mène le train. Le problème social agite également le congrès de 1863 qui écoute l'exposé de Charles Perin qui plaide pour la « charité » considérée comme solution aux questions qui se posent. « La société de Saint Vincent de Paul, dit-il, nous a donné le type le plus parfait de charité par le patronage. »

**

Vers la fin de 1864, l'une des deux papeteries d'Uccle — celle du Papenkasteel — est exploitée par un nommé Dansaert. Il quitte la commune et cède son usine à Coucke et Sirejacobs qui se mettent à fabriquer des toiles imperméables. C'est à cette époque que la commune occupe une place relativement importante dans le secteur de la briqueterie. En 1847 le fermier Jacquemijns avait obtenu l'autorisation d'installer un four à briques entre la chaussée d'Alseberg et l'église, sur les terrains de l'ancienne ferme Hof ten Hecke ; en 1853 un sieur Cuvelier obtient une autorisation analo-

gue et construit un four à briques le long de la chaussée d'Alseberg.

Mais c'est en 1864 que le nombre d'autorisations est le plus élevé. Philippe Boes et Jacques Gheysens s'installent à Verrewinkel, Hazard au Heydeveld et Baillet à Calevoet. Signalons cependant qu'en 1867, Vanweyenberg se voit opposer un refus parce que l'établissement projeté — rue Verhulst — se trouve trop près des routes pavées.

Louis De Fré

1864-1872

Le 27 octobre 1863 des élections partielles ramènent au Conseil Communal le député libéral Louis De Fré. Un peu moins d'un an plus tard, les élections législatives vont, de leur côté, renforcer la représentation libérale au Parlement.

Le Conseil communal d'Uccle ne change guère de visage après ces élections partielles : les conseillers sortants Verhulst, Dandoy et De Knoop sont, en effet, réélus. En février 1864, le bourgmestre Hubert Dolez démissionne. C'est Louis De Fré qui lui succède. Il ne fait pas de doute que ses interventions à la Chambre pour défendre Dolez contre les attaques dans l'affaire du colonel Demoor pesèrent dans la décision du gouvernement libéral de Rogier. Ce dernier avait dû apprécier Louis De Fré se jetant dans la bagarre pour Dolez qui fut attaché de cabinet du Premier Ministre.

De toute évidence, Louis De Fré occupe, dans le libéralisme belge une place prépondérante. Cet avocat dynamique est membre de la Chambre des représentants depuis 1858. En dix ans — de 1850 à 1860 — il a publié un grand nombre de pamphlets politiques



Louis De Fré
par F. Rops.

qui le placent à l'avant-garde de son parti et du courant de pensée qu'il représente.

Il est surtout l'auteur, sous le pseudonyme de Joseph Boniface, d'un « Uylenspiegel patriote » qui fit énormément de bruit et connut un grand succès.

Tout naturellement Louis De Fré devint la bête noire de l'opposition. Celle-ci l'accabla de reproches. Dans un seul article de presse, publié plus tard en volume, on relève les attaques suivantes contre le bourgmestre ucclois : « Il vit sur sa réputation et sur son passé. Actuellement, ce n'est plus qu'une ruine : ruine de principes, ruine de caractère, ruine même de passions et de haines à l'adresse du clergé. Encore un repu qui bien vite a passé du jeune au vieux ! » ; « Tout au plus un pamphlétaire dans le sens le moins élevé du mot. Tout en lui dénonce le bourgmestre rural, sectaire, rageur, intolérant et exclusif ! » ; « Rien qui provoque la sympathie ! » ; « Un masque derrière lequel couve l'astuce et peut-être la pusillanimité ; un ensemble de traits qui trahissent le conspirateur ténébreux et mazzinien ! » ; « fanatique admirateur du plus redoutable des conspirateurs contemporains » ; « ce débris... ».

Et lorsque le polémiste a épuisé sa veine personnelle, il se tourne vers Louis Veullot et applique à De Fré le portrait que traçait de Mazzini le pamphlétaire français. Cela lui permet, indirectement, de traiter De Fré de « grand agitateur ». « Car il eut la gloire. C'est souvent un bien volé. Il l'eut au-dessous de ce titre : il l'escroqua » ; « c'est une espèce de Lycophron, pipe et poignard. Toute sa pensée est dans sa pipe, toute son action dans son poignard » ; « Il sut faire soupçonner, toute sa vie, d'être d'abord un habile assassin. » « Il n'a pas l'esprit bien fécond. Ainsi il levait sur la foule imbécile, un petit impôt très suffisant pour s'entretenir à conspirer et à fumer. » « Il ne se fût pas pris au sérieux, il eût été un très original gre-

din. Mais il se prenait au sérieux et l'on peut lui accorder le rang de scélérat. »

Ce « scélérat » va occuper la charge de bourgmestre d'Uccle pendant huit ans. Et d'entrée de jeu c'est, le conflit.

La querelle des cimetières est toujours en sa phase aiguë.

Le curé-doyen Pierre Joseph Renders avait refusé, au début de 1864, l'enterrement dans la partie bénite du cimetière, d'un enfant, mort sans baptême. Le père de l'enfant, Guillaume Elsier, s'en vint trouver le bourgmestre pour lui raconter les faits. Celui-ci accompagna Elsier chez le fossoyeur et donna l'ordre d'enterrer l'enfant à côté de la dernière fosse et non dans un endroit séparé.

Une heure ne s'était pas écoulée que le commissaire de police accourut chez le bourgmestre pour l'avertir de ce que le fossoyeur refusait d'obtempérer. Le premier magistrat communal ordonne au commissaire de réquisitionner un autre fossoyeur qui enterre l'enfant à l'endroit désigné. Le doyen Renders éleva de vives protestations contre ce qu'il appelait « un attentat à la liberté du culte ». Il s'en prit personnellement au bourgmestre.

Alors le Conseil Communal est convoqué. A l'ordre du jour figure un point important : nomination de deux nouveaux fossoyeurs. Le bourgmestre se fondait sur un règlement voté le 30 décembre 1861, basé sur la loi de prairial an XII stipulant que « les fossoyeurs sont nommés et révoqués par la commune ». La séance fut particulièrement houleuse. Si elle se termina par la nomination des deux nouveaux fossoyeurs, Pierre Herdies à Uccle-Centre et Pierre Wets pour Saint-Job, elle entraîna également la démission de l'échevin catholique Van Tilborgh. Le 30 janvier 1864, ce dernier fut remplacé par Guillaume Verhassel.

En 1866, élections partielles : la majorité libérale en sort renforcée. L'échevin Verhassel et les conseillers Van Ophem et Van Tilborgh, non réélus, sont rempla-

cés par les libéraux Hilaire Pierret et Taelmans et le catholique De Spiegeleer. En 1867, Hilaire Pierret est nommé échevin. C'est le premier collègue échevinal homogène d'Uccle : le bourgmestre et les échevins sont tous libéraux. Ce Collège restera en activité jusqu'aux élections générales de 1872.

Des élections complémentaires eurent lieu sous le maïorat de Defré. Elles étaient provoquées par des démissions au sein du Conseil. Le 23 février 1867, Charles Verhulst met fin à son mandat. C'est Henri Asselbergs-Lequime qui le remplace. Ancien bourgmestre, Charles Verhulst a-t-il des difficultés avec son usine de Stalle ? En 1868, en effet, celle-ci s'érige en société anonyme et le siège social est établi à Bruxelles, 18, rue de la Blanchisserie. En mars 1869, le conseiller Vanderelst quitte la commune pour s'établir en Campine. Il démissionne et c'est Heymans qui le remplace. En novembre de la même année, les élections partielles privent Dandoy et De Knoop de leur mandat et ce sont Charles van der Elst et Homère Goossens qui entrent au Conseil.

En 1864, Baudelaire est à Bruxelles. Il s'installe à l'Hôtel du Grand Miroir, que lui a recommandé Joseph Stevens, le 16 avril.

Le poète des « Fleurs du Mal » était fort lié à la famille Stevens qui possédait une demeure à Uccle, sur la chaussée d'Alsemberg. Les Stevens étaient trois : Alfred, Joseph et Arthur. Ce dernier était marchand de tableaux à Paris. Jules Payro raconte une anecdote amusante à leur sujet : « Arthur Stevens et le peintre français Léonce Chabry rencontrèrent la famille Collard à Heyst. Marie Collard était toute jeune mais ses deux sœurs, plus âgées, furent remarquées par les deux jeunes gens. Cherchant le moyen de faire leur cour, ils apprirent bientôt que Marie s'essayait à la peinture. Dès lors il leur fut aisé, en offrant leurs conseils artistiques à la cadette, de se faire présenter à ses

1866-1872

Bourgmestre :

Louis De Fré

Schevins :

Van den Perre, Joseph
Pierret, Hilaire

Conseillers :

De Spiegeleer, Charles
Van Haelen, Guillaume
Verhulst, Charles, puis
Dandoy, Antoine, puis
Vander Elst, Joseph
Taelmans
De Knoop, puis
Goossens, Homère
Hérinckx, Guillaume
Vander Elst, Joseph, puis
Heymans

sœurs et aux parents Collard. Léonce Chabry faisait sa cour tout en invitant la jeune Marie à copier des études de Paul Lauters tandis qu'Arthur Stevens l'entretenait de Courbet et de Millet. Placée entre deux influences si diverses, Marie Collard n'hésita pas et voua sa ferveur aux maîtres du réalisme. Léonce Chabry n'en obtint pas moins la main de celle qu'il aimait et Arthur Stevens épousa l'autre sœur de Marie Collard. »

Alexandre Dumas fils fut le témoin du mariage d'Alfred et, dans une lettre adressée à Arthur il parle avec enthousiasme de la peinture de Marie Collard dont Victor Hugo était un grand admirateur.

Après son mariage, Marie Collard, qui a peint de nombreux coins uclois, s'établit à Drogenbos, à côté du moulin du Steen.

C'est vers cette époque qu'Uccle devient un « centre d'art ».

Les Stevens, installés dans la commune, reçoivent beaucoup et particulièrement des artistes. Bien sûr, Victor Hugo et Dumas fils sont passés chez eux et Asselbergs, Camille Lemonnier, Baudelaire...

On imagine ces célébrités montant dans la diligence d'Uccle et débarquant chaussée d'Alseberg... Un souvenir en est resté : un poème de Baudelaire adressé au poète-gastronome Monselet. Son titre ? « Un cabaret folâtre sur la route de Bruxelles, à Uccle » :

Vous qui raffolez des squelettes
Et des emblèmes détestés,
Pour épicer les voluptés
(Fût-ce de simples omelettes !)
Vieux Pharaon, ô Monselet
Devant cette enseigne imprévue,
J'ai rêvé de vous : A la Vue
du Cimetière. Estaminet.

Camille Lemonnier, lui, avait d'autres attaches à Saint-Job. Sa mère y était née et jusqu'à l'âge de 12 ou 14 ans, il venait, chaque année, passer ses vacances chez sa grand-mère Anne-Catherine Panneels.

Hippolyte Boulenger demeura longtemps à l'auberge



Le peintre Hippolyte Boulenger.



Camille Lemonnier par Franz Gailliard.

La Bascule, chez Labarre. Relevant d'une attaque de typhus, il connaissait la misère la plus noire. Il s'installa chez Labarre pour sa convalescence et conclut avec l'aubergiste uclois un accord : il payerait sa pension en toiles et en peignant des enseignes. Quittant l'auberge de Labarre, Boulenger va s'installer un moment dans un immeuble de la chaussée d'Alseberg, 725. Au bas d'un portrait de Pierre Grinnaer, on trouve une inscription à l'encre : « Bon pour un portrait, chaussée d'Alseberg, 725 », signée Hippolyte Boulenger.

Homère Goossens qui, en 1869, allait devenir conseiller communal d'Uccle, y avait fondé une société chorale « Guy d'Arezzo », du nom de l'inventeur de la gamme. Homère Goossens était professeur au Conservatoire de Bruxelles et fort lié à tout le mouvement artistique et littéraire de l'époque. La société d'Arezzo avait organisé à l'époque une tombola et Goossens demanda un lot à Boulenger. Celui-ci lui envoya une toile vierge avec l'inscription citée, s'engageant par là à faire le portrait du gagnant. Ce fut Pierre Grinnaer qui l'emporta !

Parallèlement à cette localisation artistique importante, Uccle, sous le maïorat de Louis De Fré, va subir d'importantes transformations qui vont en faire davantage encore le faubourg résidentiel le plus recherché. Les efforts de l'édilité vont porter essentiellement sur l'urbanisation.

Sous l'impulsion du baron Beeckman, on dresse les plans d'un quartier que l'on baptise « Nouvel Uccle ». Il est situé à l'ouest de la chaussée d'Alseberg, entre le Spijtigen Duivel et la rue de Stalle. L'administration communale décide qu'elle y construira la nouvelle maison communale.

En même temps, on met en chantier une voie nouvelle qui relie le centre d'Uccle au Bois de la Cambre que la ville de Bruxelles venait de faire aménager. Cette voie allait devenir l'avenue De Fré.

Le 11 octobre 1864, la construction en est décidée

par le Conseil Communal. L'ingénieur Bastin évalue les frais des travaux à la somme de 96.030 frs et l'entrepreneur Louis Lebrun, d'Ixelles, est chargé de la réalisation de l'ouvrage, étant bien entendu que tout doit être terminé le 12 mai 1866. En octobre 1866, le Conseil Communal constate avec stupéfaction que Louis Lebrun a abandonné le chantier et, fort du contrat, cite l'entrepreneur devant les tribunaux et procède à une nouvelle adjudication. L'entrepreneur Otlet-Van Mons prend le relais.

Cette fois, c'est l'entrepreneur qui n'a pas de chance : la commune lui doit 24.000 frs et il a toutes les peines à se faire payer, à telle enseigne que dix ans plus tard, en 1876, il a encore une créance de 15.000 frs...

L'avenue De Fré donna lieu à une série de procès où la commune était tour à tour demanderesse et défenderesse.

Mais l'essor vint surtout de la « Société du Nouvel Uccle » du baron Beeckman. Les frères Beeckman, Ferdinand et Albert, étaient propriétaires d'environ 38 hectares. C'est le 18 février que le baron Fernand Beeckman propose au Conseil Communal son plan d'urbanisation par le prolongement de la rue de l'Eglise (actuellement rue Xavier De Bue). Il se dit prêt à céder à la commune un terrain de 65 ares et l'espace nécessaire à la construction de plusieurs rues de 12 à 14 mètres de large. Sur le terrain de 65 ares, le baron Beeckman demande que la commune construise une place publique. Le marché est accepté par le Conseil Communal qui y ajoute l'engagement de construire sur la place la nouvelle maison communale en projet.

En fait la commune fait une excellente affaire : elle reçoit l'assiette de la place et des rues, 10 ares de terrain et 10.000 frs pour la construction de la maison communale.

« C'est le futur Quartier Léopold ucclois » affirme un rapport de 1869.

Entre 1865 et 1870, les travaux avancent rapidement : la rue de l'Eglise (actuellement rue Xavier De

Bue) est prolongée mais il faut attendre 1873 pour que le plan Bastin d'aménagement de la future place communale et des rues avoisinantes soit adopté.

..

Le 10 décembre 1865, en son palais de Laeken, meurt Léopold I^{er}. Le 17 décembre, son fils prête le serment constitutionnel et devient roi sous le nom de Léopold II. Les passions politiques se sont apaisées dans le pays et la politique prudente du gouvernement ne fait qu'encourager la paix régnante.

A Uccle, pendant ce temps-là, on continue de s'occuper d'urbanisme. Après l'avenue De Fré, on s'attaque à la chaussée de Saint-Job qui est portée à 7 mètres (coût 51.064 frs) ; on pave la rue Engeland, on projette des rues, des routes.

Le rapport sur l'administration de la commune durant les années 1864-1869 souligne l'augmentation du prix des terrains dans les quartiers du centre d'Uccle. Cette augmentation est due aux travaux de voirie entrepris. Le rapport signale par exemple une plus-value des terrains de l'ordre de 500 % : en 1863, on vendait le m² 12 centimes quand il vaut 75 centimes en 1869. Pendant cette même période, la commune dépense 193.303 francs pour les travaux de voirie, la construction d'une nouvelle école et l'installation d'un éclairage public au gaz ou à l'huile. Les subsides de l'Etat, de la province et les contributions de particuliers bénéficiant des travaux se montent à 100.088 frs.

Entretemps, le cabinet Rogier s'est défait et Frère-Orban a pris la succession du leader libéral. Libéral lui-même, Frère-Orban est catalogué par l'opposition comme « l'un des plus solides soutiens du libéralisme exclusif et intolérant ». Il a fort à faire pour dominer les remous des deux années qu'il passe à la tête du gouvernement. Alors qu'à Uccle, on souhaite et attend l'installation d'une ligne de chemin de fer passant par la commune, le bruit court que la Compagnie de l'Est, société française, qui venait de s'adjuger l'exploitation

des chemins de fer du Grand-Duché de Luxembourg, se prépare à absorber la compagnie des chemins de fer liégeois-limbourgeois.

On voulut y voir une tentative d'annexion du territoire belge et les puissances étrangères s'en émurent. Il fallut que Frère-Orban fit voter une loi (23 février 1869) stipulant qu'aucune concession de chemins de fer ne pouvait être attribuée sans autorisation du gouvernement. La France prit fort mal la chose et accusa Frère-Orban de servir les intérêts de la Prusse. Appuyé par le gouvernement de Londres, le premier ministre belge se rendit à Paris pour y mettre les choses au point et en revint avec un succès remarquable : le protocole signé par la France reconnaissait la totale souveraineté de la Belgique en matière de chemins de fer à établir sur son territoire.

Les difficultés entre les partis vont croître cependant et, cette fois, c'est autour des prérogatives des fabriques d'église que l'on va se disputer. En 1864, le ministre Tesch avait préparé un projet de loi prononçant la dissolution des conseils de fabrique d'église et disposant que, dorénavant, ils seraient constitués d'une moitié de membres nommés par l'épiscopat et d'une moitié désignée par le gouvernement. De plus, le bourgmestre ferait partie de droit du conseil, les comptes seraient soumis à contrôle à effectuer par le Conseil Communal et la députation permanente de la province. Ce projet n'avait pas eu de suite mais le gouvernement Frère-Orban le reprit et provoqua de vives réactions.

Tout cela eut des répercussions à Uccle où le bourgmestre De Fré partageait évidemment les opinions de ses amis libéraux. Mais il ne néglige pas pour autant la politique uccloise : il décide la plantation d'arbres sur l'ancienne place communale et, en 1866, il préside à l'achat, par la commune, d'un vaste terrain au Dieweg aux fins d'y implanter le nouveau cimetière communal.

Par ordre d'importance, l'initiative la plus spectaculaire de Louis De Fré fut l'octroi d'une concession

au groupe Franqui et peu après au banquier Georges Brugmann pour la création d'une grande artère qui devait relier le centre de la commune à la Place Louise.

**

Faut-il s'étonner de l'attention accordée par Dolez et De Fré à l'enseignement public ? En 1862, déjà, Hubert Dolez avait transformé l'école adoptée de Saint-Job en école communale. Une somme de 8.000 frs avait été prévue pour la construction du bâtiment scolaire.

Louis De Fré continue cette politique et c'est lui qui fit décider, par le conseil communal, l'achat d'un terrain rue du Presbytère (actuelle rue du Doyenné) pour y installer un bâtiment devant abriter également l'école des filles dont la création avait été décidée en 1857.

Événement significatif : lorsque le bourgmestre Dolez fit de l'école adoptée de Saint-Job une école communale, on se rendit compte que l'instituteur Vandervorst n'avait pas les diplômes requis pour exercer. Il fut donc remplacé en 1864 par Joseph Bens, sous-instituteur à l'école du centre. Vervloet, lui, qui fut le premier instituteur officiel ucclois dirigeait alors, et depuis 1855, le jardin d'arboriculture de la commune situé, lui aussi, rue du Doyenné.

C'est l'époque où Uccle connaît son premier bureau des postes, son premier bureau de télégraphe, l'époque aussi où l'on commence à exproprier les terrains ucclois pour la nouvelle ligne de chemin de fer enfin décidée et qui comptera deux stations sur le territoire de la commune : Calevoet et Stalle.

On ne peut terminer la chronique du maïorat De Fré sans parler de l'épidémie de choléra qui sévit à Saint-Job en 1866.

On vit alors le bourgmestre se porter au secours des malades, allant jusqu'à ensevelir les victimes de ses mains, quand le fossoyeur était débordé...

Egide Labarre

1872-1877

La législature parlementaire avait été marquée d'un scandale qui secoua profondément l'opinion publique. Les entreprises financières du banquier Langrand-Dumonceau avaient été mises en faillite et il apparut que plusieurs personnalités importantes étaient compromises dans cette affaire qui prit rapidement les allures d'un scandale politico-financier. Des hommes éminents de la droite avaient été en rapport d'affaires avec le failli.

Un journaliste de la Cote Libre, Armand Mandel, dévoila le scandale. Des poursuites furent engagées contre le financier mais le tribunal de première instance de Bruxelles l'acquitta. Mandel s'en prit alors, avec violence à la magistrature et le ministre de la Justice, le libéral Bara, eût toutes les peines du monde à convaincre le procureur général de Bavay de la nécessité de poursuivre le journaliste.

Celui-ci fut traduit en Cour d'Assises. Défendu par Paul Janson, il fut acquitté. La conclusion était claire : Mandel n'avait pas calomnié la magistrature et, de ce fait, l'acquittement de Langrand et de ses associés apparut comme une injustice. Le ministre Bara révoqua, par arrêté royal, le Procureur général.

Tout cela avait occupé les esprits au long des années 1866 à 1871. La droite cependant conquiert aux élections du 8 août 1871 la majorité absolue, grâce semble-t-il aux événements de politique étrangère (la guerre franco-allemande venait d'éclater) et surtout aux tiraillements qui sévissaient, au sein du parti libéral, entre doctrinaires et radicaux. L'agitation provoquée par le scandale politico-financier allait se poursuivre et atteindre une intensité accrue. Le gouvernement d'Anethan, issu des élections de juin et renforcé par celles d'août, prit sur lui de faire nommer au poste



En 1871, après la chute de la commune de Paris, le célèbre géographe Elisée Reclus vint s'installer à Uccle.



Jules Bara.

de gouverneur du Limbourg l'ancien ministre Pierre De Decker, compromis dans la faillite Langrand-Dumonceau.

L'ancien ministre Jules Bara annonça une interpellation qui eut lieu le 22 novembre 1871. Le 23, la Chambre votait la confiance à d'Anethan, ce qui provoqua l'émeute à Bruxelles. L'ordre ne fut rétabli que grâce à l'autorité du bourgmestre Jules Anspach et le 26, De Decker démissionnait. Mais il était trop tard : l'opinion publique exigeait la disparition du ministère et l'obtint. C'est le comte de Theux qui formera la nouvelle équipe.

Le gouvernement fit voter une réforme du système électoral provincial et communal en abaissant le cens électoral, mesure qui devait favoriser le parti majoritaire. De son côté, le ministre de l'Intérieur, Jean-Baptiste Delcour « réclamait un changement dans le mode vicieux de perception des droits d'accises sur la bière ».

Le gouvernement s'en prit donc aux cabaretiers. Pour lui, les tenanciers d'auberges votaient tous libéral. La loi du 24 novembre 1871 va tenter de les en punir. Elle transforme l'impôt sur les débits de boisson — impôt intervenant dans le calcul du cens électoral — en un droit d'accise sur les boissons, impôt sans influence sur le cens électoral. Le chiffre des cabaretiers ucclois se situe entre 102 en 1855 et 407 en 1910. Parallèlement, l'impôt foncier est relevé, ce qui permet l'augmentation du nombre des électeurs petits propriétaires terriens, supposés catholiques.

Uccle compte à ce moment 9.000 habitants. Les électeurs sont au nombre de 396, soit environ 4 % de la population et cela malgré l'extension du corps électoral. La nouvelle loi électorale et les autres dispositions prises par le gouvernement eurent sur les élections communales d'Uccle de 1873 une influence considérable et le résultat démontre que la politique gouvernementale pouvait infléchir une consultation.

Les élections eurent lieu le 1^{er} juillet 1872.

1872-1878

Bourgmestre :
Labarre, Egide

Echevins :
De Spiegeleer, Charles, puis
Van Tilborgh, Jean-Baptiste
Asselbergs, Henri

Conseillers :
Van den Perre, Joseph
Van Haelen, Guillaume
Van Tilborgh, J.-B., puis
Gambler, Victor
Van der Elst, Joseph
Dits, Egide
Van Ophem, Egide
Verhassel, Guillaume, puis
Hazard Junior
Mosselmans, Ferdinand

Large majorité catholique avec rentrée en force des adversaires les plus coriaces des anciens bourgmestres libéraux Dolez et De Fré : Van Ophem, Van Tilborgh et Verhassel.

Louis De Fré n'est pas élu, partageant son sort avec l'ancien échevin Pierret. De tous les conseillers, seul Egide Labarre était nouveau venu. Ce fut lui cependant qui fut nommé bourgmestre. Charles De Spiegeleer et Henri Asselbergs devenant échevins et formant à trois le premier collège homogène catholique, répondant ainsi au premier collège homogène libéral précédent.

En octobre 1875, les élections partielles entament la majorité catholique par l'éviction de l'échevin catholique De Spiegeleer et du conseiller Verhassel remplacés par les libéraux Gambier et Hazard. Van Tilborgh, catholique, est nommé échevin à la place de De Spiegeleer (1876).

Cette législature fut surtout marquée par une succession de démissions provoquées par les nombreuses querelles qui opposèrent les membres du Conseil Communal. Le bourgmestre Labarre démissionna, en octobre 1877, mais ce retrait était officiellement dû à des raisons de santé. Il fut remplacé successivement par l'échevin Asselbergs (qui démissionnera de son mandat d'échevin en 1878 parce que le rôle des chemins n'avait pas été approuvé par la Députation permanente) et par l'échevin Van Tilborgh jusqu'à la fin de l'exercice. En septembre 1877 c'est Vandepierre qui offre sa démission, bientôt suivi par Van Ophem mais le 28 octobre ils reviennent sur leur décision.

Les conflits violents qui caractérisent le maïorat de Labarre sont dus à divers facteurs.

Les libéraux protestèrent contre l'application d'une loi électorale faite sur mesure.

Jules Malou occupait la place prépondérante dans le gouvernement. On disait de lui, du côté de la droite, qu'il était « l'âme, la partie nerveuse du cabinet ».



Jules Malou



Jules Anspach.

Quand de Theux mourra, en 1874, Malou prendra la direction effective du cabinet.

Dans tout le pays, à Bruxelles, à Uccle, on chante dans les rues « A bas Malou ! A bas Malou ! Il faut le pendre... ».

Au Parlement, les débats prennent très souvent une allure de rare violence. L'affaire Langrand-Dumonceau avait créé un climat détestable. Le cabinet avait été baptisé « Ministère de l'Immaculée Conception ». Le frère du ministre des Finances était l'évêque de Bruges, Mgr Jean-Baptiste Malou, ce que la presse d'opposition ne manqua pas d'exploiter. On lit, par exemple, dans L'Indiscret : « Son travail capital c'est le rapport qu'il déposa, le 20 novembre 1856, au nom de la section centrale, sur les établissements de bienfaisance... C'est son cher frère, feu l'évêque de Bruges, prélat intolérant, fanatique, despote, qui voulut l'introduction de la main-morte déguisée et légalisée sous forme d'un projet de loi sur la charité et la bienfaisance... Ce fut M. Jules Malou qui imposa au ministère De Decker ce projet de loi inspiré par son frère. En mandataire du parti ultramontain, M. Jules Malou a fait servir son talent et son influence politique pour être le fléau de la Belgique. Il a trahi, étant au pouvoir, les intérêts du public qu'il avait mission de défendre. Comme financier il a enseigné le mépris de l'honnêteté, de la loyauté, du respect des biens d'autrui. Malou est un vorace accapareur qui a tendu des filets perfides à la crédulité publique pour accumuler des richesses. C'est un athée politique ».

De l'autre côté, on ne traitait pas moins durement les adversaires libéraux. Le bourgmestre de Bruxelles, Jules Anspach, est une cible de choix : « Il a fallu les malheurs des temps, pour imposer à la population bruxelloise un premier magistrat, enfant des Loges, grand dignitaire de la franc-maçonnerie, protecteur de la Libre-Pensée, doctrinaire pétrophobe et tout ce qui s'en suit... » Bergé, député de Bruxelles, ne laisse pas indifférent : « Véritable incarnation du sectaire à froid, du libre-penseur lettré, de l'athée-chimiste, du révolté au-

dacieux bavant contre toutes les supériorités, contre toutes les gloires qui l'offusquent. Non content de soutenir que Pie IX est un ancien franc-maçon, il finit, comme tous les apostats, comme tous les hérésiarques en sonnait le glas de l'Eglise. Contre l'hydre cléricale de 1872, les loges maçonniques ont trouvé Hercule-Bergé. Quel homme ! Quels poumons ! Quel citoyen ! Quelle éloquence ! Et dire que tout cela a piteusement échoué devant le bon sens public, las de déclamations vides et de diatribes enfiellées ! »

On pourrait allonger la liste des citations polémiques de l'époque. Elles démontrent la virulence des débats et la gravité des oppositions.

Toute cette agitation se retrouve à l'échelle locale uccloise. On y est tout aussi farouchement libéral que catholique. Un incident caractéristique donne le climat de l'époque. Au cours de manifestations, des mauvais traitements avaient été infligés à une femme. Requis de constater les faits, le commissaire de police Van Hemelen s'y refuse. Une sanction le frappe et il est suspendu pour quinze jours.

Là-dessus les cabaretiers ucclois, encore sous le coup de l'émotion provoquée par les mesures prises à leur encontre par le gouvernement, lancent une souscription pour offrir un cadeau au commissaire puni. La souscription permet l'achat d'une pendule — sans doute pour que le commissaire puisse arriver à l'heure sur le lieu des manifestations ! — que Van Hemelen accepte. A l'occasion de la remise solennelle de l'objet, une trentaine d'habitants d'Uccle viennent donner une aubade au commissaire, devant son domicile. Mais l'aubade dégénère très rapidement en manifestation hostile au bourgmestre et au gouvernement. On chante « A bas Malou », on prononce des discours, on conspu copieusement le bourgmestre Labarre...

Le Conseil communal est convoqué et Labarre tonne que « ces démonstrations dénotent de la rébellion envers les autorités » et relèvent « d'un principe subversif de tout ordre » qu'il ne peut tolérer.

A Uccle, en définitive, c'est, en miniature, le climat national qui prévaut.

C'est le premier ordre de difficultés. Le second tient essentiellement à la gestion communale elle-même. Les dettes, en effet, gonflent dangereusement et le Collège est obligé de recourir à des artifices.

En 1872, par exemple, il décide de construire, à la chaussée d'Alsemberg, le premier tronçon d'égouts. En 1873, mis dans l'obligation de payer, le Collège doit se résoudre à utiliser une somme primitivement prévue pour les travaux de la rue de la Station (actuellement rue Victor Allard). On compte récupérer cet argent à l'aide des contributions imposées aux riverains bénéficiaires des égouts en question. Mais les riverains rechignent et, finalement, le Collège est obligé d'emprunter 15.000 frs à 4 % au conseiller communal Vanderperre, le bourgmestre Labarre, les échevins De Spiegleer et Asselbergs et le conseiller Van Haelen signant, pour caution, chacun pour 3.000 frs.

Cette année-là, la construction de la nouvelle Maison Communale n'avait pas encore commencé et les promoteurs du Quartier Nouvel-Uccle s'agaçaient à mesure, estimant, à juste titre, que la commune devait tenir ses engagements.

Ils vont jusqu'à menacer l'édilité d'un procès visant à la contraindre à passer à exécution dans la huitaine. La commune fait établir les plans mais quand ceux-ci sont prêts l'architecte Pierret refuse d'entreprendre les travaux. On les confie alors à l'entrepreneur Jean-Baptiste Van der Elst. (Le nom de la place — place Jean Vander Elst — ne rappelle pas cet entrepreneur mais bien le brasseur qui fut bourgmestre d'Uccle en 1927-1933).

On commence enfin les travaux de la nouvelle Maison Communale. Ils sont cependant arrêtés, à peine entamés. Cela se passe en 1872. A. Nissens précise les raisons de ces difficultés : « Les voisins de l'ancien hôtel communal prétendaient s'opposer au déplacement de ce qu'ils appelaient le « centre de la commune ».

Les partis politiques, aux scrutins communaux de l'époque, faisaient leur plate-forme électorale de la question de continuer ou non les travaux de construction et, selon les fluctuations des votes, le chantier reprit son activité ou fut abandonné. Les uns y prenaient leurs ébats, les autres y puisaient les matériaux dont ils avaient besoin ».

La construction, en tous cas, dure dix ans et ce n'est qu'en 1882 que le Bourgmestre Oscar Van Goidsnoyen put inaugurer le bâtiment qui ne sera d'ailleurs complètement achevé qu'en 1889.

En 1873, enfin, on construit la première ligne de chemin de fer sur le territoire ucclóis. Elle est mise en service — entre Bruxelles et Uccle-Calevoet — le 20 septembre 1873, l'année suivante entre Uccle et Luttre.

La construction de cette ligne nécessitait la réalisation de deux ouvrages importants : un viaduc de quinze mètres de haut pour enjamber la vallée de l'Ukkelbeek et un second viaduc de 39 mètres de haut pour franchir la vallée de la Geleytsbeek. Le premier viaduc fut baptisé du nom d'un cabaret de l'endroit, Gerust Leven, et provoqua un désaccord avec le Ministère des Travaux Publics : l'abaissement éventuel contrariait les plans des promoteurs immobiliers de la société « Kerskeekbosch ».

Quelques années plus tard, il y aura, à Uccle de vives discussions autour des noms à donner aux deux gares situés sur le territoire. La gare de Stalle se nommait, au départ, gare d'Uccle et la seconde, gare de Calevoet. Les habitants de ce dernier quartier se mirent à protester, exigeant que ce fût leur gare qui soit appelée d'Uccle, l'autre, à leur estime, devant se nommer Stalle. Le différend monta jusqu'au ministre des Travaux Publics qui, tel Salomon, décida des noms officiels des gares ucclóises : Uccle-Stalle et Uccle-Calevoet.

L'année même où les gares furent construites — 1873 — on entreprend la construction d'une rue qui relie celle de Stalle à la chaussée d'Alseberg et on la

baptise, sans grande originalité, rue de la Station (actuellement rue Victor Allard). La liaison avec le hameau de Stalle et les quelques fabriques qui y étaient implantées fut négligée. Du hameau de Stalle on n'accédait à la nouvelle gare que par le vieux chemin de Stalle à Bruxelles, raidillon presque impraticable (actuellement rue Gatti de Gamond). Le succès de la gare de Stalle s'en trouva fort affecté et il fut même question de la supprimer en 1887.

La gare de Calevoet, par contre, prit rapidement de l'importance. Elle ira même jusqu'à drainer le trafic en provenance du hameau de Stalle pour la seule raison que son accès était plus facile par la vieille Couterstraat (actuellement rue Egide Van Ophem) qui était en terrain plat.

C'était, naturellement, la fin des diligences Claret. Elles devaient non seulement faire face à la concurrence des chemins de fer mais encore à celle d'autres moyens de locomotion. Claret d'ailleurs essaya de se défendre : il va proposer de créer un « chemin de fer américain », omnibus sur rails. Mais s'il obtient l'autorisation de la commune d'Uccle, celle de Forest exige une caution de 25.000 frs et Claret renonce. Provisoirement du moins, car il va ressurgir et faire d'autres propositions.

En 1867, déjà, un réseau d'omnibus avait été mis en place à Bruxelles par la « Compagnie des Omnibus de Bruxelles ». En 1868, peu prospère, elle avait été cédée par ses administrateurs Charles Dewaet et le baron de Bossaert à la société anglaise « Belgian street Railway and Omnibus Company » dont le directeur à Bruxelles était Albert Vaucamps. En 1868, cette compagnie obtient l'autorisation du département des Travaux Publics d'établir un service de messageries Uccle-Bruxelles. En 1874, Claret revient à la surface : il conclut un accord avec la société anglaise de Vaucamps pour la reprise de la concession de long de la chaussée d'Alseberg. Vaucamps accepte de tenter un essai d'exploitation de six mois à condition que la commune

d'Uccle lui verse 100 frs par mois. Si la ligne se révèle rentable, Vaucamps se propose de la remplacer par une ligne d'omnibus sur rails.

Le 5 octobre 1875, le Conseil Communal examine cette proposition. Malgré l'intérêt que présente l'expérience, les édiles doivent refuser le subside, faute de ressources. C'est alors que l'échevin Asselbergs suggère de faire circuler une liste de souscription parmi les habitants de la commune et, question de donner l'exemple, il souscrit lui-même un titre de 100 frs.

La nouvelle ligne ne dépassait pas « Le Globe » et son terminus était l'auberge « De Ster ». Elle ne fut pas exploitée longtemps : au bout de trois mois, on mit fin à l'expérience (1877).

Parallèlement, et depuis 1870, la commune était en tractations avec le groupe Franqui, Delvaux, Bockstael, qui projetait de créer une grande artère depuis la Porte Louise jusqu'à Uccle. En même temps, ce groupe envisageait de faire établir sur cette voie un service de transports par la Société des Omnibus américains. Le 24 avril 1870, le Conseil Communal avait approuvé ce projet malgré une vive opposition de la comtesse Coghén qui craignait que la réalisation de ce projet n'entraînât la disparition de la drève de son château. Le 10 janvier 1871, Franqui signe une convention avec Morriss, constructeur et concessionnaire de la ligne. Morriss agissait au nom d'un groupe financier anglais ; il s'engage à établir une ligne d'autobus entre la place Stéphanie et Uccle-Globe et obtient de Franqui « à titre d'indemnité spéciale et en présence des charges et difficultés d'exploitation » une somme de 30.000 frs. Le 10 juin, cependant, Franqui cède sa concession à Brugmann qui reprend la convention avec Morriss. Ce dernier enlève au pas de charge les autorisations nécessaires des communes intéressées : Saint-Gilles, Uccle et Ixelles. Les conventions avec les communes stipulent, par exemple, que le prix maximum par tête et par kilomètre ne pourra dépasser 10 centimes pour la première classe, 9 centimes pour la deuxième classe.

Fin 1872, la ligne est construite entre la place Sté-

phanie et Ma Campagne. A cet endroit, elle est arrêtée parce qu'il faut attendre l'achèvement de l'avenue Brugmann.

Georges Brugmann va donner à Uccle son visage nouveau. Il est, sans doute, au XIX^e siècle, le personnage le plus important d'Uccle. Né à Verviers, il avait été élevé à Bruxelles où sa famille s'était établie. Banquier, il siège dans de nombreux conseils d'administration. Il fut l'un des premiers à collaborer avec Léopold II dans l'entreprise africaine : il a son nom parmi les souscripteurs de l'Association internationale africaine ; participe aux travaux du comité d'études pour le commerce du Haut-Congo et fonde, en collaboration avec le général Sanford, la « Sanford exploring expedition ». Il a acheté le domaine de Boetendael et y réside souvent.

L'homme mérite qu'on s'arrête à cerner sa personnalité. Banquier heureux, il est également l'un des plus grands philanthropes en même temps qu'un extraordinaire urbaniste.

« Il avait une haute conception de la charité ; aucune misère, aucune souffrance ne lui était indifférente. Il fit le bien pour le bien, sans ostentation. Son activité ne se bornait pas aux œuvres charitables et philanthropiques. Nous tenons à rappeler la générosité dont il fit preuve vis-à-vis de notre Université lors de la fondation récente de l'Institut de bactériologie et d'hygiène ». La sollicitude de Georges Brugmann s'étendit surtout aux hospices et hôpitaux de Bruxelles. En 1900, à sa mort, son testament léguait une somme de 10 millions au Conseil des hospices de la capitale.

A Uccle même, il finança de ses deniers la construction de l'hôpital pour convalescents, fondé par de Latour de Freins. Grand protestant, il fut l'un des plus fidèles zélés du culte réformé ; secrétaire du consistoire, président laïc de celui-ci, il s'intéressa à toutes les œuvres sociales et d'enseignement de l'église protestante. Il fut membre du Synode, trésorier et finalement fut partie de la Direction synodale.

Georges Brugmann ne restait indifférent à rien de

ce qui se passait à Uccle. Il comblait le déficit du Bureau de Bienfaisance et avait créé, dans la commune, un hospice et un orphelinat. Les indigents d'Uccle le connaissaient bien : il n'y avait pas plus généreux que lui.

Lorsque ses locataires, qui étaient nombreux, se trouvaient en peine de payer leur terme et en difficulté avec les receveurs de Georges Brugmann, ils vont le trouver dans sa demeure du Boetendael et, chaque fois, le philanthrope les tient quitte de leurs dettes. « Mais surtout, disait-il en riant, n'allez pas le raconter ! »

« Une foule nombreuse, raconte Louis Quiévreux, se pressa à ses funérailles et au service funèbre qui eut lieu au temple évangélique de la place du Musée, ce même temple où, du temps de leur séjour à Bruxelles, allaient se recueillir les sœurs Brontë. Dans la chapelle ardente du château, des centaines de pauvres d'Uccle défilèrent devant la dépouille de leur bienfaiteur... ».

Mais Georges Brugmann ne meurt qu'en 1900.

Il va marquer la commune d'Uccle de son empreinte. C'est lui qui va en faire le faubourg résidentiel par excellence. Il commence par construire l'avenue Brugmann et prend à sa charge tous les frais : pavage, plantations, éclairage par « candélabres au gaz », etc., ce qui peut paraître normal, si l'on sait qu'il est propriétaire de nombreux terrains qui augmenteront de valeur suite à l'urbanisation projetée. Mais le banquier bruxellois — il avait son domicile 9, rue d'Arenberg — va faire mieux : c'est lui qui paye les frais d'expropriation.

Les travaux sont évalués à 264.000 frs. L'ingénieur Millière dresse les plans tandis que l'entrepreneur Rue-lens, d'Héverlé, les exécute. Suzanne Gilissen-Val-schaerts raconte l'histoire de la construction de l'avenue Brugmann : « Pendant la construction de l'assise de la route, en 1872, des difficultés techniques dues à la topographie locale se présentèrent pour effectuer le raccordement entre la nouvelle avenue, l'église et la maison de campagne de la comtesse Coghén (Wolven-

dael). Au début, on avait prévu de faire ce raccord au moyen d'un remblai. Cette solution provoqua le mécontentement de certains riverains que les travaux astreignaient à quelques acrobaties pour rentrer chez eux. La comtesse Coghén s'était adressée aux tribunaux et la commune se vit condamnée à payer une somme de 20.000 frs pour remplacer ce remblai par un viaduc. Ce paiement incombait à Brugmann qui s'était engagé à payer tous les frais occasionnés à la commune par la construction de la nouvelle artère.

Georges Brugmann propose alors de supprimer ou de déplacer la drève Coghén qui relie le château à la chaussée d'Alseberg, à hauteur du Spijtigen Duivel. Partant de la grille du Wolvendael, longeant l'actuel square des Héros en direction du Collège Saint-Pierre, elle traversait les jardins de ce collège en longeant les étrangs qui se trouvaient en contrebas de l'actuel square Coghén. La solution proposée par Brugmann est adoptée par la commune en mai 1873. Le projet de viaduc sur la drève Coghén et la rue du Presbytère est abandonné pour en revenir au projet primitif, amélioré, de remblai. Brugmann se charge de tous les raccords avec les rues latérales.

A la même époque, on décide l'ouverture d'une rue de dix mètres entre la rue de l'Eglise et la place Brugmann (square Marlow). Les frais de raccord au niveau de la rue de l'Eglise incombent à Brugmann et à la comtesse Coghén.

C'est en septembre 1873 que la réception de l'avenue est faite par l'administration communale.

Tandis que la commune aménage les rues existantes, en crée de nouvelles, le problème de la drève Coghén n'est toujours pas réglé. Brugmann veut prendre l'affaire en main : il offre 50.000 frs à la commune pour l'attribution de la concession de l'avenue appelée à remplacer la drève. Mais on avait compté sans la comtesse qui veut, elle aussi, entreprendre ces travaux. Le ministre de l'Intérieur, Charles D. Cour, ne balance guère entre la comtesse Coghén et Georges Brugmann.

Il y avait aussi, rue des Champs, la « campagne » de Wiggin, l'artiste-peintre anglais, construite en 1870, et qu'habita également sa fille, starter aux courses hippiques, Mignon Wiggin qui avait hérité du beau talent de son père. Le jour à pain de cette « campagne » témoigne de son ancienneté et du temps où, dans ce fin fond d'Uccle, on cuisait volontiers la miche à domicile. (Louis Quiévreux).

Il donne raison à la première. La commune y perd non seulement les 50.000 frs offerts par Brugmann, mais elle se voit menacée de devoir payer 20.000 frs pour dédommager la perte de la concession de création de l'avenue.

L'avenue Coghen est terminée en 1879. Dans la convention passée avec la comtesse Coghen, il est prévu que trois rues prendront naissance dans la nouvelle artère, que ces rues seront construites en leurs débuts par la comtesse puis achevées et prolongées par la commune.

En mars 1882, ces prolongements ne sont pas encore effectués. Fidèle à une vieille habitude, la comtesse Coghen procède contre la commune : elle obtient gain de cause et la commune est obligée d'effectuer les travaux. En 1885, pour faire face aux frais résultant de ce jugement, la commune va, une fois de plus, devoir recourir à l'emprunt.

Avec Georges Brugmann, la commune n'a pas toutes ces difficultés. En 1875, il propose de créer deux nouvelles artères (les actuelles avenues Churchill et Messidor). Infatigable, Brugmann propose encore la transformation du quartier Berkendael.

C'est en 1872 que l'on établit une voie de communication entre Saint-Job et Verrewinkel : c'est l'avenue Dolez.

On imagine aisément que toutes ces rues nouvelles provoquèrent une fièvre de constructions, entraînant une augmentation considérable des bâtisses et des habitants.

Uccle cristallise l'attention de nombreux Bruxellois et d'industriels de tout le pays. En juillet 1874, par exemple, le directeur de la Monnaie, Josse Allard, obtient de l'administration communale l'autorisation d'établir à Stalle une usine à gaz à résidu de pétrole. Il crée, en 1875, une société anonyme sous le nom « Gaz d'Uccle » et en confie la gestion à Grücken. C'est l'une des plus petites usines à gaz de l'agglomération : elle compte 6 ouvriers et 2 employés et sa production atteint 200.000 m³ par an pour une valeur de

40.000 frs. (1) En 1877, elle paie 11,75 frs pour l'inspection de la pollution des eaux.

Dès que Brugmann s'est occupé d'Uccle, la commune cesse d'être un village. Les initiatives du châtelain du Boetendael la rapprochent de Bruxelles. Il préside par exemple à la construction de la ligne d'omnibus de Morriss. Dès que l'avenue Brugmann est ouverte à la circulation, les travaux commencent. Ils ne vont prendre que deux ans, et, en 1875, le tronçon de la ligne d'omnibus Ma Campagne-Uccle est construit. Un dépôt est créé au terminus d'Uccle-Globe (à l'emplacement de l'actuelle place Danco) : il comporte une écurie pour trente chevaux et un hangar pour dix voitures. L'exploitation de la ligne est assurée, depuis 1874, par la société des Tramways bruxellois, née de la fusion de la société Morriss avec la Compagnie des omnibus de Vaucamps.

Pour la petite histoire : un jour, à hauteur de l'avenue Messidor, sur l'avenue Brugmann, le tram tomba dans une brusque excavation. Le cheval fut tué. On venait de mettre à jour un couloir de sablonnière. Uccle, en effet, avait connu plusieurs exploitations de sable : elles se faisaient en profondeur et usaient des mêmes techniques que les mines de charbon...

••

En janvier 1877, le bruit court, confirmé par certains articles de journaux, que le collège échevinal tout entier va démissionner en raison de la situation financière catastrophique. L'échevin Asselbergs, qui fait fonction de bourgmestre, dément, mais il est bien obligé de reconnaître la précarité de la situation. Il révèle qu'il y a environ 30.000 frs d'arriérés dans le paiement des impôts. Les finances communales sont équilibrées, affirme-t-il, mais il faut que le receveur communal fasse rentrer les contributions. Il ajoute pourtant que « la nouvelle maison communale et l'avenue

(1) A la même époque, celle de Laeken produit 18.082.500 m³, celle de Forest 7.000.000 et celles de Molenbeek et de Saint-Josse environ 2.500.000 m³.

De Fré sont deux chancres où il n'y a rien à remédier, puisque c'est la ruine de la commune. L'une comme l'autre ont attiré Uccle dans des procès onéreux sans avantage éventuel pour l'avenir ».

Le plaidoyer était habile : il tendait à faire endosser la responsabilité du mauvais état des finances par le Collège précédent.

En fait, Asselbergs préparait les élections et, conscient qu'elles allaient se jouer autour de l'état des finances communales, rejetait la balle dans le camp libéral. Celui-ci répondit que la plupart des travaux projetés étaient à peine entamés et que les fournitures n'avaient pas été payées.

Louis De Fré

1879-1880

Hilaire Pierret

1880-1881

Les élections partielles du 29 octobre 1878 donnent une nouvelle victoire aux libéraux, déjà vainqueurs des partielles de 1875. Le phénomène, d'ailleurs, est national et aux législatives de juin 1878, la droite est battue. La majorité passe à la gauche avec 71 sièges contre 61. Il en naît un gouvernement Frère-Van Humbeek, homogène libéral.

A Uccle, au moment des élections partielles communales, il y avait eu 567 électeurs et le 14 décembre, un arrêté royal nommait respectivement bourgmestre et échevin Louis De Fré et Hilaire Pierret ; Van Tilborgh, échevin catholique non sortant, gardant son mandat.

Le 2 janvier 1879, le Conseil se réunit pour la première fois. Aussitôt, il prend des mesures d'assainissement des finances communales. Il décide d'emblée d'arrêter les travaux de la nouvelle place communale, estimés trop chers et inutiles ; il supprime le poste d'architecte-directeur des travaux auquel la majorité sortan-

te avait nommé un des siens, Loicq (cette suppression d'emploi représente une économie de 1.500 frs). En même temps, le Conseil envisage la réduction du nombre des employés communaux. Comme il fallait s'y attendre, on procède à l'examen sévère des comptes communaux de la majorité sortante. Le conseiller libéral Leyder est particulièrement attentif à la chose et de nombreuses discussions vont l'opposer à l'échevin Van Tilborgh. Leyder va d'ailleurs rédiger un long rapport sur la situation financière et il en donne lecture le 12 juin 1879.

Au moment où le nouveau Collège reprend la direction des affaires, l'encaisse communale est de 42 frs tandis que le déficit s'élève à 113.107 frs. Les employés communaux ne sont pas payés, tandis que plusieurs fournisseurs attendent de voir leurs factures honorées.

La transformation de la place communale irrite surtout Leyder. Il dit textuellement : « A la veille de l'expiration des pouvoirs de l'ancien Collège, on ordonne, sans avoir même consulté le conseil, l'abattage des arbres, véritable acte de vandalisme. Et pourquoi ? Pour créer un square entraînant une dépense de 16.000 frs. Un square à Uccle, en pleine campagne ! Au mois de décembre ! On se demande si l'échevin qui a ordonné ces travaux a été pris de vertige, s'il jouissait de la plénitude de ses facultés mentales car, remarquez-le bien, au moment où il commandait ces travaux de pure fantaisie, la caisse communale présentait un déficit de plus de cent mille francs et les employés communaux n'étaient pas payés depuis trois mois ! »

Le Conseil communal sortant avait, par ailleurs, décrété l'abolition de l'impôt sur le revenu locatif — mesure favorable à sa clientèle — ce qui eut pour conséquence, précise Leyder « de dégrever les personnes fortunées au détriment des classes laborieuses, car la taxe sur le revenu locatif n'atteignait pas les habitations dont la valeur locative ne s'élevait pas à 300 frs. ». Par contre, ajoutait Leyder, les sortants ont augmenté les centimes additionnels à la contribution per-

1879-1884

Bourgmestre :

Louis De Fré († 1880) puis
Pierret, Hilaire, puis
Van Goldtanoen, Oscar

Echevins :

Van Tilborgh, J.-B., puis
Gambier, Victor
Pierret, Hilaire, puis
Van Goldtanoen, Oscar, puis
Vervloet, puis
De Bue, Pierre

Conseillers :

Van Cutsem
Vanderkindere, Léon
Gambier, Victor, puis
Collart
Van der Clausen, Melchior, puis
d'Union
Van Goldtanoen, Oscar, puis
Vervloet, puis
Declercq, Hippolyte
Leyder, puis De Bue, Pierre
Hazard, junior
Mosselmans, F., puis
Van den Berghen, Jean-Baptiste
De Genst, Charles
De Fré, Paul

sonnelle de 34 à 62 % et ceux de la contribution foncière de 52 à 92 %, augmentation, affirme le conseiller libéral, qui atteint indistinctement toutes les classes de contribuables.

L'échevin Van Tilborgh est seul à devoir faire face à ce déchainement. Il explique que l'ancienne administration avait compté sur les 50.000 frs du banquier Brugmann et que, non seulement les 50.000 n'étaient pas tombés dans l'escarcelle communale mais que, de plus, celle-ci avait dû payer 20.000 frs à Brugmann pour rupture de concession.



Frère-Orban avait constitué son gouvernement libéral homogène en 1878. Pour la première fois, l'Instruction Publique est détachée du département de l'Intérieur et donne son nom à un ministère. Le premier ministre de l'Instruction Publique de Belgique est Pierre Van Humbeeck. Idéologiquement, le cabinet est orienté vers le radicalisme libéral, socialement c'est un cabinet conservateur.

En juillet 1879, le gouvernement avait édicté la nouvelle loi sur l'enseignement qui avait provoqué l'opposition du parti catholique. Fondamentalement, ce qui opposait les deux courants d'opinion de la Belgique, c'était l'interprétation qu'il convenait de donner à l'article 17 de la Constitution, réglant la liberté de l'enseignement. Les catholiques l'interprétaient comme une obligation, pour l'Etat, de promouvoir l'initiative privée et de l'aider à remplir sa tâche ; pour les libéraux, il signifiait l'obligation, pour l'Etat, d'organiser un enseignement officiel et de le diriger.

Le 21 janvier 1879, le gouvernement présente à la Chambre son projet de loi organique sur l'enseignement primaire. La loi est votée le 10 juillet 1879. Elle oblige chaque commune à avoir une école primaire publique et laïque où l'enseignement doit être dispensé par un instituteur détenant un diplôme régulier. Les cours de religion continuent d'être donnés dans ces

écoles, à la demande des parents, et par un ministre du culte catholique.

C'est le début de la guerre scolaire qui, pendant six ans, va déchirer l'opinion publique du pays.

Elle va, tout naturellement, prendre à Uccle des proportions considérables. Le curé-doyen Félix Wijnen ne veut pas assurer l'enseignement de la religion dans les écoles communales. Il prêche contre l'enseignement officiel et déclare, qu'à la suite de la loi Van Humbeeck, l'enseignement catholique a vu ses effectifs augmenter considérablement et que son chiffre de fréquentation atteint huit cents élèves. Louis De Fré conteste ces données et, à la séance du Conseil Communal du 21 août 1879 affirme que l'école catholique n'est fréquentée que par 120 enfants et il ajoute : « La désertion des écoles communales n'a donc été que très insignifiante et la population scolaire reste suffisante pour le personnel enseignant ». Il donne lecture d'un rapport du commissaire de police d'Uccle : « Vendredi passé, à 10 heures 30, environ vingt-cinq élèves de l'école catholique se sont rendus, pendant la récréation, à l'école communale où ils ont jeté des pierres aux élèves qui faisaient des exercices de gymnastique dans la cour extérieure sous le commandement de Monsieur Bikx, sous-instituteur ».

A Uccle, la « guerre scolaire » connaît, de plus en plus, un front purement local. Il cristallise les antagonismes autour de la fondation Huysman d'Annevoie.

En juin 1841, le baron Philippe-Joseph Huysman d'Annevoie avait fait don à la fabrique d'église de la paroisse Saint-Pierre d'un terrain d'environ 25 ares à l'effet d'y construire une école pour filles, sous la direction de religieuses. Ce terrain était situé à peu près en face de l'église. La loi de décembre 1864 stipulait que toute libéralité faite en faveur de l'enseignement primaire d'une commune était réputée faite à la commune.

La loi ne fut pas invoquée à Uccle avant 1874, date à laquelle le ministre de la Justice de Lantheere (gou-

vernement catholique homogène d'Anethan) s'enquit de l'état de la question. L'échevin Van Tilborgh répondit qu'il avait découvert dans l'acte de donation une disposition affectant la fondation à une école dominicale ; toutes les autres dispositions, disait-il, sont accessoires. Or, la fabrique d'église avait le droit de posséder une école dominicale et dès lors la commune n'avait aucun intérêt à revendiquer cette donation. Le gouverneur de la province de Brabant, pour sa part, avait envoyé seize rappels à la commune sans obtenir de réponse et il dut menacer d'y expédier des commissaires spéciaux pour que l'échevin De Spiegeleer consentît à donner signe de vie. Finalement, le Conseil communal de l'époque avait demandé au gouvernement des éclaircissements au sujet de l'interprétation qu'il fallait donner au texte légal.

Mais en 1880, le Conseil communal, sous la présidence de Louis De Fré, décide de revendiquer la donation.

Le 27 avril 1880, le bourgmestre De Fré meurt et Uccle lui fait d'imposantes funérailles. Avant cela, il avait pu lancer le projet de faire construire trois écoles communales dans trois quartiers ucclois : le Chat, le Langeveld et Calevoet.

Ce fut l'échevin Hilaire Pierret qui continua le mandat de Louis De Fré, tandis que Vervloet, élu le 13 septembre, acheva le mandat de conseiller du bourgmestre décédé. Le 13 avril 1881, Pierret se démet de ses charges de bourgmestre et de conseiller. Van Goidtsnoven reprend l'écharpe maïorale et cède l'échevinat à Vervloet.

*
**

Au cours du deuxième mandat de bourgmestre de Louis De Fré, la commune aura poursuivi, avec l'aide de Georges Brugmann, les améliorations entamées sous la précédente législature.

Uccle, en 1880, compte déjà 2.137 maisons.

L'extension de la voirie uccloise se poursuit à un rythme accéléré. En 1880, Ferdinand Vanderacy fait tracer, à travers ses terrains, l'avenue qui portera son nom et qui relie l'ancienne Villa Delvaux au Dieweg.

La même année, la commune accorde au notaire Albert Van Bevere l'autorisation de construire une avenue de 15 mètres de large au travers des terres qu'il possède au lieu dit Keine Heide, au hameau du Vert Chasseur. Cette nouvelle voie est destinée à établir la liaison entre la chaussée de Waterloo et le Dieweg (actuellement avenue du Vert Chasseur). L'autorisation de la commune porte tant sur le tracé, que sur le pavage, l'aménagement des trottoirs et la plantation de marronniers. Il est entendu qu'une fois construite, l'avenue serait reprise à son compte par la commune qui en assurerait également l'entretien.

Ce n'est qu'en 1900 que la commune reprit la route à son compte et encaissa, des héritiers du notaire Van Bevere, une somme de 11.600 frs.

*
**

En 1880 toujours, 467 ouvriers étaient employés dans les diverses industries installées sur le territoire ucclois. Un an plus tard, sept meuneries sont encore en activité dans la commune. Elles sont exploitées par des particuliers et emploient au total une douzaine d'ouvriers. Des moteurs ont été ajoutés pour compléter la force hydraulique. La production totale en grains atteint 2.660.688 kgs par an, pour une valeur de 894.891

frs. Cinq brasseries fonctionnent toujours avec un total de 66 ouvriers, trois briqueteries avec 60 ouvriers.

Cette dernière industrie provoqua de nombreuses difficultés dans la commune. Celle-ci avait levé une taxe spéciale sur les briqueteries, justifiant cette imposition par le fait que les chariots chargés de briques détérioraient gravement la voie publique. Sans plus, les briquetiers refusèrent de payer et, en 1882, ils obtinrent gain de cause auprès des instances supérieures. Dès ce moment, le Collège des bourgmestre et échevins va refuser toute autorisation d'installation d'une nouvelle briqueterie, justifiant son attitude par le fait que « l'industrie de la brique éloigne les bâtisseurs et les promoteurs, que la cuisson des briques vicie l'air, détruit les récoltes et déprécie les propriétés d alentour ».

D'autres petites industries viennent s'installer à Uccle dont la fabrique d'instruments de musique de J.B. Steeman au 310, chaussée d'Alseberg.

1881 c'est encore l'année où l'ingénieur J. Defosse et Raingo père obtiennent l'autorisation de construire un chemin de fer américain entre la Porte de Hal et le carrefour de l'avenue Coghen. Leur proposition est liée à un projet assez mirifique : ils veulent exploiter les sources d'eau ferrugineuse dans le haut de l'avenue Coghen et projettent même de construire un Kursaal, un parc et un kiosque pour concerts publics. Le projet n'eut pas de suite.

Par contre, un projet qui datait de 1864 fut concrétisé par une loi de 1884, suite à une décision de 1881 : il s'agissait, selon les plans de l'ingénieur Splingard, de construire un réseau de chemins de fer vicinaux autour de la capitale, joignant entre elles toutes les communes de la périphérie. Ce n'est cependant qu'en 1891 qu'Uccle sera associée à la réalisation de cette initiative.

Oscar Van Goidtsnoven

1881-1895

Record de longévité maïorale que celui établi par Oscar Van Goidtsnoven, cet avocat qui, en 1881, après la démission de Pierret, achevant le mandat de Louis De Fré, décédé, occupe le fauteuil de bourgmestre.

Personnage pittoresque qu'Oscar Van Goidtsnoven. A l'époque où il dirige l'administration de la commune, la rue Rouge par exemple, et tout le quartier environnant, ne sont que prairies et campagnes. C'est là qu'Oscar Van Goidtsnoven va chasser le lièvre, là qu'il a établi son garde-chasse dans une petite maisonnette...

En novembre 1881, les élections partielles ont lieu et l'échevin Van Tilborgh est renvoyé à l'anonymat. Il paye manifestement les erreurs financières de son équipe et, surtout, les attaques violentes dont l'avait accablé le conseiller Leyder.

C'est le libéral Victor Gambier qui hérite de l'écharpe scabinale et, ainsi, le Collège redevient homogène libéral. C'est la deuxième équipe libérale homogène qui accède au pouvoir dans la commune. Chose plus exceptionnelle : de 1881 à 1887, tout le conseil communal appartient à la formation qu'illustra Louis De Fré.

Le Collège des bourgmestre et échevins de 1881 est composé comme suit : bourgmestre : Oscar Van Goidtsnoven avec comme échevins Vervloet et Gambier. En janvier 1883, l'échevin Vervloet démissionne, justifiant son départ par son grand âge.

Cette démission avait été précédée d'une élection extraordinaire : Uccle étant passée dans la catégorie des communes ayant droit à 13 conseillers, il fallait pourvoir à la dévolution de deux sièges et d'un troi-

1884-1890

Bourgmestre :
Van Goidtsnoven, Oscar

Echevins :
Gambier, Victor, puis
De Fré, Paul, puis
Vanderkindere, Léon
De Bue, Pierre, puis
Van den Berghen, J.-B.

Conseillers :
Segers, puis
De Bue, Xavier
Collart, puis
De Rauw, J.-B.
Vanderkindere, Léon
d'Union
Declercq, H., puis
Ponnette, Antoine
La Barre, J.-B.,
Hazard junior, puis
Vanderlinden, Joseph
Van den Berghen, J.-B., puis
Brunel, Camille
Maeck
De Fré, Paul, puis
Thys, Edouard

sième rendu vacant par la démission de Leyder. Ce furent trois libéraux qui obtinrent les suffrages des électeurs : Pierre De Buc, Charles De Genst et Paul De Fré, fils de l'ancien bourgmestre. Les élections partielles avaient déjà fait entrer au Conseil Hippolyte De Clercq et Collart.

A partir de 1878, au Parlement, la majorité libérale s'était employée à modifier le système électoral appliqué par la majorité catholique. Celle-ci, en effet, avait pu s'assurer des majorités provinciales et communales grâce aux lois de 1871.

Les lois de 1878, 1879, 1881 et, celle surtout du 24 août 1883 vont profondément modifier la composition du corps électoral. Ce sont, en fait, des lois « conservatrices ». Refusant une révision de la Constitution, le gouvernement libéral va essayer à son tour d'infléchir la composition du corps électoral dans un sens qui lui est favorable. Il réintroduit la notion d'électeurs capacitaires qui prévalait en 1830. C'est un net retour en arrière. Les personnes exerçant une profession libérale, par exemple, avaient droit de vote sans aucune considération censitaire. La loi détermine également les matières d'un examen que doivent subir les citoyens qui ont suivi les cours de l'école primaire et la première année des études moyennes. La réussite de cet examen concède le droit de vote.

Soixante-quatre Ucclois sont revêtus de la dignité d'électeurs en fonction de leurs « capacités » ; vingt-quatre demandèrent à subir l'examen prescrit. Ces examens avaient lieu tant en français qu'en néerlandais et à Uccle huit citoyens subirent l'examen en néerlandais (cinq réussites et trois échecs) et seize en français qui furent tous reçus. Le chiffre des électeurs communaux — en 1884 — est de 763.

Le gouvernement continue sur cette lancée et, fort du précédent créé par l'équipe de 1871, manipule les chiffres qui créent les électeurs censitaires. Par exemple il détaxe du point de vue foncier les ci-

En juillet 1884, on enterra à Uccle le sculpteur Lambert Herman. Frappé à la tête, il agonisait depuis quatre ans dans une agonie spirituelle plus terrible que la mort même. Sa main qui maniait naguère l'ébauchoir s'était immobilisée. Il appartenait à l'école de Paul de Vigne, Vanderstappen et Thomas Vinçotte. La « Diane » qu'il exposa au Salon de 1878 fut son succès décisif. Lambert Herman était né à Liège. Il n'avait que 47 ans. (Louis Quiévreux).

toyens qui habitent des bâtiments appartenant aux pouvoirs publics. Plus de 1500 ecclésiastiques sont ainsi privés du droit de vote.

Le parallèle est assez drôle : pour atteindre l'électorat libéral, les catholiques s'en prennent aux cabarettiers ; pour leur rendre la pareille, les libéraux dépouillent les prêtres du droit de vote. On pourrait philosopher longuement sur cet aspect de la question politique en Belgique...

En novembre 1883, le conseiller Van Cutsem meurt. On attend les élections partielles de janvier 1884 pour pourvoir à son remplacement en même temps qu'à celui des sortants. Parmi ceux-ci Paul De Fré, Léon Vanderkindere, Vanden Berghen et d'Union sont confirmés tandis que Vervloet et De Genst sont éliminés et remplacés par Maeck et Jean-Baptiste Labarre quand Segers est élu à la place laissée vacante par Van Cutsem.

Au moment où Van Goidtsnoven devient premier magistrat de la commune d'Uccle, la « guerre scolaire » bat son plein. Dans les églises on récite encore le texte du mandement de Carême de 1879 : « Des écoles sans Dieu et des maîtres sans foi, délivrez-nous, Seigneur ! » En Flandre, le chant « De Vlaamse Leeuw » avait été adapté à la circonstance :

Zji zullen haar niet hebben
de schoone ziel van 't kind...

(Ils ne l'auront pas, la belle âme de l'enfant !). L'épiscopat mène une lutte ardente contre cette législation ; les leaders catholiques eux-mêmes interviennent à Rome pour qu'il soit envisagé de tempérer l'ardeur du clergé. Le Saint-Siège insiste dans ce sens auprès de l'épiscopat belge.

Parmi les mesures prises par l'Eglise de Belgique, notons : le refus des sacrements aux membres de l'enseignement officiel, refus étendu aux élèves des écoles normales officielles et aux parents qui leur confient leur progéniture. Parallèlement, chaque curé reçut mission de Malines de créer, dans sa paroisse, une école libre.

A partir de 1880, l'enseignement de l'Etat va se

trouver devant une avalanche de démissions : cette année-là, sur 7.500 enseignants du secteur officiel, près de 1800 vont mettre fin à leur contrat. La fuite se communique aux élèves et l'enseignement officiel subit une véritable hémorragie due aux campagnes du clergé.

A ce boycott, le gouvernement répond par une série de mesures qui ne font qu'envenimer l'atmosphère. De telle manière qu'aux élections de 1884, les libéraux subissent une défaite importante. Ils perdent la majorité dans la Chambre des représentants.

A Uccle, les élections partielles de 1887 — Bernaert dirigeant un gouvernement catholique homogène qui avait appliqué une nouvelle loi sur l'enseignement — sont catastrophiques pour les libéraux. Les six conseillers libéraux sont battus et six catholiques entrent au Conseil ; Xavier De Bue, Jean-Baptiste De Rauw, Joseph Vanderlinden, Antoine Ponette, Camille Brunet et Edouard Thys. La majorité reste aux libéraux cependant par sept sièges contre six. Gambier et De Bue (Pierre) n'ayant pas été réélus, ils sont remplacés, comme échevins par Paul De Fré et Van den Berghen.

Quelques semaines plus tard, Paul De Fré est nommé député permanent du Brabant. Il devait donc abandonner son mandat d'échevin mais il refuse provisoirement de se démettre comme conseiller. Cette attitude lui est dictée par la volonté d'assurer l'élection d'un libéral à l'échevinat. C'est ainsi que Léon Vanderkindere put lui succéder, alors que l'opposition avait présenté la candidature de Xavier De Bue.

Fin 1890, cette majorité fort précaire est cependant renforcée. Aux élections partielles, Gambier reconquiert son siège tandis qu'entrent au Conseil Paul Errera et Schulte. Une élection extraordinaire suscitée par la révocation du conseiller catholique Ponette permet, par ailleurs à Hippolyte De Clercq de reprendre son mandat. Dès lors, la majorité libérale passe à huit sièges contre cinq aux catholiques. A ce moment le Collège est composé de la manière suivante : Oscar Van Goidtsnoven, bourgmestre ; Léon Vanderkinde et Victor Gambier, échevins.



Uccle. — Pigeon.
La rue Rouge. A gauche la clôture avec tourniquet dont parle Charles Vaens.

Très normalement, le Conseil Communal d'Uccle va ressentir davantage sans doute que bien d'autres, les remous de la guerre scolaire. Dès que les élections de 1884 ont porté les catholiques au pouvoir, leur permettant de modifier à nouveau la législation scolaire, le Conseil communal d'Uccle affirme son opposition à la troisième loi organique sur l'enseignement primaire.

La disposition la plus contraignante de cette nouvelle loi portait entre autres l'autorisation, pour les communes, de remplacer d'office l'école officielle par une école libre subventionnée où l'enseignement pouvait être donné sans diplôme officiel. Petite restriction : si vingt pères de famille demandaient le maintien de l'école neutre, il fallait accéder à leur demande.

Oscar Van Goidtsnoven, en tant que bourgmestre d'Uccle, adhère alors au « Compromis des communes ». A l'initiative de Charles Buls, premier magistrat de Bruxelles, les bourgmestres des principales communes libérales du pays s'étaient réunis à l'hôtel de ville. Ils avaient voté une Charte qui disait entre autres : « Les conseillers communaux, protestant contre le projet de loi scolaire, prient les Chambres et le Roi de le

repousser ; déclarent vouloir user de tous les moyens légaux pour en empêcher l'adoption, s'engagent par serment inviolable à revendiquer, sans trêve ni relâche, les droits du peuple à l'instruction publique donnée aux frais de l'Etat, en exécution loyale de l'article 17 de la Constitution ».

Le texte de loi est cependant adopté le 20 septembre 1844. Cela n'empêche pas le Conseil Communal d'Uccle, le 10 novembre 1884, après les élections communales de voter une résolution et d'en envoyer le texte au Roi et aux Chambres législatives. Ce texte dit entre autres : « Considérant que les élections communales du 19 octobre ont condamné la politique cléricale ; que les électeurs communaux ont énergiquement ratifié la protestation des bourgmestres signataires du compromis des communes ; qu'il est urgent de mettre fin à l'agitation que suscite dans le pays l'exécution de la loi scolaire ; qu'il importe de ne pas laisser continuer la désorganisation de l'enseignement populaire, émet le vœu de voir abroger la loi scolaire de 1884 ».

Cette résolution fut votée à l'unanimité des membres présents : le bourgmestre Van Goidtsnoven, les échevins Gambier et Pierre De Bue, les conseillers Verploet, d'Union, De Clercq, Paul De Fré et Segers.

Pourtant, en 1890, le Conseil Communal adopte l'école des Sœurs de Saint Vincent de Paul, installée depuis 1882, à la Place Communale.

Le 24 juillet 1895, nouvelle escarmouche. Le gouvernement vient de déposer un nouveau projet scolaire accentuant les avantages concédés à l'enseignement libre. Il autorise l'Etat à subsidier directement les écoles confessionnelles et rend obligatoire le cours de religion sauf pour les enfants dont le père introduirait une demande de dispense.

Réuni pour entendre une communication du conseiller libéral Errera, le Conseil communal d'Uccle vote, par huit voix contre trois une motion de protestation que Paul Errera avait justifiée comme suit : « Considérant que le droit concédé aux pères de famille de dispenser par écrit ses enfants de cette branche (la religion)

est illusoire pour tous ceux qu'une entière et exceptionnelle indépendance de position, de fortune et de caractère ne met pas au dessus de toute considération d'intérêt ». Errera s'en prend également aux subsides accordés aux écoles libres concurrençant l'enseignement officiel avec les fonds de l'Etat et déclare que le projet est contraire aux libertés constitutionnelles.

Ce projet fut cependant voté par le Parlement le 15 septembre 1895.

Parallèlement à ces ennuis idéologiques et aux retombées de la guerre scolaire, le Conseil Communal d'Uccle va connaître encore les difficultés financières.

Septembre 1883 : la situation est critique. Le Conseil Communal a décidé de mettre en vente l'ancienne maison communale et la prévision de recette de cette vente, inscrite au budget, est de 25.000 frs. On tient séance sur séance : aucun acheteur ne se présente. Que faire ? Le bourgmestre Van Goidtsnoven propose un emprunt auprès de la Société du Crédit Communal. Mais la commune ne peut attendre le déroulement normal des opérations : il lui faut 16.000 frs tout de suite. C'est Georges Brugmann qui va la tirer d'affaire en lui prêtant cette somme, sans prise d'hypothèque, tout le temps que dureront les formalités du Crédit Communal. Le conseiller De Clercq fait d'ailleurs observer que le déficit accru de la commune est dû à la loi scolaire : les subsides auxquels la commune était en droit de prétendre ont été considérablement diminués et ce, sans aucun avertissement préalable. Une autre raison au déficit : le refus des briquetiers de payer la taxe qui leur avait été imposée. Un arrêt de la Cour de Cassation avait enlevé le produit de cette taxe à la commune lui laissant, par ailleurs, la charge des frais de police et de voirie dus à l'installation des briqueteries sur le territoire ucclois.

Alors, c'est encore et toujours le recours à l'emprunt : en décembre 1885, 15.000 frs empruntés aux banquiers Maurice Bernard et C^{ie} de Bruxelles.

Mais Uccle se trouve devant la nécessité de faire fa-

1890-1895

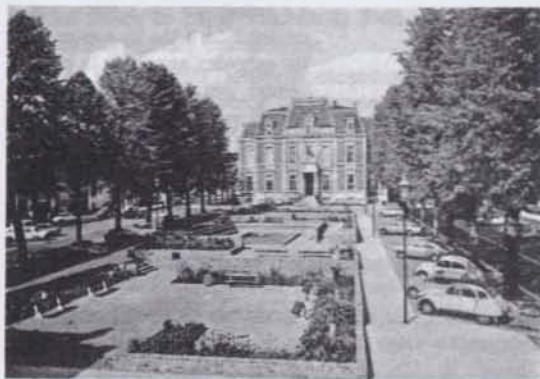
Bourgmestre :
Van Goidtsnoven, Oscar
Echevins :
Vanderkindere, Léon
Gambier, Victor
Conseillers :
De Bue, Xavier
Errera, Paul
De Rauw, J.-B.
Van den Berghen, J.-B.
Brunel, Camille
De Clercq, Hippolyte
La Barre, J.-B.
Vanderlinden, Joseph
Schulte
d'Union, Jean

ce à de multiples dépenses : la comtesse Coghen a obtenu que la commune soit obligée d'ouvrir trois nouvelles avenues perpendiculaires à l'avenue Coghen; la commune a une dette de 14.426 frs envers le dépôt de mendicité et plusieurs établissements de bienfaisance, de 48.248 frs envers les hospices de Bruxelles. De plus, certains travaux sont d'une urgente nécessité : achèvement de la nouvelle maison communale (5.500 frs), construction d'un commissariat de police à Saint-Job (10.000 frs) et divers travaux de voirie indispensables 50.000 frs).



Après bien des vicissitudes, la maison communale toute neuve est, enfin, inaugurée. Cela se passe en 1882 et, ce jour-là, « on danse dans la salle du Conseil ». Mais tout n'est pas terminé pour autant puisqu'en 1887, il n'y a pas encore d'éclairage et que le conseiller De Clercq se plaint de ce que les séances du Conseil doivent être arrêtées dès la tombée du jour, faute de lumière.

Mais enfin, la maison communale est construite, ouverte et en activité, même si l'on s'y éclaire à la bougie dès que tombe la nuit.



Maison Communale.

C'est alors la grande aventure de l'Observatoire. Le vendredi 24 août 1883, à 10,30 heures, l'administration des Ponts et Chaussées procède, dans les bâtiments du gouvernement provincial à Bruxelles, à l'adjudication des travaux de construction. Les travaux sont évalués à 210.000 frs et on exige un cautionnement de 10.500 frs.

C'est l'aboutissement de treize ans de discussions. En effet, en 1880 déjà le projet était né de remplacer l'Observatoire de la place de l'Astronomie par un nouvel établissement à construire sur les hauteurs d'Uccle. L'avant-projet avait été établi par l'architecte Octave Van Rijsselberghe en collaboration avec l'ingénieur des travaux de la ville d'Anvers, Gustave Royers et le météorologiste de l'Observatoire royal François Van Rijsselberghe.

En 1881, au grand étonnement des Ucclois, on procède à des sondages pour connaître la nature des terrains où doit être construit l'Observatoire. De nombreux badauds se déplacent pour assister aux expertises qui ne laissent pas de les surprendre. Van Rijsselberghe, l'architecte, est envoyé en mission à Strasbourg à la demande expresse de Houzeau, directeur de l'Observatoire, afin qu'il puisse étudier les installations strasbourgeoises et s'en inspirer, si besoin, pour Uccle.

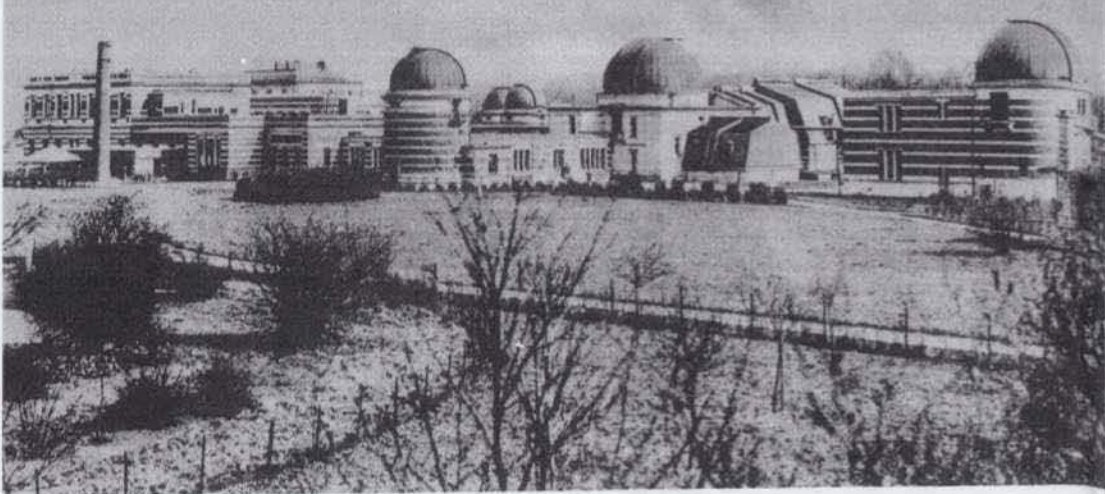
Mars 1882 : on procède aux expropriations. Le terrain est expertisé et évalué. On estime qu'il vaut entre 8.194 et 8.945 frs l'hectare.

Avril 1886 : les bâtiments principaux sont achevés et on examine les plans des constructions latérales.

Septembre 1887 : le plan de la future avenue Houzeau est accepté ; on commande en Angleterre, chez T. Cooke, à York, rue Bishophill, quatre coupoles à armature de fer, « recouverte de papier mâché » (sic). Il en coûte 49.000 frs.

1889 : les frères Tantôt, entrepreneurs à Etterbeek, montent les dites coupoles.

Ce ne sera donc pas sous le maïorat de Van Goidtsnoven qu'on inaugurera le bâtiment. Cependant c'est



L'Observatoire Royal d'Uccle.

lui, avec son Collège, qui entreprit l'urbanisation du quartier. En 1881, on décide d'entourer l'Observatoire à construire, d'une avenue circulaire : on taille dans le Dieweg, on supprime le haut de la rue de la Colline (actuellement rue de l'Equateur) et on attribue une largeur de 15 mètres à la nouvelle artère.

La construction de l'Observatoire sur les hauteurs d'Uccle — à une altitude de 100 mètres — a entraîné l'urbanisation de tout le quartier. Cette urbanisation se poursuivra dans les années suivantes.

En 1891, le Collège se trouve confronté à un problème délicat. On sait les difficultés provoquées par la présence de briqueteries sur le territoire ucclois. Les patrons briquetiers ne payent pas les taxes qu'on leur demande et obtiennent même gain de cause auprès des autorités. C'est dire que les rapports entre le Conseil et les messieurs briquetiers ne sont pas fort bons. C'est alors — en avril 1891 — que des habitants, paisibles citoyens du Hoef, du Chat, de la rue Vanderkindere et de l'avenue Longchamps, saisissent le bourgmestre d'une plainte en bonne et due forme. Ils dénoncent la conduite « scandaleuse » des ouvriers briquetiers qui se livrent aux désordres et aux déprédations. « Que la gendarmerie et la police fassent des rondes dans notre

quartier le dimanche et le lundi et vous verrez », disent-ils. Et, pour se bien faire comprendre, ils ajoutent textuellement : « Accordez-nous un agent de police intrépide capable de maintenir l'ordre ». A croire que les ouvriers briquetiers étaient particulièrement redoutables ! Le Collège prit les mesures qui s'imposaient...

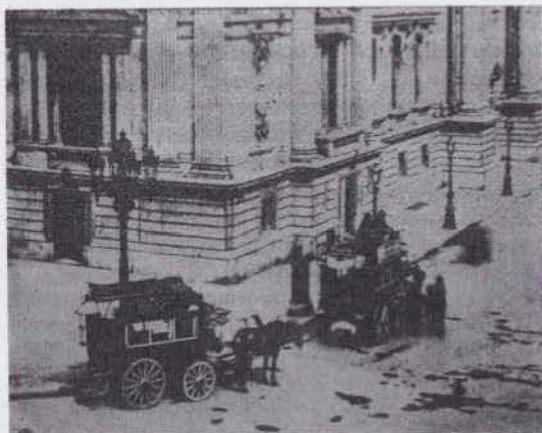
La fabrique de coton de Stalle appelée l'usine Wilson poursuit sa carrière. En 1880 elle est devenue l'atelier d'apprêtage le plus important de l'agglomération. Son essor ne va pas se ralentir. Elle emploie 175 ouvriers et 21 employés ; ses 15 moteurs développent 208 CV ; 4.500.000 mètres de tissus sont apprêtés, imprimés chaque année. En 1896, l'usine est dirigée par un chimiste, Adolphe Dietz qui, en 1887, a obtenu l'autorisation d'utiliser dix chaudières et dix moteurs à vapeur. A cette date le personnel compte 232 ouvriers...

Par contre, peu avant 1890, l'usine à gaz de Allard disparaît. Propriétaire du terrain sur laquelle elle est construite, Georges Brugmann en fait don à la commune pour qu'y soit élevé un hospice. La société du « Gaz d'Uccle » est dissoute en 1888 et son activité comme son avoir sont repris par la Compagnie Impériale-Continental du Gaz de Londres. Cette entreprise anglaise exploitait, à cette époque, la plus grande partie des installations de gaz de l'agglomération bruxelloise.

Quelques nouvelles entreprises s'installent à Uccle : une fabrique de carton appartenant à Leemans, 50, chaussée de Saint-Job puis au moulin de Hof te Steen à Calevoet ; une fabrique de savon exploitée par Hanssens dans la rue Egide Van Ophem ; deux torrifications de café, propriétés de Picard-Cajot, reprises en 1887 par Lefebvre, l'une rue Keyenbempt, l'autre rue Engeland et exploitée par Aimé Mabille ; une fabrique de clous et épingles — en 1895 — appartenant à Albert De Ro. En 1887, Wittmer et C^{ie} installent une usine pour la fabrication de lait maternisé à l'avenue Longchamp. Une autorisation d'emploi d'une chaudière à vapeur leur est accordée : elle doit servir à stériliser le lait.

**

Les moyens de transport, vers la fin du siècle, suivent le mouvement de modernisation général. L'électricité entre tout doucement dans les mœurs et, en septembre 1895, la société des Tramways bruxellois obtient la concession pour une ligne de tramways électriques sur le territoire uclois. Mais le Conseil Communal avait pris toutes ses précautions : pour éviter les accidents, disait-il, il fallait que la voie ferrée, depuis le Spijrtigen Duivel soit établie « du côté opposé aux pentes ». Pendant de nombreuses années, les lignes ucloises partent de la gare du Midi, cahotent sur la chaussée d'Alsemberg jusqu'au Globe puis remontent l'avenue Brugmann vers la Porte Louise et la place Royale.



En 1841, plusieurs services d'omnibus rayonnaient de Bruxelles vers Laeken, Uccle-Calevoet, Anderlecht et Tervueren.

Trois départs par jour, vers Uccle-Calevoet, avaient lieu au Duc Jean, rue de la Putterie. Le prix du voyage était de 50 centimes. Les « pataches » de l'entrepreneur Claret étaient attelées de deux chevaux pour gravir la chaussée de Waterloo ; elles faisaient étape à la Barrière, repartaient ensuite par la chaussée d'Alsemberg pour le Spijrtigen Duivel et de là pour Calevoet. Elles s'annonçaient au loin par le cliquetis des grelots.

Tout cela n'avait pas été facile à obtenir et il avait fallu des démarches conjointes des Collèges d'Uccle et de Forest auprès des ministres Vandepereboom et De Bruyn pour sensibiliser le pouvoir au problème des communications avec les quartiers de leur commune dont le peuplement s'accroissait à un rythme accéléré.

Il était question alors de construire une voie de chemin de fer vicinal le long de la chaussée d'Alsemberg.

Les avis sont partagés. Si le ministre Vandepereboom est adverse du projet dont il craint une concurrence à l'égard des chemins de fer de l'État, le ministre De Bruyn, lui, redoute cette même concurrence pour les Tramways bruxellois mais, finalement, ce dernier se déclare favorable. Et son avis l'emporte. Pourtant le projet échoue à cause de l'opposition du conseil communal de Forest où l'échevin Négrié, habitant le haut de Forest, sur la chaussée d'Alsemberg, dit craindre les inconvénients du chemin de fer vicinal.

Mais à l'époque, les gens se déplacent également à bicyclette. La vogue de la « petite reine » est énorme et l'on commence à organiser de grandes courses cyclistes. De là à concevoir l'idée de construire un vélodrome il n'y a qu'un pas. On le franchit sans hésiter à Uccle et l'on y construit le « Vélodrome de Bruxelles » à l'angle de l'avenue Longchamp et de la rue de Bruxelles (actuellement rue Edith Cavell). On y vient de tous les coins de la capitale assister aux réunions sportives mais la foule la plus nombreuse y fut recensée le jour du premier Paris-Bruxelles. Le délire des spectateurs atteignit des sommets lorsque déboucha sur la piste ucloise le Liégeois André, maçon de son état, et premier vainqueur de la course de capitale à capitale.



Parvis Saint-Pierre —
Fragment Suzanne Cocq.
Collection de la Commune d'Uccle.

Un événement de politique générale a eu des répercussions à Uccle. Cela se passait en 1885.

Ce jour-là les délégués de 69 ligues ouvrières de Bruxelles, de Wallonie et de Flandre se réunissent au Cygne, Grand'Place, à deux pas de l'Hôtel de Ville où était né, en 1846, le parti libéral. Ils créent le Parti Ouvrier Belge, certains délégués ayant insisté pour que le mot socialisme n'apparaisse pas dans le titre du nouveau parti. Ils ne voulaient pas, disaient-ils, que ce mot puisse être la cause de l'éloignement des ouvriers chrétiens. Les revendications principales du nouveau parti portent sur le suffrage universel, l'enseignement laïc gratuit, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le repos hebdomadaire, l'élévation de l'âge pour le travail des enfants, la durée du travail, la nationalisation des banques, des chemins de fer, etc.

La révision de la Constitution, en 1893, allait satisfaire partiellement une des revendications du socialisme. En effet, à cette date est instauré le suffrage universel mais tempéré par le vote plural accordant une ou plusieurs voix à différentes catégories d'électeurs.

Cette demi-victoire avait été obtenue à l'initiative des libéraux progressistes qui, depuis 1870, réclamaient une révision de la Constitution dans ce sens. Les élections de 1894 envoyèrent d'un coup 28 socialistes à la Chambre mais les catholiques comptaient 104 représentants et les libéraux vingt. (1)

La lutte pour le suffrage universel avait été rude. A Uccle, comme ailleurs, les ouvriers, déjà sensibilisés par l'action des libéraux radicaux qui, à plus d'une reprise avaient eu des élus au Conseil Communal, vont se tourner vers le socialisme. Mais ces premières élections au suffrage universel plural révèlent une répartition des votes significative : les catholiques enlèvent tous les sièges de Flandre et de Bruxelles ; libéraux et socialistes se répartissant les sièges wallons. Ni à Bru-

(1) La complication du système électoral taillé sur mesure apparaît à la lecture des chiffres de votes obtenus par les trois formations :
Catholiques : 962.000 voix (104 sièges).
Libéraux : 537.000 voix (20 sièges).
Socialistes : 310.000 voix (28 sièges).

xelles, ni en Flandre, l'électorat n'a réussi à envoyer au Parlement un seul représentant de gauche.

Pourtant la propagande et l'agitation sociales n'ont pas épargné Bruxelles et sa périphérie. A Uccle, comme à Molenbeek, à Forest comme à Saint-Gilles, de nombreux « meetings aveugles » ont eu lieu. Les leaders socialistes, visés par la police, réunissent les ouvriers dans une salle et — sans se montrer — leur parlent de leurs droits, cherchant à déformer le son de leur voix — pour qu'on ne puisse les identifier — en parlant dans des seaux ou des bassines. Dans le fond de la salle, souvent, un « représentant de l'ordre » note l'identité des présents...

Parallèlement, on assiste à la première tentative d'unification des communes de l'agglomération bruxelloise. La commune de Saint-Gilles lance l'idée et propose de créer un « Comité Central de l'agglomération bruxelloise ». Une brochure est éditée en 1892 et sans doute eut-elle une influence sur la décision prise par les communes d'Ixelles et d'Uccle de modifier leurs limites. En août 1894, un projet d'échange de territoires est établi : il vise à « délimiter plus favorablement les deux communes ».



La villa Lorraine avant 1914.

En 1895, Uccle compte 15.104 habitants...

C'est l'année où une nouvelle loi électorale va présider aux élections communales qui doivent se dérouler en novembre...

Victor Allard

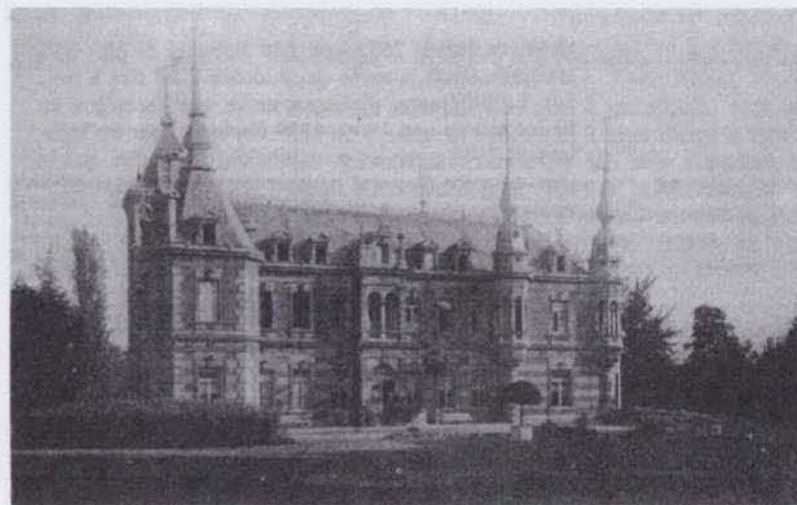
1896-1899

Il était difficile, pour le gouvernement, de ne pas adapter la loi communale aux principes qui avaient présidé à la révision de la loi électorale législative. Cette adaptation indispensable éveille de sérieuses craintes du côté des conservateurs : le risque est grand, à leur estime, de voir certaines villes industrielles de Wallonie se donner un bourgmestre socialiste. Le ministre de l'Intérieur avait fait effectuer une enquête dans ce sens et il dut en conclure que le « danger » était réel.

Avec l'accord de Léopold II, le gouvernement va donc tenter de mettre sur pied une loi électorale communale visant à éviter les conséquences démocratiques du système. Le principe étant admis ; les modalités allaient pallier les risques.

Quatre dispositions vont réduire considérablement l'impact de l'extension de principe du corps électoral : 1. les pères de famille disposent d'une quatrième voix pour autant qu'ils justifient d'un bien au revenu cadastral d'au moins 150 frs ; 2. l'âge de l'électeur est élevé à trente ans ; 3. peuvent voter, les citoyens qui paient un cens de 5 à 20 frs et enfin 4. ne pouvaient participer au vote que les électeurs qui résidaient depuis trois ans, au moins, dans la commune.

Cette dernière restriction vise directement le corps électoral issu de la classe ouvrière. Les ouvriers, en effet, soumis, pour leur habitat, aux fluctuations du marché du travail, changeaient très souvent de domicile. Cette loi, qu'Edouard Anseele appelle « la loi des quatre infamies » est vivement combattue par les socialistes,



Le château du bourgmestre
Victor Allard (1865).

tes, les libéraux progressistes et les chrétiens-démocrates. Elle est cependant votée le 12 septembre 1895.

L'obligation — pour avoir droit de vote — d'habiter depuis trois ans au moins dans la commune eut une influence importante sur les élections uccloises. A Uccle, en effet, commune en plein expansion, les chiffres de 1895 donnent la répartition suivante : 1.416 électeurs à une voix ; 230 à deux voix ; 166 à trois voix et 214 à quatre voix.

Soit, sur une population de 15.104 habitants, 2.026 électeurs totalisant 3230 voix. Treize pour cent de la population déterminent donc l'orientation politique de la gestion communale. Quand on pense qu'à l'époque Uccle accueille de 4 à 500 habitants nouveaux par an, on comprendra que le terme de trois ans de résidence ait pu considérablement fausser la représentation communale. Un chiffre prouve cette distorsion : les électeurs pour la Chambre, en 1895, astreints à un an de

résidence étaient 2572, soit 546 électeurs de plus qu'à la commune où le terme de résidence a été fixé à trois ans. La différence, d'ailleurs, ne va que s'accroître au fil des années : en 1906, 4299 électeurs pour les législatives, 2865 pour les communales, c'est-à-dire que le tiers du corps électoral ne peut prendre part aux élections communales.

De l'examen des chiffres d'électeurs, on peut également tirer une conclusion : on constate, en effet, qu'à Uccle le nombre d'électeurs à quatre voix croît beaucoup plus rapidement que celui des électeurs à une voix. Le phénomène s'explique par l'augmentation du nombre de diplômés universitaires habitant les quartiers résidentiels de la commune.

Les élections du 17 novembre 1895 doivent entraîner un renouvellement complet du Conseil Communal. Le conseil est élu pour huit ans, renouvelable par moitié tous les quatre ans. Autre innovation : pour éviter les élections exceptionnelles provoquées par la démission ou le décès d'un conseiller, on introduit la notion de suppléant.

Le nouveau Conseil communal d'Uccle répond exactement aux intentions gouvernementales et à ce qu'attendait le pouvoir de la révision de la loi électorale. Elle donne, en effet, la majorité absolue au parti catholique.

Deux catholiques, nouveaux venus au Conseil, prennent les sièges de Léon Vanderkindere et Schulte : il s'agit de Victor Allard et Pierre Grimau.

Victor Allard est sénateur depuis 1884, membre du groupe des « nationaux indépendants ». Ce groupe, né de la fusion de l'Association conservatrice (parti catholique) et d'un parti indépendant, avait fortement influencé les élections communales dans les faubourgs de Bruxelles au cours des années précédentes. Assez curieusement, ce parti n'avait pas eu d'activité dans la commune d'Uccle.

Victor Allard est nommé bourgmestre. Issu d'une famille de financiers qui dirige d'importantes maisons

de banque à Bruxelles et à l'étranger, il avait poursuivi dans cette direction. Son père, Josse Allard, celui-là même qui avait installé l'usine à gaz d'Uccle, était qualifié de « banquier subtil » et il avait dirigé la fabrication des monnaies tandis que son frère Alphonse succédait à son père à la direction de la Monnaie, lui-même devenant directeur de la Banque Nationale en 1891. Victor Allard avait été un adversaire résolu de la politique financière de Frère-Orban vers les années 1860-1865.

Le nouveau bourgmestre d'Uccle habite un château qui se dresse dans un grand domaine, entre la rue de Stalle et la rue de la Station. Il s'agit du château Bouton qui avait été occupé, au milieu du XVIII^e siècle, par le prince de Rubempré. La demeure avait été construite vers 1665 par le licencié Jacques Bouton, avocat fiscal, seigneur de Stalle et membre du Conseil de Brabant. C'est vers 1665 qu'il entreprit la construction du château sur la rive droite de l'Ukkelbeek.

C'est là que Victor Allard fête la victoire électorale de son parti, en même temps que sa nomination de bourgmestre. Cela se passe à la fin de l'année 1895 : le 16 décembre, le Conseil avait élu comme échevins, Xavier De Bue et Camille Brunet et le 27 décembre, un arrêté royal nommait Allard à la tête de la commune.

Dès 1896, la majorité catholique va développer les entreprises commencées sous l'édilité sortante. L'avenue Dolez est admise au rang de voie de grande circulation, ce qui entraîne la prise en charge par l'Etat et la province de la moitié des frais de pavage, qui s'élève à 74.410 frs, l'autre moitié étant à charge de la commune.

Cette même année, on inaugure la ligne électrique de tramways et l'on fait bien les choses. Le ministre De Bruyn préside la fête. Le convoi avait été transformé en « tram d'honneur ». Les voitures décorées de guirlandes, de drapeaux et de fleurs font s'écrier les Ucclois, nombreux sur le parcours. Ils se montrent du

Bouton s'était fait construire une nouvelle habitation féodale, ornée d'un beau jardin, de viviers, d'une grande fontaine jaillissante ; elle existe encore près du ruisseau d'Uccle et on a conservé la petite promenade ou terrasse qui y conduisait. Elle fut vendue par les héritiers de l'avocat fiscal Bouton et passa successivement aux personnes dont les noms suivent :

Michel-Ange Van Marcke de Lummen, chanoine de Turnhout, secrétaire de l'évêque d'Anvers (2 décembre 1688) ; Jeanne-Jacqueline Van Marcke et son mari Bernard Feyens par cession du précédent et en vertu d'un contrat en date du 4 janvier 1715 ; Isabelle Donckerwolck, veuve de Feyens et son second époux, Robert Vanderschueren, greffier du pays de Grimbergen ; Maximilien-Joseph, prince de Rumbempré, par achat (14 juin 1752) ; Jeanne-Françoise Roelofs, douairière de feu François-Joseph de Servais, par achat (7 juin 1760) ; les héritiers de cette dame : Rober-Jean Bacclé ou Bacclé, et son frère Michel-Charles, licencié en médecine ; Gossuin Vandebroeck, pensionnaire et greffier des Etats de Brabant, par achat ; Jean-Gossuin Vandebroeck, receveur général des Etats de Brabant au quartier de Bruxelles, fils du précédent ; son frère Charles François, licencié en droit ; leur sœur Marie, femme de Gaspar-Joseph de Villegas de Clercamp et leur beau-frère François-Balthazar-Nicolas de Putte, comme tuteur des enfants qu'il avait eus de Chrétienne-Thérèse Vandebroeck ; Philippe-Joseph Helman de Ter-Meerren, par achat aux Vandebroeck moyennant 10.209 florins. Dans les derniers temps, le château de Stalle a été la résidence d'un opulent banquier de Bruxelles, M. Rittweger, après la mort de qui il a été vendu

(A. Wauters — Histoire des environs de Bruxelles - 1850).

Le domaine de Stalle a été loti en 1959.

1895-1899

Bourgmestre :
Allard, Victor
Echevins :
De Bue, Xavier
Brunet, Camille
Conseillers :
Gambler, Victor
Errera, Paul
De Rauw, J.-B.
Wynants, Léon, puis
Van Gelder, Philippe
Deketelaer, Pierre

doigt les personnalités assises dans le tram : le ministre De Bruyn, le gouverneur de la province de Brabant, Vergote, le commissaire d'arrondissement baron de Royer de Dour, les bourgmestres, échevins et cent autres invités de marque.



Le dépôt du tram à l'emplacement de l'actuelle place Danco.

« La Nation », journal de l'époque, raconte que « tout au long de la ligne, les badauds étaient nombreux et, sur les territoires de Forest et d'Uccle, la plupart des maisons étaient pavoisées. Les habitants ont accueilli le tram inaugural par des acclamations ».

Il dévale la chaussée d'Alsemberg, ce tram inaugural, passe devant le Spijtigen Duivel et s'arrête enfin, dans un grand bruit de ferraille, à Uccle-Globe. Tout le monde descend ! Oui, tout ce beau monde descend et, à pied, se rend au château du bourgmestre Allard où l'on sable le champagne. Quand les personnalités se sont désaltérées, elles se transportent sur le perron, entourant le bourgmestre. Et c'est alors le défilé des sociétés et des musiques.

Plus de cinquante groupes participent à la fête aux flonflons et rejoignent ensuite les kiosques que l'on a dressés un peu partout dans la commune afin que les musiciens puissent donner aubade aux Ucclois ravis. Et pendant que le bon peuple danse et s'amuse, rit et boit dans les cabarets, cent cinquante invités partici-

pent à un banquet donné dans les locaux de la Maison Communale.

Dès que le soir tombe, les illuminations éclaboussent la commune et lorsque les personnalités, dûment nourries et abreuvées, quittent la maison communale, un feu d'artifice énorme éclate et constelle le ciel de ses fusées.

On parla longtemps à Uccle, de ce premier tram...



L'avenue du Vert Chasseur, mise en train par le notaire Van Bevere, devait, selon les conventions passées, être reprise par la commune. Les travaux tardant à être terminés, la commune n'avait pas encore agréé la rue en 1895. Ce fut Xavier De Bue qui proposa de reprendre les travaux au compte de la municipalité et il suggéra de demander aux créateurs le versement d'une somme de 13.872 frs qui couvrirait la commune pour les frais à exposer. Par contre, le conseiller Van Goidtsnoven, estimait que le nivellement de la route était mal conçu et devait être modifié. Finalement, après bien des tractations, les héritiers Van Bevere payeront 11.600 frs à la commune (1900).

En 1898, le chemin des Hospices est déclaré, lui aussi, voie de grande communication. Un an plus tard, le bourgmestre Allard signe une convention avec Bruggmann pour la mise en valeur du quartier Berkendael, entre la chaussée de Waterloo et l'avenue Bruggmann, au nord de la rue Vanderkindere. C'est l'époque aussi où la commune reprend les avenues Coghen et Bellevue (actuelle avenue Messidor) et les rues des Cottages et des Carmélites, toutes voies qui avaient été construites par des particuliers.

La grande entreprise du maïorat Allard fut d'assainir certains quartiers. Voulant assurer l'hygiène, l'administration détourna le cours de la Zandbeek vers la Senne et présida au drainage des terres basses de la région comprise entre Neerstalle et Drogenbos.

Les années 1898-1899 sont celles aussi où l'on donne à la Maison Communale sa dernière parure : on y installe, outre les peintures, des vitraux et le mobilier. A la même époque, les propriétaires de la brasserie du Merlo (rue de Stalle, 199), Van der Elst et Bruyn remplacent une machine à vapeur de leur entreprise.

En 1887, le Parti Ouvrier Belge crée une section locale à Uccle. Les fondateurs en sont Eggerickx, Geerts, De Boeck, Van Gelder, Pormel, Van Hotte. Ils trouvent à Uccle une sympathie certaine parmi la population ouvrière, à cause de leurs positions sociales et parmi les libéraux de l'endroit pour leurs attitudes idéologiques en matière de défense de l'enseignement public.

Ils présentèrent des candidats aux élections du 15 octobre 1899 mais n'eurent pas d'élus. Pourtant, socialistes et libéraux avaient conclu un accord pour renverser la majorité catholique et des socialistes avaient été placés comme suppléants de certains candidats libéraux.

Léon Vanderkindere

1900-1906

On vote donc le 15 octobre 1899. Il s'agit d'élections partielles : les mandats de quatre catholiques doivent être renouvelés, de même que ceux de deux libéraux. Seuls Xavier De Bue et Jean-Baptiste De Rauw sont réélus parmi les candidats de la droite et le chef de groupe des libéraux, Léon Vanderkindere rentre au Conseil. La majorité bascule et passe aux libéraux. C'est elle qui, tout normalement, prive Xavier De Bue de son mandat d'échevin qu'elle attribue à Léon Vanderkindere. Mais, peu après, en janvier 1900, un arrêté royal appelle Vanderkindere à la charge majeure. Le Conseil Communal désigne alors, majorité contre opposition, Victor Gambier comme successeur à l'échevinat. Le notaire Brunet, échevin catholique, dont le mandat

M. LÉON VANDERKINDERE



*N'ayant pu me procurer
un portrait moderne de
M. Vanderkindere, j'ai
été obligé de prendre une
photographie datant de
1870, époque où l'honorable
représentant, sous son
la revision immédiate de
l'art. 47 de la Constitution*

C. D.

Les promesses de sa jeunesse étaient cependant brillantes; sans parler du Cercle littéraire des étudiants de l'Université de Bruxelles, où il défendait la république universelle, Léon Vanderkindere a écrit plusieurs ouvrages de grande valeur, entre autres le *Siècle des Artistes*, véritable monument élevé à la gloire des provinces flamandes et où l'on trouve un souffle puissant de démocratie.

Hélas! Pourquoi Monsieur Vanderkindere ne s'est-il pas contenté d'être un historien éminent, un lettré délicat? Pourquoi s'est-il embarqué sur cette galère que l'on appelle la politique, où son tempérament, ses goûts, ses aspirations sont en complète contradiction? Autant le savant était respectable et honoré, autant l'homme politique est petit, mesquin, je dirai presque méprisé. A la Chambre il figure au second rang, alors qu'il pouvait aspirer au premier parmi les hommes de science. Les idées généreuses de sa jeunesse ont disparu au contact des intérêts, des mesquineries, des roueries de la politique de bas-étage suivie par le grand parti dit libéral. Il est devenu l'homme-lige du ministère, il porte le collier de la servitude.

Les honneurs académiques n'ont pas manqué à Léon Vanderkindere: il est membre de plusieurs sociétés savantes et son savoir est très estimé par ses collègues. En 1880, il a été nommé recteur de l'Université libre de Bruxelles et le 18 octobre de la même année il prononçait, dans la salle académique, son discours d'inauguration. Il parla du développement intellectuel de la Belgique et de sa situation morale et matérielle aux différentes époques de notre histoire. Au cours de son discours, il s'écria surtout: « ces philosophes qui, auteurs d'un système, veulent le conserver immuable. » Alors le conférencier n'était pas encore député.

Quelques semaines plus tard, au mois de novembre, il présenta sa candidature au poll de l'Association libérale; son concurrent était M. Eugène Robert Vanderkindere arriva bon premier, dépassant son adversaire de 183 voix. Quelques jours après, le corps électoral enregistrait l'élection de l'Association libérale et Vanderkindere allait grossir les rangs de ces progressistes peureux, qui n'osent voter aucune réforme sérieuse et se contentent de combattre pour rire le spectre clérical.

L'auteur du *Siècle des Artistes* aurait fait mieux dans ce cas de consacrer son temps à ses études historiques et anthropologiques. Il aurait rendu de cette façon plus de service à la science et à la démocratie qu'en allant s'asseoir sur la

basane parlementaire. « Nul ne sait ce que les honneurs politiques obtenus au prix des compromis et des palinodies pèsent sur la conscience de ceux qui y marchent par ces voies tortueuses, » disait Paul Janson, — il y a 15 ans; en ce cas la conscience de M. Léon Vanderkindere doit être bien aplatie. On parle de lui comme futur ministre de l'instruction; dans ces fonctions spéciales, peut-être sera-t-il bien à sa place, mais à quel prix, hélas, à quelles palinodies et à quelles compromissions ne devra-t-il pas se livrer pour décrocher la timbale ministérielle?

Nous le répétons, nous le regrettons, Léon Vanderkindere, le démocrate socialiste à ses heures, promettait plus que le triste politique qu'il fait aujourd'hui; il n'est pas fait pour cette écumante besogne, ou son manque de caractère et un peu l'ambition de son jeune âge lui font commettre bien des fautes qu'il paie en renonçant aux plus belles et aux plus généreuses aspirations de son extrême jeunesse.

Et que l'on ne nous taxe pas d'exagération, quand nous disons que M. Vanderkindere se montre socialiste à ses heures. En effet, puisque à une époque encore récente, en 1879, nous le voyons exprimer de vives sympathies pour le régime de la propriété collective du sol. Voici comment dans *l'Association belge*, il apprécie cette organisation sociale en rendant compte du livre de M. Emile de Laveleye:

« Avec une logique hardie, il montre que le seul fondement de la propriété, c'est la loi, et que la loi peut conséquemment lui donner la forme la mieux appropriée aux nécessités sociales. Bien des sociétés prospères ont pratiqué la collectivité; notre époque même s'accommode parfaitement de ce système. Le citoyen n'est vraiment libre que s'il a sa part du sol national: sans cette première exigence, il n'y a pas de démocratie possible; car l'indépendance de l'agriculteur, c'est aussi l'affranchissement moral et politique, et l'administration des biens collectifs a toujours été la meilleure école du gouvernement représentatif. Enfin, l'industrie domestique s'allie parfaitement avec cette organisation sociale, et fournit aussi une ressource de plus pour échapper au paupérisme. »

Monsieur Vanderkindere, vous êtes l'homme de l'histoire et de la science; faites de beaux livres, vous serez plus utile à votre pays et à la démocratie qu'en faisant de la politique où vous ne comprenez rien et où vous ne faites que des bêtises.

CH. D.



Léon Vanderkindere

1900-1903

Bourgmestre :
Vanderkindere, Léon
Echevins :
Gambier, Victor
Brunet, Camille
Conseillers :
De Bue, Xavier
Errera, Paul
De Rauw, J.-B.
Declercq, H.
La Barre, J.-B.
Wynants, Léon, puis
Van Gelder, Ph.
d'Union, Jean, puis
Deketelaer, Pierre

Conclusion d'un pamphlet consacré
à Léon Vanderkindere.

(Les Hommes du Jour, 1884).

ne vient pas à expiration, garde son écharpe et le Collège est donc composé d'un bourgmestre libéral (Vanderkindere), d'un échevin libéral (Victor Gambier) et d'un échevin catholique (Brunet).

Le Conseil communal demeura sous l'autorité de ce Collège jusqu'en 1904 mais il subit lui-même quelques modifications. Wijnants démissionna et fut remplacé, en 1900, par son suppléant Jean-Joseph Spelmans. En 1903, Van Goidtsnoven quitta la commune pour ses modifications. Wijnants démissionna et fut remplacé, en est remplacé par son suppléant, le socialiste Philippe Van Gelder, charpentier de son état, qui prête le serment en néerlandais. La même année, Jean d'Union, conseiller libéral, est nommé juge de paix à Hal. Il abandonne son mandat, repris par son suppléant Pierre Deketelaer, chaisier.

Le nouveau bourgmestre Léon Vanderkindere n'est pas un inconnu à Uccle. Fils du docteur Albert Vanderkindere (bourgmestre de 1854 à 1859), il avait été député libéral de Bruxelles jusqu'en 1894 et échevin d'Uccle de 1888 à 1895. De brillantes études à l'U.L.B. le mènent à entamer une triple et fulgurante carrière: historien, professeur et homme politique.

En 1872, il est professeur d'histoire politique du Moyen-Age à l'université dont il fut étudiant et dont il deviendra recteur par trois fois. Ses travaux sur le Moyen Age sont célèbres; ils portent surtout sur le problème des villes. Vanderkindere exerce une influence importante sur les conceptions du travail historique en Belgique: c'est lui qui répand les idées nouvelles de l'école historique allemande. Il entrera à l'Académie Royale de Belgique et publia, entre autres, des notes à propos de l'histoire d'Uccle tant au sujet du Dieweg qu'au sujet de l'échevinage.

Dès sa nomination, il va s'atteler à deux problèmes qui lui semblent capitaux: la réorganisation des finances publiques et la promotion de l'instruction publique. Comme les libéraux qui l'avaient précédé dans l'administration du pays et de la commune d'Uccle, il



M. Léon Vanderkindere a publié jadis une notice très intéressante où il s'appliquait à rechercher la signification exacte du mot Dieweg. D'après lui, ce nom signifie « via populi », chemin du peuple (Diet = peuple) — parce qu'il résulterait d'actes du XV^e siècle qu'autrefois Dieweg s'écrivait Dietwech.

(C. Viane. — Uccle au temps jadis)

professe que si l'école libre forme des chrétiens, il appartient à l'école officielle de former des citoyens. Il affirme que l'instruction publique est la condition première de l'instauration d'une véritable démocratie et qu'elle justifie le suffrage universel.

Député libéral de Bruxelles, il fut la cible des attaques les plus violentes de ses adversaires politiques.

La première intervention du nouveau bourgmestre, au Conseil, a pour objet les finances communales. Lors de la discussion du budget de 1900, il fait une analyse serrée des comptes de la majorité sortante et démontre avec quelle imprudence avaient été engagées les ressources extraordinaires. Il reproche aux amis de Xavier De Bue d'avoir « fait servir (les ressources extraordinaires) à des dépenses qui n'avaient pas avec elles les plus lointains rapports. L'emprunt de 300.000 frs et les 48.000 frs qui restaient disponibles sur l'emprunt précédent sont complètement épuisés » (séance du Conseil communal du 26 février 1900). « Or, continue-t-il, des principaux travaux qui avaient été annoncés, il y en a une série qui n'ont pas été faits ; tels la construction de l'école des filles de Saint-Job, l'agrandissement de l'école du centre, l'agrandissement de l'école de Calevoet, l'agrandissement du cimetière, le pavage de la rue de Broyer, le détournement du Zandbeek ».

Il fait entreprendre, sans délai, et mener à bien, la construction du collecteur de Saint-Job. Ce faisant il entend combattre les épidémies qui frappent trop souvent les enfants des écoles. (On y décela même des cas de typhus). La construction de l'égout avait été limitée par la majorité précédente, au tronçon compris entre la chaussée de Waterloo et la rue Basse pour des raisons d'économie.

La commune veut lancer un emprunt de 109.000 frs. La somme est nettement insuffisante et les conseillers Allard (ancien bourgmestre), Van Goidtsnoven, Errera et Spelmans plaident pour un emprunt plus important de manière à permettre la prolongation de l'égout jusqu'à Calevoet. Deux ans plus tard — en 1902 — l'assainissement de Saint-Job est parachevé par le

placement de la canalisation d'eau de ville, remplaçant les anciens puits dont l'eau est polluée.

Sous le maïorat de Vanderkindere, on publie un « Bulletin communal ». Le numéro de 4 pages coûte dix centimes ; la rédaction du Bulletin est installée à l'Hôtel du Globe. Le journal s'ouvre sur une rubrique « Trams et trains pour Uccle ». On y trouve aussi les noms et adresses de MM. les médecins et pharmaciens. Ils sont six médecins à Uccle dont le docteur Clerx et le docteur Bens.

Le numéro 4 du Bulletin Communal (année 1900) donne des détails sur les travaux d'élargissement de la rue Courte (actuellement rue J.B. Labarre). Fort curieusement, cette rue possédait un cimetière privé. Parfaitement ! Un des habitants de la rue garde, dans son jardin, plusieurs tombes. L'élargissement de la rue Courte pose un problème aux édiles : il faut déménager ces tombes insolites. Alors, ils font construire, dans le cimetière communal, un caveau à trois compartiments pour loger les expulsés.

Louis Quiévreux, qui a retrouvé toutes ces vieilles publications, cite un article paru dans « Le Petit Bleu » et ayant trait à l'Uccle 1900 et à cette histoire d'élargissement de la rue Courte : « Posséder, dans son jardin, en guise d'ornement, le mausolée de son frère, c'est peut-être antique mais c'est au moins singulier sous l'empire du code et des règlements administratifs. C'est un propriétaire d'Uccle, M. Van der Elst, qui conservait ainsi, dans son parc, la dépouille fraternelle, le corps d'un M. Van der Elst, en son vivant médecin à Uccle, et décédé par accident, à Cologne en 1849. L'élargissement de la rue Courte qui longe la propriété de Van der Elst, a révélé à l'administration cette singularité administrative et l'on a procédé, mardi matin, à la translation du corps du défunt. Comme il courait, dans le village, pas mal de légendes sur ce tombeau — privé — la cérémonie avait mobilisé tous les badauds de la commune. Tout s'est néanmoins passé fort correctement et le mausolée du docteur défunt orne maintenant de ses pierres solennelles le cimetière commu-



La chapelle de Stalle

nal. Mais on se demande par suite de quelles circonstances le tombeau de ce « sinistré » d'il y a cinquante ans s'est élevé dans une propriété particulière ».

Louis Quiévreux ne fait pas le rapport et Le Petit Bleu semble ignorer la chose, mais le médecin inhumé dans la propriété fraternelle s'identifie avec Mathieu ou Mathias Van der Elst qui fut échevin d'Uccle de 1830 à 1836 et réélu conseiller communal le 13 mars 1842. C'est lui qui, en 1847 — deux ans avant sa mort — avait acheté une concession au cimetière d'Uccle, situé autour de l'église, et avait ainsi provoqué l'un des premiers conflits ucclois entre l'Eglise et les pouvoirs publics.

••

L'administration communale envisage alors d'agrandir le cimetière et, dans cette optique, veut acquérir 29 ares de terrain appartenant à Mme Dolez. Combien ? demande l'édilité. 40.000 frs l'hectare, répond la propriétaire. On se concerta au niveau du Collège et on estime que Mme Dolez a des prétentions excessives. On

le lui fait savoir. Elle n'insiste pas et propose 20.000 frs. La commune est en position de force du fait même de la réduction considérable consentie par la propriétaire et elle refuse le nouveau prix. Bon ! fait Mme Dolez, 12.000 frs, cela vous convient ? La commune a appris à marchander : elle fait la petite bouche et attend. Finalement Mme Dolez vendra l'hectare à 10.000 francs...

En 1901, nous apprend toujours le Bulletin Communal, il y eut une « affaire de la rue de la Poule ». C'était le nom de l'actuelle rue Victor Gambier et le Bulletin Communal écrit : « On a appelé officiellement en flamand la rue de la Poule, Kiekenstraat.. D'abord kiekeu est un poulet et non une poule, laquelle en flamand s'appelle « kip », « hoen » et « hen », ce dernier nom étant plus courant. Ensuite on se demande si le nom de rue de la Poule est bien donné. Les vieux Ucclois disent « Hij woont op het poeleke », ce qui semble indiquer que cette rue conduisait jadis vers un « poeleke », « poeltje » ou « marais » situé dans le bas vers la chaussée de Neerstalle. Cela est excessivement probable. A Bruxelles, il existait aussi un « poeleke » ou « poeltje », l'actuelle rue du Marais où l'on trouve encore un cabaret réputé « Het Poeltje », cher aux amateurs de lambic. Il faut prendre garde à débaptiser ou à baptiser les anciennes rues d'une commune. Il vaut mieux leur conserver leurs anciens noms, souvent fort pittoresques, à Uccle. Le plus souvent, on pêche par ignorance. Chaussée de Saint-Job, il existe une rue conduisant au château dit « Papenkasteel », parce qu'il fut longtemps habité par un M. De Paepe. Actuellement, il est habité par M. Parmentier, conseiller des hospices. Avant lui, il le fut par Mme de la Vallée, on a donc appelé la rue : rue de la Vallée et, en flamand, Valleistraat... » (actuellement rue de Calevoet).

Les petites annonces du Bulletin Communal sont, elles aussi, éclairantes. Elles donnent des indications précises sur la nature des commerces installés à Uccle. Par exemple, chez Bourguignon, 358, chaussée d'Alsemberg, on vendait des « vélocipèdes » tandis que

Josse Claessens-Michiels, près de l'église, proposait des « cercueils de luxe et ordinaires ». Un nommé Carrion vendait des manchons, verres et globes pour l'éclairage au gaz, tandis que Serkeyn exploitait l'auberge de « L'Ange » et que le Spijtigen Duivel offrait en location des « chambres garnies ». Mme Colette exploitait une droguerie et, chaussée d'Alseberg, François De Bie avait installé une chapellerie où l'on pouvait se faire confectionner un chapeau sur mesure — en soie s'il vous plaît — pour une somme allant de 8 à 18 francs...



Georges Brugmann était mort le 23 novembre 1900. Son héritier, Frédéric Brugmann, poursuit la mission d'urbaniste que s'était imposée le grand philanthrope disparu. En 1901, déjà, il entreprend de faire tracer sept avenues sur le plateau du Moortel, entre le Sukkelweg et la route de Bruxelles, obtient la suppression du Zee-crabbeweg (voie de liaison entre le château de Zee-crabbe et le Sukkelweg) qui traverse un enclos de jeux qui lui appartient. Frédéric Brugmann paye 3000 frs de dédommagement à la commune.

En même temps, on trace les avenues Montjoie et Brunard, suite à une convention passée avec le notaire Hubert Brunard et le Conseil Communal, sur avis favorable de l'inspecteur-voyer Besme, se déclare disposé à reprendre ces artères sous certaines conditions.

En 1902, le bourgmestre Léon Vanderkindere voit son nom donné à une place de la commune. Il venait de signer une convention importante avec Frédéric Brugmann. Suzanne Gillissen dit, à ce propos : « La convention conclue entre Frédéric Brugmann et la commune d'Uccle, représentée par son bourgmestre Léon Vanderkindere, lors de la création des avenues du Moorteveld, servit de base aux conventions conclues à cette époque avec d'autres propriétaires. Dans cette convention, l'administration communale d'Uccle s'engageait à remplir les formalités nécessaires pour ob-

1903-1907

Bourgmestre :
Vanderkindere, Léon, († 1906)

Echevins :
Gambier, Victor
Bens, F.

Conseillers :
De Bue, Xavier
Errera, Paul
De Rauw, J.-B.
Nicaise, Joseph, puis
Delbot, Paul
Declercq, H.
La Barre, J.-B.
Vanderlinden, Joseph
Louckx, Charles
Van Gelder, Philippe
Deketeleer, Pierre
Vanderelst, François
Fontaine, Eugène

tenir l'expropriation avec zones de recul des terrains nécessaires à l'exécution des projets de voirie. Le propriétaire constructeur recevait de l'administration tous droits de poursuivre au nom de la commune, mais à ses frais personnels, les expropriations. Le propriétaire disposait des zones ainsi acquises et abandonnait à la commune d'Uccle l'assiette des voies publiques à créer. Il était autorisé à prendre gratuitement possession de la surface occupée par des chemins et sentiers vicinaux existant dans le quartier. Les travaux de terrassement, de pavage et d'égouts étaient à charge du propriétaire. La commune acceptait d'assurer, pour les rues, pourvues d'égouts, l'éclairage et les canalisations d'eau. La voirie uccloise était donc laissée à l'initiative privée sous contrôle et avec approbation de la commune ».



Vers le début du siècle, la population d'Uccle dépassa le chiffre de 20.000 habitants. Automatiquement, le nombre des conseillers passe de treize à quinze et, dès lors, les élections partielles de 1903 doivent pourvoir à la désignation de neuf conseillers (sept sortants et deux sièges nouveaux).

La campagne électorale est vive. Mais on constate cependant que les candidats ucclois considèrent leurs électeurs comme des adultes. Les arguments employés relèvent, la plupart du temps, de principes philosophiques ou invitent le citoyen à juger sur pièces le problème essentiel, celui de la gestion de la commune.

Par exemple, dans Uccle-Journal du 14 octobre 1903, les libéraux insistent sur l'impulsion donnée à l'expansion de la commune depuis l'accession au pouvoir de Léon Vanderkindere. Les chiffres qu'ils donnent sont, en effet, édifiants mais ils oublient de préciser qu'outre la gestion de Vanderkindere, incontestablement bénéfique, l'accroissement immobilier d'Uccle est également une conséquence du surpeuplement des faubourgs proches de Bruxelles comme Saint-Josse, Saint-Gilles ou Ixelles.

Toujours est-il que les chiffres cités par Uccle-Journal méritent d'être repris : sous l'administration du bourgmestre Victor Allard, il y eut, à Uccle, construction de 190 nouvelles bâtisses en 1898 et de 186 en 1899. Les chiffres augmentent dans des proportions considérables à partir de 1900 : 288 nouvelles bâtisses cette année-là, 297 en 1901, 294 en 1902 et 288 en 1903.

Les élections sont triangulaires : à côté des deux partis qui, depuis 1830, se partagent le pouvoir, apparaît, pour la première fois dans le conseil communal d'Uccle, un élu direct socialiste. Il s'agit du médecin Bens qui est élu sur la liste de cartel présentée par la gauche, libéraux et socialistes unis dans l'opposition à la majorité catholique.

Il accède à la charge d'échevin en remplacement du notaire Brunet.

Après trois ans de gestion, Léon Vanderkindere dresse un bilan particulièrement positif au point de vue des finances publiques. Le 6 octobre 1902, il présente des comptes communaux parfaitement en équilibre et la prouesse ne laisse pas les Ucclois insensibles. Il n'y a plus aucun déficit dans les caisses communales : mieux, en janvier 1903, existe un boni général d'environ 57.000 frs. Le 18 janvier, le bourgmestre annonce, non sans fierté, que le solde non utilisé de l'emprunt souscrit auprès de la Société du Crédit Communal y sera laissé en dépôt jusqu'au 1^{er} juillet 1903, date à laquelle il sera versé à la Caisse d'Epargne.

En définitive, le bilan de trois ans de gestion sous la houlette de Léon Vanderkindere est remarquable. Non seulement la commune a-t-elle poursuivi les travaux indispensables en mettant fin aux difficultés financières qui avaient été son lot jusque-là, mais encore a-t-elle présidé à l'extension de la voirie uccloise.

Ainsi, c'est sous le maïorat de Vanderkindere que naissent plusieurs voies nouvelles.

Un gros propriétaire foncier ucclois, Hamoir, souhaitait — en accord avec le prince de Ligne — construire une avenue de douze mètres de large destinée

à relier la chaussée de Waterloo à l'avenue de l'Observatoire. Le plan établi avait été approuvé par l'inspecteur général du service voyer des faubourgs de Bruxelles, Besme. La commune y consentit et ce qui allait devenir l'avenue Hamoir fut déclarée légalement ouverte en 1900 et réceptionnée par la commune en 1902.

Les princes de Ligne, en 1901, créent alors l'actuelle avenue Lancaster qui traverse leurs terres tandis que les propriétaires Héger, Verdroncken et Vanderstraeten-Ponthoz font approuver par les autorités communales l'artère qu'ils ont construite dans leurs terres et qui prendra le nom d'avenue de la Floride.

En 1902, à l'autre bout de la commune, des propriétaires terriens créent l'avenue des Tilleuls. « A là même époque, écrit Suzanne Gilissen, des particuliers obtinrent l'autorisation nécessaire au tracé de diverses avenues de part et d'autre de la chaussée de Waterloo, entre l'avenue De Fré et l'Espinette. En 1902, le docteur Van den Corput, désireux de faire construire une



L'avenue De Fré avant 1914.

avenue entre la chaussée de Waterloo et l'avenue de l'Observatoire, vit sa demande rejetée par la commune, celle-ci se proposant d'élargir le « Kleine Boendaelweg » existant à cet endroit. Ce sentier recevra, dans la suite, le nom de rue des Astronomes. Cinq ans plus

tard, Van den Corput obtint néanmoins l'autorisation de tracer une rue de 12 mètres de largeur, qui devait être terminée dans les deux ans. C'est la rue Joseph Vanderlinden. Une avenue fut ouverte entre la chaussée de Waterloo et le Bois, de la Cambre, à hauteur du Vert Chasseur, par Van der Elschen et Vandekerckhove ; une autre par Lehoday et Vander Meersch, par élargissement de la drève du Maréchal qui prit le nom de drève du Sénéchal ; une troisième entre la chaussée et la drève des Gendarmes à l'initiative de la famille Pauwels-Allard. La plupart des avenues situées à l'est de la chaussée de Waterloo entre la chaussée de La Hulpe et le Prince d'Orange figurent déjà sur la carte Slaets, datant de 1903 ; on y trouve l'avenue des Chênes, la drève du Sénéchal, l'avenue du Maréchal, des Renards, du Fort Jaco, du Caporal, des Enfants Noyés et Van Bever. Seules les avenues du Sénéchal et Van Bever sont pavées ».



Un vieux coin d'Uccle.

Uccle, à l'époque, assume complètement sa vocation de faubourg résidentiel. Elle est faite de vastes propriétés où les parcs et les châteaux abondent. Par exemple, au carrefour de la rue Marie Depage et de l'avenue Longchamps, se dresse un château appelé « Les Tilleuls », vaste demeure plantée au milieu d'un parc admirable. Au début du XX^e siècle, d'ailleurs, l'avenue

Longchamp compte un grand nombre de ces constructions patriciennes.

Cela n'empêche cependant pas les gens du village d'Uccle de poursuivre leurs activités traditionnelles qui sont surtout agricoles.

1910 est l'année où l'on dénombre, dans la commune, le plus grand nombre de bêtes d'élevage : elles sont au total plus de 2.243 dont 594 bovins, 203 chevaux, 744 moutons, plus de 500 porcs et 202 chèvres.

En 1900, le revenu du sol ucclais représente encore un quart des revenus fonciers de la commune, les trois-quarts restants provenant des revenus d'immeubles. (En 1910, il est de 13 %, 8 % en 1930 et 3 % en 1947).

L'industrie continue de se bien porter. Il existe, près de la chaussée de Saint-Job et de la rue Engeland, une « Société des grès d'Uccle » fabriquant des pierres artificielles. Constituée en 1899, elle fit, en 1901, des offres à la commune. Celle-ci fait soumettre les pierres fabriquées par la société au banc d'épreuves officiel de Malines et l'examen s'étant révélé favorable, elle décide d'utiliser le produit ucclais. (Cette société sera mise en liquidation en 1929). Une cinquantaine d'ouvriers sont employés dans cette usine.

Cent soixante-deux blanchisseries sont en activité à Uccle, au début du siècle. Mais l'une des usines les plus importantes est celle installée, vers 1896, par De Heuvel au Vert Chasseur, au bout du chemin de l'Opstal, près de la chaussée de Waterloo. En 1900, elle a pris une place de choix dans l'industrie ucclaise : elle fabrique des baleines de corset, des passementeries, des boutons de métal, etc. En 1896, elle emploie 38 ouvriers et 40 ouvrières ; en 1910 ces chiffres deviennent respectivement 11 et 89.

En 1900, le réseau des « Tramways bruxellois » s'étend. On envisage, dès ce moment, de prolonger la ligne qui dessert le Globe, au delà de cet endroit. Le Conseil communal de Saint-Gilles demande alors de prolonger cette ligne jusqu'au cimetière de cette commune, installé avenue du Silence. Le Conseil commu-

nal d'Uccle dit oui mais à la condition que, dans la suite, on ne s'oppose pas au prolongement de la ligne jusqu'à Alsemberg.

La question est soumise au ministre des Chemins de Fer, J. Liebaert. Il refuse le prolongement de la ligne parce qu'elle devrait croiser les voies de chemin de fer à Calevoet. Les Saint-Gillois, cependant, ne s'avoueront pas battus : ils insisteront à différentes reprises, au cours des années qui suivent, et n'arracheront la décision qu'en 1911. La solution que l'on avait trouvée pour répondre à l'objection ministérielle fut d'interrompre la ligne au passage à niveau de Calevoet et de la reprendre au delà de celui-ci jusqu'à l'avenue du Silence. Les voyageurs, eux, devaient descendre du tram, traverser à pied le passage à niveau et monter dans une autre voiture !

En 1904, la commune d'Uccle reçoit la première demande tendant à faire circuler des autobus dans l'agglomération bruxelloise. Le « Syndicat général des transports automobiles » se propose de mettre en exploitation une ligne d'autobus entre la gare du Midi et le Bois de la Cambre en passant par l'avenue Longchamp. Il n'en est pas question, répond l'administration communale. Et elle justifie son refus par différentes raisons : capacité insuffisante du moyen de transport, le dimanche, en été. Puis, considérant que l'avenue Longchamp est « une promenade recherchée par les familles parce que les enfants peuvent y courir sans risques », le Collège estime que la circulation des autobus rendrait l'avenue impraticable. Léon Vanderkindere, dans sa réponse à la Société, ajoute : « Le bruit assourdissant des machines, les odeurs pestilentielles qu'elles dégagent et les dangers qu'elles présentent pour la circulation des piétons, provoqueraient les plus légitimes réclamations tant de la part des habitants que de la part des personnes qui viennent le dimanche à la campagne pour y trouver la tranquillité et respirer le bon air... ».

N'est-ce pas admirable ? Mais il faut ajouter, à ces soucis exprimés, que l'administration communale d'Uc-

cle, consciente malgré tout de la nécessité des transports en commun, préfère l'installation d'une ligne de tramways électrifiés. Cela sera fait en 1907.



Paul Janson.

En avril 1901, le parti socialiste organise un congrès général à Liège. La situation économique n'est pas brillante et le gouvernement, d'accord avec le patronat,



La grève. E. Laermans

a décrété une pause sociale. Depuis longtemps, le parti d'Emile Vandervelde a compris que rien ne changerait dans le pays sans l'instauration du suffrage universel, seul susceptible de briser le monopole du pouvoir détenu par les conservateurs. En novembre, Vandervelde et le leader libéral Paul Janson déposent un projet de loi portant révision de la Constitution et entraînant une profonde modification du système électoral. La discussion à la Chambre révèle que seuls socialistes et libéraux demeurent attachés à la revendication du suffrage

universel, les chrétiens-démocrates étant récupérés par les conservateurs et se contentant d'une réforme partielle du système. Une grève générale est déclenchée en avril 1902 ; elle touche 300.000 ouvriers. Des manifestations de rues doublent cette grève et Uccle connaît des remous dans les usines installées sur son territoire. Des bagarres opposent les ouvriers à la police et à la gendarmerie mais la grève est un échec : le gouvernement, en effet, mobilise toute la gendarmerie et rappelle des classes de réservistes. La proposition Janson-Vandervelde est rejetée par la Chambre, majorité catholique contre opposition socialiste-libérale.

C'est l'époque aussi (1901) de la guerre des Boers. Le Conseil Communal ucclois, réuni en janvier de cette année, vote, à l'unanimité, le vœu suivant : « Considérant que la guerre qui se poursuit entre l'Angleterre et les républiques de l'Afrique australe provoque, dans le monde entier, l'horreur et l'indignation, et s'inspirant des principes de justice qui sont la sauvegarde des petites nationalités, émet le vœu que le gouvernement belge se mette en rapport avec les autres états civilisés et fasse une tentative pour obtenir l'application de l'arbitrage international à ce terrible conflit ».

Quant à l'aspect social des problèmes qui font l'objet des algarades parlementaires, il faut souligner que le Conseil communal d'Uccle — du moins sa majorité libérale-socialiste — prend en considération la demande exprimée par la Ligue Ouvrière de la commune et tendant à obtenir un jour de congé le 1^{er} mai. Par six voix contre quatre, le Conseil approuve le Collège de vouloir accorder cette faveur aux membres du personnel communal, tant aux enseignants qu'aux employés.

Le 23 juillet 1901, le Conseil examine la clause du salaire minimum pour les travaux entrepris par la commune et le 10 octobre décide de s'aligner sur les barèmes en application à la ville de Bruxelles. Mieux encore : en 1905, le Conseil adopte le projet du Fonds intercommunal contre le chômage.

Le 12 janvier 1906, le bourgmestre Léon Vanderkindere meurt. Il a soixante-quatre ans. Le Conseil communal lui rend un solennel hommage. Le docteur Bens, échevin de l'Instruction Publique, Paul Errera, au nom de la gauche, Xavier De Bue, au nom de la Droite, le secrétaire communal Bernaerts disent les qualités de l'homme que fut le bourgmestre décédé. Ils rappellent qu'il présida à la refonte de l'administration, réorganisa la police et les travaux publics, parvint à équilibrer — enfin — les finances communales tout en assurant l'assainissement de la commune, en améliorant la voirie et en veillant surtout sur la qualité et l'extension de l'enseignement officiel de la commune.

Avec Léon Vanderkindere, Uccle perdait un de ses plus grands bourgmestres.

••

Il appartenait au ministre de l'Intérieur, Jules de Trooz, membre d'un cabinet présidé par de Smet de Nayer, de nommer le remplaçant de Vanderkindere à la tête de l'administration uccloise. Ce remplaçant ne pouvait être — démocratiquement — qu'un libéral. C'est bien ce qui gêne le gouvernement, par ailleurs irrité par les positions sociales prises par le Conseil communal d'Uccle. Tout va donc être fait pour retarder la nomination uccloise. Les élections ne sont cependant prévues que pour 1909. On attendra donc trois ans, laissant Uccle sans bourgmestre. Malgré d'innombrables protestations, le gouvernement ne bougera pas et il faudra que l'échevin Gambier assume ad interim les fonctions maïorales. Il le fera jusqu'en octobre 1908, date à laquelle cette charge est reprise par Bens, l'échevin socialiste.

L'accession d'un socialiste à la direction — même ad interim — d'une commune, va irriter davantage encore le pouvoir. Il le fera sentir après les élections de 1909.

A propos de F. Bens, Louis Quévieux rappelle que le docteur racontait que les pavés ronds de la Rue Gatti de Gamond provenaient du dévissage de la chaussée d'Alsemberg, lors de la modernisation de cette artère. F. Bens assurait à qui voulait l'entendre que ces pavés avaient porté les canons, aux roues cerclées de fer, du maréchal de Villeroi qui, en 1695, bombardèrent Bruxelles.

Xavier De Bue

1909-1912

Uccle aborde les élections partielles de 1909 sans bourgmestre.

Le gouvernement espère, dans la commune, un résultat favorable à son parti. Mais la majorité qui sort des élections compte huit sièges (sept libéraux et un socialiste) contre sept sièges à l'opposition catholique qui, de ce fait, demeure opposition. Gambier et Bens gardent leur mandat d'échevins mais huit jours après les élections, Victor Gambier présente sa démission « pour motif d'âge et de santé ». Il est remplacé à l'échevinat par Hippolyte De Clercq qui cédera lui-même son mandat en 1909, à Londès.

Il fallait nommer un nouveau bourgmestre.

Le gouvernement refuse de nommer le candidat présenté par la majorité et, pour la première fois dans l'histoire d'Uccle, choisit un maieur dans la minorité. Il jette son dévolu sur Xavier De Bue, homme politique qui, aux élections de 1910 sera élu membre de la Chambre des représentants.

Cela prouve que la rue de la Loi attribue à la commune une importance qui dépasse le cadre de son ter-



La guinguette du Cornet où eut lieu la première exposition champêtre bruxelloise.

ritoire. Uccle est considérée comme une commune-pilote et il vaut la peine, pour le pouvoir, d'y appliquer des règles inusuelles.

Léopold II meurt en 1909. Schollaert est ministre de l'Intérieur et c'est lui qui porte Xavier De Bue à la première magistrature uccloise. Cela se justifiait, sans doute, dans l'esprit du gouvernement par la turbulence et l'indépendance d'esprit dont avaient toujours fait preuve le corps électoral ucclois et sa représentation communale. Schollaert avait vu là une occasion de forcer la main aux urnes et de préparer, peut-être, un retour au pouvoir de ses amis politiques, une majorité de gauche, à Uccle, menaçant visiblement d'être contagieuse et de contaminer les faubourgs voisins.

Quelques jours après la nomination de Xavier De Bue, le Conseil communal se réunit et l'échevin F. Bens proteste avec force contre sa désignation. Rien n'y fait : Xavier De Bue est nommé. Il gouvernera la cité avec deux échevins de la gauche et une majorité qui lui est hostile.

Xavier De Bue est avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles. « D'une vieille famille uccloise, dit Charles Viane, à l'époque où Uccle était encore un village, il était essentiellement de « son » patelin tant par le langage que par l'esprit. Il tenait au sol natal par de vieilles et solides racines et, administrateur intelligent, s'il voyait avec plaisir se développer « sa » commune, le villageois qu'il était au fond regrettait l'intrusion dans la population des « étrangers », ces « vreemde luizen » comme il s'oublia un jour à les baptiser dans le feu d'une improvisation électorale ».

On comprend le petit accès de xénophobie de Xavier De Bue. Malgré la loi électorale élevant des obstacles sur la voie de la citoyenneté communale pour les nouveaux habitants d'Uccle, son parti y était minorité. Xavier De Bue attribue ces insuccès au fait que les nouveaux habitants d'Uccle — au moment où ils accèdent enfin au droit de vote — « votent mal ». Il est certain que si les vieux Ucclois nés natifs du village, demeurent en général fidèles au parti ca-



tholique « omwille de godsdienst », comme ils disaient, les nouveaux citoyens, venus pour la plupart, de la ville toute proche, accordent plus volontiers leur confiance aux libéraux.

••

On comprendra que cette situation — un bourgmestre sans majorité, et en minorité dans son Collège — n'est pas faite pour simplifier le fonctionnement de l'administration. Il faut signaler cependant que les échevins et conseillers gardèrent toujours le sens de la courtoisie même au cours des discussions les plus vives. Tant au Collège qu'au conseil, on perçoit la volonté de tous de servir l'intérêt commun.

Mais qu'on n'aille pas croire que qui ce soit, au Conseil, abandonne ses convictions profondes. Il n'est pas question, par exemple, ni pour les uns ni pour les autres, de composer au sujet de la question scolaire. Or, c'est précisément dans ce domaine que le gouvernement Schollaert va poursuivre la politique traditionnelle. En 1909, le leader de droite Woeste présente à la Chambre un projet sur la création d'écoles normales : il prévoit qu'aucune école normale ne peut être créée, ni par les communes, ni par les provinces, sans approbation royale, c'est-à-dire, en fait, sans l'accord du gouvernement.

Les gouvernements, depuis 1884, poursuivaient une politique visant à concentrer l'enseignement normal dans le secteur libre. En un peu plus de vingt ans, le réseau normal de l'Etat était passé de 27 à 14 établissements, ce qui rendait de plus en plus difficile le recrutement de personnel enseignant qualifié pour les écoles communales. Le but était de pousser les communes et les provinces à faire appel à des enseignants issus de l'enseignement normal libre.

Le 24 juin 1909, le Conseil Communal d'Uccle se réunit, sous la présidence de Xavier De Bue, et entend un exposé de F. Bens, échevin de l'Instruction Publique. Le bourgmestre est obligé de mettre aux voix

une motion tendant à transmettre un vœu aux Chambres législatives. Cette motion est rédigée comme suit : « Le Conseil communal considérant que le projet de loi constitue, en fait, une nouvelle atteinte à l'autonomie communale et au principe de laïcité de l'enseignement public, proteste énergiquement contre son adoption éventuelle ». La discussion fut vive, la minorité menée par le bourgmestre De Bue, s'opposant avec énergie au vote de la dite motion. Finalement, cependant, elle est adoptée par huit voix contre sept, le bourgmestre ayant voté avec l'opposition contre son Collège.



L'avenue Montjoie avec l'emplacement où s'élèvera le vélodrome bruxellois.

Cette même année, Xavier De Bue provoque un conflit caractéristique avec la majorité de gauche. Il met les locaux de la maison communale d'Uccle à la disposition de l'extension universitaire catholique. « On imagine ce qu'aurait dit la droite, argumentent les conseillers de gauche, si Léon Vanderkindere avait mis la maison communale à la disposition d'une extension de l'U.L.B. Et Léon Vanderkindere disposait d'une majorité, lui ! »

Toujours est-il que l'échevin Paul Errera interpelle le bourgmestre à ce sujet. Cela se passe le 15 novembre 1909. Plaçant le débat sur le terrain administratif, l'échevin libéral explique que Xavier De Bue a outrepassé ses droits : l'administration des propriétés communales, en effet, appartient au Collège. Le bourgmestre déclare qu'il maintient l'autorisation. Errera

1907-1911

Bourgmestre :
De Bue, Xavier
Echevins :
Gambier, Victor, puis
Declercq, H., puis
Londès, Louis
Bens, F.
Conseillers :
Errera, Paul
Van Leeuw, Emile
De Mot, Paul
Declercq, H., puis
Van Gelder
La Barre, puis
Calvaer, Jacques
Vanderlinden, Joseph
Louckx, Charles
De Dobbeleer, François
La Barre, Emile, puis
Londès, Louis
Van der Elst, François
Fontaine, Eugène
Vanderkindere, Albert

répond qu'il soumettra le différend aux autorités supérieures. Xavier De Bue sourit : il sait parfaitement que les autorités supérieures et, singulièrement le ministre Schollaert, ne feront que l'approuver ou, du moins, ne le sanctionneront pas.

A la même séance du 15 novembre, il fut une deuxième fois question de recours à l'autorité supérieure. On avait exécuté Francisco Ferrer, et socialistes et libéraux avaient éprouvé émotion et indignation à la suite de cette exécution. L'échevin Bens traduit ces sentiments au Conseil Communal. Il lui soumet l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil communal d'Uccle,

Emu profondément par le procès et l'exécution sommaire de Ferrer,

Convaincu que la justice, si elle n'est pas entourée des garanties de la publicité des débats et de la liberté de la défense, ne mérite plus confiance, ni respect,

Considérant qu'il est indigne d'un peuple civilisé de recourir encore aux procédures secrètes et exceptionnelles qui rappellent les plus graves abus du passé,

Considérant que ces règles de droit s'appliquent surtout au jugement des causes qui intéressent la libre manifestation des opinions et que c'est précisément pour un prétendu délit d'opinion que Ferrer a été condamné et fusillé à Barcelone ;

Proteste de son attachement aux principes de droit et de justice inscrits dans la Constitution belge, laquelle, par la proclamation de la liberté la plus large des opinions en toutes matières ainsi que leur propagation par l'enseignement, par l'institution des garanties judiciaires et du jury, et par l'interdiction de toute suspension totale ou partielle de la Constitution, même sous forme d'état de siège politique, rend pareil forfait impossible en Belgique ;

Joint sa voix à toutes celles qui se sont élevées contre l'arrêt aussi inique que tragique dont Ferrer fut la victime et demande au Collège de donner son nom à l'une des rues de la commune ».

Le bourgmestre De Bue ne peut accepter un tel texte, moins encore le voter. L'essentiel, cependant, est d'éviter que la motion soit mise aux voix. Xavier De Bue déclare que l'ordre du jour de la majorité ne présente aucun caractère d'intérêt communal, qu'il est injurieux pour des personnalités, des institutions, une nation, un Roi que l'on n'a ni les moyens, ni le droit de juger. Et il refuse de mettre la question aux voix.

Le conseiller Errera s'indigne et proteste contre l'attitude du bourgmestre et annonce, pour la deuxième fois, qu'il en référera à l'autorité supérieure. Francisco Ferrer n'eut pas sa rue à Uccle...

C'est au cours de la magistrature de Xavier De Bue que l'affaire de l'école des filles (Fondation Huysman d'Annecroix) va connaître son épilogue. La commune avait réclamé la propriété de l'école en vertu de la loi qui disposait que toute donation à un établissement d'enseignement était réputée faite à la commune. La fabrique d'église d'Uccle avait intenté un procès visant à se voir accordée la propriété de la fondation qui lui avait été faite. Un jugement du tribunal de première instance avait débouté les plaignants et donné gain de cause à la commune. La fabrique d'église interjeta appel et, en juin 1909, la Cour d'Appel de Bruxelles, confirme le premier jugement : le terrain et l'école sont donc propriété communale.

C'est dans cette atmosphère, un climat d'hostilité et d'irritation qu'Uccle va aux élections. Il s'agit d'élections partielles visant au renouvellement de huit mandats de conseillers dont quatre détenus par les catholiques et quatre par les libéraux. La campagne électorale est violente. Libéraux et socialistes présentent une liste de cartel et dénoncent le bourgmestre sortant, s'en prennent aux amis gouvernementaux de Xavier De Bue, rappellent les coups de force contre l'enseignement officiel... Mieux : ils s'attribuent la chute du gouvernement Schollaert !

Ce gouvernement avait, en effet, démissionné en juin 1911. Le conflit avait éclaté en mars

lorsque Schollaert déposa un nouveau projet de loi sur l'enseignement primaire. Il portait l'âge de scolarité obligatoire à 14 ans. On imagine que ce n'est pas ce principe qui provoqua l'opposition de la gauche mais bien les modalités proposées par le ministre. En effet, il est prévu de répartir à égalité tous les subsides d'Etat entre toutes les écoles primaires. Pour atteindre ce but, Schollaert préconise l'instauration de « bons scolaires » à remettre aux parents. Ceux-ci devaient les transmettre au directeur d'école et la valeur des bons était calculée de telle sorte que cinquante d'entre eux étaient nécessaires pour payer un instituteur et faire face aux frais de fonctionnement d'une classe. C'était une manière de subsidier les écoles libres qui n'avaient pas été agréées par les communes ou les provinces.

L'opposition combattit ce projet. Non seulement au Parlement mais dans la rue où de nombreuses mani-



Moeder Lambic.

festations se déroulèrent. A Uccle, l'œil sur les élections communales d'octobre, le cartel libéral-socialiste fait un gros effort d'information et d'agitation. Au niveau parlementaire, socialistes et libéraux mettent sur pied un programme commun visant à obtenir le suffrage universel. En fait, Uccle avait agi en précurseur et

l'alliance électorale de Bens et Errera au plan communal était commandée par les mêmes impératifs que ceux qui avaient présidé à la formation du cartel national.

C'est alors le coup de théâtre : le projet Schollaert est rejeté par la Commission de la Chambre. Schollaert, sentant qu'il n'a plus la confiance du roi Albert I^{er} et qui, par surcroît, était combattu dans son propre parti par Charles Woeste, démissionne.

Dans tout le pays, l'opposition fête cette victoire et, ces jours-là, les cabarets d'Uccle font d'excellentes affaires. On suppose déjà le résultat qui ne manquera pas de sanctionner non seulement les élections communales d'octobre 1911 mais encore celles, législatives, de 1912.

Les élections communales répondent aux vœux du cartel et l'ancrent dans la conviction qu'il renversera, aux législatives, la majorité catholique. Dans plusieurs grandes villes du Royaume, le cartel libéral-socialiste enlève la majorité absolue. A Uccle, le résultat des élections est catastrophique pour la droite : la liste de cartel passe en entier. Les quatre conseillers catholiques sortants sont remplacés par deux socialistes et deux libéraux et la majorité du cartel est désormais de 12 contre trois ; seuls De Bue, Van Leeuw et De Dobbeleer demeurant en place.



Le maïorat de Xavier De Bue ne fut cependant pas uniquement placé sous le signe des rivalités politiques. L'urbanisation du territoire continue. Tandis que Xavier De Bue voit d'un mauvais œil l'immigration continue d'habitants de la ville toute proche dans « son village », les libéraux et les socialistes considèrent cette immigration comme un gage de succès électoraux futurs.

L'évolution de la production agricole uccloise cons-

titue un excellent baromètre du degré de mutation de la commune. Alors que l'agriculture couvre, en 1846, un total général de 1.071 hectares et demi, elle n'en couvre plus que 465 environ en 1910. Par contre, de 1837 à 1910, le revenu foncier imposable passe de 54.518 frs à 1.081.369 frs, ce qui donne, en pourcentage de la surface totale de la commune : 68 % de surface non bâtie en 1837, 25 % en 1900 et 13 % en 1910.



La chapelle de Stalle avant 1914.

L'industrie, par contre, se maintient et même progresse. L'usine de coton de Stalle emploie 311 travailleurs en 1910 et la fabrique de corsets du Vert-Chasseur 109. Les brasseries continuent de donner son caractère particulier à la commune et le nombre total des ouvriers, compte tenu de toutes les industries implantées, est, en 1910, de 2.774 unités.

Pendant ce temps, les tramways bruxellois qui, jusqu'ici, avaient eu le souci, surtout, de relier Bruxelles aux faubourgs, s'efforcent de relier ces faubourgs entre eux. Deux lignes, intéressent particulièrement les Ucclois : celle qui va de la place communale de Forest au Globe (1907) et celle qui relie Forest au Bois de la Cambre. Il faut remarquer que, dans ces circonstances, le Conseil Communal d'Uccle se montre toujours soucieux de promouvoir tout ce qui peut rapprocher la

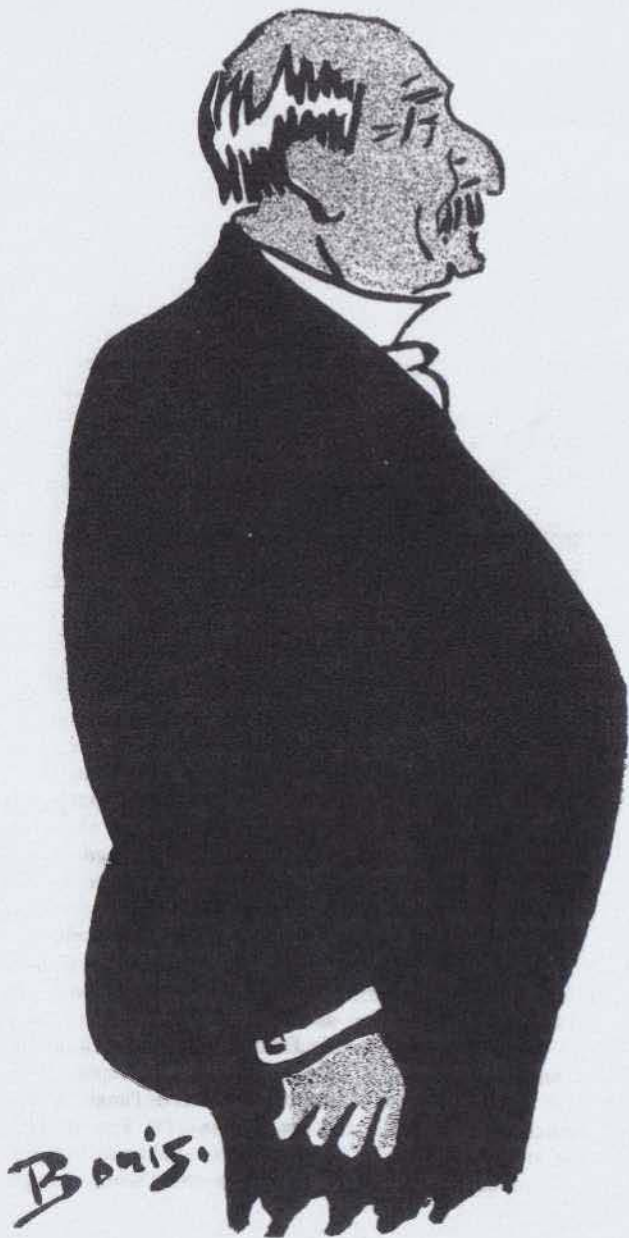
commune, non seulement de la ville mais encore des faubourgs voisins. Par exemple, en ce qui concerne la ligne Forest-Bois de la Cambre, un ingénieur d'Ixelles, De Clercq, avait déjà demandé une concession pour une ligne à traction électrique par fil souterrain de la gare du Midi au Bois de la Cambre, passant par l'avenue Albert et l'avenue Churchill. Aussitôt le Conseil Communal d'Uccle — par neuf voix contre une, celle de Labarre qui disait craindre la concurrence pour les lignes d'Uccle-Centre — marque son assentiment. La concession est accordée en 1897 mais rien n'est construit. Ce n'est que dix ans plus tard que la nouvelle ligne est mise en exploitation par les Tramways bruxellois. En décembre 1911, on met en service une ligne allant du rond-point Longchamp à Schaerbeek.

Paul Errera

1912-1921

Il est impossible pour le gouvernement, de maintenir au poste de bourgmestre Xavier De Bue dont le parti a été si nettement désavoué par le corps électoral. Le 29 janvier paraît l'arrêté royal nommant Paul Errera tandis que le socialiste Ballegeer et le libéral Londès sont appelés à la charge d'échevin. La lutte, à ce moment, est engagée au niveau de l'opinion, pour l'instauration du suffrage universel pur et simple à 21 ans, allant de pair avec l'instruction obligatoire. Le 11 février 1912, le nouveau Conseil Communal d'Uccle appuie, par un vœu, cette double revendication.

Paul Errera est un libéral de la tendance Vanderkindere. Comme lui, il est professeur à l'Université Libre de Bruxelles ; comme lui, il en fut recteur. Successeur de l'ancien bourgmestre à la tête du groupe libéral du Conseil Communal, depuis 1890, il habite une remarquable propriété à l'angle de la chaussée de Waterloo et de l'avenue De Fré, propriété actuellement lotie. Les intentions politiques d'Errera sont clairement exposées dans son discours inaugural. Le leit-motiv de-



Paul Errera.

Vu par un caricaturiste de l'époque.

1911-1920

Bourgmestre :
Errera, Paul
Echevins :
Londès, Louis
Ballegeer, Jean
Conseillers :
De Bue, Xavier
Aras
Van Leeuw, Emile, puis
De Rauw, J.-B., puis
De Boys, J.-J.
De Mot, Paul
Van Gelder
Calvaer, Jacques
Van Acker
Lavègue
De Dobbelaer, François
Christiaens
Van der Elst, Jean
Vanderkindere, Albert

meure : amélioration de la voirie mais, une fois de plus, le premier magistrat de la commune insiste sur la nécessité de promouvoir l'enseignement communal tant en ce qui concerne le personnel que les bâtiments ou le matériel pédagogique. Fort courageusement, Paul Errera précise que de tels desseins entraîneront inévitablement des dépenses multipliées et que ces dépenses ne peuvent être assumées que par une augmentation de l'effort contributif des citoyens. Mais le libéral qu'il est ne peut admettre que cet effort soit réparti unilatéralement sans tenir compte des ressources des citoyens. Aussi précise-t-il que les administrateurs communaux « ne se montreront jamais trop circonspects, ni assez équitables. Ils frapperont le moins possible les fortunes minimes, épargneront même — il le faut ! — les ressources nécessaires à la vie. Un traitement différentiel entre les fortunes moyennes et les grandes fortunes se justifie aux yeux de l'économiste comme du moraliste ».

Dans tout le pays, cependant, la campagne électorale bat son plein. Libéraux et socialistes ont constitué un cartel. Meetings, articles de journaux, manifestations de rues témoignent d'une rare violence. A Bruxelles, des manifestants agressent le député catholique Colfs et le blessent grièvement.

Le cartel des gauches croyait à sa victoire électorale et déjà Paul Hymans apparaissait comme le futur Premier Ministre de la nouvelle majorité. « Vous êtes tombés d'une majorité de 26 voix, à la majorité de six voix, déclarait à la Chambre le leader libéral. Nous irons au prochain scrutin avec l'assurance que vous serez renversés le 2 juin... ».

Le résultat des élections constitue une vive déception pour la gauche libérale-socialiste. Le parti catholique, en effet, renforce sa majorité qui passe de 6 à 16 sièges à la Chambre et augmente de 20 sièges la majorité absolue qu'il détenait au Sénat. Il faut dire que le gouvernement, craignant lui-même un revirement du corps électoral, avait fait voter, avant les élections, plusieurs textes légaux touchant le domaine social : le travail de nuit féminin a été interdit, la loi sur la pro-

tection de l'enfance promulguée tandis qu'était réglé le problème des pensions pour les fonctionnaires, le personnel enseignant et l'armée. De plus, la situation internationale était tendue (incident d'Agadir, attaque italienne sur Tripoli) et les thèmes de la propagande officielle insistaient sur la précarité de l'équilibre européen et le danger d'aggraver les choses par ce que l'on appelait « l'aventure intérieure ».

Décus, libéraux et socialistes ont compris que seule l'instauration du suffrage universel est capable de briser l'hégémonie de la droite sur la politique. Le combat



La Bascule.

pour le S.U. va donc s'intensifier considérablement. En 1913, Emile Vandervelde dépose une proposition de loi portant révision de la Constitution. Elle est rejetée par la majorité des Chambres. Le 14 avril, 350.000 ouvriers arrêtent le travail. C'est alors que l'opposition reçoit connaissance d'une lettre adressée par le Premier Ministre, Charles de Broqueville, au roi Albert. Dans cette lettre, le leader catholique disait son intention d'instaurer le suffrage universel après les élections de 1914 avec cette restriction cependant : les pères de famille bénéficieraient d'une seconde voix. Les chefs de l'opposition admirent — après qu'un vote parlementaire eût porté amnistie pour les faits de grève — la création d'une commission chargée d'étudier le problème.

A Uccle, de plus en plus liée à Bruxelles, on s'occupe bien sûr de politique générale. Les ouvriers ucclois partent en grève pour le suffrage universel, les hommes politiques s'affrontent sur les grands problèmes, on suit de près les efforts pour ou contre l'instruction obligatoire. Cela n'empêche pas, cependant, la poursuite des efforts sur le plan communal ; cela ne gomme, en aucune manière, les petits problèmes locaux. En 1913, le chevalier Alexis Wijns de Raucour sollicite l'autorisation de placer des vitrages devant les caveaux où reposent les cercueils de sa famille. Le 6 mai, le Collège consent à la chose, étant entendu que MM. Salu et fils, à Laeken, sont chargés de l'entretien du caveau.

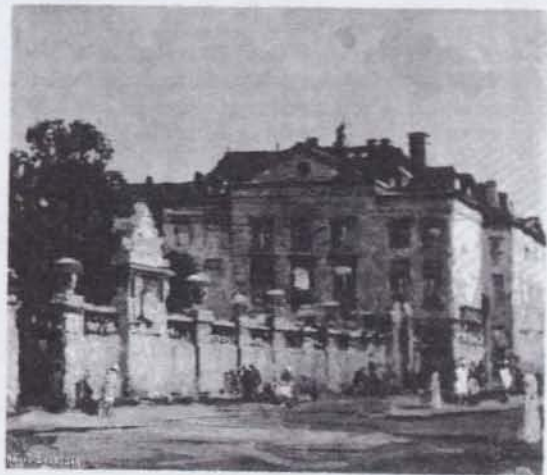
C'est la raison pour laquelle, au cimetière du Diweg, on peut voir, dans le caveau Wijns, six cercueils derrière un vitrage. Jusqu'en 1928, il s'agit d'une seule grande vitre, mais le gel l'ayant fait éclater, on la remplaça par six petits carreaux...

Cette même année 1913, le Conseil Communal approuve un emprunt de 1 million consenti par le Crédit Communal. Il s'agit de construire une école du 4^e degré afin de permettre aux enfants d'Uccle de poursuivre, dans la commune, leurs études moyennes du degré inférieur. Visiblement, cette initiative vise à as-

surer aux Ucclois le libre choix philosophique de l'enseignement, le réseau libre ayant installé, déjà, avenue Coghén, le Collège Saint-Pierre.

Un terrain est donc acquis par la commune à l'avenue Houzeau. 47.355 frs sont empruntés à l'Assistance Publique, 20.000 frs à des particuliers, 1 million à la banque Philippon et 63.000 frs au Crédit Communal. Et l'on construit le bâtiment, celui-là même où est installé aujourd'hui l'Athénée Royal.

Vers cette époque, la petite agriculture est encore en activité à Uccle. Ce sont surtout des jardins potagers qui produisent des petits pois, de la chicorée, des fraises, des tomates, des salades et des choux-fleurs. Par contre, la meunerie disparaît : au recensement de 1910, on en compte encore une, employant une dizaine d'ouvriers, et disposant d'une machine de 40 CV, mais elle n'existe plus peu de temps après. Les brasseries, cependant, continuent leurs activités : celles de la Couronne, du Merlo, du Château d'Or brassent ponctuellement leurs bouteilles de krik-lambic et de gueuze. On imprime toujours le coton du côté de Stalle, on fabrique des corsets...



Maison Errera à Bruxelles par Henri Logelain (1950)

Le bourgmestre Errera est une personnalité importante de Bruxelles. Dans son salon de la rue Royale défilent les « vedettes » de la politique, des arts, des lettres : Vandervelde, Paul Hymans, le Docteur Bordet, Maurice Wilmotte, des journalistes indépendants, « enfin les trente à quarante personnes qu'on peut voir à Bruxelles ayant le goût de la conversation et le pouvoir d'apprendre quelque chose à leur interlocuteur. »

Dans un hebdomadaire où Louis Dumont, Wilden, Georges Garnier et Léon Souguenet signaient les Trois Mousquetaires on trouve ce vivant portrait d'Uccle et de son bourgmestre (16 octobre 1913) :

« De toutes les communes de l'agglomération bruxelloise, la commune d'Uccle est assurément celle qui est demeurée la plus rurale. On y rencontre bien quelques poètes, quelques anarchistes et quelques barons fastueux et récents, mais le gros de la population est composé de petits employés bruxellois, amateurs de jardinage, et d'honnêtes paysans brabançons, maraîchers et cultivateurs. Donc il serait logique qu'à la conférence des bourgmestres, Uccle soit représentée par un frustré rural — pas nécessairement celui du XX^e siècle — porteur du sarreau de toile bleue et de cette pittoresque casquette de soie qu'on ne voit plus, hélas !, que dans les musées de folklore.

Or Uccle a eu pour bourgmestre l'historien Léon Vanderkinderen, le plus froid, le plus lointain de nos savants doctrinaires et son conseil communal est présidé aujourd'hui par M. Paul Errera. M. De Bue n'a fourni, entre ces deux règnes qu'un intermède comique. Or, M. Paul Errera est assurément le moins rural des Bruxellois. M. Max pourrait, à la rigueur, en remontant loin dans leurs origines, retrouver le souvenir de quelque ancêtre qui cultiva son jardin. M. Errera, les cherchant en Espagne, en Portugal, ou dans l'Orient originaire, y pourrait retrouver des savants, des banquiers, des rabbins mais aucun laboureur. Pourquoi, diable ! M. Errera est-il devenu bourgmestre d'Uccle ?

Peut-être pour le bien de ses administrés. M. Errera

est un excellent bourgmestre d'Uccle, plein de zèle, d'attention et d'autant plus soucieux de bien comprendre les intérêts de ses concitoyens et de s'assurer, par les services qu'il rend, une popularité légitime, qu'il manquera toujours, pour la conquérir, de cette bonne grosse familiarité goguenarde et tutoyante qu'un authentique Brabançon a dans le sang.

Pourtant, il fait des efforts pour y arriver. Il débute dans la carrière universitaire par une thèse sur les Masuirs.

Les Masuirs ? Qu'est-ce que les Masuirs ? Quand parut la brochure d'Errera, on se demanda s'il s'agissait d'un animal préhistorique, d'un fonctionnaire chaldéen ou d'un légume exotique. Comme M. Errera, bon libéral mais libéral modéré selon l'ancienne formule, appartenait au monde dit doctrinaire, comme on était aux temps héroïques où la Ligue et l'Association étaient en guerre ouverte, il parut drôle d'identifier le Masuir et le doctrinaire.

En réalité, le Masuir est une vieille forme de la propriété libre qui s'est conservée, du haut moyen âge à nos jours, dans les provinces wallonnes. Son étude apprit surtout à l'auteur à jouer au « couillon » et à boire du péket, formalités indispensables à qui fait une enquête populaire en pays wallon. Les moyens employés aussi bien que le but de son travail, montraient donc une ferme volonté d'assimiler en même temps que l'ancien droit, les mœurs actuelles de l'actuelle Belgique. Cosmopolite d'origine et de culture, M. Paul Errera tenait beaucoup à se montrer très Belge, très bon Belge ; aristocrate de tempérament — n'appartient-il pas à la plus vieille aristocratie du monde ? — il avait la marotte de la popularité.

Dans tous les cas, il l'a méritée par les services rendus. A Uccle, il n'est peut-être pas de force quand il s'agit de vider un tonneau de lambic avec ses électeurs, mais il a su remettre de l'ordre dans les finances, de la régularité dans l'administration ; bien avant de présider aux destinées de la commune, il en était le plus actif



La ferme Saint Hubert à la petite Espinette. Elle fut le repaire des Callemberg.

bienfaiteur et les soins qu'il apporte à se mettre à la portée de ses administrés, à leur faire oublier la supériorité que lui donneraient sa culture et ses manières, sont véritablement touchants. Il ne s'est pas encore décidé à leur parler marollien mais cela viendra ! »

Mais la vie du village continue...

Dans le journal *Le Soir* du 14 mai 1889, on peut lire : « Dimanche avait lieu la promenade traditionnelle, à Saint-Job et dans les environs, des légendaires chasseurs de hannetons dits chasseurs de prinkères. Depuis plusieurs années, les chasseurs de prinkères sont reçus à Saint-Gilles par les sociétés locales et reçoivent des primes diverses ». Quinze ans plus tard, *La Gazette* relate, dans son numéro du 11 mai 1914 : « Nous les avons revus, hier matin, sur la chaussée de Waterloo, à Saint-Gilles. Ils s'en allaient en guerre, bien guêtrés, en pantalons blancs tout frais, la tunique à brandebourgs bien brossée, le chapeau de carabinier crânement campé, le fusil à l'épaule... Une musique les précédait et faisait rage. La foule sympathique se rangeait pour les voir passer et la jeunesse demandait à l'âge mûr : « Qu'est-ce que c'est que ces gens-là ? »

Ces gens-là, c'étaient les chasseurs de prinkères. Ils tiennent bon, avec l'inertie d'une tradition vénérable. Mais, hélas ! Ils ne sont plus que sept, sur trois rangs de deux, le capitaine en tête. L'institution est en décadence ! »

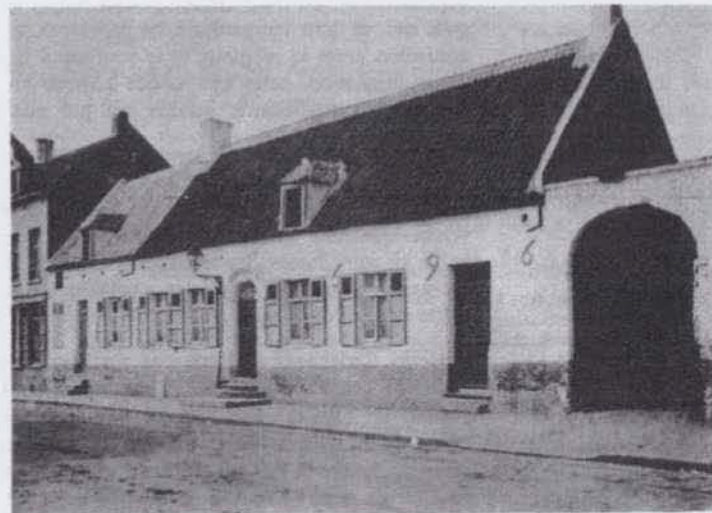
« Ce fut la dernière fois qu'ils furent à Saint-Job - » constate Charles Viane. Et pourtant... Ils y furent souvent, les chasseurs de hannetons. Fernand Servais, qui connaissait son Bruxelles sur le bout des doigts, écrit : « Un cabaret de Koekelberg, à l'enseigne pittoresque Au Kastaknokkel fut un des locaux du célèbre régiment, les autres étant situés rue Haute, place Anneessens et rue de Flandre où avait lieu la concentration, les jours de sortie.. Ils sont plusieurs centaines. Après avoir obliqué rue des Poissonniers, les voici débouchant fièrement dans la rue Auguste Orts, leurs quatre tambours battant, leurs six clairons sonnante, tous les trente-cinq instrumentistes de la fanfare jouant avec une tonitruante conviction la marche que composa leur chef, le brave Rooses, ou bien la Marche des Volontaires sur l'air de laquelle le revuiste Hannon leur dédia le quatrain suivant :

Le corps des chasseurs de prinkères
Est l'idéal des régiments
Si l'armée aux budgets précaires
Cause toujours de durs moments
Le corps des chasseurs de prinkères
Est l'idéal des régiments...

Ils se dirigent alors vers la Grand'Place. Le bourgmestre De Mot les y reçoit, leur souhaite bon voyage et bonne chasse, du haut du balcon de l'hôtel de ville, ce qui lui vaut, comme remerciement, l'hommage d'une vibrante Brabançonne. Et puis, en route ! Tout le régiment s'ébranle, suit les rues des Chapeliers, de la Violette, la Vieille-halle aux blés, la rue Haute, la Porte de Hal, la chaussée de Waterloo et la place Loix, et va prendre place dans les trams spéciaux qui les

conduisent à Uccle Saint-Job, lieu traditionnel de leurs exploits... » (1)

Curieuse tradition que celle-là ! Faut-il y voir une vieille réminiscence des pèlerinages de jadis lorsque les guildes bruxelloises venaient à Saint-Job honorer le patron du hameau, le jour de la kermesse ? Les chasseurs de prinkères, en tous cas, harnachés en militaires, escortaient la procession, présentaient les



Maison du début du siècle (Chaussée de Waterloo)

armes au passage de la statue du saint. Il est difficile de ne pas évoquer, à ce propos, non seulement la gilde des escrimeurs qui, avant eux, venaient rendre le même hommage à Saint-Job mais encore ces processions appelées marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse où des militaires d'occasion escortent, eux aussi, les statues célèbres. Mais à Bruxelles, et à Uccle, tout

(1) *Le Soir*, 12 mai 1905 et 12 mai 1955.

cela avait un caractère particulier, fait de grosse farce breughelienne, un côté parodique et moqueur qui est bien la marque du populaire de la région. Tout était dérision dans cette manifestation : les uniformes, les fusils de bois, les boîtes à cigares que les chasseurs portaient en sautoir pour y loger les « pièces » qu'ils allaient capturer ; tout était prétexte à beuveries et à ripailles. Et les cérémonies religieuses terminées, commençait la vraie fête, la véritable kermesse, celle qui, de tous temps dans ces provinces, a élevé la confusion entre le religieux et le profane à la hauteur d'une institution, celle qui moque chaque chose, davantage par tendresse et pudeur que par méchanceté.

Et le soir, les vaillants chasseurs boivent et dansent, ventre à ventre avec de grosses commères, sous les lampions uclois. Les gamins de Saint-Job leur ont vendu quelques malheureux hannetons capturés, la veille au soir, autour des réverbères. Et dans les boîtes à cigares, percées de trous, les « prinkères » attendent d'être exhibés dans les estaminets de Bruxelles.

Henri Crockaert a décrit ces vaillants militaires ; « Le vrai chasseur de prinkères portait un sarrau bleu, comme ses ancêtres de 1830, un mouchoir rouge autour du cou, passé sous le menton dans une gaine de boîte d'allumettes faisant office de glissière. Le shako était un chapeau boule dont la hauteur avait été réduite de moitié et qui avait un hanneton en guise de cocarde. Pendant toute l'année, le chasseur de prinkères épargnait sou par sou pour la sortie de Saint-Job. L'épouse tenait à ce que son combattant eût fière allure, au départ tout au moins, aussi préparait-elle de longue date le sarrau, pièce maîtresse de l'uniforme, en le lavant dans l'eau de son, ce qui lui donnait un lustre spécial. A côté du chasseur-type se dessinaient une infinité d'improvisations vestimentaires qui créèrent une troupe étrange à nulle autre pareille. Lanciers, guides, grenadiers en bonnet à poil, carabiniers, fantassins de toutes les époques, le fusil de bois sur l'épaule, un garde-champêtre au bicoirne classique, des médecins-

11 La saison charmante

Deux femmes du bois de la Cambre,
voici la taille qui se cambre,
le mollet qui se laisse voir
et puis l'âter quand il fait noir.
Petit soleil au matin rose,
le printemps ~~fait les beaux jours~~
~~saute~~ ^{saute} ~~comme les la prose.~~
Pulons d'amour, faisons des vers
plutôt que ce soit le contraire
lorsque sous le poids des années
les ^{deux} joies seront ~~abandonnées~~
quand ~~repara~~ ^{l'été} la saison douce saison.
C'est moi voir le gazon qui pousse le gazon
et plein d'effusions printanieres
Je chassera les gais prinkères!

P. Costenoble.

Tous les bons auteurs ont chanté Uccle, le forêt, voire les chasseurs de prinkères. Michel de Ghelderode ne pouvait faillir à la tradition. Fac-simile d'un poème attribué par de Ghelderode à un auteur sorti de son imagination : Philostène Costenoble, croque-mort de son état.

(Collection de l'auteur)

major et un infirmier galonné, une cantinière outrageusement maquillée, portant en bandoulière, le tonnelet contenant, suivant les dires des hommes de troupe, « le médicament », du meilleur genièvre, délivré en cours de route, aux chasseurs reconnus atteints de la maladie de la soif. »

Les bourgmestres d'Uccle honoraient toujours de leur présence la kermesse de Saint-Job et ils n'auraient jamais évité de saluer, comme il convenait, les vénérables chasseurs de prinkères bruxellois. Par le biais de la parodie, ceux-ci assuraient, en effet, à la procession de Saint-Job, la continuation de la tradition, celle qui voulait que les militaires rendissent les hommages au saint patron de la paroisse.

Mais que penser de l'origine de cette coutume ? Faut-il voir, à sa base, le sobriquet dont furent affublés, de longue date, les habitants de Saint-Job ? On sait qu'on les appelait les « preekheren » parce que se réunissaient, chez eux, au XVI^e siècle, les foules luthériennes agglutinées autour des « prêcheurs ». De là à donner à tous les habitants de Saint-Job le nom de « seigneurs du préche », il n'y a qu'un pas que le populaire avait franchi. Peut-on en conclure que le mot « prinkheren » qui désigne le hanneton en langage populaire est une forme de « preekheer » ? Si l'on songe que l'un des plaisirs favoris des gamins bruxellois étaient, il n'y a pas si longtemps, d'attacher un hanneton au bout d'un fil et de le faire voleter pour entendre son bourdonnement, il y aurait là davantage qu'un hasard, le chant du hanneton étant assimilé au préche. Dès lors, les chasseurs de prinkères n'auraient fait qu'évoquer parodiquement d'autres chasseurs, moins drôles et moins débonnaires : ceux que le pouvoir déléguait à Uccle St Job pour faire la chasse aux prêcheurs traqués par l'Inquisition.

Tant qu'à ressusciter — par le souvenir — de vieilles coutumes populaires, il en est une dont peu d'auteurs parlent et qui étaient en honneur encore avant la guerre de 1914. Celle-ci avait également Uccle com-

me point de ralliement, Uccle et sa forêt. Un vieux Bruxellois m'a conté qu'une fois l'an, de nombreux habitants des quartiers populaires de la capitale se réunissaient pour se rendre en troupe dans la forêt de Soignes afin de s'y livrer à la chasse au « bloedpens », sorte de grand boudin au sang farci de carrés de graisse, ce bloedpens que les vieux Bruxellois appelaient « bifteck met ruiten » (bifteck à carreaux). Cette coutume parodiait les chasses à courre que l'on organisait régulièrement dans la forêt et c'est tout un rituel copié sur celui des chasses des grands et des nobles que le populaire adaptait à sa chasse à lui où le cerf était remplacé par le boudin. Lorsque la chasse était terminée, racontait mon vieux Bruxellois, les chasseurs lestés des énormes boudins qu'ils avaient débusqués dans la forêt, après qu'on les y eût cachés, les chasseurs donc, fourbus et joyeux, se rendaient dans les cabarets ucclois pour y dévorer leur prise en l'arrosant de ce lambic onctueux, de cette kriek aigrette ou de cette gueuze capiteuse que l'on brasse à Uccle.

Tout cela s'en est allé et il ne reste que le souvenir : celui d'un village tranquille qui avait oublié les guerres de jadis et les misères du temps où l'on traquait, sur son territoire, un tout autre gibier que le hanneton ou le boudin.



C'est durant les premières années du maïorat de Paul Errera que l'on parachève le réseau des chemins de fer vicinaux par la construction de la ligne de l'Observatoire. Suzanne Gilissen-Valschaerts rappelle les conditions de construction de ce réseau. « C'est en 1891 que le premier tronçon de la ligne qui devait suivre la chaussée de Waterloo fut ouvert au trafic. Il reliait la place Rouppe au Vert Chasseur par traction à vapeur. La continuation des travaux fut alors provisoirement suspendue, la société cherchant à obtenir la con-

cession d'une ligne vers Uccle-Globe ; elle estimait qu'elle ne pouvait électrifier sa ligne de la chaussée de Waterloo qu'à la condition de pouvoir exploiter celle de la chaussée d'Alseberg. Sans obtenir la nouvelle concession, elle construisit finalement la ligne jusqu'à la petite Espinette, en 1894, tout en l'électrifiant : ce fut la première ligne de chemins de fer vicinaux à traction électrique. La prolongation vers Rhode St-Genèse et Waterloo ne vint qu'en 1910-1914.



La Chaussée d'Alseberg au début du siècle.

A la même époque, elle obtint la concession d'un embranchement vers le nouvel Observatoire. Cette ligne avait été demandée en 1908 par Hamoir qui cherchait à mettre en valeur les terres qu'il possédait dans la région de l'Observatoire. La nouvelle ligne (ligne O) ne fut terminée qu'en 1915 ; elle suivait la vieille rue de Bruxelles à Carloo (appelée rue Edith Cavell après 1918) et empruntait, à partir de l'avenue De Fré, la nouvelle avenue qui aboutissait à l'Observatoire (avenue Houzeau). En 1961, le tram O fut remplacé par une ligne d'autobus. La commune d'Uccle est intervenue financièrement dans la constitution du capital de la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux. Ce capital fut, en effet, constitué, sous forme de prises d'actions, par les trois branches des pouvoirs publics : l'État, les provinces et les communes intéressées. (...)

La part des communes fut fixée en tenant compte du nombre des habitants et de la longueur du parcours sur leur territoire. Les communes n'eurent pas à décaisser immédiatement les sommes souscrites. Elles devaient payer, durant 90 ans, des annuités comprenant l'amortissement et l'intérêt. (...) Chaque ligne ayant sa comptabilité séparée, les bénéfices sont attribués aux actionnaires (Etat, provinces, communes et particuliers) au prorata des sommes souscrites. (...) La commune d'Uccle a souscrit, en 1889, lors de la concession du premier tronçon de chemin de fer vicinal sur son territoire (Vleurgat-Vert Chasseur) un capital de 50.000 frs dans un capital total de 822.000 frs. En 1891, elle signe 90 titres d'annuités à 1.800 frs pour la période 1892-1981. En 1893 et 1896, la commune intervient dans le capital souscrit pour construire la prolongation de la ligne jusqu'à la petite Espinette et pour le placement d'une double voie sur cette ligne. D'autres augmentations de capital furent encore souscrites. En 1912, lors de la construction de la ligne de l'Observatoire, le capital souscrit par Uccle atteignait 395.000 frs ».

Mais on allait, à Uccle comme ailleurs, être contraint de s'occuper de bien autre chose que d'administration locale. La guerre menaçait d'éclater entre l'Allemagne et la Belgique. A Uccle, dans la nuit du 31 juillet au 1^{er} août, le bourgmestre Errera avait réuni à l'hôtel de ville, l'échevin Londès, le secrétaire communal Bernaerts, des fonctionnaires communaux. Ils attendaient l'ordre de mobilisation générale. Il arriva à 1 heure 30 du matin...

C'est Auguste Nissens, qui sera, plus tard, secrétaire communal, qui a raconté ces jours d'août 1914.

Dès l'ordre de mobilisation reçu, le bourgmestre fait sonner le tocsin et les fonctionnaires aidant les agents de police de la commune, portent au domicile des rappelés les feuilles de mobilisation. Il y eut 1200 Ucclois dans les armées, 135 ne revinrent pas...

Et puis, avant l'entrée des Allemands dans la capi-

taie, Uccle reprend sa vocation : située sur la route des combats, comme du temps de Waterloo, les habitants songent à soulager les blessés. Une ambulance est installée à l'école n° 2 tandis que le Conseil Communal prend des mesures pour assurer le ravitaillement de la population et le secours aux nécessiteux. La garde civique d'Uccle est appelée sous les armes. Elle reçoit mission de garder les réservoirs d'eau et la ligne de chemin de fer.

Le 10 août, le bourgmestre Errera propose et fait voter une série de mesures. C'est ainsi qu'un arrêté de police fixe les prix de certaines denrées alimentaires et s'emploie à éviter l'accaparement. La farine ne peut se vendre plus cher que 28 frs les 100 kgs — sac non compris — tandis que le pain d'un kilo doit se vendre 32 centimes. Ce même 10 août, d'autres décisions sont prises par le Conseil Communal : les fonctionnaires appelés sous les drapeaux continueront de bénéficier de leur traitement, on envisage de créer une « soupe scolaire » et d'aider les familles des mobilisés. Dans ce but, une liste de souscription est mise en circulation dans la commune et, en quelques jours, 6.250 francs sont réunis.

Mais les troupes allemandes avancent et le 19 août, il est certain qu'elles occuperont la ville. A 22 h. 30, le bataillon de la garde civique d'Uccle reçoit l'ordre de s'embarquer à la gare du Midi à destination de Termonde. Il y arrive le 20 à 4 heures du matin. Pendant deux mois, ces Ucclois vont prendre position sur la deuxième ligne de défense des troupes belges, en Flandre orientale. Le but de ce dispositif consiste à faire croire aux Allemands que l'accès à la mer est défendu tandis que l'armée combat sous Anvers. C'est au cours de ces opérations, une reconnaissance ayant été ordonnée vers la Dendre, que le garde civique ucclois Girlot fut tué à Baevegem.

Le 20 août, venant de Boitsfort, les premiers Allemands apparaissent à Uccle Saint-Job. Ils gardent prisonniers plusieurs otages, dont de nombreux religieux,



La première Maison Communale.

qu'ils ont capturés au cours de leur avance. Ils s'installent à Saint-Job et, dans les premiers jours, un de leurs soldats est porté disparu. Le commandant allemand passe aussitôt aux repréailles et fait arrêter un nommé Guillaume Lemaire. La méprise est évidente : les occupants ont pris ce citoyen pour le maire du village. Le bourgmestre Errera se rend chez le commandant, dissipe le malentendu et obtient la remise en liberté de Lemaire. Le même jour, le soldat disparu est retrouvé : ivre-mort, il avait cuvé son vin dans un grenier.

En même temps — vers le 20 août — le major von Rosainsky arrive, à la tête de ses troupes, à Uccle-centre. A 16 heures, il est à l'hôtel de ville où il entend être reçu par le Collège échevinal de manière à pouvoir lui communiquer les ordres qu'il a édictés.

Et c'est devant le Collège au complet que le major von Rosainsky donne lecture des dispositions qu'il a prises :

1. Jusqu'au départ des troupes allemandes, tous les cabarets doivent être fermés à 9 heures du soir ; interdiction de vente d'alcool aux militaires comme aux civils.

2. Couvre-feu pour les civils entre 9 heures du soir

et le lever du jour ; interdiction de circuler entre ces heures, l'éclairage public devant fonctionner toute la nuit.

3. Les fenêtres des façades doivent rester fermées et, si possible, éclairées.

4. Toutes les armes doivent être déposées à la Maison Communale.

5. Le bourgmestre Errera et le curé-Doyen Boone, considérés comme otages, sont garants de l'ordre et de la sécurité. Ils répondent notamment de la vie des soldats allemands et de la sécurité du matériel.

6. Interdiction d'arborer les drapeaux, pour éviter toute occasion de trouble.

7. Ordre d'afficher ces dispositions.

8. Les prestations suivantes seront assumées par la commune :

Bois à brûler : 10 stères ; avoine : 2.796 kgs ; paille : 1100 kgs ; foin : 1165 kgs.

Ayant écouté les exigences des armées d'occupation en silence, c'est l'échevin libéral Londès qui prend la parole et propose de prendre la place du curé-doyen dans la liste des otages. Le major von Rosainsky y consent. Le curé-doyen Boone est, à ce moment, un homme de 65 ans que les Ucclois ont en grande estime. Il avait été vicaire à Bornhem puis à Molenbeek Sainte-Barbe et officiait à Uccle depuis 1895. Il sera, pendant toute l'occupation, l'une des personnalités uccloises les plus importantes par l'aide qu'il apportera, en collaboration avec le Collège, aux plus défavorisés des habitants de la commune.

Uccle étant occupée et neutralisée, pendant cinq jours les troupes allemandes de toutes armes vont traverser son territoire, en route pour le sud.

Lorsque l'administration militaire allemande crée le Gross-Brüssel. Uccle est incorporée dans cette nouvelle entité administrative et les occupants installent un poste de police dans une villa de l'avenue des Ormeaux. Le chemin de fer est occupé militairement et il est dé-

Le 12 octobre la nurse Edith Cavell était fusillée au Tir National. En même temps qu'elle, mourait également l'architecte belge Philippe Boucq : tous deux avaient été condamnés à mort par les Allemands pour leurs activités patriotiques.

L'exécution de la Directrice de l'École de Nurses (« cette gaffe tragique », dit Guillaume II) provoqua l'indignation du monde libre. Sa dépouille mortelle fut exhumée par ses compatriotes en 1919. Après un service solennel à l'abbaye de Westminster elle fut enterrée au « Life's Garden ». En hommage à sa mémoire, le Canada a donné son nom à l'un des plus hauts pics de ses Montagnes Rocheuses. La Belgique aussi a tenu à honorer le souvenir de celle qui avait été infirmière major de son Institut chirurgical et lui a élevé une statue.



sormais interdit au public, tandis que le château de Neckersgat est réquisitionné et promu lazaret militaire. En haut du Homborgveld, près de l'avenue des Til-leuls, on crée un poste d'observation aéronautique.

Uccle s'installe petit à petit dans la guerre et son visage change, comme celui de toute la Belgique. Et, comme dans toute la Belgique, la population va s'ingénier à survivre tout en créant aux occupants les pires difficultés. En juillet 1915, les lignes téléphoniques des armées allemandes sont coupées sur le territoire de la commune. La sanction tombe aussitôt : 1000 marks d'amende.

La vie d'Uccle, entre 1914 et 1918, est émaillée de tous ces incidents, de ces drames dont est tissée la vie de tout le pays. C'est l'ordre d'enlever les fils de fer des clôtures, par exemple. Le Collège ucclois refuse d'y procéder. On charge un commissaire spécial, un nommé Urban, de s'occuper du problème et il confie le travail à la firme Radermacker de Bruxelles, les frais étant à imputer à la commune. C'est la réquisition des chevaux : 230 sont enlevés par l'occupant. C'est la levée d'impôts : Uccle fut taxée pour 125.567 frs dans les contributions et amendes imposées au Grand-Bruxelles, elle dut faire face aux frais des postes militaires, à ceux de l'occupation de l'usine de Stalle et de divers autres immeubles : 340.000 frs ; elle dut intervenir pour 84.665 frs dans les frais du service de police des mœurs qui occupait l'hôpital de Saint-Gilles...

1915 est l'année terrible. C'est celle où les Allemands exécutent Edith Cavell. Elle était arrivée à Uccle en 1907. Le docteur Depage venait de créer une école d'infirmières dans la commune et il voulut en confier la direction à une nurse anglaise, Edith Cavell. Elle prit ses fonctions vers la fin de 1907. Fille d'un pasteur anglican, elle avait fait ses études au London Hospital.

En mai 1915, on avait terminé la construction du nouveau bâtiment de la clinique-école avec cinquante

chambres d'infirmières, trente chambres de malades, des salles d'études et une salle d'opération. Trois mois plus tard — le 5 août 1915 — Edith Cavell est arrêtée par les Allemands. Elle est conduite à la prison de Saint-Gilles et son procès commence le 7 octobre. On l'accuse d'avoir aidé des jeunes gens à passer la frontière hollandaise. Elle ne nie point : elle précise. Oui, elle a reçu à l'hôpital des soldats anglais ; oui, elle leur a donné des soins et de l'argent ; oui, elle savait qu'ils essaieraient de passer la frontière... Même, elle est fière d'avoir accompli ce qu'elle considère comme un devoir patriotique et non comme une agression vis-à-vis de qui que ce soit. Le 11 octobre, la sentence de mort tombe. Le lendemain, à deux heures du matin, elle est exécutée.

Cette exécution provoque une vive émotion à Uccle et un véritable culte pour la directrice martyre.

Un matin de 1917, il était neuf heures environ, des troupes allemandes viennent prendre position autour de la Maison Communale. Un véritable siège s'organise. L'administration avait refusé de livrer aux autorités la liste des chômeurs de la commune. Une lourde amende en était résultée mais les Allemands ne s'en contentèrent pas : ils voulaient les listes et c'est la raison du siège.

Le bourgmestre Errera est dans son bureau et reçoit le chef des militaires postés dans les rues avoisinantes. Ce dernier déclare qu'il ne quittera la place qu'en possession des listes et qu'il interdit à quiconque de sortir de la Maison Communale. Se substituant aux autorités locales, l'officier allemand exige successivement de tous les fonctionnaires qu'ils établissent les listes requises. Tous refusent. A midi, les pourparlers en sont au point mort, les soldats installés dans les

rues et les fonctionnaires bouclés dans la Maison Communale. C'est alors que Frans Van der Elst, chef du secrétariat a l'idée d'offrir, en guise de liste, un vieux rôle d'impôts fonciers qui, jadis, avait servi pour une révision électorale. L'officier allemand accepte et s'en va avec le vieux volume, lève le siège et ne se rend pas compte de la duperie dont il a été victime.

La misère, pendant ce temps, s'installe. Elle pousse les gens dans les forêts où ils essayent de trouver de quoi se chauffer. A Uccle, bien sûr, ces activités prennent des allures alarmantes et les bois environnants souffrent énormément de cette situation, à telle enseigne que le Collège prend un arrêté défendant de vendre et de transporter du bois de chauffage sur le territoire communal sans être porteur d'un certificat établi par le bourgmestre.

Depuis le 6 août 1914, sous l'impulsion de l'échevin Londès, fonctionnait à Uccle un Comité local de Secours et d'Alimentation. Il comprenait, outre l'échevin, le curé-doyen Boone, les conseillers communaux Vanderkindere, Vangelder, De Bue et Calvaer. On ne pourra mieux juger de l'action incessante de ce comité qu'en lisant les chiffres des fonds dépensés par la commune au cours des années de guerre :

Distribution de soupe et de repas :	3.443.500
Distribution de soupe et de charbon :	13.211
Repas délivrés aux restaurants bruxellois :	219.862
Repas délivrés au réfectoire Elisabeth :	204.834
Cantine des « Petites abeilles » :	16.608
Réfectoire pour tuberculeux et pré-tuberculeux :	326.223
Cantines bourgeoises et Œuvres du Sou :	12.224
Allocations diverses aux chômeurs et à leur famille :	637.710
Secours aux évacués :	35.650

De 1914 à 1920, la guerre coûta à la commune d'Uccle la somme énorme de 7.627.439 francs. Pendant cette même période, les magasins d'alimentation débitèrent environ 14 millions de kilos de marchan-



dises pour une valeur totale de plus de 20 millions de francs.

Plusieurs Ucclois furent arrêtés et condamnés par l'occupant. En même temps qu'Edith Cavell, avaient été condamnés à la peine capitale : De Bakker, Séverin, Joniaux, Brillet et Remacle. La sentence ne fut pas exécutée et ces Ucclois se virent condamnés à la détention perpétuelle. Ils la subirent jusqu'à l'armistice sauf, toutefois, Remacle qui mourut de maladie à la prison de Vilvorde... A Vilvorde où avaient été détenus les premiers martyrs de la foi luthérienne, au XVI^e siècle... A Vilvorde où avait souffert Lambert Thoren qui trouva le repos éternel à Uccle...

Xavier De Bue, conseiller communal, fut également arrêté : condamné à deux mois de détention à la prison de Saint-Gilles, l'occupant lui confisqua en outre, 5.000 francs trouvés dans son coffre, sous prétexte que cet argent appartenait au gouvernement belge.

L'armistice vit arriver à Uccle les troupes françaises et le général Degoutte vint lui-même annoncer au Collège sa présence sur le territoire de la commune.



La forêt d'Uccle vue par le photographe Jo Cayot.

5. La période contemporaine

LA guerre finie, la Belgique, selon une habitude longue de plusieurs siècles, se mit à panser ses plaies et reprit le travail. La politique occupait brusquement le premier plan de l'actualité et des préoccupations des citoyens. La guerre avait opéré une césure importante, profonde entre les habitudes d'avant la tourmente et les réalités d'aujourd'hui. Il n'était plus question, par exemple, de différer encore l'instauration du suffrage universel. On allait s'employer à le réaliser.

En attendant que le Parlement votât une nouvelle loi électorale, les communes continuaient d'être administrées par les collèges en place. Il semblait cependant aux hommes

politiques bruxellois que les dimensions des entités locales ne répondaient plus aux nécessités nouvelles, telles qu'on les entrevoyait après quatre ans de guerre et un formidable brassage de citoyens au sein des armées. Le bourgmestre de Bruxelles, Adolphe Max, soucieux d'agrandir la commune dont il avait la charge, et surtout de lui assurer une expansion économique en rapport avec son importance, déposait, en février 1920, une proposition de loi visant à inclure dans le territoire bruxellois les communes ou parties de communes nécessaires à l'extension des installations portuaires. Un conseiller communal socialiste de la capitale, Max Hallet, alla plus loin et proposa de fusionner purement et simplement toutes les communes de l'agglomération.

Pendant ce temps, le Conseil communal de Saint-Gilles avait pris l'initiative de créer une commission intercommunale appelée à étudier les projets qui fleurissaient de partout. Cette commission chargea Xavier De Bue, député catholique et conseiller communal, ancien bourgmestre d'Uccle, de déposer une proposition. Il s'agissait de créer un district de Bruxelles administré par un conseil métropolitain élu au second degré par les conseils communaux du district. De Bue déposa sa proposition en avril 1920. La formule de l'élection au second degré était astucieuse et elle permettait — en cas d'adoption d'un conseil métropolitain — d'assurer, au sein de celui-ci une majorité au parti au pouvoir.

A Uccle, le conseil communal allait plus loin encore et envisageait, sans plus, l'annexion pure et simple de la commune à la ville de Bruxelles. Cette disposition d'esprit émut considérablement le bourgmestre libéral Errera et son échevin Londès. Errera insistait sur la gravité de la chose, disant qu'il était question de rien moins que « de la suppression de la commune, c'est-à-dire l'acte le plus grave imaginable pour une administration autonome. » Errera, fidèle au principe de la souveraineté des individus, jugeait qu'une question aussi importante devait être soumise à un référendum.

Les membres du Conseil communal ucclais avaient avisé le bourgmestre de ce qu'ils étaient partisans d'une unification des faubourgs avec la capitale, mais avaient cependant tenu à préciser qu'ils étaient adversaires de « l'idée d'une centralisation qui donnerait au pouvoir exécutif la haute main sur la plus grande ville du pays ». Le plus farouche adversaire de l'annexion fut le libéral Londès, échevin d'Uccle. Après avoir entendu le rapport de Xavier De Bue à propos des travaux de l'intercommunale, Londès fit une intervention décisive qui entraîna le Conseil à surseoir à toute décision en la matière.

Dès lors, au Conseil communal d'Uccle, on ne discuta plus d'annexion et toutes les communes de l'agglomération demeurèrent autonomes, sauf Laeken, Nederover-Hembeek et Haren qui furent incorporées à la capitale, cette annexion répondant au vœu initial du bourgmestre Adolphe Max, soucieux d'assurer l'expansion du port de Bruxelles.

**

Le grand problème réside alors dans la révision de la loi électorale en vue de l'introduction du suffrage universel. Libéraux et socialistes avaient obtenu, dès avant les hostilités, des promesses formelles à cet égard et il n'était plus possible de les esquiver.

La discussion du projet gouvernemental portant révision de la Constitution et instaurant le suffrage universel dura trois mois. Les catholiques, prenant libéraux et socialistes au piège de leur propre revendication, proposèrent d'étendre le suffrage universel au corps électoral féminin. Les socialistes et les libéraux virent que leurs adversaires en espéraient un désamorçage du S.U. Le vote des femmes risquait, en effet, à cette époque, de bénéficier au seul parti catholique. Emile Vandervelde expliquait l'attitude hostile des socialistes : « Les arguments sont connus : éducation politique insuffisante, absence presque complète de préparation à l'exercice des droits civiques, et par consé-

quent, soumission d'un très grand nombre de femmes aux influences du clergé et du patronat ». Finalement, on se contenta d'accorder le droit de vote à certaines catégories de femmes comme les veuves de guerre. Par contre, les catholiques obtinrent — en échange de la suppression de la « loi des quatre infâmies » — que les femmes puissent voter aux élections communales. Désormais tout citoyen et toute citoyenne âgés de 21 ans et domiciliés depuis six mois au moins dans la commune pouvaient prendre part aux élections.

Le 16 novembre 1919, les électeurs belges avaient été appelés aux urnes aux fins de renouveler le Parlement au suffrage universel, 1 million 762.141 Belges avaient voté. Les catholiques qui, en 1914, comptaient 99 sièges à la Chambre voyaient leur représentation réduite à 73 ; les socialistes passaient de 40 à 70 sièges tandis que les libéraux en gardaient 34 des 45 qu'ils détenaient. La Chambre était complétée par 5 représentants nationalistes-flamands et 4 députés de tendance indépendante.

1921 est l'année des premières élections communales au suffrage universel. Cette même année, six mois plus tard, de nouvelles élections législatives auront lieu. Quant à ces dernières, elles donnèrent les chiffres suivants : catholiques : 80 (+ 7) socialistes : 68 (— 2) ; libéraux : 33 (— 1) ; nationalistes flamands : 4 (— 1) ; indépendants : 1 (— 3).

••

Les élections communales ont lieu le 24 avril de cette année-là. A Uccle, 19 sièges sont à pourvoir ; il y a 14.635 votes valables. Les catholiques enlèvent la majorité absolue avec 10 sièges, les libéraux en gardant 5 et les socialistes 4. Les élections s'étaient faites, à Uccle comme dans tout le pays, autour de grands thèmes nés des événements que venait de vivre le pays. Le vote des femmes influença d'une manière certaine le résultat de la consultation dans les communes comme Uccle.

L'une des caractéristiques essentielles de cette première élection d'après-guerre à Uccle, c'est la fin du cartel libéral-socialiste. Chaque parti se présente seul tandis que deux partis nouveaux sollicitent les suffrages des électeurs et électrices : le parti des Anciens combattants, qui recueillit 739 voix (5 %) et le parti des Classes Moyennes avec 992 voix (6,6 %), qui n'eurent ni l'un ni l'autre un élu.

Aux dernières élections d'avant-guerre, le cartel libéral-socialiste avait obtenu 12 sièges sur 15. Cette fois-ci, les libéraux obtenaient 24 % des suffrages et les socialistes 22 %, les catholiques enlevant 42 % et la majorité absolue.

La réforme électorale avait été favorable aux catholiques, tout comme celles de 1872 et de 1895. Il est vrai qu'aux élections de 1921, il y eût, à Uccle, 11.100 électrices contre 9.300 électeurs.

••

Xavier De Bue
1921 - 1925

Georges Ugeux
1925 - 1926

Xavier De Bue avait obtenu 807 votes de préférence soit environ 4 % des votes exprimés et près de 13,5 % des votes qui s'étaient portés sur la liste catholique. Ce fut donc lui qui se vit investi de la charge majeure. Il l'assumera jusqu'à sa mort survenue en 1925, date à laquelle il sera remplacé par Georges Ugeux.

En 1920, Uccle est déjà le grand faubourg résidentiel de Bruxelles. En quarante ans sa population a plus que doublé, de même que le chiffre des maisons. La zone d'habitation la plus dense se situe, d'une part, dans

1921-1926

Bourgmestre :
De Bue, Xavier, († 1925), puis
Ugeux, Georges

Echevins :
Herinckx
de Beco
Wouters
De Beys, J.

Conseillers :
De Dobbeleer
Vanderpoorten
Vanderporten
Wouters, P.
De Beys, J.
Londès, Louis, puis
Rogard
Vanderolst, Jean
Vanderlinden
M^{me} Rosy-Wernant
Van der Elst, Emile
Ballegaer
Jacquemin, Philippe
Stevan, Guillaume
M^{me} Docquier-Fauquet

le quartier de la rue Vanderkindere, de l'autre, le long de la chaussée d'Alseberg.

« Le long de la chaussée de Waterloo, les habitations se sont également multipliées depuis Vleurgat jusqu'au Vivier d'Oie et au Fort Jaco. Plus au sud les maisons sont plus espacées. Entre Vleurgat et Langeveld, les rues adjacentes (avenue Bel Air, avenue Montjoie, avenue Beau-Séjour) sont bâties ; mais plus au sud et plus à l'ouest, de grands domaines occupent de vastes surfaces : château Errera, propriété Hamoir, le nouveau château de Carloo (au Fort Jaco) le château Wittouck (drève de Lorraine) le château Devos (actuellement établissement pour aveugles et amblyopes, chaussée de Waterloo) le château Viola Cornuta (actuellement club sportif des Assurances Générales), etc.

Entre le Vivier d'Oie et la Petite Espinette les villas se multiplient dans les avenues Fond'Roy, Foestraets, des Eglantiers, de la Sapinière, de l'Aubépine.

Mais il y a encore beaucoup de terrains non bâtis à Uccle, même dans le nord. On compte à peine quelques maisons dans l'avenue Coghen, cependant tracée depuis plus de 45 ans. Entre le Crabbegat et l'Observatoire, ce ne sont encore que champs, bois de sapins et sablonnières. Au sud du Dieweg, seul le vieux hameau de Carloo-Saint-Job s'est peuplé davantage le long de la chaussée, de la Montagne de Saint-Job, de la vieille rue du Moulin, de la rue du Ham. Du côté de Stalle, les hauteurs du Roetaert et du Vossegat ne sont pas encore bâties, de même que toute la plaine du Melkriek ». (1)

En 1918 — en pleine guerre — le Conseil Communal étudie le problème de la liaison de l'avenue De Fré au Dieweg. Un projet est approuvé : il prévoit le passage de la nouvelle voie par le Groeselenberg pour traverser ensuite les propriétés Mulle de ter Schueren et Grandmoulin. Ce n'est qu'en 1922 cependant que le projet est approuvé par l'autorité supérieure et les tra-

(1) S. Gilissen, op. cit.

voux, finalement, ne commenceront qu'en 1929. Ils aboutiront au tracé de l'avenue des Statuaires.

Mais il faut signaler — en 1922 — la création de la Société Uccloise de Logement. Société coopérative d'habitations sociales, agréée par la Société nationale du Logement, son capital (1.035.000 frs) est souscrit par la commune d'Uccle (200.000 frs), l'Etat belge (206.500 frs), la province de Brabant (206.500 frs) et le Bureau de Bienfaisance d'Uccle (52.000 frs). Ajoutons à ces souscripteurs du secteur public, ceux du secteur privé : la société anonyme de Stalle (100.000 frs), Pierre Carsoel (entrepreneur ucclois qui, avec son frère Jean, fera des legs importants à la commune, ce qui leur vaudra de donner leur nom à une avenue — 50.000 frs) et la plupart des conseillers communaux qui souscrivirent une ou plusieurs parts de 500 frs. La Commission des hospices civils d'Uccle, en échange de 198 parts, fera l'apport d'un terrain d'un hectare et demi, situé rue Egide Van Ophem. Ce terrain lui venait d'un don du banquier Georges Brugmann.

Les 29 premières maisons de la Société uccloise de Logement sont construites sur ce terrain de la rue Egide Van Ophem en 1924 et 1925. Dix autres seront bâties l'année suivante à Saint-Job, rue J. Benaets.

••

Tous les auteurs signalent l'importance de la colombophilie uccloise. Le recensement de 1929, par exemple, révèle l'existence dans la commune de 12.172 pigeons... Les pigeons voyageurs ont toujours occupé une place à part dans les loisirs ucclois. Les premiers concours connus, dans nos provinces, remontent à 1815 et c'est à Liège qu'ils eurent lieu. Rapidement, des sociétés se créèrent dans les grands centres du pays, à Bruxelles, Anvers, Gand et Charleroi. Uccle fut une des premières communes à avoir sa société colombophile.

Naturellement, le local était installé dans un caba-



ret. On y construisait un meuble fait de petits casiers grillagés destinés aux pigeons retour de voyage. On lâchait les pigeons d'un endroit situé à plusieurs kilomètres (les concours à longue distance — Dax, Pau, Saint Jean de Luz, Barcelone — datent de 1860) et le colombophile attendait patiemment le retour de son « champion », perché près de son pigeonnier, appelant l'animal et pestant lorsqu'il tournait autour de la maison, hésitant à rentrer. Une fois le pigeon entré dans le pigeonnier, le colombophile s'en saisissait et courait à toutes jambes vers le « local » où il enfermait son pigeon dans un casier : le premier rentré avait gagné. Les prix consistaient, à l'époque, en statuettes, objets, de ménage, montres, etc. Souvent les colombophiles engageaient des « coureurs » qui se relayant depuis son domicile jusqu'au local, essayaient de gagner les quelques minutes, ou secondes, qui leur donneraient la victoire.

Un fabricant de billards bruxellois, Charles Toulet, inventa, en 1889, un appareil permettant de fixer sans discussion l'heure d'arrivée du pigeon dans son pigeonnier. Il « constatait » l'arrivée du pigeon et, sans chercher plus avant, on baptisa l'appareil du nom de « constateur ». Dès lors on ne vit plus les « coureurs » traverser à toute allure les rues d'Uccle pour porter la bestiole au local. Les concours de pigeons continuèrent de plus belle et, vers 1920-1930, la colombophilie ne se contentait plus de sanctionner ses « champions » en leur attribuant des prix en nature : le professionnalisme s'en mêlait et des paris étaient organisés sur les chances des volatiles engagés dans l'une ou l'autre course.

Des colombophiles à la bière, il n'y a qu'un pas. En 1920-1925, il n'y a cependant plus que deux brasseries à Uccle, celle de la Couronne et celle de Dits : elles fabriquent surtout de la krieg et de la gueuze.

L'imprimerie de coton de Stalle, quant à elle, décline après la guerre. En 1920, elle est devenue la « Société anonyme de Stalle » ; en 1929, elle fusionnera avec la

Société cotonnière de Gand-Zele-Tubize et disparaîtra en 1934.

C'est en 1920 que la société Gardy s'installe à Uccle. Elle compte 35 ouvriers. Construite près de la gare de Calevoet, entre le Dieweg et la ligne de chemin de fer, elle fabrique surtout des interrupteurs et autres appareils électriques. « L'origine de cette entreprise internationale remonte à 1886 environ, au moment où l'éclairage électrique en était à ses débuts. Auguste Gardy spécialisé en la matière, réalisa, vers cette époque, les installations d'éclairage des théâtres de Vienne et de Londres. En 1890 fut créée la société anonyme Appareillages Gardy qui devait, dans la suite, grouper des usines en Suisse, en France, en Espagne et en Belgique (la société belge Gardy fut constituée à Buizingen en 1913). Après la première guerre mondiale la Société belge Gardy installa un atelier de montage de cabines de haute tension à Bruxelles, rue Américaine tandis que des transformateurs et disjoncteurs étaient fabriqués à Molenbeek, rue Simonis ». (1)

C'est en 1922, que la S.B.R. fut créée. Elle s'installe chaussée de Ruisbroeck, aux confins d'Uccle, de Forest et Drogenbos.

La rue Egide Van Ophem abrite, en 1918, la « Compagnie auxiliaire des mines », fabriquant des appareils d'éclairage pour mines et chantiers.

En mai 1922 fut inaugurée la ligne de tramway n° 12. Elle effectuait la liaison entre Uccle (Rond-Point Longchamp) et Laeken (place E. Bockstael). Elle cahotera sur ce trajet pendant trente-trois ans, jusqu'en 1955, date à laquelle elle sera supprimée et remplacée par un tram 11 barré.



On le voit : dans l'immédiat après-guerre, Uccle effectue sa mue. Il y demeure des vestiges du passé,

(1) S. Gilissen, op. cit.

des habitudes villageoises, des préoccupations limitées, certes, mais les « temps modernes » bousculent tout cela : Uccle n'est plus un village. Faubourg résidentiel de la capitale, elle devient également un centre industriel important, du moins dans certains de ses quartiers. La mentalité uccloise change et il est loin le temps où le bourgmestre Xavier De Bue pouvait vitupérer les nouveaux habitants venus de la ville, ces « poux étrangers » qui bouleversaient les traditions électorales de la commune et envoyaient au Conseil des représentants qui ne pensaient pas comme le pouvoir.

La personnalité même de Xavier De Bue (1860-1925) illustre cette époque. Conservateur attaché au passé, fidèle à l'image de l'Uccle de sa jeunesse, il est le premier magistrat d'une collectivité locale qui change profondément et tourne le dos à ce passé qu'il révère. Toutes les valeurs sont mises en cause et Xavier De Bue ne reconnaît plus son « village ». La distorsion entre le bourgmestre et l'époque a quelque chose d'attendrissant. A coup sûr, nul plus que lui n'aime sa commune mais cette commune, dans un mouvement irrépressible, s'éloigne à mesure de tout ce que Xavier De Bue aimait en elle.

« Mijnheer Xavier », écrit Charles Viane, était incontestablement le bourgmestre des vrais Ucclois. C'était l'homme fétiche, celui qui apaisait toutes les difficultés entre des concitoyens rivaux, avec un bon mot et en leur frappant sur l'épaule ou le ventre. Il était l'ami de tout le monde et le nombre de conseils ou d'avis qu'il donna à chacun dans la rue, au hasard des rencontres, fut fabuleux. »

C'est à l'occasion des élections partielles de 1887 que Xavier De Bue entra, pour la première fois, au Conseil communal. Il siégea 38 ans sans interruption dans cette assemblée. C'est Georges Ugeux, ancien directeur de banque à Huy, fondé de pouvoir de la Caisse de Reports et de Dépôts qui terminera son mandat de bourgmestre, J.J. De Beys, entrepreneur à Saint-Job, le remplaçant au poste d'échevin.

Jean Vander Elst

1927-1933

Comme tous les Belges, le 11 octobre 1926, les Ucclois sont appelés aux urnes pour renouveler le Conseil Communal. Vingt-et-un sièges (deux sièges supplémentaires sanctionnent l'accroissement de la population) sont à pourvoir et 19.486 citoyens expriment un vote valable.

La campagne électorale avait été rude dans la commune et, une fois de plus, les événements de politique nationale vont influencer l'électorat ucclois. En 1925, des élections législatives avaient vu un recul de deux sièges du parti catholique tandis que les socialistes gagnaient dix sièges, que le nationalisme flamand passait de 4 à 6 et que les communistes enlevaient deux mandats. Les grands perdants de cette consultation étaient les libéraux. Après différentes péripéties — dont la constitution d'un éphémère et premier cabinet socialistes-catholiques (Poulet-Vandervelde) — le leader catholique Henri Jaspar avait formé un gouvernement tripartite. L'équipe au pouvoir, Francqui étant ministre des Finances, s'attacha d'emblée à rétablir l'équilibre des finances publiques. Pour ce faire elle demanda et obtint les pouvoirs spéciaux du Parlement. Dès que la situation fut rétablie la fraction socialiste du gouvernement donna libre cours à son animosité envers Francqui, « représentant du secteur bancaire ».

Les problèmes qui agitaient, à l'époque, l'opinion, outre ceux provoqués par la mauvaise situation financière, pourrissaient depuis plusieurs années le climat politique. Il s'agissait essentiellement des revendications du mouvement flamand — la création d'une université de langue néerlandaise à Gand — et de l'obligation où s'était trouvé le gouvernement d'y faire face. S'y ajoutait la volonté du parti socialiste de diminuer le temps de service militaire. Le gouvernement ne comptait en ses rangs qu'un seul libéral (Paul Hymans) à qui avait été attribué le portefeuille de la Justice.

1927-1932

Bourgmestre :

Vander Elst, Jean

Echevins :

Regard
Tybergin
Ballegeer
Jacquemijns

Conseillers :

Rozy-Warnant
Vander Elst, Emile
Malaise
Jaspar
Stevan
Docquier-Fauvet
Ugeux
Herlinckx
Wouters
de Beco
De Beys
Vanderlinden
Hanssens-Heplis
Van Ongevalle
Demunter
Stockhem

En fait, les libéraux se sentaient frustrés et leur amertume était double : celle d'abord de voir leur leader entrer dans un gouvernement tripartite, après que leur formation ait proclamé qu'elle choisissait l'opposition ; celle, enfin, la décision étant prise de collaborer, de se voir réduits à la portion congrue tant dans le nombre des ministres que dans l'importance du département occupé par le seul libéral.

Pour la première fois, à Uccle, les libéraux vont se démarquer des tendances nationales de leur parti. Visiblement, ils ne pardonnent pas la participation gouvernementale. Ils sentent confusément que leurs leaders nationaux sont prêts à préférer la collaboration avec les catholiques à la collaboration avec les socialistes. Ils prennent des positions très fermes au point de vue des revendications flamandes d'amnistie, défendent plus âprement les libertés individuelles. A telle enseigne que les listes d'Anciens combattants et celles des Classes Moyennes renoncent à solliciter les voix des électeurs ucclais.



Le roi Albert, avec, à ses côtés, le bourgmestre Jean Vander Elst

Le résultat des élections ucclaises se distingue, dès lors, profondément de celui des élections législatives

de l'année précédente : les libéraux gagnent deux sièges et passent de 5 à 7 conseillers tandis que les catholiques et les socialistes maintiennent leur représentation. Le nouveau Conseil comptait donc 10 catholiques, 4 socialistes et 7 libéraux.

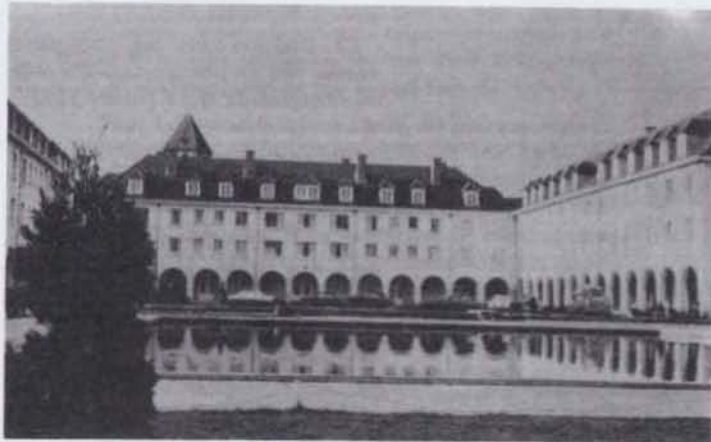
La coalition mise sur pied par le brasseur Jean Vander Elst est libérale-socialiste et lui-même est nommé bourgmestre le 15 janvier 1927.

**

Tandis que Saint Job s'étend le long des voies des trams 6 et 10, on crée de nouvelles artères et progressivement, tout Uccle se couvre de villas. Le manque de logements sociaux se faisait sentir depuis longtemps à Uccle. Dès avant la guerre, on y avait été sensible mais les pouvoirs publics n'y avaient pas pallié. Aussi l'initiative privée prit-elle les devants. Il ne s'agissait, pas seulement, dans son chef, de faire face à une exigence sociale : les industriels, constructeurs de ces premiers logements sociaux, avaient en vue la nécessité de fixer la main-d'œuvre près de son lieu de travail. « Cette initiative, juge S. Gilissen, a souvent abouti, au XIX^e siècle, à la construction d'immeubles peu confortables, situés dans des impasses, sans jardins, peu accessibles en cas d'incendie ». Uccle ne put échapper à ce paternalisme et plusieurs de ces cités-taudis furent élevées sur le territoire de la commune.

Mais on serait injuste en généralisant. En 1919, par exemple, la société anonyme de Stalle, avait sollicité et obtenu l'autorisation de fabriquer des briques sur place pour la construction, à Stalle, d'une « cité-jardin » à l'intention de ses ouvriers. Le problème, cependant, ne laissait pas l'administration indifférente. Dès 1921, le conseiller socialiste Jacquemijns insistait pour que le pouvoir s'occupât sans délai de la construction de logements à bon marché. On a vu qu'en 1922 fut créée la Société Ucclaise de logement. Ayant construit,

en 1924 et 1925, vingt-neuf maisons, elle allait poursuivre son effort sous Jean Vander Elst : en 1926, 10 maisons sont bâties à St Job, rue J. Benaets ; 26, en 1933, à Stalle, rue Pierre de Puyselaer. La princi-



Place du Chat Botté.

pale entreprise est cependant celle du Homborch où est érigé, en 1930, un vaste complexe de 105 maisons avec jardinets. Ce mouvement ne cessera de s'amplifier et, en 1950, par exemple, on réalise sur le plateau du Homborch l'un des plus beaux ensembles de maisons sociales, celui du Chat Botté.

Le site d'Uccle est d'ailleurs profondément bouleversé en ces années du maïorat de Jean Vander Elst. On y construit la ligne de chemin de fer Hal-Schaerbeek. « Traversant la commune d'est en ouest, depuis le Vivier d'Oie jusqu'à Calevoet, la nouvelle ligne est presque entièrement établie au fond d'une profonde tranchée, enjambée par quelques ponts étroits. Le site de Saint-Job et de Calevoet en a été considérablement enlaidi. Entre Homborch et Calevoet plusieurs lignes de chemin de fer se croisent et se superposent, créant une zone enchevêtrée. Saint-Job et les autres quartiers

situés au sud de la ligne de chemin de fer se sont trouvés fort isolés ». (1)

En 1932, on démolit une cité ouvrière pour créer la rue Ch. Bernaerts. Cette cité avait été construite vers 1908. Pour tracer l'avenue du Wolvendael — dont les plans avaient été approuvés en 1912 déjà, — on se servit d'un vieux chemin qui traversait les propriétés du baron Janssens et de Van den Perre. En 1915, ce quartier, appelé quartier du Klipveld, présentait encore un aspect très campagnard. Charles Viane l'a décrit : « A cette époque l'avenue Brugmann, vers le Globe, était encore bordée de peupliers, jalonnant des plaines marécageuses. (...) A l'emplacement actuel de la place Danco, il y avait alors un dépôt des Tramways bruxellois, fermé, vers l'avenue Brugmann, par une longue grille entre deux pavillons des concierges. Ce dépôt disparut en 1912. Un chemin de cendrées reliait la rue de la Fauvette à l'avenue Brugmann et les terrains qu'il côtoyait furent répartis entre colons lors de la guerre 1914-1918, pour y cultiver des légumes. C'est l'actuelle rue Robert Scott ouverte en 1924. Les prairies qui forment le côté droit de l'avenue servirent aux Allemands (en août 1914) pour y rassembler des quantités de canons, dont les gueules étaient tournées vers le centre d'Uccle... par mesure d'intimidation. Le chemin de terre traversait une pâture. Aux deux extrémités, il y avait un tourniquet pour empêcher les vaches de s'évader. C'est ce chemin qui est devenu l'avenue du Wolvendael. »

1926 voit la démolition de la maison de santé du docteur Vanderkindere. Elle occupait un vaste quadrilatère entre la chaussée d'Alseberg, l'avenue Molière et la rue Vanderkindere.

On a fait reproche à l'administration communale de cette époque d'avoir fait abattre plusieurs douzaines de grands arbres ucclois. C'est ainsi que disparurent les peupliers et les marronniers des avenues Defré et

(1) Suz. Gijssens-Vasschaersts — op. cit.

Longchamp (future avenue Churchill), ceux de l'avenue Floréal, les ormes de l'avenue des Ormeaux, de l'avenue Dolez, de l'avenue des Hospices. Si quelques-uns de ces arbres vénérables ne méritaient pas la hache du bûcheron, il est honnête de souligner que la plupart d'entre eux étaient malades et que leur disparition était inévitable.

Jusqu'en 1930, le Zandbeek coulait encore, à ciel ouvert le long de la chaussée de Neerstalle, côtoyant les maisons d'habitation. Chacune de ces maisons disposait d'un petit pont devant sa porte d'entrée. Ils disparurent progressivement, le Zandbeek ayant été détourné, cette année-là, vers la Senne.

Charles Viane marque l'année 1932 d'une pierre noire : c'est celle où l'on s'en prend au pittoresque de la commune. « Pittoresque, digne d'être peint » affirme l'étymologie. Viane étant peintre, c'est en peintre qu'il réagit :

« Les maisons Jaspers. Ces deux petites vieilles maisons sans étage, à briques apparentes et chaulées, à volets verts, étaient situées chaussée d'Alseberg, à mi-chemin, à droite, en montant, entre la rue Nieuwenhove et la rue des Fidèles. Elles étaient à l'ancien alignement de la chaussée et contemporaine de la création de celle-ci (1726). Ces maisons, vestiges du passé et sœurs de celles qui existent encore au Wolvenberg (In het Misverstand) ont subsisté jusqu'en janvier 1932 — et elles furent habitées jusqu'au dernier jour.

Les hêtres du Kamerdelle. Le Kamerdelle était encore, en 1929, une jolie vallée plantée, à droite et à gauche, de vieux hêtres escaladant les collines. Au milieu, des champs et deux vieilles mesures au fond d'un verger qui s'étendait depuis l'avenue Defré. Les beaux hêtres dominant la butte fleurie de genêts et de bruyères ont été abattus fin 1932. Une carrière de sable a été creusée à la place de la butte, puis le tout a été nivelé pour la création des avenues des Statuaires, etc. (1947) Les mesures ont été démolies également en 1932 — au grand désespoir des peintres amateurs dont elles étaient le sujet de prédilection ».

Fort heureusement, cependant (autant pour le pittoresque que pour la sauvegarde du côté humain des choses) Uccle demeure, par certains aspects, un village. C'est la commune où les rapports entre l'administré et l'administration sont empreints de cette cordialité, de cette familiarité que Xavier De Bue incarnait à merveille. Quand l'administration prend une décision c'est toute la population qui s'y intéresse et lorsque cette décision est discutée, le dialogue aussitôt s'établit entre le pouvoir et le citoyen.

« Onze Jan » — c'est ainsi qu'on appelait, à Uccle, le bourgmestre Jean Vander Elst — eut à batailler ferme pour la rue Rouge. En 1933, voulant honorer la mémoire d'un colonel Chaltin, ancien colonial, l'administration avait débaptisé une partie de la rue Rouge et lui avait donné le nom de ce militaire.

Cela ne plut guère aux habitants de cette partie de la rue et le 14 janvier 1933, Onze Jan trouve dans sa boîte aux lettres une missive signée Victor Devogel, « directeur général honoraire de la ville de Bruxelles, officier des Ordres de Léopold et de la Couronne, chevalier de la Légion d'honneur ». Pas n'importe qui, comme on le voit. Le protestataire était, par surcroît, l'auteur d'un livre célèbre « Les Légendes bruxelloises ». Entre le bourgmestre et lui va s'établir un dialogue épistolaire qui mérite d'être lu.

Le 14 janvier, donc, De Vogel écrit au bourgmestre :

« Il y a plus de trente-cinq ans que j'habite la rue Rouge. Mon adresse est connue en Belgique et à l'étranger. Je ne puis cependant pas, comme un marchand de café, même s'il vend un mélange exquis, envoyer une circulaire pour dire que l'administration de mon patelin m'a changé d'adresse. Dois-je changer mon papier à lettres, mes cartes ? Je mourrai avant que mes amis soient habitués à m'écrire rue Chaltin. Il y a des noms qu'on ne change pas. Ce sont eux qui appartiennent au folklore local. Celui de la rue Rouge est de ceux-là. Ce n'est pas la rue Rouge qu'elle devrait s'appeler, c'est la



rue du Sart. Ce n'est pas Rodestraat mais Rhodestraat. Il y a là un phénomène bien connu de ceux qui étudient un peu l'histoire de nos localités. Traductions fautives que celles de la rue des Vers, de l'impasse de la Perle-d'amour, du Fossé-aux-loups, etc., mais l'usage les a adoptées. Le nom de la rue Rouge est ancien. Il fallait le maintenir, surtout vers le Dieweg. C'est une rage qu'on a, dans certaines administrations, de faire disparaître ou de diminuer les souvenirs du passé. Je ne puis que protester contre le changement intervenu. Le nom de la rue Rouge était beau, clair, significatif. Il disparaît. Je trouve le fait profondément triste ».

Il fallut quinze jours au Collège échevinal pour trousseur sa réponse à M. De Vogel. « En ce qui concerne la rue Rouge, dit-il, notre Administration a été saisie d'une pétition signée par de nombreux habitants de cette voie publique tendant à en voir modifier l'appellation « qui semble évoquer des événements criminels ou sinistres ». D'autre part en donnant le nom du Colonel Chaltin à une partie de la rue Rouge, l'administration a voulu rendre un hommage mérité au vénérable colonial à qui la Belgique et le peuple congolais doivent tant de reconnaissance ».

Au reçu de cette missive, M. De Vogel prend son chapeau et sa canne et s'en va mener une enquête parmi les habitants de la rue Rouge. Il en apprend de bonnes ! « Les nombreux habitants de cette voie publique » dont parle la lettre du Collège ne sont qu'un. Il s'agit d'une vieille étrangère qui a sa maison dans la rue et estime que le nom de sa rue n'est pas digne d'elle : cela fait trop « roturier » dit-elle. Elle avait effectué une démarche auprès du bourgmestre et celui-ci, bon garçon, lui avait promis de remédier à la chose, n'y voyant pas malice. Rentré chez lui, sous le coup de l'indignation, M. De Vogel reprend la plume : « J'espère que l'administration va continuer son œuvre. Les noms de Floréal et Messidor, qui puent la guillotine doivent disparaître. Ils sont une offense aux convictions des bons citoyens. Il en est de même de « rue

Basse » qui offense la vertu en semblant évoquer les bas-fonds de Harlem, de Moabit et de Whitechapel. Egalement celui de « rue Blanche » qui blesse les principes des républicains parce que le blanc est la couleur des légitimistes et fait partie des couleurs papales, la rue Courte parce qu'elle manque de droiture... » (1).

En même temps, Victor De Vogel réunit les signatures de tous les habitants, indistinctement — sauf celle de la seule demanderesse — sous forme de pétition qu'il envoya à l'administration communale. Cette pétition disait notamment : « L'administration avait le devoir de demander l'avis de TOUS les habitants. Il en est encore parmi eux qui jouissent de leur bon sens et qui se fussent chargés, au défaut de l'administration, de rappeler à tous que la rue Rouge, restée jusqu'en ces derniers jours, un chemin agreste et des plus renommés pour son charme, doit son nom bien ancien au fait que, partant de la vallée, elle montait à travers prairies et bois vers le sart qui occupait le plateau. Seules les personnes étrangères au pays et à la commune pouvaient se permettre pareille balourdise. Nous vous prions de revenir sur votre décision ; il est bon de conserver des souvenirs du passé dans une commune qui s'urbanise chaque jour davantage ».

Le Collège demeura muet. Ce que voyant, M. De Vogel s'adresse au gouverneur du Brabant. Celui-ci — preuve que la démocratie n'est pas un vain mot dans nos provinces — demande des explications à Jean Vander Elst. Dans sa réponse, le bourgmestre évite de parler des « événements sinistres et criminels ». Il parle simplement de la nécessité de rendre « un hommage mérité à un ancien colonial ». On aurait pu en rester là. C'eût été mal connaître M. De Vogel. Il continua de harceler le bourgmestre et, finalement, en 1935, il

(1) M. De Vogel semblait ignorer que le nom de rue Blanche, à Bruxelles, traduit jusqu'à ces dernières années par Witte straat, n'avait rien à voir avec la couleur du même nom. Ce nom lui fut donné, en effet, en l'honneur du jurisconsulte Blanche !

écrit au successeur de « Onze Jan » : « Je constate, avec plaisir, que ma convocation pour l'élection législative du 2 avril 1935 est adressée rue Rouge, 40. J'en tire la conclusion que votre administration est revenue sur la décision du Collège de décembre 1932 donnant le nom de « colonel Chaltin » à la partie de la rue Rouge que j'habite depuis 40 ans environ ».

« Pauvre rue Rouge, écrit ailleurs M. De Vogel (repris dans « Uccle au temps jadis »). C'était jadis l'un des plus anciens chemins de la commune. Bordée, au début, vers le Wolvendael, d'un ruisseau aux eaux rougies par le pyrite de fer du sous-sol (d'où certains firent l'origine du nom) elle traversait un bout de prairie où paissaient des vaches et se heurtait au coin du chemin de la Fauvette à l'entrée de la Villa des sapins. C'étaient deux piliers aux moellons blanchis à la chaux qui faisaient l'angle du chemin. Un peu plus haut, la rue Rouge bordée de deux talus, passait sous un pont rustique reliant la propriété des Sapins à sa voisine. Ah ! ce pont pittoresque si souvent photographié, dessiné et peint ! C'était un coin charmant. Quel charme romantique s'exhalait du paysage réduit, mais si séduisant avec ses taillis et ses beaux arbres, des hêtres plus anciens que les plus vieux Ucclois !... ».

**Jean Vander Elst
Joseph Divoort**

1933-1938

C'est le 9 octobre 1932 que les électeurs sont appelés aux urnes. Quatre nouveaux sièges portent à 25 le nombre de mandats à conférer. Uccle, en effet, avait révélé, au recensement de 1932, une population de 14.375 habitants.

Comme toujours, les remous de la politique nationale vont influencer l'électorat ucclois, plus que tout autre sensible, dans sa majorité, aux grands problèmes qui agitent l'opinion. Le dernier gouvernement tripar-

tite, celui d'Henri Jaspar, avait démissionné en 1927 suite à un désaccord avec les socialistes qui réclamaient le service militaire à six mois. Depuis lors, libéraux et catholiques gouvernaient ensemble. Au moment des élections communales d'octobre 1932, c'est un gouvernement présidé par Jules Renkin, leader de la droite, qui est aux commandes. Il comprend 7 catholiques et 5 libéraux. D'emblée il va être confronté aux problèmes linguistiques et va tenter d'y apporter une solution durable par la législation de 1932.

On venait de régler la question de la flamandisation de l'Université de Gand après bien des vicissitudes qui marquèrent profondément le parti libéral. Les affrontements, à présent, se situaient sur le terrain de l'enseignement secondaire et primaire. La majorité des libéraux entendait défendre les droits des minorités linguistiques francophones de Flandre tandis que l'ensemble des mouvements flamands — dont le Willemsfonds, organisation culturelle flamande et libérale — prônait l'unilinguisme territorial. De leur côté, les socialistes, dans l'opposition, avait élaboré un « Compromis des Belges » reconnaissant la légitimité de la revendication flamande et demandant la fixation de la frontière linguistique. Toutes ces difficultés avaient mené Jules Renkin, en mai 1932, à présenter au roi la démission de son équipe. Cette démission était justifiée par le fait que le gouvernement n'avait pas réussi à imposer le compromis linguistique pour lequel il avait été appelé en vie. Huit jours après la démission acceptée de son équipe, Jules Renkin présentait aux Chambres un gouvernement remanié qui n'était plus lié par le compromis. Il soumit aux Chambres et fit voter par elles la législation de 1932 qui, tout en posant le principe de l'unilinguisme territorial, instaurait en Flandre un enseignement français pour les enfants dont la langue usuelle ou maternelle n'était pas le néerlandais.

Les dissensions internes vont de pair avec une crise économique sans précédent. Le déficit budgétaire de 1932 atteint le milliard ; le chômage devient un pro-

1933-1938

Bourgmestre :
Vander Elst, Jean, puis
Divoort, Joseph

Echevins :
Errera, Alfred
Divoort, Joseph, puis
Denis
Herfincx, Jean
Reylant, puis (1934)
de Béco, puis (1936)
Vanderlinden

Conseillers :
Jaspar
Rosy-Warnant
Wenne
Vandenbergen
Clercx
Courbot
Wouters
De Beys
De Munter
Stockem
Kuyf
De Rauf
Marchant
Ballegeer
Abel
Sturbols
Blume-Grégoire

blème lancinant tandis que nos exportations qui, en 1928, représentaient 31 milliards de francs n'atteignent plus que difficilement 15 milliards en 1932.

Le problème social prenait une ampleur considérable et le gouvernement n'arrivait pas à trouver ou à appliquer les solutions. Des grèves éclatent à gauche et à droite...

C'est dans cette atmosphère que les électeurs communaux sont appelés aux urnes. On aurait pu croire que socialistes et libéraux qui, pendant six ans, avaient dirigé ensemble la commune, reconduiraient leur alliance. Mais un événement important va bouleverser la géographie politique ucquoise. En effet, Alfred Errera, fils de l'ancien bourgmestre, professeur, lui aussi, à l'Université de Bruxelles, crée un groupe libéral dissident, sous le sigle « Cercle libéral ». Il obtient 6,5 % des voix ucquoises et Errera est élu. De son côté l'association libérale, dirigée par le bourgmestre sortant, Jean Vander Elst, porte le nombre de ses élus de 7 à 9, les catholiques passant de 10 à 11 et les socialistes gardant leurs quatre sièges.

La coalition sortante disposait donc de 13 sièges sur 25 et bénéficiait d'une courte majorité. Elle ne va cependant pas se poursuivre et les deux listes libérales vont se joindre aux élus catholiques pour former la nouvelle majorité.

Jean Vander Elst est confirmé dans son mandat maïoral mais, souffrant, il est contraint de faire appel à Jean Herinckx, premier échevin catholique, pour le suppléer. De mars 1933 à novembre de la même année, c'est Jean Herinckx qui exercera donc les fonctions de bourgmestre. Jean Vander Elst démissionne cependant et le 13 novembre 1933 le Roi nomme Joseph Divoort.

Divoort était fabricant de chapeaux à Uccle et représentait au Collège l'Association libérale. Ami politique du bourgmestre démissionnaire, c'était tout naturellement vers lui que l'on s'était tourné pour la succession, encore qu'Alfred Errera eût pu briguer l'écharpe.

Ainsi constitué, le nouveau Collège ucquois va pour-

suire la politique traditionnelle : urbanisation de la commune, modernisation tout en maintenant son caractère résidentiel, sans pour autant négliger la politique de l'emploi par une industrialisation harmonieuse.

Dès 1935, par exemple, des projets d'élargissement et d'aménagement de plusieurs artères sont mis sur pied : on entend donner à la petite cité de la forêt un réseau de rues et de routes à la mesure des temps et, chose plus caractéristique, en tenant compte de l'évolution constante non seulement des voies de communication mais encore de l'habitat. C'est au cours de la même année que les autorités ucquoises apportèrent enfin une solution à la ridicule situation du tramway de Calevoet. On l'a vu : les voyageurs étaient obligés de descendre de voiture, de traverser le chemin de fer à pied pour remonter dans une autre voiture au delà du passage à niveau. Ce transbordement ralentissait non seulement les transports mais encore avait-il quelque chose de moyennâgeux et d'irritant. On entreprit donc la construction d'un contournement du passage à niveau en aménageant la rue Engeland faisant passer la ligne sous le viaduc du chemin de fer, du côté du Bourdon.

Toujours à propos de transports, on signalera que les autobus avaient fait leur première apparition à Uccle en 1927. A l'origine ils avaient surtout pour mission d'établir des liaisons avec les régions rurales voisines de la commune : Linkebeek, Beersel, Tournepepe, Aalsemberg, Hal.

A partir de 1930, les Tramways bruxellois entreprirent eux aussi l'exploitation de lignes d'autobus et Uccle fut l'objet de leur sollicitude puisque dès 1932 la ligne F mettait en relation directe la gare du Nord et le quartier Léopold avec l'avenue Longchamp. C'est cette ligne qui, en 1935, fut prolongée jusqu'à la place Danco.

Parallèlement s'installent à Uccle de nouvelles industries : en 1934, chaussée de Neerstalle, les anciens établissements D. Frankel implantent une usine de fabrication d'appareils de manutention, monte-charges,

ascenseurs, etc. En 1935, au 210 avenue Kersbeek, s'installe une importante fabrique d'emballages (L'Emballage rationnel). A l'origine, cette usine fabriquait surtout des boîtes en carton brut mais elle prendra de plus en plus d'importance au cours des années et, en 1960, fusionnera avec la société Bowater-Cello et se spécialisera dans les conditionnements pour pharmacie, savonnerie, textiles, produits alimentaires. En 1960, cette usine employait 250 ouvriers.

Le recensement industriel de 1937 révèle que la commune, à ce moment, compte quatre usines occupant plus de 100 personnes : une entreprise de machines et d'appareils électriques ; deux entreprises de fabrication d'appareils de radio, la S.B.R. avec 676 ouvriers et une autre usine avec 269 ouvriers, presque tous féminins ; une entreprise fabriquant des compteurs à eau, à gaz et à électricité. En 1937, il existe encore trois carrières à Uccle (13 ouvriers ; 11 fabriques de boissons (261 ouvriers) ; huit de produits chimiques (69 ouvriers) ; 9 de peaux et cuirs (215 ouvriers) etc., etc. Au total 709 employés travaillent dans les usines ucclaises et 4386 ouvriers. Les secteurs les plus importants demeurent les machines et appareils (1739 personnes employées), la construction (1076), les vêtements (536). Signalons encore 37 boulangeries-pâtisseries employant au total 135 personnes.

Uccle, à grands pas, se développait, s'harmonisait, offrant à ses habitants un site mi-urbain, mi-champêtre. La commune gardait miraculeusement son caractère de grand parc ombragé, sa couronne verte et ses avenues arborées mais l'habitat augmentait considérablement sans, pour autant, empiéter sur les espaces verts.

Le maïorat de Joseph Divoort sera marqué, en février 1934, par la mort du Roi Albert, tué dans un accident de montagne à Marche-les-Dames. Il n'avait que 59 ans. Son fils aîné, Léopold, âgé de 32 ans, lui succéda sur le trône. L'annonce du décès du Roi frappa douloureusement toute la population ucclaise.



Jean Herinckx

1939-1940

1944-1945

1947-1952

Les élections de 1938 sont, sans doute, les plus dramatiques de l'histoire d'après-guerre. Dramatiques dans le sens étymologique du terme car non seulement l'Europe était-elle menacée par la montée des fascismes et de l'hitlérisme mais, en Belgique même, la situation intérieure était rien moins qu'apaisante. La démocratie parlementaire était attaquée de toutes parts : en 1936, les élections législatives avaient porté au Parlement une vague rexiste importante. Le parti de Léon Degrelle avait totalisé, à Bruxelles, plus de 19 % des suffrages. Ce succès même démontrait l'existence d'un malaise dans la population. Les causes de ce malaise avaient été habilement exploitées par le rexisme. Ces causes se retrouvaient à Uccle et dans l'opinion ucclaise, fort sensible aux problèmes de politique nationale. Il n'est peut-être pas sans intérêt de définir brièvement les éléments sur lesquels Rex bâtit son succès.

Ces éléments sont essentiellement au nombre de deux : le dégoût et la peur. Ayant débusqué, parmi les hommes politiques, plusieurs « banksters », comme il les appelait, politiciens compromis avec le monde de la finance, Léon Degrelle cultiva le mépris et fort astucieusement dévia le mépris vers le régime lui-même. Il exploita de plus la peur qui tenaillait les classes moyennes de l'époque et cette peur était légitime : prises entre le capitalisme, dont on leur démontrait la mainmise sur l'Etat, et la crainte d'une solution radicale comme le communisme, les classes moyennes ne voyaient plus d'issue à leur problème. Vers quelque solution qu'elles se tournaient, elles entrevoyaient leur disparition. Degrelle joua de cette peur et traduisit toutes ces angoisses en éléments concrets et directement perceptibles par une propagande habile et violente.

Il convient peut-être de souligner que, fortement

1939-1940

Bourgmestre :

Herinckx, Jean

Echevins :

Vanderlinden

Errera, Alfred

Denis

Van Horenbeek

Conseillers :

Marchant

Stockem

Laloire

Dersau

Delporte

Willeaume

Asselbergs, Henri

Proye

Westhovens

Divoort

Guelton

Rosy-Warnant

Clerckx

Ballegeer

Pels

De Volder

Van Praag

Kuyt

De Munter

Detrait

Perilleux

politisée cependant, à majorité bourgeoise et classes moyennes, la population ucloise résista mieux que d'autres aux sirènes rexistes. Les élections communales de 1939, en effet, ne donnèrent aux partisans de Léon Degrelle que deux sièges sur vingt-cinq. Ils furent dévolus à Detrait et Perilleux.

Pourtant l'effritement des partis traditionnels fut un phénomène qui n'épargna pas la commune. La liste catholique, par exemple, dut compter avec une dissidence démo-chrétienne qui lui enleva deux sièges. Du côté libéral, c'est le triomphe du Cercle libéral d'Alfred Errera : il obtient cinq élus et triple le pourcentage de ses voix, passant de 6 à 18 %. L'Association, elle, enlève quatre sièges.

Pour la première fois dans son histoire, le Conseil Communal d'Uccle compte six groupes politiques : Catholiques : 8 mandats — Catholiques démo-chrétiens : 2 mandats — Association libérale : 4 mandats — Cercle libéral : 5 mandats — Socialistes : 4 mandats — Rex : 2 mandats.

Toutes les combinaisons politiques étaient possibles entre les trois partis traditionnels mais l'Association Libérale, traumatisée par sa défaite électorale et davantage encore par le succès d'Alfred Errera et de son Cercle Libéral, refuse de constituer une majorité où figurerait le Cercle concurrent. Comme d'autre part, l'alliance du Cercle avec les catholiques donnait une courte majorité d'une voix, ces deux formations constituèrent le Collège. Pourtant une même majorité d'une voix était possible par la réunion des deux formations libérales et des socialistes mais ici encore jouait l'animosité entre libéraux d'obédiences différentes et, sans doute, l'allergie à une alliance avec les socialistes.

Toujours est-il que le Collège, présidé par un bourgmestre catholique, Jean Herinckx, comprenait trois échevins libéraux et un seul échevin catholique.

Jean Herinckx, le nouveau bourgmestre, était un vieil Ucclois. Né en 1888, il comptait, parmi ses aïeux, nombre de personnages qui s'étaient illustrés dans la vie politique et sociale de la commune. Parmi eux, un

Herinckx fut maître de Carloo en 1641 et le demeura jusqu'en 1654 ; en 1700 un Jean Herinckx fut échevin d'Uccle-Stalle tandis que le grand-père du nouveau bourgmestre occupa la charge de conseiller communal et d'échevin sous le maiorat d'Albert Vanderkindere, en 1854. C'est lui, ce Guillaume Herinckx qui va s'opposer violemment au bourgmestre libéral dans l'affaire des lanternes, ce règlement qui obligeait les cabaretiers à éclairer leur façade. Brasseur, Guillaume Herinckx ne pouvait accepter que l'on imposât quelque dépense que ce soit aux cabaretiers, ses électeurs. (1)

Le nouveau bourgmestre n'était donc pas un inconnu dans sa commune. Avocat à la Cour d'Appel, il siégeait au Conseil communal depuis 1921 et fut échevin de 1921 à 1926. réussissant cette performance de se faire élire conseiller et, dans la foulée, de décrocher l'écharpe scabinale. Les élections de 1938 le voyaient occuper la tête de la liste catholique. Il totalisa sur son nom 1.846 votes de préférence quand la liste entière ne recueillit que 7.908 voix, l'ensemble des votes valables dans la commune étant de 29.098.

Jean Herinckx avait commencé sa carrière au Congo et la guerre de 1914 éclatant le voit substitué du Procureur du Roi à Luzambo. Il quitte son poste et s'engage comme volontaire de guerre en France. Après la fin des hostilités, il vient se réinstaller à Uccle et entre au Conseil Communal en 1921 pour ne plus le quitter. Successivement échevin de l'Etat-Civil et de l'Instruction Publique, il devient bourgmestre en 1939.

Les événements internationaux se précipitent. Le nouveau Collège à peine installé depuis moins d'un an, commence la « drôle de guerre » entre les puissances alliées et l'Allemagne. La Belgique croit à la politique de neutralité. Mais le mois de mai 1940 bouleverse toutes les données et Uccle, comme toutes les communes du Royaume, va, une fois de plus, s'installer dans la guerre et l'occupation.

Pendant près d'un an, jusqu'en avril 1941, le Conseil

(1) Voir page 166.

communal et le Collège issus des élections de 1938 vont poursuivre, avec mille difficultés, l'administration de la commune. Jean Herinckx ne quitte pratiquement pas la Maison Communale : il a pris en charge le ravitaillement de la population, la défense de ses administrés auprès des autorités d'occupation, les mille et un problèmes d'une commune à nouveau soumise aux exactions de l'étranger.

En mai 1940, des milliers de jeunes gens belges, à l'appel du gouvernement, sont partis sur les routes et ont échoué dans le Midi de la France, parqués dans des camps, souvent démunis de tout, ils attendent, consternés par la défaite des armées françaises. Uccle a fourni son contingent : 625 jeunes Ucclois se trouvent ainsi loin de leurs foyers. Herinckx comprend l'inquiétude des familles, la détresse de ces jeunes. Il charge deux fonctionnaires de son administration de se rendre sur place pour prendre des nouvelles et ceux-ci reviennent avec des centaines de lettres pour les familles. La tâche d'un bourgmestre en ces premiers mois d'occupation est énorme : il doit veiller à tout, se substituer à toutes les autres autorités politiques du Royaume. Il est, en fait, la seule autorité démocratique encore en place. Tout normalement les citoyens se tournent vers lui et voient en sa personne la dernière incarnation d'un régime que l'occupant abhorre et couvre de mépris, aidé en cela par les collaborateurs du nazisme.

Très rapidement, les Allemands vont comprendre l'obstacle que représentent les autorités communales demeurées en place. L'Administration militaire essaye d'imposer ses vues à la Conférence des Bourgmestres. Ceux-ci discutent pied à pied les ordres de l'occupant, sous l'impulsion de Van de Meulebroeck, bourgmestre de Bruxelles et de Jean Herinckx qui apparaissent rapidement, tous deux, comme les opposants les plus efficaces aux exigences allemandes. Plusieurs fois, tant Van de Meulebroeck que Herinckx sont menacés d'être arrêtés sur place.

Un exemple fera mieux comprendre le courage tranquille de Jean Herinckx. En ces années noires, la po-

pulation n'avait d'autre recours que l'espoir et cet espoir était porté sur les ailes des forces aériennes anglaises, la R.A.F. (Royal Air Force). Ces trois lettres inscrites dans le V de la victoire étaient le signe de la résistance de la population tout entière et ces trois lettres se retrouvaient partout, barbouillant les affiches des autorités d'occupation, tracées sur les murs des maisons, sur les palissades. Les Allemands, irrités par cette animosité sourde et partout présente, croient qu'un interdit arrangera tout. Ils édictent donc des mesures sévères à l'encontre de ceux qui tracent le sigle RAF et enjoignent aux autorités communales d'en porter la responsabilité. Jean Herinckx y voit une occasion unique de narguer l'occupant et il ordonne de couvrir les murs de sa commune d'affiches portant les interdictions allemandes. Mais l'affiche est présentée typographiquement de telle manière que seules sautent aux yeux les lettres RAF reproduites en caractères importants et elle est rédigée de telle sorte que le public n'en retiendra que le commentaire narquois du bourgmestre.

En avril 1941, le général Reeder comprenant que, décidément, il n'obtiendra jamais la collaboration des autorités issues de la démocratie, met fin aux activités des conseils communaux et ne tient en fonctionnement que les seuls Collèges.

A Uccle, depuis décembre 1940, le Collège, d'ailleurs, avait été amputé d'un de ses échevins : Alfred Errera, israélite, révoqué pour ce fait. Uccle, une fois de plus, apparaissait comme le microcosme de la Belgique et payait son tribut aux lois raciales du Troisième Reich.

Juillet 1942. Uccle, comme toutes les communes, est gérée par le Collège, essayant toujours, de toutes les manières, de faire pièce aux exigences allemandes. Un jour de ce juillet, Florimond Grammens, leader du mouvement extrémiste flamand, chargé de contrôler l'application des lois linguistiques, se présente à l'ad-

ministration d'Uccle pour y examiner la situation des fonctionnaires. Jean Herinckx n'hésite pas : il oppose un refus hautain aux demandes formulées par l'envoyé spécial des Allemands. La sanction ne tarde guère : le 30 juillet, Jean Herinckx est révoqué par l'occupant.

Quelques semaines plus tard, les nazis suppriment les communes de l'agglomération et créent le Grand Bruxelles. Un Echevin d'Uccle, Denis, accepte de collaborer à la nouvelle institution. Il sera chargé de l'Administration des Finances.

Pendant ce temps, Jean Herinckx, avec d'autres membres du Collège et du Conseil Communal, poursuit, dans la Résistance et la clandestinité, ses activités patriotiques. On l'arrête et il fait trois mois de cellule dans la prison de Louvain. Relâché, on se saisit à nouveau de lui en 1943 et on l'envoie à la Citadelle de Huy. Relâché une seconde fois, il préfère alors prendre le maquis.

Le dimanche 3 septembre 1944, vers sept heures du soir, une voiture blindée alliée pénètre sur le territoire de la commune. C'était la libération qui commençait dans l'allégresse générale. Le retour de Jean Herinckx dans sa commune et celui d'Alfred Errera furent triomphaux. Denis, pour sa part, était arrêté, jugé et condamné.

Dès la rentrée au pays des autorités légales, la mission belge commandée par le ministre Tschoffen apprend à Jean Herinckx qu'un arrêté pris à Londres le 2 septembre 1944 fait de lui le gouverneur de la province de Brabant. A plusieurs reprises, sous l'occupation, le bourgmestre d'Uccle avait été approché par des émissaires du gouvernement Pierlot, en exil en Grande-Bretagne, pour lui signifier qu'il serait chargé de ces fonctions. A chaque fois, Herinckx avait opposé le refus, disant que son travail était à Uccle et qu'il

avait la charge de remettre la commune et ses institutions en route après la Libération. Pourtant, cette fois, les choses étant officielles, il ne put refuser mais il n'accepta la charge de gouverneur qu'à la condition qu'elle soit provisoire.

Pendant ce temps, l'intérim de bourgmestre fut confié à l'échevin Alfred Errera. L'attitude et la prise de position de Jean Herinckx, dans la question royale, controversée à l'époque, entraîna sa révocation le 3 août 1945 par le ministre de l'Intérieur.

Jean Herinckx ne pouvait qu'en retirer une popularité exceptionnelle dans les rangs de ceux qui pensaient comme lui. Il était devenu comme un portedrapeau qui cristallisait sur sa personne les sympathies fort larges de nombreux électeurs et lorsqu'il se présenta aux élections législatives de 1946, il obtint d'emblée plus de 15.000 votes de préférence. Le voilà donc député. Il ne le restera pas longtemps, puisqu'en février 1947, déjà, il démissionne, préférant se consacrer entièrement à sa commune.

Le 24 novembre 1946 les élections communales avaient, dans tout le pays, renouvelé les conseils et les Collèges. Ces élections s'étaient inscrites dans le contexte des affrontements autour de la question royale. Le résultat de cette consultation ne devait étonner personne : aux législatives de février 1946, le parti catholique avait fait un important bond en avant et il ne faisait de doute pour personne que cette tendance se répercuterait sur les communales. Le phénomène du glissement à droite de l'électorat n'avait d'ailleurs fait que s'amplifier entre février et novembre 1946 et il allait mener — en 1950 — le parti catholique à la majorité absolue dans les Chambres.

Au plan communal, à Uccle, le premier événement important fut la réunification du parti catholique qui, depuis la Noël 1945, avait pris le nom de Parti social chrétien et avait réussi à refondre en une seule formation politique les conservateurs et les démocrates-chrétiens. Les élections communales uccloises de 1946

1944-1946

Le même conseil que celui élu en 1939 demeure en place, Proye prenant cependant le mandat d'échevin de Denis.

accordèrent à cette formation environ 47 % des votes et 13 sièges sur 25. Pour la première fois depuis 1921, Uccle se donnait une majorité homogène catholique.

Les douze autres sièges se répartissaient à peu près selon la tendance qui s'était révélée au niveau législatif avec, cependant, une accentuation importante à Uccle. C'est ainsi que les socialistes passaient de quatre sièges à neuf tandis que le Cercle Libéral d'Alfred Errera se voyait éliminé de la lutte et que l'Association devait se contenter de deux élus, 1 communiste faisant, pour la première fois, son entrée au Conseil.



Tout normalement, c'est Jean Herinckx qui va reprendre l'écharpe maïorale. Il est entouré d'échevins de son parti et va s'appliquer à administrer au mieux la commune d'Uccle. Mais les oppositions politiques ont joué, modifié la mentalité de la population. De plus en plus, la politique locale cède le pas aux préoccupations nationales et l'opinion juge de moins en moins en fonction d'impératifs communaux. A Uccle, le phénomène est d'autant plus sensible que sa population est composée de citoyens informés et socialement importants. On y juge des édiles en fonction d'idées davantage qu'en fonction de réalisations communales.

Pourtant, Uccle, commune en constante mutation, fera l'objet des soins les plus attentifs de ses édiles. En 1950, par exemple, on commence l'aménagement du square Van Bever (achevé en 1954). La réalisation s'étendra sur un hectare de terrains provenant de l'ancienne propriété Devos. Cette réalisation urbanistique s'inscrit dans le paysage traditionnel d'Uccle et respecte la définition que la commune s'était toujours imposée : commune verte à vocation résidentielle. Les habitations du square Van Bever en constituent un bel

exemple. Entourées d'arbres, elles sont groupées par deux ou trois et des espaces de jeux pour les enfants y sont aménagés.

Du point de vue industriel, Uccle continue son évolution. Le recensement de 1947 révèle par exemple que le nombre de personnes employées sur le territoire ucclois est passé, en dix ans, de 6.044 à 6.580. Ces dix années-là — dont près de cinq années de guerre — ont vu la disparition totale des carrières et de la céramique (en 1937, il existait encore une entreprise de céramique à Uccle, occupant 4 personnes. L'industrie des métaux a perdu une centaine d'emplois ; les textiles et les industries du vêtement qui étaient au nombre de 79 en 1937 ne sont plus que 54 en 1947 et accusent une perte d'emplois d'environ 500 unités ; les industries d'art et de précision (8 en 1937) sont encore 4 en 1947 et ont passé de 118 emplois à 40. Quant aux transports par route, de 36 en 1947, ils sont encore 17 dix ans plus tard et accusent une perte d'emplois d'environ une centaine.

Les secteurs nouveaux ou ceux en développement sont les machines et appareils (35 en 1937, 67 en 1947 avec un accroissement d'emplois de 600 environ), les produits chimiques (passant de 8 à 16 et de 69 à 98 emplois), les boulangeries-pâtisseries (de 35 à 43 entreprises et de 135 à 156 emplois ; les industries alimentaires qui occupent une centaine de personnes de plus qu'en 1937 ; la construction (157 entreprises en 1937, 186 en 1947 pour, respectivement, 1076 et 1310 emplois) ; les peaux et cuirs (9 entreprises en 1937, 16 en 1947 mais, curieusement, une diminution du nombre des emplois atteignant la centaine) ; les papiers et les livres passent de 16 entreprises à 21 et de 117 emplois à 232.

Cette période est caractérisée par l'installation à Uccle de nombreuses entreprises d'entretien. Il n'y en avait pas en 1937, en 1947 on en recense 28 employant 231 personnes. Par contre, l'industrie brassicole, qui fut toujours si importante dans la commune,

1947-1952

Bourgmestre :
Herinckx, Jean
Echevins :
Francken, Victor
Delporte
Hannaert, Guillaume
Waucquez, Pierre
Conseillers :
Marchant
Kuyf
Derauw
Demunter, E.
Willieaume
De Boeck
Verhulsel
Y. Lados-vander Meersch
Rongvaux
Alles
Pensis
De Volder
Abel
Huysmans
Pels
Kooy
Mertens
Divoort
Goffin
Bernard

passé de 11 entreprises à 8 et de 261 personnes occupées à 170.



C'est en 1947 que mourut Georges Marlow, celui que l'on appelait « le bon médecin » et qui fut l'un de nos bons littérateurs. C'est de lui que Jean Dominique écrivait : « Toute sa vie, il s'était senti, il s'était voulu, il s'était glorieusement amusé de s'affirmer un intellectuel-né. Il eût donné tout pour un seul vers de Valéry et même quand il ne pouvait presque plus lire, il lui fallut, à portée de la main, un La Fontaine et un Racine ».

Louis Quiévreux, qui habitait Uccle, a laissé une page émouvante consacrée au souvenir de Marlow.

« En haut du Kamerdelle, vers le Dieweg ; au fond d'un chemin privé est la retraite des Strebelle... ». Le récit continue. C'est là que Quiévreux va écouter revivre Georges Marlow. M^{me} Strebelle lui confie qu'il fut le médecin de sa famille de 1918 à 1940, époque à laquelle la maladie va le frapper. « Sa générosité, sa compréhension du cœur humain élargissaient considérablement son pouvoir de guérisseur, dit-elle. En soignant le moral et l'âme aussi naturellement que la pluie rend la force aux plantes, il savait changer une inquiétude, une angoisse en un éclat de rire, par un mot cocasse et toujours imprévu. Quand il arrivait près d'une souffrance, c'était comme une porte qui s'ouvrait sur l'espoir. Poètes, écrivains, artistes, sans le sou, étaient soignés gratuitement par celui qui ne leur demandait que la confiance. »

En 1940, Marlow, malade, était à Roquebrune. Apprenant qu'un de ses protégés, le peintre Dehay, était au plus mal, il revint par le premier train. Trop tard, hélas ! Le jour de son retour, Dehay mourait.

Il n'était que juste que la commune d'Uccle perpétuât le souvenir de Marlow.

Son nom, désormais, se trouve sur une plaque bleue au centre de la commune.

Son buste est placé sous les frondaisons du parc de Wolvendael.

Robert De Keyser

1953-1964

Les élections communales uccloises de 1952 allaient présager ce que serait la consultation législative de 1954, un an plus tard.

Suzanne Gilissen-Valschaerts note : « Depuis 1926, les partis de gauche — libéraux, socialistes et communistes — disposent de 53 à 60 % des voix à Uccle, de 52 à 56 % dans l'ensemble du pays. (...) Uccle pourrait en quelque sorte être considérée, sur le plan politique, comme un microcosme de la Belgique ».

Cette constatation va, une fois de plus, se vérifier aux élections 1952. Il faut souligner cependant que les partis d'opposition — socialiste et libéral — avaient délibérément placé ces élections sous le signe de la politique générale. La campagne électorale — à Uccle et dans l'ensemble de la Belgique — avait été axée sur les thèmes qui allaient être ceux des élections législatives de l'année suivante. En quelque sorte, les affrontements communaux étaient considérés comme un test de l'électorat en vue de la campagne pour les Chambres. Les thèmes essentiels de cette campagne électorale locale n'ont, en fait, rien à voir avec la bonne ou la mauvaise gestion de la commune : il est question de s'opposer au service militaire à vingt-quatre mois, à la politique de clémence envers l'incivisme du gouvernement homogène et, principalement, aux mesures édictées par le ministre Harmel en matière scolaire.

Plus d'un Ucclois se souvint, sans doute, des luttes menées par les Vanderkindere, De Fré, Dolez en faveur de l'école publique, pilier de la démocratie.

Dans la plupart des grandes villes, le parti social-chrétien encourut une défaite sérieuse tandis que socialistes et libéraux enregistraient des gains sensibles. Cette élection coïncida également avec la quasi disparition du parti communiste de la plupart des conseils communaux où il avait décroché des sièges. A Uccle,

1953-1958

Bourgmestre :
De Keyser, Robert

Echevins :
Rosy, Nicole
Allies
Solau, Charles
De Volder
Sluzny

Conseillers :
Goffin
Vanderkindere (remplacé par
De Weerd)
Clerckx
Meysmans
Breckpot
Abel
Buellinckx
Herremans
Maech
Herinckx, Jean
Waucquez, Pierre
Franken, Victor
Hannaert, Guillaume
Derauw (remplacé par
De Beys)
Demunter, E.
Lados-vander Meersch
Verhulsel
De Boeck, R.
Marchant
Burlesu
De Dan, Maria, (Mlle)
remplacée par Steels



Le Bourgmestre De Keyser.

le seul élu communiste ne retrouva pas son mandat. Tandis que le nombre des sièges de conseiller était passé de 25 à 27, le P.S.C. ne perdit qu'un seul siège. Il le devait assurément à la présence sur ses listes de Jean Herinckx mais, perdant un siège, il voyait sa représentation tomber à 12 et en même temps la majorité absolue lui était interdite.

Les socialistes ne progressaient qu'en pourcentage (ils gagnaient 7 % des voix) mais ne gagnaient pas un siège. Finalement ce sont les seuls libéraux — qui entre-temps avaient réussi leur réunification grâce aux efforts patients de leur leader Robert De Keyser — qui peuvent se targuer d'une victoire. Non seulement emportent-ils les deux nouveaux sièges mais encore s'attribuent-ils le siège perdu par le P.S.C.

Le nouveau conseil communal compte donc douze sociaux-chrétiens, neuf socialistes et six libéraux. Il était impensable, autant dans le contexte national qu'après une période de Collège homogène, que l'un des deux partis de gauche s'allie avec les sociaux-chrétiens : le corps électoral avait nettement désavoué ceux-ci et le sens des élections autant que le climat général de l'opinion publique imposaient une alliance socialiste-libérale. Il y avait vingt ans — depuis le maïorat de Jean Vander Elst — que la commune d'Uccle n'avait plus été administrée par une majorité des gauches. Robert De Keyser, leader incontesté des libéraux, s'employa à mettre sur pied le Collège d'Uccle. Les négociations menées le furent dans la volonté d'aboutir mais il était difficile, pour le parti libéral, d'exiger, pour l'un des siens, l'écharpe maïorale. Ce fut cependant ce qui arriva : Uccle avait à nouveau un bourgmestre libéral, quatre échevins socialistes et une femme, Nicole Rosy, fille de Léopold Rosy, animateur littéraire, fondateur du Thyrsé, devint le seul échevin libéral de la commune.

L'équipe constituée par Robert De Keyser va se mettre au travail. Le nouveau bourgmestre est un industriel important de Bruxelles. Né à Saint-Josse-ten-



Le Bourgmestre
Robert De Keyser.

Noode en 1893, il a fait ses études à l'Université Libre de Bruxelles, cette institution dont sont issus la plupart des grands bourgmestres libéraux de la commune.

L'urbanisation d'Uccle va se poursuivre, toujours dans la ligne tracée depuis longtemps, toujours aussi respectueuse du caractère propre de la commune. Mais l'œuvre importante du maïorat de Robert De Keyser fut la réalisation du Centre Culturel. Nicole Rosy y attacha son nom et ce fut elle qui mena la tâche à bien. Inauguré en octobre 1958, il a pris, dans la vie culturelle, non seulement de la commune mais de l'agglomération bruxelloise tout entière, une place importante : les meilleurs spectacles y défilent et rencontrent, d'année en année, un succès grandissant.

L'activité immobilière ne se ralentit pas. Entre 1951 et 1959, la société uccloise du Logement construisit 181 maisons réparties dans quatre complexes situés dans le quartier de l'avenue des Hospices. « En 1954-1955, note Suzanne Gilissen-Valschaerts, la société immobilière Egimo a construit l'avenue d'Orbaix, en demi-cercle, dans le parc de la demeure qui avait pris, au XIX^e siècle, le nom de château de Carloo, près du Fort Jaco. C'est la même société qui avait aménagé, en 1950, le quartier du Kamerdelle, entre ce dernier et l'avenue des Statuaires ».

Signalons encore, en 1955, la réalisation du quartier du Neckersgat. Il s'agit de trois hectares (entre les rues Achille Reisdorff, Molenveld, Michiels et l'avenue du Neckersgat) plantés de constructions isolées ou groupées par la société B.A.M.

A partir de 1950, cependant, les normes de construction changent. Uccle va tout naturellement suivre ce mouvement. « On voit surgir en un temps record des ensembles d'habitations qui, si elles ne sont pas toutes identiques, offrent cependant entre elles une certaine harmonie tout en évitant la monotonie. Les ensembles s'élèvent sur des espaces entourés de routes ou de rues déjà existantes ; ils reçoivent une voirie

propre qui se fait de façon presque synchronique à la campagne de construction : ils sont généralement entrepris par des sociétés immobilières. »

En 1958, l'ancien domaine Allard est livré à la construction. 16 hectares sont consacrés à l'habitat mais la société promotrice d'accord avec les autorités communales a respecté scrupuleusement l'aspect arboré du site.

L'expansion industrielle d'Uccle se poursuit sous le maïorat de Robert De Keyser. Ce qu'il faut souligner, dans ce secteur, c'est le constant souci des autorités communales de limiter cette expansion au domaine des entreprises non polluantes. En 1955, par exemple, un groupe de sociétés financières créa, sous le nom de « Société d'études, de recherches et d'applications pour l'industrie », une entreprise au capital de 50 millions de francs. Très rapidement ce capital initial fut porté à 100 millions et la société construisit, sur 3.500 m² de surface, de vastes laboratoires entre la chaussée d'Alsemberg et la rue Egide Van Ophem. Ainsi s'installait à Uccle une industrie de pointe, employant de nombreux chercheurs et s'occupant tant de chimie organique que de chimie physique ou nucléaire ou d'électronique.

Le premier maïorat de Robert De Keyser se termina en apothéose par l'inauguration officielle et solennelle du Centre Culturel d'Uccle.

==

On allait voter le 12 octobre 1958.

En juin de cette année-là, l'électeur avait déjà fixé le sort parlementaire du pays. La consultation législative avait marqué un retour en force du P.S.C. qui gagnait, dans l'ensemble du pays, neuf sièges dont trois dans le seul arrondissement de Bruxelles. Le pays avait été appelé à juger le gouvernement Van Acker, issu

1950-1964

Bourgmestre :
De Keyser, Robert

Echevins :
Rosy, Nicole
Sluzny, Marcel
Solau, Charles
De Volder, Jacques
Breckpot, François

Conseillers :
Faelen, André
Villiers, Léon
Henry, Alfred
Herremans, Maurice
Meert, Guy
Dolecluse, Firmin
Petry, Irène
Van Eyck, Daniel
Henrickx, Jean († 1961)
remplacé par Hanneert, G.
Demunter, Eugène
Franken, Victor
De Boeck, Richard
Verhulsel, Marcel
Lados-vander Meersch, Yvonne
De Man, Marie
De Smet, Albert
Desmareis, José
de Moffarts, Georges
Derauw, Julien
Gerome, Ernest
Verhoeven, Théophile

des élections de 1954. On sortait d'une période d'euphorie économique due à l'exposition internationale de Bruxelles. En fait, les gauches s'attendaient à une approbation de leur politique qui, tant au point de vue social qu'économique, avait indubitablement constitué un progrès. Mais, une fois de plus, les motivations électorales vont être passionnelles : la guerre scolaire a dressé les citoyens les uns contre les autres et partisans de l'enseignement confessionnel et de l'école publique ont durement croisé le fer.

Les sociaux-chrétiens, à Uccle, vont essayer d'ajouter à l'impact national des considérations locales. Reprenant une idée d'un conseiller socialiste de 1920, Jacquemijns, ils vont mener campagne pour la construction d'un bassin de natation dans la commune. Ils gagnent 4 % des voix et un siège mais n'atteignent pas la majorité absolue. Dès lors, socialistes et libéraux, sortant d'une alliance locale et partageant une identique amertume issue du résultat des élections législatives, vont reconduire l'alliance sortante, malgré que les libéraux aient perdu un siège (avec une perte de 0,6 % des voix contre une perte socialiste de 1,8 % !).

A part Robert De Keyser, bourgmestre, et Nicole Rosy, les élus libéraux sont tous de nouvelles têtes. Chez les socialistes deux nouveaux et parmi ceux-là, une femme, Irène Petry qui deviendra ministre dans le gouvernement Leburton, en 1973.

Robert De Keyser garde son mandat et Nicole Rosy demeure échevin. En fait la composition du Collège est la même que sous la législature précédente, sauf que, du côté socialiste, François Breckpot remplace Alles.

Rien d'étonnant à ce qu'elle poursuive la même politique. La société Etrimo réalise le complexe de l'avenue Bonaparte tandis que la société Fond'Roy, en face, construit un autre complexe. En 1959 également des particuliers urbanisent et construisent le quartier du Molensteen, sur l'emplacement de l'ancien Hof ten Steen.

Au beau milieu de la législature — en 1960-1961 — le pays est déchiré par l'affaire dite de la Loi Unique.

Un gouvernement P.S.C.-libéral, sous la direction de M. Gaston Eyskens, entend imposer plusieurs mesures contre lesquelles le parti socialiste, dans l'opposition, s'élève aussitôt. L'opposition gagne en ampleur et bientôt des grèves violentes éclatent dans le pays jusqu'au moment où est décrétée la grève générale. Les services publics sont complètement perturbés ; les policiers, les fonctionnaires communaux, les pompiers, les éboueurs se croisent les bras. Le pays est au bord de l'anarchie et plusieurs bourgmestres refusent d'assumer leurs responsabilités, se rangeant du côté des grévistes. Cette situation qui, brutalement, range les hommes politiques de part et d'autre d'une ligne de partage qui s'appelle Loi Unique, provoque à Uccle de sérieux tiraillements entre les deux partis de la majorité au pouvoir. Le bourgmestre De Keyser entend accomplir sa tâche et refuse de légitimer les grèves du personnel communal. Pour lui, le maintien de l'ordre, l'hygiène et la sécurité publiques doivent être assurés. Les socialistes, au contraire, organisent les grèves, encourageant le personnel et se solidarissant entièrement avec l'opposition parlementaire de leur parti. On comprendra aisément que cette situation ait pu engendrer, à Uccle, des affrontements sévères.

Il fallut beaucoup de diplomatie et de patience au bourgmestre De Keyser pour aplanir toutes ces difficultés et pour ramener le calme et la sérénité au sein de sa majorité.

Lorsque les élections communales suivantes — celles de 1964 — pointèrent à l'horizon, toutes les plaies n'étaient pas cautérisées et socialistes et libéraux avaient gardé un souvenir amer de leur collaboration au cours de la législature. Pourtant — et la chose est caractéristique, ce qui avait opposé ces Ucclois entre eux, relevait essentiellement de la gestion du pays. Il n'était pas question — ou si peu — de l'administration de la commune, seulement d'une différence d'option quant à la gestion au niveau du gouvernement.

C'est au cours du mandat de Robert De Keyser, en 1961, que mourut l'ancien bourgmestre Jean Herinckx.

La commune lui fit des funérailles officielles et la foule assista, émue, au départ de celui qui, pendant de longues années, jusqu'à sa mort, avait servi Uccle.

C'est également au cours de cette législature que vont naître les affrontements linguistiques qui, pendant les dix années qui suivront, vont marquer aussi bien la politique nationale que la politique communale. En 1963, en effet, socialistes et sociaux-chrétiens, unis au gouvernement sous la houlette de Spaak et Théo Lefèvre, vont voter un ensemble de lois que les francophones de Bruxelles et de Wallonie vont violemment récuser. L'agitation parlementaire gagna la rue et, dans chaque commune de l'agglomération bruxelloise, les citoyens dénombrèrent les menaces de la loi. Un nouveau parti avait vu le jour, le Front Démocratique des Francophones, qui se préparait à affronter, pour la première fois, les élections législatives, en 1965. L'atmosphère était donc rien moins que sereine au moment où les électeurs communaux allaient, en octobre 1964, être appelés aux urnes.

C'est probablement au cours des maïorats de Robert De Keyser, c'est-à-dire dans les années qui vont de 1953 à 1964 que la gestion communale va prendre des dimensions sans cesse accrues. La complexité des tâches, leur diversité, leur ampleur même vont devenir des phénomènes qui requerront toute l'attention des administrateurs communaux.

La mentalité même du public — et son évolution — vont accroître l'impact de ces phénomènes. De plus en plus, en effet, le citoyen s'en remet aux pouvoirs publics pour mille et un problèmes qui, naguère, trouvaient leur solution par l'ingéniosité. Cette attitude nouvelle s'explique par les difficultés sans cesse grandissantes de la vie en société et la nécessité d'harmoniser le cadre de vie, de créer des équipements socio-culturels, une voirie adaptée à une circulation sans cesse plus dense, une police toujours mieux équipée face à un milieu crimogène qui assimile avec une rapidité déconcertante tous les progrès.

Commune résidentielle, prolongement arboré du

centre même d'une agglomération importante, Uccle allait devoir faire face à tous ces problèmes. Non plus par des initiatives sporadiques mais par une politique d'ensemble harmonieuse. Tout cela joint à la nécessité absolue, pour les édiles, de comprendre que les populations des communes — celle d'Uccle surtout — deviennent de plus en plus sensibles aux problèmes nationaux, voire aux grands affrontements internationaux.

Deux autres événements vont encore amplifier ce climat. Il est incontestable, par exemple, que la naissance de l'Europe et celle des grands ensembles internationaux a pesé sur l'évolution de la mentalité de l'opinion. Paradoxalement, l'homme du XX^e siècle y trouve une cause d'éloignement de sa petite patrie natale et, en même temps, une raison de s'y attacher davantage. Appelé, tôt ou tard, à participer activement au fonctionnement des institutions européennes, le citoyen se sent perdre de consistance dans une entité regroupant des centaines de millions d'individus. A mesure grandit en lui le besoin de s'enraciner dans son terroir.

Parallèlement, le second événement vient multiplier les effets du premier. La généralisation de la télévision met chaque homme du XX^e siècle en contact direct avec les antipodes, le rend contemporain d'événements importants. Il assiste en direct aux funérailles de Churchill, aux Jeux Olympiques, aux séances de l'ONU. Sa sensibilité s'étend aux quatre coins du monde mais, en même temps cette sensibilité doit se nourrir de choses concrètes, directement perceptibles, par une participation immédiate aux décisions qui l'engagent sur le terrain qui lui est le plus proche.

Il est rapidement apparu que l'institution communale pouvait être l'intercesseur idéal, le lieu de synthèse où se rencontreraient toutes les préoccupations de l'homme d'aujourd'hui. Tout cela se posait à Uccle avec plus d'acuité qu'ailleurs. Parce qu'Uccle, de plus en plus, constituait, de par son évolution même, l'exemple idéal d'une société occidentale.



Le bourgmestre Jacques Van Offelen accueille S.M. la Reine Fabiola à l'Institut Edith Cavell.

1965-1970

Bourgmestre :
Jacques Van Offelen

Echevins :
Desmarets, José
Rosy, Nicole
Franken, Victor
Waucquez, Pierre
Faelen, André

Conseillers :
Slusny
Breekpot
Herremans
Mlle Lados van der Mersch
Mlle De Man
Moert
Villiers
Van Eyck
Henry
Mme Nihon-Spits
Deridder
Gustot
Allas
Solau, Georges
Nève
Walckiers (démission 1.12.1968)
puis Jeanmart
Mme Hublet-Herincx
Parmentier
Cornet
Van de Put
Muils
Delattre
Van Nieuwenhove (décédé le
11.9.66) remplacé par Orben
Valentyn (démission au 15.9.69)
remplacé par
Mme Hoefelman-Scoumanne
Horgnies

Cela, Robert De Keyser le comprit mieux que personne. Il prépara les voies de son successeur à cet égard car, arrivé à l'âge de la retraite, il ne voulut plus briguer les suffrages de ses électeurs. Il fit savoir à ses amis politiques qu'il se retirerait et qu'il serait heureux de céder la place à un jeune dont l'esprit, les habitudes, les réactions seraient davantage en rapport avec l'époque qui s'annonçait.

Cette décision importante, Robert De Keyser l'avait déjà prise en 1962. Deux des leaders libéraux, Nicole Rosy et André Faelen, décidèrent alors d'entreprendre une démarche auprès de Jacques Van Offelen qui habitait Uccle, était député depuis quatre ans et avait été ministre du Commerce extérieur.

Il y avait un peu plus d'un an que le vieux parti libéral s'était mué en P.L.P., sous l'impulsion doctrinale du ministre d'Etat Roger Motz. Jacques Van Offelen avait participé très activement à la mise sur pied de cette nouvelle formation et c'est même dans son domicile ucclois que les libéraux réunis trouvèrent le nouveau nom de leur parti.

Pourtant, il fallut plusieurs mois pour que Jacques Van Offelen répondit affirmativement aux propositions qui lui avaient été faites. Il n'avait jamais imaginé qu'il entreprendrait une carrière communale et, contrairement à ce qui se passe d'habitude, c'est par le Parlement qu'il vint à la commune.

Il donna donc son accord pour mener la liste libérale d'Uccle.

Jacques Van Offelen

1965-

On l'a vu : la majorité socialiste-libérale d'Uccle était divisée. Les grandes grèves avaient fait des blessures et déjà au moment où Nicole Rosy et André Faelen vinrent solliciter Jacques Van Offelen, des pourparlers avaient été engagés avec le parti social-chrétien pour renouer l'alliance des années 39-46.

C'est dans cet état d'esprit que l'on alla aux élections. Une fois encore — cela devenait une habitude ! — les élections communales de fin 1964 présagèrent les résultats de la consultation électorale législative de 1965. L'électorat jugeait davantage l'action du gouvernement Lefèvre-Spaak que la gestion communale de Robert De Keyser. Après quatre ans d'une équipe qui avait accumulé les difficultés sous ses pas, le public ayant la parole pour la première fois tint à faire entendre sa grosse voix. A Uccle, comme dans mille autres communes du pays, les libéraux recueillirent les fruits de leur opposition, dure dans tous les domaines où le public s'était senti agressé par le pouvoir : fiscal, social, linguistique. Toutefois le résultat uclois bouleversait tous les pronostics : sur les trente-et-un mandats à attribuer, le P.L.P., conduit par Jacques Van Offelen, passait de 5 à 13. Il gagnait huit sièges. S'alliant aux sociaux-chrétiens, le P.L.P. obtint l'écharpe maïorale. Elle fut attribuée à son chef de file.

Avec l'accession de Jacques Van Offelen à la plus haute charge ucloise, bien des habitudes sont bouleversées.

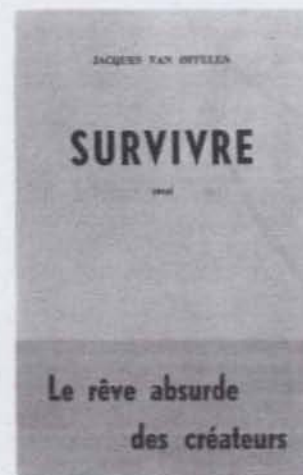
D'abord, il est le premier bourgmestre de la commune à ne pas être originaire d'Uccle, ni même de l'agglomération bruxelloise. Né en Grande-Bretagne, il passa toute sa jeunesse à Anvers. Son père était flamand et sa mère bruxelloise, d'origine wallonne. Les trois régions se reconnaissent en lui. Sa famille parlait français et il fit ses études primaires et secondaires au lycée d'Anvers qui était, à l'époque, l'une des seules écoles de la ville dispensant l'enseignement en langue française. Il prépara son doctorat en sciences économiques à l'U.L.B. — toujours cette université bruxelloise où passèrent quasiment tous les édiles uclois ! — mais présenta sa thèse à Liège, l'U.L.B. ayant été fermée par les Allemands.

Il s'installa à Bruxelles et, ayant été président des Jeunesses libérales d'Anvers, où il avait connu le sénateur libéral Godding, il se mit en rapport avec le

HORS DU SIECLE



1907



1955

parti. En 1945, Godding demanda à Jacques Van Offelen d'assurer son secrétariat pendant que lui-même accomplissait un long voyage au Congo. L'été 1945 voit le sénateur Godding devenir ministre des Colonies qui, tout naturellement, garde Jacques Van Offelen comme secrétaire particulier.

Piqué de la tarentule du journalisme, Jacques Van Offelen avait créé, avec Jean Sasse, avant la guerre, en 1936, un mensuel littéraire et artistique à Anvers. Il lui avait donné comme titre celui d'un livre d'Albert Giraud, *Hors du siècle*. Ce choix n'était pas littéraire : simplement Giraud étant un parent, il avait voulu lui rendre cet hommage. Si l'on feuillette la collection de ce mensuel, on se rend compte que les jeunes gens qui le rédigeaient et le tenaient en vie avaient obtenu la collaboration de bien des grands de la littérature : Paul Morand, Georges Duhamel, Léo Larguier, André Billy, François Mauriac, Henry de Montherlant. Parmi les écrivains anversois, il faut citer surtout Jean Sasse, poète et romancier, grand ami de Jacques Van Offelen, avec lequel il assumait la co-direction du périodique. Tous deux continuèrent à publier, même beaucoup plus tard. A Jacques Van Offelen, on doit un essai : *Survivre* ; à Jean Sasse plusieurs recueils de poèmes dont *Couleur de pluie*, *Zoo* et *La Lyre en bandouillère*.

Le bourgmestre d'Uccle va d'ailleurs reprendre la plume du journaliste et, pendant de nombreuses années, il signera l'éditorial économique de la Dernière Heure. Il publia également une Analyse mensuelle de la conjoncture, spécialisée en prévisions cycliques. Il voyagea aux Etats-Unis, fut le chef de cabinet de Jean Rey, ministre des Affaires économiques et, à ce titre, effectua un périple en Chine communiste. Sans doute fut-il l'un des premiers hommes politiques belges à pénétrer dans cet univers encore mystérieux aujourd'hui.

En 1957, trois députés libéraux — Albert Devèze, Léo Mundeleer et Fernand Blum, marquèrent leur intention de ne plus briguer le renouvellement de leur mandat. Classé premier au poll de la Fédération bru-

Pourquoi Pas?

DANS CE NUMERO :
Le reportage
de notre envoyé spécial
au Ruanda
et
UNE INTERVIEW
EXCLUSIVE
DE KIGERI V



M. Jacques
VAN OFFELEN

BELGES, PARTONS-NOUS BATTUS ?

JEU-CONCOURS : RÉPONSES A LA 2^{me} ÉPREUVE

20 novembre 1959 — Jacques Van Offelen, alors Ministre du Commerce Extérieur, est interviewé par le *Pourquoi Pas ?* au sujet du Marché Commun.



1956



1962

xelloise, Jacques Van Offelen est donc élu député en 1958, en même temps que René Drèze et Marcel Piron. Quelques mois plus tard, il est ministre du Commerce extérieur. Il donnera à ce département une vive impulsion en y lançant la politique des missions commerciale à l'étranger.

C'est ainsi que Jacques Van Offelen fut le premier bourgmestre d'Uccle à avoir été Ministre. Il le fut pendant trois ans dans les deux gouvernements de Gaston Eyskens de 1958 à 1961.

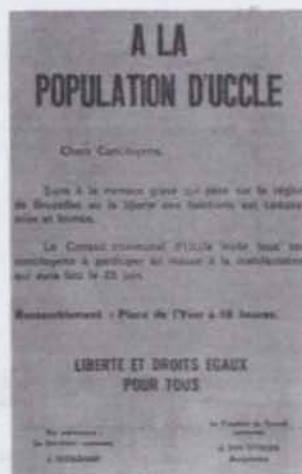
A partir de 1961, socialistes et sociaux-chrétiens s'unirent au pouvoir et leur politique, on l'a dit, provoqua le raz-de-marée qui porta Jacques Van Offelen à la première magistrature de la commune. Pendant deux ans, dès lors, il va mener de pair ses activités parlementaires et son souci d'appliquer à Uccle une politique dynamique et rationnelle.

En 1966, il redevient ministre et dirige cette fois le département des Affaires économiques, dans l'équipe Vanden Boeynants. C'est Nicole Rosy qui assurera l'intérim du mayorat d'Uccle. Le gouvernement tomba en 1968 sur la question de Louvain et Jacques Van Offelen reprit la direction effective de la commune. Fort de cette nouvelle expérience gouvernementale, il publia un livre : *Chemins de la politique*.

Pour la première fois un bourgmestre d'Uccle avait occupé pendant son mandat une charge ministérielle.

Mais les affrontements linguistiques vont accentuer les dissensions au sein des libéraux. Vers le milieu de l'année 1968, Jacques Van Offelen refuse de signer le Manifeste des Vingt-Neuf, estimant encore qu'un dialogue est possible au sein d'un même parti, conjointement avec une entente doctrinale sur des thèmes qui ne soient pas linguistiques.

Pendant de longues années, aux côtés d'Omer Vanuandenhove Président du P.L.P., Jacques Van Offelen a défendu l'union des Belges. En fait, il prête aux autres cet esprit de tolérance qui l'a toujours caractérisé et lorsque l'un des mandataires flamands de son parti



Affiche communale appelant à la manifestation des 100.000.

propose d'imposer aux conseils communaux de l'agglomération bruxelloise, la parité entre conseillers francophones et néerlandophones, il admet que la thèse de l'unité de la fédération bruxelloise est désormais indéfendable.

Jacques Van Offelen rédige en juin 1970 le *Serment des Bruxellois* qu'il lit à la Madeleine devant une salle comble et survoltée. Le même jour, cent mille Bruxellois ont défilé dans les rues de la capitale pour proclamer leur attachement aux libertés. Jacques Van Offelen était parmi eux, aux côtés du ministre d'Etat Camille Gutt.

Ce sont alors les élections communales de 1970, puis législatives de 1971, menées à Uccle sur le thème, traditionnel pour les libéraux, de la défense de la Liberté, cette Liberté à laquelle Jacques Van Offelen avait d'ailleurs consacré un volume, *Pouvoir, et Liberté*.

Il était, sans doute, important de tracer un bref portrait de l'actuel bourgmestre d'Uccle. Aussi bien sa personnalité, ses atavismes, ses habitudes mentales, sa formation, l'intérêt qu'il porte à la politique nationale et internationale vont-ils finalement former une synthèse : le portrait type d'un bourgmestre d'une commune comme Uccle. Enraciné dans son village — cet Uccle qu'il a adopté et auquel il s'identifie — Jacques Van Offelen n'en a pas, pour autant, perdu le contact avec la politique nationale et internationale. Alors que d'autres, au long des années passées, ont apporté au Parlement l'expérience acquise au niveau communal, il a parcouru le chemin inverse. C'est dans les cabinets ministériels, au Parlement et au Gouvernement qu'il a fait ses classes ; et l'expérience ainsi acquise, il l'apporte à la commune.

Sous le premier maïorat de Jacques Van Offelen, la majorité était constituée par une alliance avec les sociaux-chrétiens. Le premier échevin fut José Desma-

rets, devenu plus tard député P.S.C. Les travaux publics firent l'objet de toute l'attention de la nouvelle majorité : l'asphaltage des rues fut entrepris, on modernisa l'éclairage, on élargit les voies communales. Après une longue négociation, menée avec les héritiers de la famille Brugmann, la commune reçut les terrains nécessaires pour l'implantation de la piscine communale ainsi que le bâtiment de la Ferme Rose. Tout cela n'avait guère été facile et le fut d'autant moins que plusieurs mandataires entendaient localiser le bassin de natation au cœur d'un ensemble d'habitations, près du Globe. Jacques Van Offelen défendit avec obstination la thèse du bassin situé dans un endroit arboré.



La piscine Longchamp.

Jacques van offelen

Chemins de la politique



1970

1971-

Bourgmestre :

Van Offelen Jacques

Echevins :

Cristel Edmond
Faelen André
Cornel Jean-Pierre
Derudder André
Horremans Maurice
Messiaen Guy

Conseillers :

Franken Victor
Lados van der Mersch Yvonne
De Man Maria
Desmarests José
Henry Alfred
Wauquez Pierre
Solau Georges
Van de Put Charles
Muuls Edmond
Orban Michel
Hoeffelman-Scoumanne Suzanne
Jeanmart Philippe
Vanderschuoren Max
Brasseur Guy
Gualbert Belty
Becquet Charles
Losson Camille
Buntinx Jacques
Rober Didier
Van Erveide-Alles Suzanne
Van Rossum Luc
Dekens Albert
Robert Claude
Van Brabander Marcel
Ugeux-Demollin Cécile
Renoid Michel

L'urbanisme de la commune préoccupa fort les conseillers communaux. Aussi votèrent-ils à l'unanimité un plan directeur qui, sans être coercitif, constitue une indication pour l'avenir.

Le souci de maintenir le caractère de commune verte à Uccle a toujours guidé les édiles de cette commune. Le bourgmestre y était sensible plus que tout autre et décida que toute coupe d'arbre, même dans une propriété privée, serait soumise à autorisation préalable du pouvoir.

L'un des problèmes essentiels de la vie en société est constitué par le fléau du bruit. Le bourgmestre fit adopter un règlement portant sanctions contre les fauteurs de bruits. On vit même le bourgmestre accompagner les policiers chargés de mesurer les décibels émis par de lourds camions qui avaient choisi les avenues les plus calmes d'Uccle comme voies de circulation.

Les élections de 1970 se déroulèrent dans un climat tendu. En 1965, le F.D.F. avait décroché trois mandats à la Chambre. En 1970, il se présentait pour la première fois aux élections uccloises. Les partis traditionnels, à Bruxelles surtout, subissaient une dépréciation énorme dans l'opinion publique. Celle-ci les rendait responsables des contraintes linguistiques imposées à la population bruxelloise. Une fois encore, le phénomène de la transposition au plan communal du mécontentement engendré au niveau gouvernemental et parlementaire va jouer. Une fois encore le résultat des élections communales — à Uccle surtout — va annoncer celui des élections législatives à venir.

Au soir des élections, il apparaît que l'ancienne alliance P.L.P.-P.S.C. n'aurait plus qu'une voix et demi de majorité, majorité d'ailleurs illusoire puisque plusieurs conseillers P.L.P. la répudiaient. De difficiles négociations aboutissent alors à la mise sur pied d'une

combinaison regroupant trois partis : le P.L.P., le F.D.F. et le parti socialiste. Le P.L.P. gardait l'écharpe maïorale.

Jacques Van Offelen avait obtenu aux élections le plus grand nombre de voix de préférence. Son premier échevin fut Edmond Cristel qui devint par la suite sénateur F.D.F. Le bourgmestre avait en outre à ses côtés au collège échevinal deux amis politiques libéraux : André Faelen et André De Ridder, un socialiste : Maurice Herremans, et deux autres F.D.F. : Jean-Pierre Cornet et Guy Messiaen. A la présidence du parti libéral ucclais, il y aura bientôt Edouard Noteris, notaire ucclais. Le groupe libéral au Conseil communal sera présidé par Didier Rober.

Récemment M. Pierre Maeck a été nommé Secrétaire communal, après le départ de M. Joseph Thysebaert. Uccle a aussi un nouveau Commissaire de Police, M. Christian Lepage.

C'est sous cette législature que fut achevée et inaugurée la piscine plantée au cœur d'un grand parc. L'architecture même de la construction donne l'illusion aux baigneurs de s'ébattre entre les arbres tutélaires de l'avenue De Fré, du Wolvendael et du parc Brugmann. Une fois de plus, le banquier qui avait fait d'Uccle une commune moderne permettait, par delà la mort, à ce coin de terre qu'il aimait de disposer d'une piscine à nulle autre pareille : ce sont ses héritiers, en effet, qui donnèrent le terrain à la commune.

Il y avait longtemps que les édiles ucclais déploraient le caractère désuet de leur Maison Communale. Certains même voulaient entamer la construction de nouveaux bâtiments dans le parc de Wolvendael. Le projet prévoyait d'aménager l'ancien château et d'élever non loin un nouveau bâtiment construit dans le style de la bâtisse existante. Ce projet eût été, affirme-t-on, très dispendieux et c'est la raison pour laquelle on décida de moderniser la Maison Communale. Celle-ci fut agrandie et la place Vander Elst aménagée en square de verdure avec un étang.

♦♦

On le sait, de reste ; Uccle est une commune où foisonnent les témoignages du passé. De nombreuses constructions attestent de son existence il y a bien, bien longtemps. Le risque est grand, en notre époque de fer et de béton, de voir tomber tous ces témoins sous la pioche des démolisseurs. On comprend que l'administration soit soucieuse de les sauvegarder. Le parc du Wolvendael, la Ferme rose, le Moulin du Neckersgat et le Vieux Cornet ont déjà été l'objet d'un arrêté de classement mais le Collège d'Uccle souhaiterait que soient également classés des sites comme le château du Papenkasteel, le Crabbegat, le bois de Verrewinkel, la hêtraie de la propriété Paridant (entre l'avenue De Fré, l'avenue des Statuaires et le Groeselenberg) ainsi que le grand hêtre rouge de la propriété Brugmann.

Tout cela, visiblement, relève autant d'un souci de conservation de l'héritage des siècles passés que d'un souci purement esthétique. La politique de l'environnement d'une commune passe nécessairement par le maintien des sites des temps anciens. Elle doit également tenir compte de l'esthétique générale de la concentration urbaine qu'elle représente. A Uccle, sans doute est-ce pour cette raison que l'on est si attentif au maintien des espaces verts et à la limitation des publicités criantes qui déparent trop de nos rues. Dans ces deux domaines des mesures sévères ont été prévues, parallèlement à une action directe visant à sauvegarder des sites comme le parc de Wolvendael, un moment menacé d'un projet de prolongation d'une autoroute vers Waterloo. Fort heureusement, de vigoureuses protestations du Collège ont fait que l'on a renoncé à ce sacrilège.

Le parc Brugmann a, lui aussi, pu être maintenu tandis que l'on créait le parc de la Sauvagère le long de l'avenue de la Chênaie où furent implantés des équipements sportifs.



Les projets communaux démontrent à l'évidence que la politique menée à Uccle vise à répondre à tous les besoins d'une population en constante progression et qui cherche dans la commune du bord de la forêt un lieu de séjour agréable.

C'est ainsi que l'étang du fond de Calevoet a été sauvegardé et que l'on projette de construire, dans son voisinage, un complexe pour le troisième âge. Le bourgmestre a obtenu, pour cette réalisation, un don fort important de Madame Tournay-Solvay. Les terrains sportifs du Wellington sont devenus propriété de la commune ; ainsi sera maintenu un espace vert qui, sans cela, eût été menacé de lotissement. Une salle omnisport y est projetée. Ailleurs, crèches et centres de santé ont été érigés. En Suisse, le Val d'Uccle a construit un grand chalet où les enfants des écoles connaissent des vacances heureuses.

L'un des projets importants, en cours d'étude, consiste à créer, sur un terrain acquis à la liquidation d'une société, au quartier Avijl, un ensemble de constructions formant une petite agglomération. Des maisons unifamiliales y seront édifiées, des complexes pour le troisième âge, un centre médico-social, un étang, le tout distribué sur de grands espaces verts. En même temps, le village tout proche de la Montagne de St-Job sera sauvegardé.

Ainsi, la commune d'Uccle joint le souci de maintenance du passé, d'une politique de l'environnement et des espaces verts à une volonté de moderniser l'habitat et de mettre à la disposition des citoyens tous les équipements nécessaires à la vie en société au XX^e siècle.

Mais la vie actuelle oblige également à se pencher sur des problèmes sans cesse plus lancinants. Tel, celui de la sécurité sous toutes ses formes. La circulation automobile, par exemple, pousse les administrations communales à revoir toutes les implications de ce phénomène en constante progression. La question se pose surtout aux abords des écoles.

Par ailleurs, consciente de ce que la démocratie est avant tout dialogue, la commune d'Uccle a instauré la concertation permanente avec plusieurs groupes de citoyens : parents, membres du corps enseignant, spécialistes de la circulation se voient régulièrement pour envisager les mesures à prendre en ce qui concerne la sécurité des enfants ; citoyens et architectes se rencontrent pour les questions d'urbanisme ; les commerçants se groupent en comités de quartiers ; les Ucclois de nationalité étrangère examinent leurs problèmes communs.

Uccle prépare son avenir. Elle restera le séjour charmant des poètes et des fées, des amis de la nature, des peintres et des couleurs. Une commune à aimer...



Vieille Maison Uccloise.



La Maison Communale d'Uccle, le jour des cérémonies de jumelage avec Neuilly-sur-Seine - 19 mars 1972.
M. Achille Peretti, député-maire de Neuilly-sur-Seine, fut, pendant plusieurs années, président de la Chambre française des députés.

UCCLE, CENTRE D'ART

Il serait impardonnable de ne pas évoquer brièvement les artistes, écrivains, poètes, peintres, sculpteurs, musiciens qui hantèrent les rues d'Uccle depuis les origines. Aussi bien, c'est un des caractères essentiels de cette commune d'avoir toujours exercé sur les artistes un attrait incontestable. Les artistes ont toujours aimé Uccle mais Uccle les aimait et les aime qui leur offre ses paysages, sa forêt, cet air qu'on y respire, cette lumière qu'elle dispense et ces cieux accrochés bas aux arbres de ses avenues.

On a déjà vu Hans Collaert se promenant dans l'Uccle du XVI^e siècle, Paul Vitzhumb dessinant les paysages de la commune, Hippolyte Boulenger résidant à l'auberge de

Labarre, Baudelaire rendant visite aux Stevens, Victor Hugo à Raspail...



C'est en 1916, en pleine guerre, dans sa propriété de la rue Joseph Bens, près du Vieux Spijtigen Duivel, que mourut le peintre Alphonse Asselbergs. Il y vécut seul, dans une solitude morose, laissant à l'abandon sa « campagne » et le jardin avait des allures de « jardin malade » comme en décrivit Michel de Ghelderode. Gustave Van Zype, qui connut le peintre claustré là, écrit à son propos : « L'homme qui, volontairement, achève sa vie, solitaire, devant les souvenirs qui s'éloignent mais qu'il ne veut pas rattacher aux jours heureux, l'homme qui demeure ainsi seul et farouche, le regard fixé sur la borne, est quelquefois un égoïste, quelquefois un avare et quelquefois un tendre cachant sa sensibilité, ou un découragé, un désabusé, un inquiet. ».

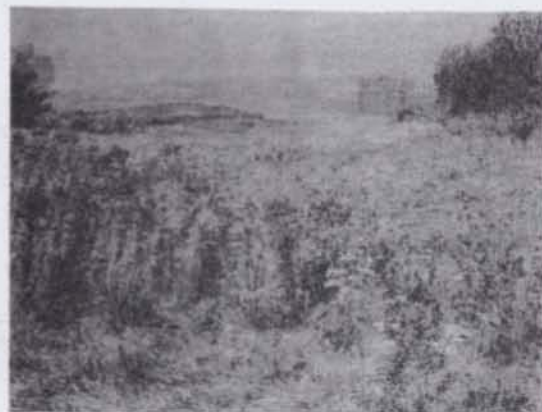
C'est Gustave Van Zype qui révéla à Louis Quiéveux la raison du tourment d'Asselbergs. Amoureux de la fille de Constantin Héger - Louise - ses amours avaient toujours été contrariées par on ne sut quel obstacle. « Au temps où Asselbergs recevait, on la voyait dans le jardin uclois fumant, comme George Sand, un énorme cigare. Asselbergs passait des heures à la regarder peindre des fleurs et jouer de la harpe »...

A sa mort, Asselbergs légua 100.000 frs à l'U.L.B. et sa maison à la commune d'Uccle, exprimant le vœu d'y voir installer un home pour enfants abandonnés. Il écrivait : « Je tiens surtout à tout ce qui concerne le bien que je puis faire pour les petits et les enfants... »

En 1958, la propriété Asselbergs abritait 17 garçons...



Mais c'est très certainement autour du Cornet qu'on put dénombrer la plus belle concentration artistique



Juliette Wytsmann
Environs de Saint-Job.

qui se pouvait imaginer vers les débuts du siècle vingtième. C'est là qu'on organisa la toute première exposition de peintures dans un cabaret de village. Maurice Guilbert raconte : « C'était pendant l'été de 1908. Avec le Cubain R. Martinez (fils de Martinez, le premier protecteur des Impressionnistes et l'ami de Guillaumin et de Pissaro) nous décidâmes de tenter une exposition d'œuvres d'artistes dans le vieux cabaret. Nos amis accueillirent l'idée avec enthousiasme et nous nous mêmes à la besogne. Oleffe, Paerels, Thévenet, J. Gaspar, Roidot, Grandmoulin, Rik Wouters, etc. y envoyèrent des œuvres ; et ce fut la première exposition de peintres et de sculpteurs de talent organisée dans un cabaret de village ! ».

C'est l'origine de la mode des « expositions champêtres » qui fut imitée par d'autres communes mais « inventée » par Uccle.



Geo Robyn, peintre ucolois
Une ferme à Tourneppe.

En 1922, le même Maurice Guilbert organise une exposition du même style dans l'Hôtel des Familles, établissement qui s'était installé dans les locaux de l'ancienne maison communale. On y note la participation de E. Boonen, L. Cambier, A. Danse, P. Krassno-baieff, F. Lantoine, E. Lecomte, M. Lefebvre, H. Roidot, P. Stiévenart, JJ. Tordeur, V. Uytterschaut, C. Werleman, L. Grandmoulin, J.A. Jonger.

Mais l'exposition la plus importante fut, sans doute, celle qui, en 1914, quelques mois avant le début de la guerre, réunit au Cornet une pléiade d'artistes de renom. Elle avait été organisée par les promoteurs de la revue Exil (E. Lejeune, G.D. Périer, P. Stiévenart, Charles Viaene) et bénéficiait de la participation d'artistes comme Thévenet, van de Woestijne, Rik Wouters, Schirren et Lecomte, parmi bien d'autres.

« La toile de van de Woestijne, écrit Guilbert, était intitulée « Paysanne déchuë » et notre vénération pour

le maître était telle que nous la montions tous les soirs « en haut » de peur des voleurs ».

Ces activités artistiques furent toujours encouragées par l'édilité communale et c'est aux artistes que, tout naturellement, l'administration va demander, en 1921, d'assurer les festivités de l'ouverture du Parc de Wolvendael. Les autorités retrouvaient aussi cette vieille tradition de nos provinces qui voulait que les fêtes publiques fussent animées par les plus grands artistes. Brueghel collabora aux festivités du Landjuweel d'Anvers et, partout, dans nos provinces, coude-à-coude, dans les Chambres de rhétorique, les artistes s'employaient à parer la cité de bannières, d'arcs-de-triomphe, sculptaient les têtes de géant, décoraient les chars.

A l'occasion des festivités de 1921, les artistes ucolois organisèrent une exposition dans les salons du château de Wolvendael. Elle rencontra un rare succès de foule et, aussitôt, Maurice Guilbert et ses amis décidèrent de la création d'« Uccle, centre d'art », fondé officiellement le 15 avril 1922. En 1950, Uccle Centre d'art comptait 68 membres, peintres, sculpteurs, musiciens, littérateurs, tous domiciliés dans la commune.

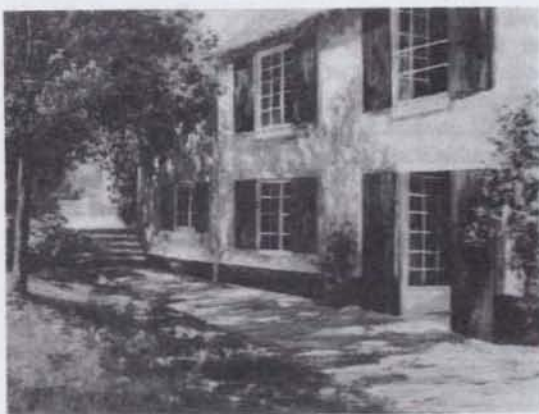
Les expositions du Wolvendael eurent lieu, tous les ans, pendant dix ans (de 1921 à 1931) dans les salons du château. Mais en octobre 1931, le château fut transformé en établissement d'enseignement et les expositions furent confinées dans le gymnase, établi dans l'ancienne orangeraie du château.

On aimerait établir un recensement complet des artistes - peintres, poètes, musiciens - qui habitèrent Uccle. Ce serait presque une histoire complète des arts en Belgique. Presque, ai-je dit... Et ceux qui ne demeurèrent pas dans la commune née de la forêt, y vinrent souvent, en parlèrent, la connurent.

Même s'il habitait rue de l'Arbre-béni, à Ixelles, Charles de Coster vint, plus d'une fois, flâner près du Cornet. Il aimait tellement la commune qu'il la mit dans son œuvre et en parla avec cette tendresse qui caractérise son talent chaque fois qu'il touche à « ce

tréfonds patrial » comme disait Georges Eekhoud. Louis Delattre habitait « Le Petit Verger »... Tant d'autres ! Isi Collin ; Théo Fleischman, ivre du culte napoléonien ; Léopold Rosy, fondateur du « Thyse » ; Edmond Vandercammen, doux poète ; Désiré d'Orbaix ; Stiévenart qui habitait avenue des Sept Bonniers ; Léo Van Puyvelde à qui rien de ce qui était peinture n'était étranger ; Suzanne Cocq qui peignit admirablement des coins d'Uccle et dont plusieurs œuvres sont exposées à la Maison Communale ; Rodolphe Strebelle ; Adolphe Wansart, sculpteur ; Louis Quiévreux... Roger Bodart y habita, comme Jean Mogin, comme Lucienne Desnoues, comme l'historien Georges-Henri Dumont... Pierre della Faille, poète fracassant, y demeura le temps de décrocher le Prix de la Commune, avant d'être récompensé du Prix Triennal du gouvernement...

J'en oublie, bien sûr. Ils sont tellement nombreux. Et



Georgette Bailly peintre ucclois.
Une ferme dans les environs d'Uccle.

comment, à cet endroit, ne pas évoquer la mémoire de M^{me} Van Buren qui occupait une vaste maison à Uccle, une maison bourrée de toiles étourdissantes de Van de Woestijne et ce « Goûter des enfants » qui constitue assurément l'un des plus remarquables morceaux de peinture de la collection. M^{me} Van Buren continuait la grande tradition des mécènes d'autrefois.

Le 13 juillet 1931, la commune d'Uccle créait un Prix de Littérature. Chaque année, un écrivain de langue française et un auteur de langue néerlandaise, habitant ou né à Uccle, se voyait attribuer une récompense. Ce n'est pas un hasard si la liste des lauréats constitue, en définitive, une sorte de palmarès de nos Lettres. Histoire Littéraire Belge : capitale, Uccle.

Le prix d'Uccle fut décerné pendant cinq ans jusqu'en 1936. On ne sait pour quelle raison il fut abandonné jusqu'en 1953. Toujours est-il qu'à l'initiative de Nicole Rosy, échevin des Beaux-Arts, il renaissait de ses cendres il y a tout juste vingt ans. Sans doute serait-il fastidieux de donner la liste complète des littérateurs ucclois distingués par la commune. Mais il n'est pas sans intérêt, pour les citoyens de la vénérable commune, de savoir que les plus grands noms des Lettres belges furent ou sont ucclois, eux aussi : Désiré d'Orbaix (lauréat en 1932) ; Ernest Claes (1932) ; Charles Conrardy (1934) ; Jean Tordeur (1953) ; Jean Mogin (1955) ; Pierre della Faille (1957) ; Daniel Gilles (1958) ; Henri Cornelus (1960) ; Max Lamberty (1962) ; Sidonie Basil (1964)...

Par ailleurs — et comment s'en étonner ? — la commune attribue alternativement un Prix de peinture et de sculpture, un Prix de composition musicale et un autre de céramique à un artiste ucclois. La sculpture de Willequet (à la piscine communale) a été primée en 1970, année où le Prix de sculpture fut remplacé par un concours ayant pour objet l'œuvre d'art à incorporer dans la construction du bassin.

Si l'on sait que, de plus, la commune dispense également, depuis 1971, un prix de photographie en noir et blanc et de diapositive couleur, on admettra qu'Uccle a bien mérité son titre de gloire et de noblesse : centre d'art !

TABLE

PREFACE DE JACQUES VAN OFFELEN,	11
1. UCCLE QUI SE PRONONCE LIBERTE	21
2. SOUS LE REGIME FRANÇAIS	71
Jacques Van Ophem, 1795-1797	75
Jean-Charles-Louis Delcor, 1797-1801	86
Cornelle Verhassel, 1801-1808	94
Jacques Van Ophem, 1808-1812	95
François de Thysebaert, 1812-1815	96
3. SOUS LE REGIME HOLLANDAIS	101
François de Thysebaert, 1815-1825	102
Jacques Pierret, 1825-1828	114
Jean-Baptiste Stuyck, 1828-1830	116
4. LA BELGIQUE INDEPENDANTE	127
Egide Van Ophem, 1830-1836	131
Pierre-Joseph Dandoy, 1836	139
Jean-Joseph Baudry, 1836-1848	141
Egide Van Ophem, 1848-1854	160
Albert Vanderkindere, 1854-1859	164
Charles Verhuist, 1859-1861	176
Hubert Dolez, 1861-1864	178
Louis De Fré, 1864-1872	182
Egide Labarre, 1872-1877	192
Louis De Fré, 1879-1880	206
Hilaire Pierret, 1880-1881	206
Oscar Van Goidtsnoven, 1881-1895	213

Victor Allard, 1895-1899	228
Léon Vanderkindere, 1899-1906	234
Xavier De Bue, 1909-1912	253
Paul Errera, 1912-1921	263
5. LA PERIODE CONTEMPORAINE	289
Xavier De Bue, 1921-1925	293
Georges Ugeux, 1925-1926	293
Jean Vander Elst, 1926-1933	299
Joseph Divoort, 1933-1938	310
Jean Herinckx, 1939-1952	313
Robert De Keyser, 1952-1964	323
Jacques Van Offelen, 1965-	333
UCCLE CENTRE D'ART	347

Cet ouvrage écrit par Jean Francis et réalisé par le maître-imprimeur L. Bourdeaux-Capelle à Dinant, pour le compte de Louis Musin, éditeur, à Bruxelles, est le quatrième de la collection "Nos héritages",.

Il a été tiré à trois mille exemplaires, dont cent vingt-cinq exemplaires sur Hollande numérotés de 1 à 125 et vingt-cinq exemplaires hors commerce numérotés de I à XXV, le tout constituant l'édition originale.

* *
* *
* *
*

Achévé d'imprimer le 7 décembre 1973.



D/1973/0523/5
XXXII

Bibliothèque-Médiathèque Le Phare
Section Adultes 02/374.04.43
Chaussée de Waterloo 935 bte 1
1180 Uccle

chez le même éditeur

Du même auteur :

- L'ÉTERNEL AUJOURD'HUI DE MICHEL DE
GHOLDERODE
par Jean Francis
- BRUEGHEL CONTRE LES POUVOIRS
par Jean Francis
- HUGO VAN DER GOES
DE GAND A AUDERGHEM
par Jean Francis
- TOONE ET LES MARIONNETTES
BRUXELLOISES
par Michel de Ghelderode, Frans Hellens,
Richard Duplerreux et
Jean Francis

chez le même éditeur

(extrait du catalogue)

- MA GUERRE ET MES DENTELLES
par Louis Musin
- LE VOYAGE EN PALESTINE
par David Schelnert
- CONNAISSANCE DE FÉNELON
par Edmond Colin
- LA BIBLE ÉCLAIRCIE
par Ernest Paumen
- LE JOKER
par Jean Muno

Prix : 325 Frs
Avenue de la Brabançonne, 99
1040 Bruxelles
CCP 797.16
Tél. 02/34.12.76
02/36.37.27